-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 11 janvier 1998, à 14 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur André Carle, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix et Fernand Bouchard.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest ainsi que messieurs les conseillers Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau motivent leur absence pour raisons personnelles.

Le sujet suivant est pris en considération :

1- Tempête de verglas

98-01-001

Tempête de verglas

CONSIDÉRANT la « tempête de verglas » des derniers jours;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'est pas affectée par cette « tempête de verglas », mais veut être solidaire des autres citoyens du Québec;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest veut privilégier l'hébergement en priorité et en second lieu, l'ouverture d'un dépôt pour les denrées non périssables.

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au trésorier d'avancer les argents nécessaires et justifiés qui auraient été approuvés par la Sécurité civile de Trois-Rivières-Ouest ainsi que la Sécurité civile du Québec pour des dépenses en regard à cette « tempête de verglas » dans le but d'aider les villes sinistrées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur ce, la séance est levée.

André Carle, maire suppléant

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 11 janvier 1998 10206

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 11 janvier 1998.

Jean-Charles Charest, maire

Nicole Laroche, conseillère

Jacques Carle, conseiller

Claude Lacroix, conseiller

Louise Gélinas, conseillère

André Carle, maire suppléant

Fernand Bouchard, conseiller

Yves Lévesque, conseiller

Jean-Noël Groleau, conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 janvier 1998, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur André Carle, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest et monsieur le conseiller Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

98-01-002

Procès-verbal - Séance spéciale du 15 décembre 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 15 décembre 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-003

Procès-verbal - Séance ordinaire du 15 décembre 1997

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 décembre 1997 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-004 **Procès-verbal - Séance spéciale du 11 janvier 1998**

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 11 janvier 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-005 **Liste de comptes C-48-97**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-48-97 concernant les chèques 66124 à 66216 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 17 décembre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 623 922,78 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-006 **Liste de comptes C-49-97**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-49-97 concernant les chèques 66167, 66217 à 66362 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 22 décembre 1997 et en autorise le paiement au montant total de 718 085,39 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-007

Liste de comptes C-50-97

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-50-97 concernant les chèques 66363 à 66480 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 14 janvier 1998 et en autorise le paiement au montant total de 439 407,78 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-008

Compte rendu - Comité de la famille du 24 novembre 1997

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 24 novembre 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-009

Compte rendu # 10 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu # 10 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 15 décembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-010

Compte rendu C-97-09 - Comité culturel

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu C-97-09 de la réunion du comité culturel, tenue le 4 décembre 1997, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-011

Compte rendu R-12-97 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu R-12-97 de la réunion du comité environnemental, tenue le 11 décembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-012

Soumissions - Fourniture d'un contrôle électronique quantitatif neuf pour épandeuse à sel

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture d'un contrôle électronique quantitatif neuf pour épandeuse à sel, ont été ouvertes le 13 janvier 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Gilles Grégoire et fils inc.	10 754,84 $
Ray-dai inc.	11 675,04 $
Michel Gohier ltée	11 301,20 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Gilles Grégoire et fils inc. » au montant de 10 754,84 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 97-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-013

Règlement # 525-M

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 525-M intitulé *Règlement amendant le règlement # 525-L portant sur le régime complémentaire de retraite de Ville de Trois-Rivières-Ouest,* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement # 66 (1997) de la CITF, lequel adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges pour les exercices financiers 1998, 1999 et 2000 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-01-014

Financement, emprunts temporaires - Règlement # 784

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des

emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1999, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier de la ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 784 - Chauveau, de Montlieu et Savoie	457 451 $	90 %	411 705 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-015

Contrat d'assistance technique des logiciels d'application, contrat de garantie prolongée des logiciels et contrat de tenue à jour des logiciels sous Windows avec la firme Mensys

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la firme Mensys un contrat d'assistance technique (banque d'heures) des logiciels d'application, un contrat de garantie prolongée pour assurer le bon fonctionnement de nos logiciels et un contrat de tenue à jour des logiciels sous Windows pour l'année 1998. Les sommes nécessaires sont prévues et appropriées à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-016

Proclamation du Mois du coeur

CONSIDÉRANT que depuis plus de 40 ans, la Fondation des maladies du coeur du Québec et sa formidable équipe de bénévoles ont contribué à faire diminuer le taux de décès attribuables aux maladies cardio-vasculaires et aux accidents vasculaires cérébraux;

CONSIDÉRANT que grâce à la générosité du grand public et de nos citoyens, la Fondation des maladies du coeur du Québec

poursuit sa mission d'appui à la recherche et à la promotion de la santé;

CONSIDÉRANT que, par ses actions concrètes, la Fondation des maladies du coeur du Québec contribue à améliorer la qualité de vie et les chances de survie de tous nos concitoyens et concitoyennes;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest proclame le mois de février 1998 « ***Mois du cœur*** » et encourage toute la population à être *Au coeur de la solution!*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-017

Semaine québécoise sans fumer

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que la semaine du 19 au 25 janvier 1998 soit proclamée "Semaine québécoise sans fumer", dans le cadre de la campagne « *On change d'air* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-018

Contrat de cession pour parc

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour parc du lot 34-255 (rue Casgrain) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Les Entreprises E. Chaîné inc., en compensation du 10 % pour parc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-019

Subventions 1998 au budget de l'administration générale

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le trésorier soit autorisé à préparer les chèques de subvention pour l'année 1998 aux organismes suivants :

Subventions au budget de l'administration générale	
Popote volante sourire	100 $
Société canadienne de la Croix-Rouge	100 $
Âge d'or Jean-XXIII	600 $
Âge d'or Sainte-Catherine-de-Sienne	600 $
Société canadienne du cancer	100 $
Fleur de Mai LHI inc.	400 $
Légion royale canadienne	125 $
Aféas Jean-XXIII	100 $
Aféas Sainte-Catherine-de-Sienne	100 $
Centraide Mauricie	100 $
Société canadienne de la sclérose en plaques	100 $
Cadets de l'air	1 100 $
Orchestre symphonique de Trois-Rivières	500 $
Matinées symphoniques	1 000 $
Les Artisans bénévoles de la Paix en Mauricie	200 $
Moisson Mauricie	200 $
Maison de la Famille de l'Ouest inc.	500 $
Avenue Jeunesse	3 000 $
Centre Le Havre de Trois-Rivières	50 $
Chambre de commerce de Trois-Rivières	5 000 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-020

Subventions 1998 au budget du Service des loisirs

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le trésorier soit autorisé à préparer les chèques de subvention pour l'année 1998 aux organismes suivants :

Subventions au budget du Service des loisirs	
Association du baseball mineur	7 000 $
Club de soccer Albatros inc.	4 000 $
Club de patinage artistique	1 000 $
Conseil des loisirs de la Mauricie	500 $
Comité de mini-basket de Trois-Rivières-Ouest	1 500 $
Ass. de loisirs pour personnes handicapées	800 $
Âge d'or Jean-XXIII	100 $
Âge d'or Sainte-Catherine	100 $
Groupes Scouts et Louveteaux Jean-XXIII	300 $
Groupes Scouts et Louveteaux Sainte-Catherine	300 $
Club Mère-Enfant	250 $
CLAP	20 000 $
Les Jeannettes - 9e Ronde T.R.O.	100 $
Les Mélomanes de T.R.O.	100 $
Ass. des handicapés adultes de la Mauricie inc.	100 $
Club de Gymnastique du T.R. Métro	1 888 $
Maralga (nage synchronisée)	1 296 $
Mégophias Natation	6 666 $
Club de Ringuette Francheville inc.	975 $
Club de plongeon de la Mauricie	275 $
Club de Tir à l'arc Le Sagittaire	1 128 $
Chevaliers de Colomb	500 $
Jeux du Québec hiver 1999	20 887 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-021

Subvention 1998 au budget de la Sécurité publique

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le trésorier soit autorisé à préparer le chèque de subvention pour l'année 1998 à l'organisme suivant :

Subvention au budget de la Sécurité publique	
Parents-Secours T.R.O.	100 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-022

Reconduction du portefeuille d'assurances de dommages

CONSIDÉRANT l'article 573.1.2 de la Loi sur les cités et villes qui stipule qu'un contrat d'assurance adjugé par soumissions pour une période inférieure à cinq ans peut, à son échéance, être reconduit sans demande de soumissions pour une ou plusieurs périodes qui ajoutées à celle prévue lors de l'adjudication n'excèdent pas cinq ans et que les primes peuvent, après la période initiale, être modifiées pour la durée d'une nouvelle période;

CONSIDÉRANT le rapport de la firme Caron Bélanger Ernst & Young inc., en date du 14 janvier 1998;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le contrat d'assurances de dommages, pour la période du 1er mars 1998 au 28 février 1999, soit reconduit aux conditions stipulées dans l'offre du 28 novembre 1997 des courtiers d'assurances des municipalités du Québec Division de B.F.L. Holdings inc. et ce, pour un montant de 128 992 $ (taxes en sus) établi en fonction des valeurs énumérées au contrat actuel, conditionnellement à l'obtention d'une proposition finale de la CAM-Q, dans les meilleurs délais possible.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-023

Compte rendu R-01-98 - Comité de circulation

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu R-01-98 de la réunion du comité de circulation, tenue le 15 janvier 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-024

Entente intermunicipale concernant le service de sécurité publique entre la Municipalité de Pointe-du-Lac et la Ville de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer une modification à l'entente intermunicipale concernant le service de sécurité publique entre la Municipalité de Pointe-du-Lac et la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-025

Respect des clauses du permis d'intervention du MTQ

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports du Québec un permis d'intervention pour pouvoir effectuer des travaux n'excédant pas 10 000 $ à l'intérieur de l'emprise des routes entretenues par ce ministère et que la Ville s'engage à respecter les clauses dudit permis d'intervention et ce, pour la période du 1er janvier au 31 décembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant l'article 20.2.5 du règlement # 1000 portant sur le coût des licences pour chiens et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-01-026

Soumissions - Fourniture de logiciels Backoffice

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de logiciels Backoffice, ont été ouvertes le 14 janvier 1998 en présence de MM. René Caron, technicien en informatique, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Fournitures et ameublement du Québec	16 523,63 $
Centre Informatique Micromédica inc.	24 337,28 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. René Caron, technicien en informatique;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Fournitures et ameublement du Québec » au montant de 16 523,63 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 97-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-027

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 16 décembre 1997

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 16 décembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-028

Majoration du supplément du greffier de la cour municipale

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le supplément du greffier de la cour municipale soit majoré de la façon suivante :

au 01-04-96 : 29,21 $ + 2,0 % = 29,79 $;
au 01-04-97 : 29,79 $ + 1,5 % = 30,24 $;
au 01-04-98 : 30,24 $ + 1,0 % = 30,54 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-029

"Partenariats pour la création d'emplois"

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que monsieur Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet soit autorisé à signer au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest une demande concernant une prestation d'emploi dans le cadre du programme "*Partenariats pour la création d'emplois*" pour un poste de stagiaire, dans le but d'aider à l'implantation d'un système d'émission informatisée de permis et de gestion des données géomatiques et ce, pour une période de vingt-six (26) semaines, soit du 2 février au 31 juillet 1998. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-01-030

Cours en "*Aménagement paysager*"

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que monsieur Claude Lacroix soit autorisé à suivre un cours en "*Aménagement paysager*" d'une durée de dix (10) périodes (3 h/sem.) et jusqu'à concurrence d'un montant de 150 $ soit prévu à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Famille de M. Gilles Boulet : Remerciements pour sympathies.

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 2040.1 (plan d'urbanisme).

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3040.1 (zonage).

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3038.1 (zonage).

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3041.1 (zonage).

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 2039.1 (plan d'urbanisme).

Municipalité de Pointe-du-Lac : Résolution d'appui relative à notre demande d'appui à l'entente de services policiers.

Monsieur Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales : Le 18 décembre dernier, le gouvernement a adopté le projet de loi 173, Loi instituant le fonds spécial de financement des activités locales et modifiant la Loi sur la fiscalité municipale.

Association des directeurs municipaux du Québec : La Corporation des secrétaires municipaux du Québec (CSMQ) change de nom et devient dès maintenant *l'Association des directeurs municipaux du Québec* (ADMQ).

Centre Le Havre de Trois-Rivières inc. : Demande d'aide financière.

M. Yves Rocheleau, député de Trois-Rivières : Autorisation d'une contribution additionnelle à l'organisation des Jeux du Québec du Grand Trois-Rivières.

Association des retraités et retraitées de l'enseignement du Québec de la région 04, secteur de Trois-Rivières : Demande d'aide financière.

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 2040.1 (plan d'urbanisme).

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3040.1 (zonage).

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3043.1 (zonage).

Sur ce, la séance est levée.

André Carle, maire suppléant

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 février 1998, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur André Carle, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest et monsieur le conseiller Claude Lacroix motivent leur absence pour raisons personnelles.

98-02-031

Procès-verbal - Séance ordinaire du 19 janvier 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 janvier 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-032

Liste de comptes C-51-97

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-51-97 concernant les chèques 66384, 66481 à 66573 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 20 janvier 1998 et en autorise le paiement au montant total de 364 015,68 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-033

Liste de comptes C-01-98

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-01-98 concernant les chèques 66481 à 66486, 66574 à 66677 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 27 janvier 1998 et en autorise le paiement au montant total de 3 210 695,28 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-034

Compte rendu SPI-01-98 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu SPI-01-98 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 20 janvier 1998, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-035

Compte rendu - Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 12 décembre 1997

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 12 décembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-036

Compte rendu - Comité des Jeux du Québec

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des Jeux du Québec, tenue le 27 novembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président, secteur finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-037

Règlement # 875

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 875 intitulé *Règlement adoptant le règlement # 66 (1997) de la CITF, lequel adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges pour les exercices financiers 1998, 1999 et 2000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-038

Règlement # 1000.45

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 1000.45 intitulé *Règlement modifiant l'article 20.2.5 du règlement # 1000 portant sur le coût des licences pour chiens*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Yves Lévesque, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3044.1) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

ARTICLE 1 Après l'entrée en vigueur de ce règlement, les articles suivants seront modifiés comme suit :

Au règlement de zonage, le troisième paragraphe de l'**article 1.2** sera modifié de la façon suivante :

> La "grille des spécifications" dûment authentifiée par le Maire et le Greffier de la ville, et composée de 23 feuillets résidentiels R-1 à R-23 inclusivement, 6 feuillets commerciaux, C,S,I-1, C,S,I-2, C,S,I-3, C,S,I-4 et C,S,I-5 et C,S,I-6 et 7 feuillets parcs P,T,E,A-1, P,T,E,A-2, P,T,E,A-3, P,T,E,A-4, P,T,E,A-5, P,T,E,A-6 et P,T,E,A-7 et datée du 20 juin 1983.

Au règlement de zonage, à l'**article 1.5**, il y aura ajout de la terminologie des mots "Mauvaises herbes" qui se définira comme suit :

> Mauvaises herbes : On entend par mauvaises herbes, les plantes suivantes :

Nom français	Nom scientifique
Herbe à puce	Rhus radicans
Herbe à poux	Ambrosia artemisiifolia
Ortie royale	Galeopsis tetrahit
Pissenlit	Taraxacum officinale
Plantain	Plantago

Au règlement de zonage, il y aura ajout de l'**article 6.1.7** qui se lira comme suit :

> **Sous-sol**
>
> Dans toutes les zones, les sous-sols, entre-sols ou les caves sont autorisés en autant que les conditions énoncées à l'article 3.4.3 du règlement de construction soient respectées.
>
> Les usages permis dans les sous-sols sont les mêmes que pour ceux autorisés sur les niveaux de plancher situés hors-terre.
>
> Pour les bâtiments situés en zone d'inondation 0-20 ans et 20-100 ans, des restrictions de construction spécifiques s'appliquent; ceci, tel que décrit au chapitre 6 du règlement de construction.

Sauf pour les zones situées au sud du chemin Sainte-Marguerite et de son prolongement vers Pointe-du-Lac par le boulevard Jean-XXIII, le sous-sol peut être occupé en partie, par un garage; cependant, la rampe d'accès doit être construite selon les spécifications de l'article 7.2.6.2 du présent règlement de zonage.

Au règlement de zonage, l'**article 7.8.2** sera annulé et remplacé par ce qui suit :

7.8.2 Dispositions générales

Pour cet article, le mot terrain désigne tant la portion de terrain appartenant au propriétaire que celle située dans l'emprise de rue appartenant à la Ville, sur toute la largeur du lot longeant la rue.

7.8.2.1 Terrains desservis et non construits

Tous les terrains desservis ou faisant partie d'un règlement d'emprunt décrétant la mise en place de services, doivent être entretenus régulièrement, c'est-à-dire :

a) l'herbe doit être coupée avant qu'elle n'atteigne une hauteur maximum de 15 centimètres;

b) les branches mortes ou tout autre débris devront être ramassés régulièrement.

Terrains non desservis

Tous les terrains non desservis et n'étant pas cultivés doivent être entretenus sur une bande de trente mètres (30 m); et ce, pour toute partie du terrain contiguë à un terrain desservi, c'est-à-dire :

- L'herbe doit être coupée, les mauvaises herbes et la végétation sauvage doivent être détruites, les branches mortes ou tout autre débris doivent être ramassés; ceci, tout en respectant les dates mentionnées ci-dessous :

  - La première fois, au plus tard le 24 juin de chaque année.

  - La deuxième fois, au plus tard le 1er août de chaque année.

- La troisième fois, au plus tard le 15 septembre de chaque année.

7.8.2.2 Terrains desservis et construits

Lorsqu'un bâtiment principal est existant ou a été érigé, les parties de terrain ne servant pas ou ne devant pas servir à des aménagements pavés, en gravier ou construits, devront être nettoyées, terrassées et engazonnées ou aménagées dans les 24 mois suivant l'émission du permis de construction initial.

Ces surfaces paysagées ou engazonnées doivent être entretenues convenablement, c'est-à-dire que l'herbe doit être coupée :

a) avant d'atteindre une hauteur supérieure à quinze centièmes de mètre (0,15 m) ou,

b) à une fréquence minimum de 2 fois par mois.

Au règlement de zonage, l'item g) de l'**article 10.1.5.1** sera modifié de la façon suivante :

g) nonobstant du lettrage servant à identifier un véhicule commercial, toute enseigne ou affiche promotionnelle peinte, fixe ou amovible, apposée sur un véhicule privé ou de compagnie, sur une remorque ou sur un débris quelconque (carcasse de camion ou autres voitures) et utilisé dans le seul but d'augmenter la surface d'affichage prescrite;

ARTICLE 2 Après l'entrée en vigueur de ce règlement, les grilles des spécifications suivantes seront modifiées comme suit :

À la grille des spécifications commerciales, pour la zone 346 C, il y aura un pointage au lieu de la NOTE 69 à la **sous-division Cd classe 3** «vente au détail et location de véhicules (4.2.2.4)» et on lira NOTE 119 à la **sous-division Cd classe 4** «services de réparation (4.2.2.4)».

À la grille des spécifications commerciales, pour la zone 346 C, la NOTE 119 sera créée et se lira comme suit :

Dans cette zone, seul l'usage de réparation de véhicules à moteur est autorisé.

À la grille des spécifications résidentielles, pour la zone 387 Ra, on lira NOTE 120 au lieu du chiffre 15 à l'élément «marge de recul avant (5.4)».

À la grille des spécifications résidentielles, pour la zone 387 Ra, la NOTE 120 sera créée et se lira comme suit :

Note 120 : La marge de recul avant, pour la zone 387 Ra, donnant sur la rue du Fleuve, sera de quinze mètres (15 m), à l'exception du lot de coin où la marge de recul avant, côté ouest, sera de six mètres (6 m).

À la grille des spécifications résidentielles, pour la nouvelle zone 429 Rabc, le pointage sera le même que la zone résidentielle 41 Rbc1 à l'exception qu'il n'y aura pas de pointage à la sous-division Rc classe 2 «trifamiliale jumelée (4.2.1.3)», qu'il n'y aura pas de lettre à l'élément «architecture, symétrie et apparence extérieure (6.7)» et qu'on lira NOTE 121 à l'élément «bâtiment isolé, largeur minimale du lot (3.1(L))».

ARTICLE 3 Après l'entrée en vigueur de ce règlement, le plan de zonage sera modifié comme suit :

Au plan de zonage, la zone commerciale 178 C située en bordure de la rue Notre-Dame sera agrandie en diminuant la zone commerciale 346 C jusqu'au centre de la rue Quenneville.

Au plan de zonage, la zone résidentielle 41 Rbc1 sera diminuée afin de créer la nouvelle zone résidentielle 429 Rabc qui contiendra les lots 164-1-70 et 164-2-24, 164-1-71 et 164-2-25, 164-1-72 et 164-2-26, 164-1-73 et 164-2-27, 164-1-74 et 164-2-28.

98-02-039 **Projet de modifications au règlement de zonage**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le projet de modifications, au règlement de zonage, faisant partie du projet # 3044.1, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000 (futur # 4013) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

ARTICLE 1 Après l'entrée en vigueur de ce règlement, les articles suivants seront modifiés comme suit :

Au règlement de lotissement, le troisième paragraphe de l'**article 1.3** sera modifié de la façon suivante :

> La "*grille des spécifications*" dûment authentifiée par le Maire et le Greffier de la ville, et composée de 23 feuillets résidentiels R-1 à R-23 inclusivement, 6 feuillets commerciaux, C,S,I-1, C,S,I-2, C,S,I-3, C,S,I-4 et C,S,I-5 et C,S,I-6 et 7 feuillets parcs P,T,E,A-1, P,T,E,A-2, P,T,E,A-3, P,T,E,A-4, P,T,E,A-5, P,T,E,A-6 et P,T,E,A-7 et datée du 20 juin 1983.

Au règlement de lotissement, les items d), e) et f) de l'**article 2.4** seront modifiés de la façon suivante :

d) les coûts reliés au fonds spécial d'aménagement de parcs et terrains de jeux (s'il y a lieu) soient payés;

e) les taxes municipales desdits lots soient payées;

f) que soient payés les coûts reliés :

- à la modification ou à l'abandon de raccordement d'aqueduc;
- à la modification ou à l'abandon de raccordement d'égout sanitaire ou pluvial;
- au déplacement de borne-fontaine;
- au déplacement de luminaire;
- au déplacement ou modification de biens publics (bancs, boîtes postales, arbres, aménagements paysagés, etc.);
- à une modification des entrées charretières;

Au règlement de lotissement, au tableau 3.1.4, il y aura ajout de la note l) qui se lira comme suit :

l) Les dimensions des lots 164-1-70 et 164-2-24, 164-1-71 et 164-2-25, 164-1-72 et 164-2-26, 164-1-73 et 164-2-27, 164-1-74 et 164-2-28, situés à l'intérieur de la zone 429 Rabc, devront respecter les normes de la note 121 qui se lit comme suit :

Note 121 : Dans la zone 429 Rabc, la largeur minimum des lots est de 16 mètres (16 m).

ARTICLE 2 Après l'entrée en vigueur de ce règlement, les grilles des spécifications demeurent inchangées.

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de construction # 5000 (futur # 5023) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

ARTICLE 1 Après l'entrée en vigueur de ce règlement, les articles suivants seront modifiés comme suit :

Au règlement de construction, les **articles 3.4.3, 3.4.3.1** et **3.4.4** seront annulés et l'**article 3.4.3.2** sera renuméroté pour porter le numéro **3.4.3**, l'**article 3.4.5** sera renuméroté pour porter le numéro **3.4.4**, l'**article 3.4.6** sera renuméroté pour porter le numéro **3.4.5** et l'**article 3.4.7** sera renuméroté pour porter le numéro **3.4.6.**

Au règlement de construction, le premier paragraphe de l'**article 1.5** sera modifié de la façon suivante :

> Les documents suivants font partie intégrante du présent règlement de construction, *à savoir :*

Au règlement de construction, le troisième paragraphe de l'**article 1.5** sera modifié de la façon suivante :

> La "*grille des spécifications*" dûment authentifiée par le Maire et le Greffier de la Ville, et composée de 23 feuillets résidentiels R-1 à R-23 inclusivement, 6 feuillets commerciaux, C,S,I-1, C,S,I-2, C,S,I-3, C,S,I-4 et C,S,I-5 et C,S,I-6 et 7 feuillets parcs P,T,E,A-1, P,T,E,A-2, P,T,E,A-3, P,T,E,A-4, P,T,E,A-5, P,T,E,A-6 et P,T,E,A-7 et datée du 20 juin 1983.

98-02-040

Entente 9-1-1 - SAINT-ROCH DE RICHELIEU

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch de Richelieu, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-041

Démission de monsieur Stéphane Tremblay

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la démission de monsieur Stéphane Tremblay, à titre de technicien en traitement de l'eau, soit acceptée à compter du 6 février 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-042

Compte rendu - Comité des Jeux du Québec

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des Jeux du Québec, tenue le 7 janvier 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président, secteur finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-043

Entente - Syndicat des employés municipaux

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le maire ou le maire suppléant, le directeur général ou le directeur adjoint, le greffier ou le greffier adjoint et le président du comité de relations de travail (employés municipaux) soient autorisés à signer, avec le Syndicat des employés municipaux, une entente relative à la prime - chauffeur-journalier et maintenance-journalier du 19 décembre 1997 au 31 mars 1998

et aux salaires des employés surnuméraires cols blancs et cols bleus du 1er avril 1996 au 31 mars 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-044

Compte rendu # 1 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 1 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 22 janvier 1998, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-045

Arrêt du sifflement du train sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, par sa résolution numéro 94-09-417 du 19 septembre 1994, a demandé à CP Rail de bien vouloir interdire le sifflement des trains la nuit sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a été informée le 6 avril 1995 des coûts annuels à partager entre la municipalité et la compagnie de chemin de fer pour assurer chaque passage à niveau de son territoire où le train ne siffle pas;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu le 12 avril 1995 les documents relatifs ainsi que les exigences minimales concernant la signalisation en vue d'un règlement anti-sifflet;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, par sa résolution numéro 95-04-198 du 18 avril 1995, a formulé une demande à CP Rail afin que soit effectuée, dans un premier temps, une étude aux passages à niveau du boulevard des Récollets, de côte Richelieu et du boulevard Mauricien, dans le but d'évaluer, conjointement avec Transports Canada, la possibilité d'interrompre l'utilisation du sifflet des trains à ces endroits;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, par sa résolution numéro 95-08-425 du 21 août 1995, autorisait ses représentants à signer avec CP Rail limitée un contrat concernant les trois (3) passages à niveau afin que cesse l'emploi du sifflet et s'engageait par la même occasion à payer 50 % de la prime d'assurance annuelle pour chacun de ces passages à niveau;

CONSIDÉRANT les nombreuses démarches entreprises par notre député à la Chambre des communes, monsieur Yves Rocheleau, dans ce dossier;

CONSIDÉRANT que le Réseau CP Rail a connu une importante réorganisation par la vente du tronçon Québec - Gatineau;

CONSIDÉRANT que CP Rail se devait d'obtenir l'autorisation de Transports Canada avant de conclure une entente sur l'interdiction de siffler.

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la compagnie Chemin de fer Québec/Gatineau (nouveau propriétaire) de donner suite, dans les plus brefs délais, aux nombreuses demandes faites dans le but de conclure l'entente pour l'arrêt du sifflement du train sur son territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-046 **<u>Annulation - Fermeture du projet # 94-11</u>**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil annule la résolution numéro 97-11-620 du, 17 novembre 1997 - Fermeture du projet # 94-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-047

Vente du lot P.-16-15 à madame Ginette Lemay

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec madame Ginette Lemay, un contrat de vente du lot P.-16-15 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 994 $ plus TPS & TVQ; les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge du futur acquéreur à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-048

Compte rendu C-98-01 - Comité culturel

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu C-98-01 de la réunion du comité culturel, tenue le 15 janvier 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-049

Contrat de cessions d'emprises de rues

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cessions d'emprises de rues des lots P.-15-413 et P.-12-15-2 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Philippe Duguay et Robert Gauthier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-050

Contrat de cession d'emprise de rue

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession d'emprise de rue du lot P.-21-6 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Alain Bellerive et Bonnergest inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-051

Projet # 98-00

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil approuve le projet # 98-00 (immobilisations 1998), au montant de 220 700 $, permettant les dépenses suivantes : diverses immobilisations. Un montant de 186 956 $ est déjà prévu au fonds d'administration budgétaire. Quant au solde de 33 744 $, qu'il soit pris à même la contribution au fonds des règlements d'emprunts en cours prévue pour 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-052

Projet # 98-01

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits de 164 500 $ au projet # 98-01 (fonds de roulement 1998) pour permettre les dépenses suivantes : acheter une rétro-excavatrice, remplacer le refroidisseur et la tuyauterie à saumure du centre sportif, remplacer la boîte du camion # 46 ainsi que diverses autres dépenses et que ce montant soit pris à même le fonds de roulement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-053

Projet # 98-02

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits de 288 325 $ au projet # 98-02 (surplus réservé 1998) pour permettre la dépense suivante : achat d'équipements informatiques, de logiciels et de produits connexes et que ce montant soit pris à même le surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-054

Permis de ramonage pour l'année 1998

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la firme "Ramonage Michel enr." soit mandatée pour effectuer les travaux de ramonage dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'année 1998 selon le règlement # 1005 et ses amendements et que la répartition des secteurs soit établie par monsieur Michel Parent, capitaine au service de la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-055

Compte rendu R-01-98 - Comité environnemental

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu R-01-98 de la réunion du comité environnemental, tenue le 22 janvier 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-056

Compte rendu - Comité de la famille du 12 janvier 1998

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 12 janvier 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-057

Quittance envers monsieur Yves Rouette

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer une quittance envers monsieur Yves Rouette, demeurant au 3465, rue de Bordeaux, Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 3P5, afin de radier son hypothèque légale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-058

Nomination - Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques - Comité technique sur la gestion de l'urbanisation de la M.R.C. de Francheville

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil nomme monsieur Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, au comité technique sur la gestion de l'urbanisation de la M.R.C. de Francheville, concernant le futur schéma d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 5 et 13 du règlement # 844 concernant l'engagement des dépenses par les chefs de service et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-02-059

Subvention 1998 au budget de l'administration générale

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère;

que le trésorier soit autorisé à préparer le chèque de subvention pour l'année 1998 à l'organisme suivant :

Subvention au budget de l'administration générale	
Club Optimiste Trois-Rivières-Ouest	250 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-060

Cocktail bénéfice - Jeux du Québec

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal procède à l'achat de deux billets, au coût de 100 $ chacun (taxes incluses), pour le *Cocktail bénéfice du Grand Trois-Rivières pour la 34e Finale des Jeux du Québec - Hiver 1999*, qui se tiendra à Trois-Rivières le 25 février prochain et que ce montant soit pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-061

Projet de modifications au règlement de lotissement

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le projet de modifications, au règlement de lotissement, faisant partie du projet # 4013.1, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Famille de M. Jean-Marie Métail : Remerciements pour sympathies.

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3042.1 (zonage).

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3043.1 (zonage).

Club Optimiste Trois-Rivières-Ouest (1994) : Demande d'aide financière.

Équipe Canada pour l'Unité : Présentation de la *"Résolution populaire pour un Canada uni*" et invitation à se joindre à leur équipe.

Sinistrés de la rue Château Briand, Mont Saint-Hilaire : Remerciements pour le calcium que la Ville a fourni pour leur entrée d'automobile.

Consultants VFP inc. : Plan de mesure d'urgence (génératrice d'urgence).

Maternaide du Québec : Demande d'aide financière.

Union des municipalités du Québec : Élection d'un administrateur représentant notre région au conseil d'administration de l'UMQ - Mandat 1998-2000 - Procédure de mise en candidature.

Sur ce, la séance est levée.

André Carle, maire suppléant

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 février 1998, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur André Carle, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Fernand Bouchard et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest ainsi que messieurs les conseillers Claude Lacroix et Yves Lévesque motivent leur absence pour raisons personnelles.

98-02-062

Procès-verbal - Séance ordinaire du 2 février 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 février 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-063

Liste de comptes C-02-98

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-02-98 concernant les chèques 66678 à 66787 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 4 février 1998 et en autorise le paiement au montant total de 362 528,35 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-064

Liste de comptes C-03-98

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-03-98 concernant les chèques 66788 à 66892 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 11 février 1998 et en autorise le paiement au montant total de 1 235 137,97 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-065

Liste de mutations M-20-97

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la liste de mutations M-20-97 couvrant la période du 16 au 30 novembre 1997, pour un montant total de revenus de 7 190,14 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-066

Liste de mutations M-21-97

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de mutations M-21-97 couvrant la période du 1er au 15 décembre 1997, pour un montant total de revenus de 8 031,36 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-067

Compte rendu TP-01-98 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu TP-01-98 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 8 janvier 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-068

Offres de paiement comptant

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations émise en 1993 arrive à échéance le 27 juillet 1998;

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit effectuer un nouveau financement ainsi qu'un refinancement par émission d'obligations en juillet prochain;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu des règlements suivants de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu des règlements suivants;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu des règlements suivants sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal ordonne au trésorier d'offrir le paiement comptant à tous les riverains des règlements suivants et que cette quote-part soit versée le ou avant le 24 avril 1998 :

Règl.	Rues	Nombre de propriétés	Emprunt prévu
Refinancement			
320	Sirois - Garceau	5	4 200
321	Roland - Forest	12	1 500
423	boul. Jean-XXIII - Brodeur	2	32 300
429	du Long-Sault - Laflamme - Aubert - Rosemont	100	392 700

Règl.	Rues	Nombre de propriétés	Emprunt prévu
431	de Bayonne - Routhier	21	125 000
435	Forest - Gagnon	24	119 000
437	de Saint-Germain	13	62 400
438	Sainte-Marguerite Est	4	6 800
442	Bellefeuille (entre de Sienne et Lacerte)	7	3 000
450	Mongeau	15	66 800
717	Goyer	18	88 700
720	Sabourin - Lebel	15	57 600
732	Marion - Audet	8	80 700
		244	1 040 700
Nouveau financement			
762	Garneau - Boulay - Bellevue - Demontigny - Jacob - Mauriac - Le Beau - Jean-Racine - Gélinas - Gill - Guérin	271	420 286
764	de Montlieu	10	67 098
769	Auclair	14	108 434
771	Goyer	8	86 168
772	de Montlieu - Blain - Chauveau	24	153 205
773	Maheu	17	152 714
775	ruisseau Bettez	21	77 784
776	Charbonneau - Dalpé - de l'Industrie Sud	25	9 424
777	boul. Jean-XXIII (partie)	15	94 168
781	du Fleuve (entre Delormier et Gélinas)	21	22 035
		426	1 191 316

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-069

Règlement # 844-B

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 844-B intitulé *Règlement modifiant les articles 5 et 13 du règlement # 844 concernant l'engagement des dépenses par les chefs de service,* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-070

Second projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

qu'un second projet de règlement de zonage contenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire (futur # 3044.1) soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-071

Second projet de modification au règlement de lotissement

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

qu'un second projet de règlement de lotissement contenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire (futur # 4013.1) soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-072

Règlement # 5023.1

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 5023.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de construction # 5000,* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-073

Acte de retrait - Terrains de Prestige C.G. inc.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, l'acte de retrait concernant Terrains de Prestige C.G. inc., le tout relativement à la vente pour défaut de paiement de l'impôt foncier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-074

Soumissions - Système d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable - Phase 2 (contrat # 94412-10)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le système d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable - Phase 2 (contrat # 94412-10), ont été ouvertes le 10 février 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Cie de Construction Dollard ltée	554 235 $
Construction G. Therrien inc.	474 286 $
La Cie Wilfrid Allen ltée	562 529 $
Progère Construction inc.	564 311 $
Les Constructions R.J.C.R. inc.	476 625 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion des ingénieurs conseils de la firme Pluritec;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Construction G. Therrien inc. » au montant de 474 286,00 $ (taxes exclues), soit 545 547,47 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 783.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la réfection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures et trottoirs et du pavage de la rue de Sienne (partie Nord) et autorisant une dépense n'excédant pas 742 500 $ et un emprunt de 714 014 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-02-075

Cueillette, transport et récupération des ordures ménagères recyclables aux unités d'habitations résidentielles

CONSIDÉRANT la résolution # 93-12-442 adoptée le 6 décembre 1993;

CONSIDÉRANT que le contrat a débuté le 1er mars 1994;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de préciser la durée du contrat dont le début a été reporté;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que les dates pour le contrat de cueillette, transport et récupération des ordures ménagères recyclables aux unités d'habitations résidentielles, d'une durée de cinq années, se lisent comme suit :

Contrat de 5 ans :	1994-1995	130 611,05 $
	1995-1996	134 852,81 $
	1996-1997	139 223,18 $
	1997-1998	146 485,92 $
	1998-1999	155 880,76 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-076

Soumissions - Arbustes et fleurs

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture, la plantation et l'entretien d'arbustes et de fleurs, ont été ouvertes le 12 février 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Floriculture Gauthier inc.	Item "A" Item "B"	21 499,03 $ 3 450,75 $
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	Item "A" Item "B"	19 045,83 $ 31,01 $
Terrassement Moderne enr.	Item "A" Item "B"	21 042,09 $ ---
Pépinière 55 inc.	Item "A" Item "B"	20 069,84 $ 907,55 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Alain Gagnon, contremaître au service des travaux publics;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'item "A" et l'item "B" de la soumission de la firme « Les Jardins Gaétan Chassé inc. » aux montants respectifs de 19 045,83 $ et 31,01 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-077

<u>Frais pour la délivrance des documents et des plans</u>

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

Document	Montant
Assermentation par le greffier ou par un commissaire à l'assermentation	5,00 $ non taxable
Boutons de revers	3,00 $ taxes incluses
Budget	3,00 $ taxes incluses

Document	Montant
Carte de la ville	1,50 $ taxes incluses
Carte de zonage (feuillet)	4,00 $ taxes incluses
Certificat d'évaluation	6,00 $ non taxable
Certificat de police (Service de la sécurité publique)	10,00 $ taxes incluses
Certificat de résidence, d'occupation, de vie ou d'hébergement et autre déclaration	3,00 $ non taxable
Certificat de taxes au notaire	5,00 $ taxes incluses
Chèque retourné, refusé (N.S.F.)	15,00 $ non taxable
Copie authentique et/ou conforme	5,00 $ non taxable
Demande de pardon (Service de la sécurité publique)	20,00 $ taxes incluses
Drapeau	65,00 $ taxes incluses
Exécution de mandat	40,00 $ non taxable
Extrait de rôle (unité d'évaluation)	0,32 $ + taxes
Grille (feuillet)	4,00 $ taxes incluses
Lettre de probité (Service de la sécurité publique)	10,00 $ taxes incluses
Liste des commerces	15,00 $ taxes incluses
Liste électorale (coût par nom)	0,01 $ + taxes
Liste des propriétés (coût par nom)	0,03 $ + taxes minimum 10 $ + taxes
Matrice graphique (feuillet)	5,00 $ + taxes
Page dactylographiée ou manuscrite	3,00 $ taxes incluses
Photocopie	0,30 $ taxes incluses
Photocopie de plan sur film	2,75 $/pi.ca. + taxes
Photocopie de plan sur papier	0,75 $/pi.ca. + taxes
Photocopie de plan sur vélum	1,25 $/pi.ca. + taxes
Plainte au rôle	Selon le règlement
Plan de cadastre	Coût réel + taxes
Plan général des rues (imprimé)	3,00 $ taxes incluses
Plan triennal	3,00 $ taxes incluses
Plan d'urbanisme	5,00 $ taxes incluses

Document	Montant
Rapport d'accident, d'incendie ou attestation de rapport d'événement (Service de la sécurité publique)	12,00 $ taxes incluses
Rapport financier	5,00 $ taxes incluses
Règlement (page/max. 35 $)	0,30 $ taxes incluses
Tout autre document non spécifiquement inclus à la présente section sera remis selon les coûts prévus au règlement sur les frais exigibles pour la transcription, la reproduction et la trans-mission de documents et de renseigne-ments normatifs (décret 1856-87 et amendements)	

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-02-078

Reconnaissance de la Route verte en Mauricie

CONSIDÉRANT les démarches entreprises auprès de Vélo-Québec, par le comité régional « Route verte et corridors verts de la Mauricie », afin de faire connaître comme itinéraire « *Route verte* » les deux réseaux cyclables suivants :

- l'axe Saint-Maurice jusqu'au Parc de la Mauricie (du sud au nord);
- l'axe fleuve Saint-Laurent (d'est en ouest).

CONSIDÉRANT l'importance pour le développement touristique de la région de réaliser intégralement ces deux projets et de concrétiser dans les plus brefs délais l'ensemble du réseau cyclable du territoire de la MRC de Francheville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le comité régional de la « Route verte et corridors verts de la Mauricie » dans ses démarches auprès de Vélo-Québec, afin de faire reconnaître ***l'axe Saint-Maurice jusqu'au Parc de la Mauricie*** et ***l'axe fleuve Saint-Laurent*** comme itinéraires « *Route verte* » et ce, tel que décrit dans les projets initialement déposés par les municipalités concernées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

MRC de Francheville : Reconnaissance de la *Route verte en Mauricie*.

Centre Le Havre de Trois-Rivières inc. : Remerciements pour l'aide financière.

Conseil Régional de Prévention de la Criminalité : Demande d'aide financière.

Les Artisans de Paix : Remerciements pour l'aide financière.

Fleur de mai : Remerciements pour l'aide financière.

Aféas Jean-XXIII : Remerciements pour l'aide financière.

Moisson Mauricie : Remerciements pour l'aide financière.

Les Constructions R.J.C.R. inc. : Soumission - Système d'enlèvement du fer et du manganèse dans l'eau potable - Phase 2.

Sur ce, la séance est levée.

André Carle, maire suppléant

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 16 février 1998

Urbanisme

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION tenue le 16 février 1998, à 19 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant monsieur André Carle et à laquelle assistaient mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Fernand Bouchard et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques et René Bourassa, chef de la division des permis..

Cette assemblée a pour but d'informer la population sur le projet de modifications proposées au plan et aux règlements d'urbanisme ainsi que les conséquences découlant de leur adoption et plus particulièrement les règlements **# 3044.1** intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000* et **# 4013.1** intitulé *Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000.*

Aucuns contribuables ne se sont présentés.

À 19 h 51, le 16 février 1998, monsieur le maire suppléant André Carle déclare l'assemblée levée. Après l'avoir signé, il a lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

André Carle, maire suppléant

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 2 mars 1998, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

98-03-079

Procès-verbal - Séance ordinaire du 16 février 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 février 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-080

Liste de comptes C-04-98

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-04-98 concernant les chèques 66893 à 66979 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 18 février 1998 et en autorise le paiement au montant total de 634 065,83 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-081 **Liste de comptes C-05-98**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-05-98 concernant les chèques 66600, 64282, 66980 à 67069 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 25 février 1998 et en autorise le paiement au montant total de 580 357,34 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-082 **Liste de mutations M-22-97**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de mutations M-22-97 couvrant la période du 16 au 31 décembre 1997, pour un montant total de revenus de 49 270,59 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-083 **Liste de mutations M-01-98**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de mutations M-01-98 couvrant la période du 1er au 31 janvier 1998, pour un montant total de revenus de 42 311,75 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-084 **Compte rendu R-02-98 - Comité de circulation**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu R-02-98 de la réunion du comité de circulation, tenue le 18 février 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-085

Compte rendu SPI-02-98 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu SPI-02-98 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 26 février 1998, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue Gagnon portant le numéro de lot P.-16-15 et ce, en vertu de l'article 415.1 de la Loi sur les cités et villes et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère réitère l'avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement sur la réfection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures et trottoirs et du pavage de la rue de Sienne (partie Nord) et autorisant une dépense n'excédant pas 742 500 $ et un emprunt de 714 014 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-03-086

Félicitations - Richard L'Heureux

CONSIDÉRANT que les *Jeux d'hiver 1998* se sont déroulés à Nagano;

CONSIDÉRANT que monsieur Richard L'Heureux, journaliste sportif à la Station CKTM TV de Trois-Rivières (COGECO) affilié à Radio Canada;

CONSIDÉRANT que monsieur Richard L'Heureux est un ancien sauteur en ski;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement *monsieur Richard L'Heureux*, journaliste et commentateur sportif, pour son bon travail et sa participation aux ***Jeux olympiques à Nagano*** en février 1998, comme *analyste en saut à ski*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-087

Règlement # 3044.1

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 3044.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-088

Règlement # 4013.1

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 4013.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de lotissement # 4000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-089

Destruction de documents - Service de la trésorerie

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le greffier de la ville soit autorisé à procéder à la destruction des archives suivantes :

Contenu d'archives	Description	Année
Relieur	Caisse déboursés/chèques	1977 à 1978
Relieur	Caisse déboursés	1978
Relieur	Caisse déboursés/chèques directs	1979
Chemise	Caisse déboursés/chèques directs	1980
Chemise	Caisse déboursés/chèques directs	1981
Relieur	Caisse déboursés	1984
Relieur	Caisse déboursés	1985
Relieur	Caisse déboursés	1987
Relieur	Caisse déboursés	1988
Relieur	Caisse déboursés	1989
Relieur	Caisse déboursés	1990
2 boîtes	Chèques	1987
2 boîtes	Chèques	1988
2 boîtes	Chèques	1989
2 boîtes	Chèques	1990
Boîtes # 117 à 131	Comptes à payer/pièces justificatives	1990
Boîte # 401	Comptes à recevoir	1978 à 1981
Relieur	Comptes à recevoir/taxes	1983
Relieur	Comptes à recevoir/taxes	1984
2 relieurs	Comptes à recevoir/taxes	1985
2 relieurs	Comptes à recevoir/taxes	1986
2 relieurs	Comptes à recevoir/taxes	1987
Boîte relieur	Comptes à recevoir/factures diverses	# 169 à 298 incl. 1986 à 1987
Boîte relieur	Comptes à recevoir/fact. div.	# 299 à 381 incl. 1988
Boîte relieur	Comptes à recevoir/factures diverses	# 381 à 534 incl. 1989

Contenu d'archives	Description	Année
Boîte relieur	Comptes à recevoir/factures diverses	# 535 à 649 incl. 1990
Boîte relieur	Comptes à recevoir/factures diverses	# 650 à 754 incl. 1990
Relieur	Conciliation bancaire	1983 à 1985 (ensemble)
Relieur	Conciliation bancaire	1986 à 1988 (ensemble)
Relieur	Facturation diverse	1983 à 1987 (ensemble)
Boîte # 62	Fiches de fournisseurs (cartes jaunes)	1977 à 1982
Relieur	Historique des comptes à payer	1983
Relieur	Historique des comptes à payer	1984
Relieur	Historique des comptes à payer	1986
Relieur	Historique des comptes à payer	1987
Relieur	Historique des comptes à payer	1988
Relieur	Historique des comptes à payer	1989
Relieur	Historique des comptes à payer	1990
Relieur	Historique des taxes à recevoir	1982
Relieur	Journal des achats	1977 à 1978
Relieur	Journal des achats	1978
Relieur	Journal des achats	1979
Relieur	Journal des achats	1980
Relieur	Journal des achats	1981
2 relieurs	Journal des achats	1982
Relieur	Journal des achats	1983
Relieur	Journal des achats	1984

Contenu d'archives	Description	Année
2 relieurs	Journal des achats	1985
2 relieurs	Journal des achats	1986
2 relieurs	Journal des achats	1987
2 relieurs	Journal des achats	1988
3 relieurs	Journal des achats	1989
3 relieurs	Journal des achats	1990
Boîte # 400	Journal achats déboursés	1969 à 1977
Boîte # 11	Journal des encaissements	01-01-86 au 02-07-86
Boîte # 6	Journal des encaissements	03-07-86 au 31-12-86
Boîte # 10	Journal des encaissements	05-01-87 au 01-07-87
Boîte # 8	Journal des encaissements	02-07-87 au 13-11-87
	Lecture des salaires de chaque individu	21-10-1982
7 boîtes	Reçus de caisse # 242216 à 266579	1995

et ce, en conformité avec le calendrier de conservation des archives de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-090

Paiement comptant du solde de l'obligation Série AH SQAE

CONSIDÉRANT que l'obligation SÉRIE AH de la Société québécoise d'assainissement des eaux vient à échéance le 12 avril 1998;

CONSIDÉRANT que le solde en capital non amorti, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, estimé devant être refinancé à cette date se chiffre à 7 781,70 $;

CONSIDÉRANT que la Société offre l'opportunité d'acquitter ce solde et ainsi diminuer le coût de notre service de la dette des années futures;

CONSIDÉRANT que le budget 1998 prévoit le remboursement d'une somme de 219 713 $ de renouvellement payé comptant;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier à payer comptant le solde en capital, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, de l'obligation SÉRIE AH de la Société québécoise d'assainissement des eaux au montant estimé de 7 781,70 $ et que ce montant soit pris à même le budget courant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-091

Soumissions - Remplacement des composantes sous la tête de refoulement de la pompe verticale de marque Crane et installation d'un moteur stationnaire à combustion interne avec ses composantes d'embrayage au puits 6

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le remplacement des composantes sous la tête de refoulement de la pompe verticale de marque Crane et l'installation d'un moteur stationnaire à combustion interne avec ses composantes d'embrayage au puits 6, ont été ouvertes le 24 février 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
R.J. Lévesque et fils ltée	9 784,03 $
Pompes industrielles Launier inc.	11 220,69 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « R.J. Lévesque et fils ltée » au montant de 9 784,03 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 765.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-092

Soumissions - Remplacement du refroidisseur du système de réfrigération ainsi que les maîtres tuyaux au Centre sportif

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le remplacement du refroidisseur du système de réfrigération ainsi que les maîtres tuyaux au Centre sportif, ont été ouvertes le 24 février 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Bolé Service, division de Distribution Aqua-Détente 2000 inc.	49 949,61 $
Cimco réfrigération, division des Industries Toromont (Québec) inc.	51 128,61 $
Aubin réfrigération inc.	55 787,13 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Bolé Service, division de Distribution Aqua-Détente 2 000 inc. » au montant de 49 949,61 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-093 **Soumissions - Location d'un véhicule neuf 1998 - V6**

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la location d'un véhicule neuf 1998 - V6 pour une durée de trente-six (36) mois, ont été ouvertes le 2 mars 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Marque / Modèle	Montant
Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc.	Malibu	352,07 $/mois
Mich-O-Tomobile	Mercury Sable Station Wagon Mercury Sable Sedan Mercury Mystique Sedan	459,19 $/mois 500,12 $/mois 497,85 $/mois
Trois-Rivières Hyundai	Sonata GLS	385,44 $/mois

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc. » au montant de 352,07 $/mois (taxes incluses) pour une durée de trente-six (36) mois, incluant une garantie à 100%, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le greffier soit autorisé à signer le contrat s'y rapportant et ce, conditionnellement à l'autorisation officielle du ministre de la Sécurité publique monsieur Pierre Bélanger, pour la desserte policière de la Municipalité de Pointe-du-Lac par la Sécurité publique de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 97-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-094 **Compte rendu - Comité des Jeux du Québec**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des Jeux du Québec, tenue le 27 janvier 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président, secteur finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-095

Compte rendu - Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 29 octobre 1997

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 29 octobre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-096

Respecter les modalités négociées de l'entente - Municipalité de Pointe-du-Lac et Ville de Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT les négociations tenues avec la Municipalité de Pointe-du-Lac et la conclusion d'une entente intermunicipale suite à ces négociations le 10 octobre 1997 avec modifications apportées le 19 janvier 1998;

CONSIDÉRANT la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture de services à la même date;

CONSIDÉRANT que ces ententes avaient une durée prévue de cinq ans;

CONSIDÉRANT que le Ministre de la Sécurité publique a manifesté son intention d'approuver telle entente pour uniquement douze mois avec possibilité de renouveler pour six mois additionnels, soit jusqu'au 31 août 1999;

CONSIDÉRANT que l'approbation du Ministre est en relation avec une étude devant être menée par le Comité intermunicipal sur la régionalisation de l'organisation policière dans la conurbation de Trois-Rivières et l'échéancier qui y est rattaché;

CONSIDÉRANT la possibilité que cette étude ne conduise pas dans les faits à la création d'une régie intermunicipale;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

qu'advenant une desserte policière du territoire de la Municipalité de Pointe-du-Lac par la Sécurité publique de Trois-Rivières-Ouest au-delà de cette période de dix-huit mois, la Ville de Trois-Rivières-Ouest et la Municipalité de Pointe-du-Lac conviennent de respecter les modalités négociées de bonne foi aux termes de ces ententes et de les appliquer pour la période résiduelle de quarante-deux mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-097

Projet de regroupement - Municipalité de Pointe-du-Lac et Ville de Trois-Rivières-Ouest

ATTENDU que le Ministre de la Sécurité publique nous a signifié son accord de principe dans une lettre du 20 février 1998, afin que le corps de police de la Ville de Trois-Rivières-Ouest puisse desservir la Municipalité de Pointe-du-Lac jusqu'au 31 août 1999, selon l'entente intervenue le 10 octobre 1997, le remplacement de son article 10, les annexes et le plan d'organisation policière joints à ladite entente le 19 janvier 1998;

CONSIDÉRANT qu'un projet d'organisation policière régionale impliquant Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Cap-de-la-Madeleine, Ste-Marthe-du-Cap-de-la-Madeleine, St-Louis-de-France et Pointe-du-Lac mériterait d'être étudié avec rigueur;

CONSIDÉRANT la possibilité qu'un tel projet de regroupement puisse éventuellement améliorer l'organisation policière sur le territoire des six municipalités plus haut mentionnées avec possibilité de générer des économies;

CONSIDÉRANT la création d'un comité intermunicipal sur la régionalisation de l'organisation policière et la connaissance que nous avons de son plan de travail ci-annexé;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que Monsieur le Maire ainsi qu'un fonctionnaire cadre de la Ville nous représentent et participent activement aux travaux du Comité intermunicipal en cause aux fins précisées dans son mandat et l'échéancier prévu, ci-annexé, dès l'approbation officielle du ministre de la Sécurité publique monsieur Pierre Bélanger concernant l'entente de desserte policière intervenue entre la Ville et la Municipalité de Pointe-du-Lac;

de plus, il est proposé que monsieur Jean Proulx, directeur du corps de police participe activement au mandat confié au sous-comité technique prévu dans le cadre de la formation du Comité intermunicipal concernant le projet d'organisation policière régionale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-098 **Modifications de l'entente intermunicipale concernant le service de sécurité publique entre la Municipalité de Pointe-du-Lac et la Ville de Trois-Rivières-Ouest**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer une modification à l'entente intermunicipale concernant le service de sécurité publique entre la Municipalité de Pointe-du-Lac et la Ville de Trois-Rivières-Ouest et particulièrement en ce qui a trait au libellé de l'article 10 de ladite entente, telle que produite et adoptée ce jour par les présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-099 **Convention entre Mensys, Association des utilisateurs de logiciels municipaux et Ville de Trois-Rivières-Ouest**

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest fait partie de l'Association des utilisateurs de logiciels municipaux;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal autorise le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint à signer la convention entre Mensys business solution centre limited, Association des utilisateurs de logiciels municipaux et Ville de Trois-Rivières-Ouest concernant la réalisation des analyses préliminaire et fonctionnelle pour définir le contenu ainsi que les coûts de la prochaine version Windows des logiciels de *Gestion des acquisitions* et ce, tel que décrit dans l'offre de services du 28 février 1998 au coût de 19 715,29 $. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-100 **La résolution numéro 98-03-100 est retirée du procès-verbal.**

98-03-101 **La résolution numéro 98-03-101 est retirée du procès-verbal.**

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance le règlement # 1000 refondu concernant les différents pouvoirs conférés par la Loi sur les cités et villes et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement numérotant une partie du règlement # 1000 dans un nouveau règlement (futur # 1007) et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-03-102 **Contrat de servitudes - Ministère des Transports - Parties des lots 25, 146 et 147**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat visant :

a) l'établissement de servitudes de non-accès en faveur de l'autoroute 55 contre une partie du lot 146 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières;

b) une servitude de non-accès en faveur de l'autoroute 55 contre une partie du lot 147 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières;

c) une servitude de non-accès en faveur de l'autoroute 55 contre une partie du lot 146 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières;

d) une servitude de non-accès en faveur de l'autoroute 55 contre une partie du lot 25 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières;

e) une servitude de non-accès en faveur de l'autoroute 55 contre une partie de la rue Ste-Marguerite montrée à l'originaire et sans désignation cadastrale au cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières;

f) qu'il y ait aussi levée d'une servitude de non-accès contre parties des lots 146, 147, 25, 25-1 et 22-1 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières suivant les actes publiés au bureau de la circonscription foncière de Trois-Rivières sous le numéro 263 989;

g) qu'il y ait établissement de servitude de non-construction en faveur de l'autoroute 55 contre le lot 25 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières;

h) qu'il y ait, s'il y a lieu, constitution d'une servitude d'éclairage de la part de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

Le tout, en faveur de sa Majesté du Chef du Québec, compétence du Ministère des Transports, contre les lots ci-dessus décrits, lesquels sont plus amplement illustrés sur une description technique préparée par monsieur Serge Hamel, arpenteur-géomètre, le 29 août 1996 et complétée par monsieur Claude Boudreau, arpenteur-géomètre, le 3 février 1998 ainsi que sur un plan préparé par monsieur Serge Hamel, arpenteur-géomètre, le 29 août 1996 sous le numéro 3 316 de ses minutes et conservé aux archives du Ministère des Transports sous le numéro 622-95-E0-042, feuillet 1A/1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-103 **Compte rendu - Comité des Jeux du Québec**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des Jeux du Québec, tenue le 6 février 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président, secteur finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance le règlement # 1004 refondu concernant la circulation et le stationnement et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance le règlement # 1005 refondu concernant la prévention des incendies et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Fernand Bouchard, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard De Rigaud et autorisant une dépense n'excédant pas 122 901 $ et un emprunt de 112 778 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-03-104

Félicitations - *Éric Bédard*

CONSIDÉRANT que les *Jeux d'hiver 1998* se sont déroulés à Nagano;

CONSIDÉRANT que monsieur *Éric Bédard* est le ***premier médaillé en Mauricie***;

CONSIDÉRANT que l'obtention d'une ***médaille olympique*** mérite d'être soulignée grandement;

CONSIDÉRANT que monsieur *Éric Bédard* s'est mérité une ***médaille de bronze*** au 1 000 mètres et une ***médaille d'or*** au relais (5 000 mètres);

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement le *premier médaillé en Mauricie*, monsieur ***Éric Bédard*** de Sainte-Thècle, *médaillé de bronze au 1 000 mètres* et *médaillé d'or au relais (5 000 mètres)* lors des ***Jeux olympiques à Nagano*** en février 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-105

Félicitations - *Équipe féminine de hockey des Patriotes de l'Université du Québec à Trois-Rivières*

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement toute l'organisation, l'entraîneur monsieur *Daniel Magny* ainsi que la *dynamique équipe féminine de hockey des Patriotes de l'UQTR*, pour leur victoire historique, en récoltant la ***médaille de bronze*** au premier championnat canadien universitaire de hockey féminin, tenue le 1er mars 1998, sur la glace de l'Université Concordia à Montréal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-106

Félicitations - Équipe de hockey Midget *Les Aigles de la Mauricie*

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement toute l'organisation, l'entraîneur monsieur Sylvain Beauchesne ainsi que la dynamique équipe ***Les Aigles de la Mauricie***, pour leur victoire historique, lors du *Tournoi national de hockey Midget de Trois-Rivières-Ouest 1998, catégorie 2B*, qui s'est déroulé du 11 au 22 février 1998 au Centre sportif de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3042.1 (zonage).

Monsieur Rémy Désilets, député de Maskinongé : Accusé de réception de notre lettre du 6 février dernier incluant notre résolution portant sur l'arrêt du sifflement du train sur notre territoire.

Famille de M. Martial Ricard : Remerciements pour sympathies.

Société canadienne du cancer : Remerciements pour l'aide financière.

LPA Groupe-Conseil inc. : Offre de services - Études et projets reliés à l'ajout de système d'alimentation d'urgence dans des bâtiments et installations municipales.

Guy Claude Valcourt - Association multiculturelle intercontinentale : Entreposage de billots de bois sur les terres de messieurs Marc et Roger Laroche en bordure du boulevard Jean-XXIII.

Ministère des Transports : Accusé de réception de notre lettre du 11 février dernier portant sur l'arrêt du sifflement du train sur notre territoire et il procède actuellement à l'analyse de notre demande.

Âge d'or Sainte-Catherine-de-Sienne : Remerciements pour l'aide financière.

Guillaume Gagnon - Les Productions Exode : Demande d'aide financière.

Ministre de la Sécurité publique : Modification et clarification concernant l'article 1.1 de l'entente intermunicipale intervenue entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et la Municipalité de Pointe-du-Lac.

Famille de M. Alfred Lamontagne : Remerciements pour sympathies.

Association des handicapés adultes de la Mauricie inc. : Remerciements pour l'aide financière.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 mars 1998, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

98-03-107

Procès-verbal - Séance ordinaire du 2 mars 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

CONSIDÉRNAT que les résolutions numéros 98-03-100 et 98-03-101 ont été retirées, à toute fin que de droit;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 2 mars 1998 excluant les résolutions numéros 98-03-100 et 98-03-101 qui ont été retirées de celui-ci et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-108

Liste de comptes C-06-98

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-06-98 concernant les chèques 67070 à 67183 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 4 mars 1998 et en autorise le paiement au montant total de 305 423,75 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-109 **Liste de comptes C-07-98**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-07-98 concernant les chèques 67117, 67184 à 67292 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 10 mars 1998 et en autorise le paiement au montant total de 2 166 516,59 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-110 **Suppléance à la mairie**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que monsieur Fernand Bouchard, conseiller, soit nommé maire suppléant pour une période de trois mois à compter du 1er avril 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-111 **Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 10 décembre 1997**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 10 décembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-112 **Compte rendu C-98-02 - Comité culturel**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu C-98-02 de la réunion du comité culturel, tenue le 12 février 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-113

Compte rendu R-02-98 - Comité environnemental

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu R-02-98 de la réunion du comité environnemental, tenue le 19 février 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-114

Compte rendu - Comité de la famille du 9 février 1998

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 9 février 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-115

Règlement # 636

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 636 intitulé *Règlement décrétant la fermeture d'une partie de la rue Gagnon portant le numéro de lot P.-16-15 et ce, en vertu de l'article 415.1 de la Loi sur les cités et villes*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-116

Règlement # 785

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 785 intitulé *Règlement sur la réfection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures et trottoirs et du pavage de la rue de Sienne (partie Nord) et autorisant une dépense n'excédant pas 742 500 $ et un emprunt de 714 014 $,* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-117

Règlement # 786

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 786 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard De Rigaud et autorisant une dépense n'excédant pas 122 901 $ et un emprunt de 112 778 $*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-118

Règlement # 1000

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 1000 intitulé *Règlement # 1000 refondu concernant les différents pouvoirs conférés par la Loi sur les cités et villes*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-119

Règlement # 1004

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 1004 intitulé *Règlement # 1004 refondu concernant la circulation et le stationnement*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-120

Règlement # 1005

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 1005 intitulé *Règlement # 1005 refondu concernant la prévention des incendies,* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-121

Règlement # 1007

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 1007 intitulé *Règlement numérotant une partie du règlement # 1000 dans un nouveau règlement*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-122

Soumissions - Deux (2) voitures de police neuves, modèle 1997 ou 1998, catégorie I ou II, pour le Service de la sécurité publique

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de deux (2) voitures de police neuves, modèle 1997 ou 1998, catégorie I ou II, pour le Service de la sécurité publique, ont été ouvertes le 13 mars 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Marque / Modèle	Montant
Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc.	Chevrolet Lumina (Police Pack) 1998	53 410,70 $
Garage St-Onge Ford	Ford Crown Victoria 1998	59 240,18 $
Maski Ford Mercury inc.	Ford Crown Victoria 1998	61 197,90 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Trois-Rivières Chevrolet (1992) inc. » au montant de 53 410,70 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le greffier soit autorisé à signer le contrat s'y rapportant et ce, conditionnellement à l'autorisation officielle du ministre de la Sécurité publique monsieur Pierre Bélanger, pour la desserte policière de la Municipalité de Pointe-du-Lac par la Sécurité publique de la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Le conseil approprie cette somme au budget du projet 98-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-123

Soumissions - Entretien de l'éclairage public

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'entretien de l'éclairage public de diverses rues, ont été ouvertes le 13 mars 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Perron Électrique	49 680,45 $
Rémy Gravel & Fils inc.	41 994,57 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

CONSIDÉRANT le contrat de sous-traitance à forfait intervenu entre les entreprises « Rémy Gravel & Fils inc. » et « Vigneault électrique et fils inc. »;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Rémy Gravel et Fils inc. » au montant de 41 994,57 $ (taxes incluses), selon un contrat de trois (3) ans du 3 avril 1998 au 2 avril 2001, répartissant les sommes tel que décrit dans le tableau suivant, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

Première année	13 857,35 $
Deuxième année	13 997,23 $
Troisième année	14 139,99 $

Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-124

Représentante des locataires - OMHTRO

CONSIDÉRANT que madame Édithe Bourget Roy accomplit un travail remarquable au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest à titre de représentante des locataires, issue d'un groupe socio-économique;

CONSIDÉRANT l'implication de madame Édithe Bourget Roy dans de nombreux dossiers touchant le monde municipal et para-municipal;

CONSIDÉRANT que madame Édithe Bourget Roy a signifié son intention de poursuivre son mandat et de parachever son œuvre auprès des citoyens de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que madame Édithe Bourget Roy soit nommée représentante des locataires, issue d'un groupe socio-économique, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest et que son mandat soit reconduit pour une période de deux (2) années supplémentaires jusqu'au 15 février de l'an 2000. Le conseil municipal profite également de l'occasion pour remercier sincèrement madame Édithe Bourget Roy pour son grand dévouement au sein de la collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-125

Représentante de la Ville - OMHTRO

CONSIDÉRANT que madame Estelle Montour effectue un travail émérite au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest à titre de représentante de la Ville;

CONSIDÉRANT la participation et la grande disponibilité de madame Estelle Montour dans le développement des dossiers regroupant le domaine municipal et para-municipal;

CONSIDÉRANT que madame Estelle Montour a signifié son intention de poursuivre son mandat et de continuer ses réalisations auprès des citoyens de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que madame Estelle Montour soit nommée représentante de la Ville, au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest et que son mandat soit reconduit pour une période de trois (3) années supplémentaires jusqu'au 15 novembre de l'an 2000. Le conseil municipal désire également remercier sincèrement madame Estelle Montour pour

son esprit communautaire et son implication au sein de la collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Savoie et de Montlieu ainsi que le remplacement d'aqueduc sur la rue Notre-Dame et autorisant une dépense n'excédant pas 582 233 $ et un emprunt de 545 936 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-03-126

Contrats de cessions de lots

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer les contrats de cessions suivants, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières :

Cessions	Lots #	Propriétaires
Pour parc	12-132	Jean Bégin & al.
Pour parc Pour rue	4-329 9-34 et 4-330	Centre d'achats de Trois-Rivières inc.
Pour rue Pour zone tampon Pour rue	23-68 23-63, 22-136 et 21-96 22-429	Terrasse Du Pont inc.
Pour rue	15-238 15-216	Joseph St-Pierre
Pour rue	34-85 33-3-1 34-86 et 33-4	2739-3024 Québec inc.
Pour rue	140-36, 140-35 et 140-11 140-33 et 140-7 140-34, 140-8-3 et 140-9-1 140-37 et 140-16-13	Succession Armand Charbonneau

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-127

Mandat - Trudel & associés

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la firme Trudel & associés soit mandatée pour procéder, le 28 mars 1998, à la vente à l'encan des biens saisis par le Service de la sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-128

Cotisation 1998 - Réseau québécois de villes et villages en santé

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adhère au Réseau québécois de villes et villages en santé à titre de membre régulier et qu'elle accepte de défrayer la cotisation au montant de 200 $ pour l'année 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-129

Mandat à la firme KHEOPS technologies inc. - Services professionnels - Implantation d'un système informatisé de gestion et d'émission des permis

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest mandate la firme « KHEOPS technologies inc. » pour exécuter un contrat de services professionnels de conseillers relatifs à la fourniture et l'implantation d'un système informatisé de gestion et d'émission des permis incluant la fourniture et l'implantation d'un système informatisé de gestion et de consultation de géomatique (représentation territoriale informatisée) et ce, pour un montant de 38 130,79 $ (taxes incluses), le tout tel que décrit dans leur proposition du 4 mars 1998 et, que le maire ou maire suppléant et le greffier ou greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rattachant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-130

Convention de contribution à l'organisation d'accueil - Programme Écojeunesse National du Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer la "*Convention de contribution à l'organisation d'accueil*" dans le cadre du Programme Écojeunesse National du Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement. Le conseil approuve la candidature de monsieur Benoit Plante, ing. à titre de stagiaire pour ledit programme, du 6 avril au 2 octobre 1998 et que cette dépense soit prise à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-131

Présentation de plans au MEFQ

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit mandaté pour présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans suivants pour la réfection des services de la rue de Sienne (du boulevard Royal à son extrémité nord) :

Numéro	Description	Date
11-73	Plan d'ensemble d'égouts - Sainte-Catherine-de-Sienne	Mars 1998
11-131	Bassin pluvial - secteur - rues des Dominicains et de Sienne	Juillet 1984
11-756	Voirie, égouts et aqueduc - rue de Sienne - du boulevard Royal au ch.0+375	Mars 1998
11-757	Voirie, égouts et aqueduc - rue de Sienne - du ch.0+375 au ch.0+745	Mars 1998
11-760	Voirie, égouts et aqueduc - rue de Sienne - du ch.0+745 au ch.0+850	Mars 1998

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-132 **Nomination d'un chef d'équipe - Service des incendies**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal confirme l'engagement de monsieur Michel Montambeault, à titre de chef d'équipe (pompier à temps partiel) au service des incendies, après une période d'essai d'une année et ce, à compter du 21 avril 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Messieurs les conseillers Jacques Carle et André Carle déclarent qu'ils sont susceptibles d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison de leur lien de parenté avec une des personnes engagées. Ils s'abstiennent donc de participer aux délibérations et de voter.

98-03-133 **Engagement de deux chefs de section - Service des incendies**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal confirme l'engagement de messieurs Yvon Marineau et Daniel Laperrière, à titre de chefs de section (pompiers à temps partiel) au service des incendies, après une période d'essai d'une année et ce, à compter du 1er avril 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Messieurs les conseillers Jacques Carle et André Carle se joignent maintenant au conseil.

98-03-134 **Engagement de monsieur Luc Mongrain**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Luc Mongrain soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 17 mars 1998, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les

responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin suite à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-135

Engagement de monsieur Danny Pétrin

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Danny Pétrin soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 17 mars 1998, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin suite à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-136

Engagement de madame Annie Fullum

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que madame Annie Fullum soit engagée à titre de policier-pompier suppléant à compter du 17 mars 1998, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'elle réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin suite à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-137

Engagement de monsieur Maxime Gagnon

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Maxime Gagnon soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 17 mars 1998, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin suite à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-138

Engagement de monsieur Éric Lachance

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Éric Lachance soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 17 mars 1998, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin suite à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-139

Engagement de madame Mylène Belleville

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que madame Mylène Belleville soit engagée à titre de policier-pompier suppléant à compter du 17 mars 1998, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'elle réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à

la recommandation du médecin suite à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-140

Engagement de monsieur Marc Labrosse

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Marc Labrosse soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 17 mars 1998, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin suite à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-141

Engagement de monsieur Yanick Pratte

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Yanick Pratte soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 17 mars 1998, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin suite à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-142

Engagement de monsieur Maxime Tremblay

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Maxime Tremblay soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 17 mars 1998, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin suite à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-143

Affectation du surplus libre de l'exercice du 31 décembre 1997

CONSIDÉRANT que le résultat net de l'exercice terminé au 31 décembre 1997 permettra de dégager un surplus libre;

CONSIDÉRANT que le conseil peut réserver les fonds nécessaires pour pourvoir à certaines dépenses, sans utiliser son pouvoir de taxation;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le trésorier affecte 188 792 $ du surplus libre pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1997 aux immobilisations de loisirs et culture afin de permettre la construction du bâtiment secondaire au parc Laviolette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-144

Projet # 98-05

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil vote des crédits de 142 800 $ au projet # 98-05 (desserte policière - Pointe-du-Lac) pour permettre la dépense suivante : achat des équipements requis suite à l'entente

intermunicipale et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-145

Programme « Placement Carrière - Été »

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que madame Christiane Comeau, adjointe en ressources humaines, soit autorisée à présenter divers projets dans le cadre du programme PCE; que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés, au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, à signer avec le gouvernement du Canada tout document officiel concernant lesdits projets; que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, par son représentant, à couvrir tout coût excédant la contribution allouée par le gouvernement du Canada dans l'éventualité où les projets soumis soient subventionnés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-146

Non-revouvellement de bail - Entreprises Carmiche inc.

CONSIDÉRANT que le bail entre les Entreprises Carmiche inc. et la Ville de Trois-Rivières-Ouest se termine le 31 octobre 1998;

CONSIDÉRANT que l'on doit donner un avis au propriétaire, trois (3) mois avant l'expiration du bail;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest donne un avis aux Entreprises Carmiche inc. pour le non-renouvellement de la convention de bail concernant l'immeuble situé au 5640, boulevard Jean-XXIII à Trois-Rivières-Ouest et ce, trois (3) mois avant son expiration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-147

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 23 février 1998

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 23 février 1998, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-148

Compte rendu # 2 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu # 2 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 26 février 1998, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-149

Projet # 98-03

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil vote des crédits de 188 792 $ au projet # 98-03 (bâtiment secondaire - parc Laviolette) pour permettre la dépense suivante : coût de construction, entrée de service, honoraires professionnels et aménagement extérieur du bâtiment secondaire au parc Laviolette et que ce montant soit pris à même le surplus réservé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-150

Projet # 98-04

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le conseil vote des crédits de 709 960 $ au projet # 98-04 (réaménagement des locaux - Service des loisirs) pour permettre la dépense suivante : réaménagement des locaux du Service des loisirs, du hall d'entrée et des locaux d'organismes et que ce montant soit répartis de la façon suivante : 379 960 $ (à même le fonds d'administration) et 330 000 $ (à même le surplus réservé).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-151

Mandat à la firme Beauchamp, Labbé et associés inc. - Services professionnels en architecture - Parc Laviolette

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil mandate la firme « Beauchamps, Labbé et associés inc. » pour procéder à la réalisation de plans, devis et surveillance des travaux dans le cadre de la construction d'un bâtiment de services au parc Laviolette, le tout tel que décrit dans leur proposition du 9 mars 1998. Le conseil approprie cette dépense au budget du projet 98-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-152

Mandat à la firme Les consultants Bluteau & Skorek inc. - Services professionnels en architecture - Réaménagement des bureaux du Service des loisirs et du hall d'entrée au centre sportif

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil mandate la firme « Les consultants Bluteau & Skorek inc. » pour procéder à la réalisation de plans, devis et surveillance des travaux dans le cadre du réaménagement des bureaux du Service des loisirs et du hall d'entrée au centre sportif, le tout tel que décrit dans leur proposition du 26 novembre 1997. Le conseil approprie cette dépense au budget du projet 98-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-153

Mandat à la firme LPA Groupe-Conseil inc. - Services professionnels en ingénierie - Réaménagement des bureaux du Service des loisirs et du hall d'entrée au centre sportif

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest mandate la firme « LPA Groupe-Conseil inc. » pour exécuter les services professionnels en ingénierie relatifs au réaménagement des bureaux du Service des loisirs et du hall d'entrée au centre sportif, le tout tel que décrit dans leur proposition du 11 mars 1998. Le conseil approprie la dépense au budget du projet 98-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-154

Unité régionale de loisir et sport de la Mauricie

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que messieurs Fernand Bouchard, conseiller municipal et Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs soient nommés représentants à l'Unité régionale de loisir et sport de la Mauricie et que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adhère par la présente résolution, à cette unité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-155

Cotisation 1998 - Carrefour « Action municipale et familles »

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adhère au Carrefour « Action municipale et familles » et nomme madame Nicole Laroche, conseillère, pour représenter la Ville à titre de membre. Le coût de la cotisation annuelle est de 150 $ pour l'année 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-156

Clavier informatique - Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT que l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest a fait demande à la Ville à savoir si, elle possédait un clavier informatique excédentaire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de fournir gratuitement ledit clavier excédentaire;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest fournit gratuitement un clavier informatique excédentaire à l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest et autorise le greffier de la ville à s'en départir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-157

Félicitations - *Alexandre Marchand*

CONSIDÉRANT que le *Championnat canadien universitaire 1998* s'est déroulé à Windsor, en Ontario;

CONSIDÉRANT que l'obtention d'une ***médaille d'or au Championnat canadien universitaire*** mérite d'être soulignée grandement;

CONSIDÉRANT que monsieur *Alexandre Marchand* a inscrit un ***nouveau record québécois universitaire*** et un ***nouveau record québécois civil***, en concluant sa course avec un chrono de 33,87 secondes;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement monsieur ***Alexandre Marchand*** de Pointe-du-Lac, *médaillé d'or* à l'épreuve du 300 mètres et inscrit à deux

(2) nouveaux records québécois lors du ***Championnat canadien universitaire d'athlétisme en salle*** le 13 mars 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Commission de toponymie : Dorénavant, on nommera *Autoroute Félix-Leclerc* pour identifier l'autoroute 40 qui traverse notre territoire et qui était jusque-là dénommée *Autoroute De Francheville* et *Autoroute de la Rive-Nord*.

Popote Roulante Sourire : Remerciements pour l'aide financière.

Équipe de soccer féminine du Québec : Demande d'aide financière.

Ministère des Relations internationales : Invitation aux municipalités ciblées du Québec à hisser le drapeau de la Francophonie devant l'hôtel de ville le 20 mars prochain ou, mieux encore, tout au long de « La Francofête ».

Aféas Sainte-Catherine-de-Sienne : Remerciements pour l'aide financière.

Les Consultants Laforte inc. : Innovation dans la gestion des neiges usées.

Régie intermunicipale de gestion des déchets de la Mauricie : Gestion des boues de fosses septiques et d'usine de traitement municipale.

Représentant du Stage Band secondaire V : Demande d'aide financière.

Ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue : Invitation à toutes les municipalités du Québec à souscrire à la *Semaine de la municipalité*.

Ministre des Affaires municipales et ministre responsable du loisir, du sport et du plein air : Subvention de 24 000 $ accordée pour fins d'immobilisations nécessaires à la tenue de la Finale des Jeux du Québec, Hiver 1999 pour l'exercice financier 1997-1998.

Chambre de commerce du district de Trois-Rivières : Remerciements pour l'aide financière.

Réseau québécois de villes et villages en santé : Cotisation 1998 - Membres réguliers.

Famille du Levain : Demande d'aide financière.

La mise en valeur du Chemin du Roy Montréal-Québec : Demande d'aide financière.

Club de Patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest : Invitation à assister à la « Revue annuelle 1998 », sous le thème « *Au merveilleux Monde de Disney* ».

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 23 mars 1998, à 11 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations madame la conseillère Nicole Laroche ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, Fernand Bouchard et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers André Carle et Yves Lévesque motivent leur absence pour raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération :

98-03-158

Lettre d'entente - Association des policiers et pompiers

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire, le directeur général et le greffier de la ville soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, la lettre d'entente numéro 98-02 entre l'Association des policiers et pompiers de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et la Ville concernant la fourniture des services de la sécurité publique et/ou d'incendie à une autre municipalité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-159

Engagement de monsieur Benoît Laporte

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que monsieur Benoît Laporte, soit nommé policier-pompier temporaire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour assurer la fourniture des services de la sécurité publique et/ou d'incendie à une autre municipalité, à compter du 1er avril 1998, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-160 **Engagement de monsieur Steeve Boutin**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Steeve Boutin, soit nommé policier-pompier temporaire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour assurer la fourniture des services de la sécurité publique et/ou d'incendie à une autre municipalité, à compter du 1er avril 1998, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-161 **Engagement de monsieur François Boudreau**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que monsieur François Boudreau, soit nommé policier-pompier temporaire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour assurer la fourniture des services de la sécurité publique et/ou d'incendie à une autre municipalité, à compter du 1er avril 1998, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-162 **Engagement de monsieur Philippe Rousseau**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que monsieur Philippe Rousseau, soit nommé policier-pompier temporaire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour assurer la fourniture des services de la sécurité publique et/ou d'incendie à une autre municipalité, à compter du 1er avril 1998, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-163 **Engagement de monsieur Dominique Pronovost**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que monsieur Dominique Pronovost, soit nommé policier-pompier temporaire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour assurer la fourniture des services de la sécurité publique et/ou d'incendie à une autre municipalité, à compter du 1er avril 1998, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-03-164

Engagement de monsieur Luc Mongrain

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que monsieur Luc Mongrain, soit nommé policier-pompier temporaire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour assurer la fourniture des services de la sécurité publique et/ou d'incendie à une autre municipalité, à compter du 1er avril 1998, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 31 mars 1998

Règlement # 785

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement **# 785** intitulé *Règlement sur la réfection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures et trottoirs et du pavage de la rue de Sienne (partie Nord) et autorisant une dépense n'excédant pas 742 500 $ et un emprunt de 714 014 $.*

Aucunes personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 31 mars 1998, je déclare que ledit règlement **# 785** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 31 mars 1998

Règlement # 786

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement **# 786** intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard De Rigaud et autorisant une dépense n'excédant pas 122 901 $ et un emprunt de 112 778 $.*

Aucunes personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 31 mars 1998, je déclare que ledit règlement **# 786** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 avril 1998, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

98-04-165

Procès-verbal - Séance ordinaire du 16 mars 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 mars 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-166

Procès-verbal - Séance spéciale du 23 mars 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 23 mars 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-167

Liste de comptes C-08-98

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-08-98 concernant les chèques 67293 à 67376 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 17 mars 1998 et en autorise le paiement au montant total de 590 433,22 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-168

Liste de comptes C-09-98

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-09-98 concernant les chèques 67377 à 67451 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 24 mars 1998 et en autorise le paiement au montant total de 202 585,10 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-169

Liste de comptes C-10-98

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-10-98 concernant les chèques 67452 à 67560 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 31 mars 1998 et en autorise le paiement au montant total de 287 633,05 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-170

Compte rendu - Comité des Jeux du Québec

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des Jeux du Québec, tenue le 18 février 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président, secteur finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-171

Compte rendu - Comité des Jeux du Québec

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité des Jeux du Québec, tenue le 13 mars 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président, secteur finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-172

Compte rendu - Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 3 février 1998

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 3 février 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-173

Règlement # 787

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 787 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Savoie et de Montlieu ainsi que le remplacement d'aqueduc sur la rue Notre-Dame et*

autorisant une dépense n'excédant pas 582 233 $ et un emprunt de 545 936 $, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-174

Congrès de l'UMQ

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire Jean-Charles Charest, le directeur général Roland Lottinville ainsi que les conseillers Claude Lacroix, Fernand Bouchard et Yves Lévesque, soient autorisés à s'inscrire au congrès de l'UMQ prévu les 30 avril, 1er et 2 mai 1998, qu'un montant maximum de 800 $ soit alloué à chacun à cette fin et que cette dépense soit prise à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-175

Soumissions - Remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Notre-Dame, à l'ouest de la rue Gélinas (règl. # 784)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Notre-Dame, à l'ouest de la rue Gélinas (règl. # 784), ont été ouvertes le 24 mars 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Gaston Paillé ltée	66 392,43 $
M. Bourassa excavation inc.	87 371,55 $
Cie de construction Dollard ltée	91 573,70 $
Construction Yvan Boisvert inc.	89 451,50 $
M. Cossette Excavation inc.	57 119,00 $
Aménagements Pluri-Services inc.	65 106,45 $
J. P. Doyon ltée	102 000,84 $
Coffrages Mauriciens inc.	72 069,77 $

Firme	Montant
Simard-Beaudry inc., division Pagé Construction	99 582,89 $
Les Entreprises Claude Chagnon inc.	189 756,74 $
Dessureault & St-Arnaud ltée	99 465,20 $
André Cyrenne inc.	96 951,12 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « M. Cossette Excavation inc. » au montant de 57 119,00 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 784.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-176

<u>Soumissions - Remplacement d'une pompe verticale et d'un moteur électrique au puits # 10</u>

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le remplacement d'une pompe verticale et d'un moteur électrique au puits # 10, ont été ouvertes le 24 mars 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Coop Envirotecheau	57 017,90 $
R. J. Lévesque et Fils ltée	34 250,99 $
Pompes Industrielles Launier inc.	31 999,96 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Pompes Industrielles Launier inc. » au montant de 31 999,96 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 783.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-177

Soumissions - Habillement des pompiers

CONSIDÉRANT que les soumissions des compagnies *CMP Mayer inc.* et *Boivin et Gauvin inc.*, pour l'habillement des pompiers, ont été ouvertes le 16 mars 1998 en présence de MM. Michel Parent, capitaine aux incendies et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Michel Parent, capitaine aux incendies;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « CMP Mayer inc. » au montant de 15 939,01 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est conforme. Le conseil appropriera cette somme au budget du projet # 98-05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-178

Soumissions - Logiciels de gestion de la rémunération et des acquisitions

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'acquisition de logiciels de gestion de la rémunération et des acquisitions, ont été ouvertes le 31 mars 1998 en présence de MM. Jean-Yves Martin, trésorier et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Montant
Mensys ltée	172 515,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Jean-Yves Martin, trésorier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Mensys ltée » au montant de 172 515,00 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil appropriera cette somme au budget du projet # 98-02.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-179

Ouverture - Soumissions - Fourniture et vente d'une chargeuse-rétrocaveuse

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve (1998) de marque John Deere, modèle 410E ou Caterpillar, modèle 436C, ont été ouvertes le 31 mars 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Item et option	Montant
Les Équipements Manuquip inc.	Item "A" Item "B" option I Item "B" option II Item "B" option III	--- --- 6 394,00 $ ---
Hewitt Équipement ltée	Item "A" Item "B" option I Item "B" option II Item "B" option III	30 910,67 $ 7 433,00 $ 5 968,00 $ 3 710,00 $
M.C. Équipement inc.	Item "A" Item "B" option I Item "B" option II Item "B" option III	29 055,31 $ --- 9 450,00 $ 2 100,00 $

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la vente d'une chargeuse-rétrocaveuse 1993 de marque John Deere, modèle 510D avec trois godets, ont été ouvertes le 31 mars 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Alain Gagnon, contremaître ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Evam de l'Estrie inc.	45 089,80 $
Camion Lussicam Trans-Canada inc.	42 651,27 $
Machinerie R. Bissonnette enr.	33 518,51 $
Les Équipements J.C.F. enr.	41 417,64 $
Asphalte Général inc.	37 440,64 $
J.P. Doyon ltée	48 885,62 $

Après l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville informe les membres du conseil que les soumissions font présentement l'objet d'une étude par le contentieux.

98-04-180

Crédits supplémentaires au projet # 98-01

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 12 000 $ au projet # 98-01 pour permettre la dépense suivante : achat-vente (chargeuse-rétrocaveuse) et que ce montant soit pris à même le fonds de roulement. De plus le conseil approprie à cet achat la valeur de reprise de la vieille chargeuse-rétrocaveuse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-181

Rescinder - Résolution numéro 98-03-140

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de rescinder la résolution numéro 98-03-140 étant donné que monsieur Marc Labrosse a décliné l'offre d'embauche de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et a accepté celle de la Ville de Saint-Hubert le 23 mars dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-182

Nomination des vérificateurs pour l'année 1998

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la firme "Samson Bélair Deloitte et Touche" soit mandatée pour effectuer la vérification des livres de la Ville pour les exercices financiers des années 1998, 1999, 2000 et 2001.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-183

Paiement comptant du solde de l'obligation Série AI SQAE

CONSIDÉRANT que l'obligation SÉRIE AI de la Société québécoise d'assainissement des eaux vient à échéance le 13 avril 1998;

CONSIDÉRANT que le solde en capital non amorti, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, estimé devant être refinancé à cette date se chiffre à 64 733,06 $;

CONSIDÉRANT que la Société offre l'opportunité d'acquitter ce solde et ainsi diminuer le coût de notre service de la dette des années futures;

CONSIDÉRANT que le budget 1998 prévoit le remboursement d'une somme de 219 713 $ de renouvellement payé comptant;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier à payer comptant le solde en capital, de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, de l'obligation SÉRIE AI de la Société québécoise d'assainissement des eaux au montant estimé de 64 733,06 $ et que ce montant soit pris à même le budget courant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-184

<u>États financiers 1997 - OMHTRO</u>

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les états financiers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997 soient adoptés tel que présentés par Mme Madeleine Gervais, directrice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-185

<u>Rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997</u>

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le rapport financier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-186

Entente 9-1-1 - SAINT-ROCH DE RICHELIEU

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la municipalité de la Paroisse de Saint-Roch de Richelieu, une convention concernant les abonnés de Télébec, pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-187

Servitude sur le lot P.-47

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc de 5 m (ligne sud-ouest) et de 4 m (ligne nord-est) X 61,57 m de long sur le lot P-47 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Alban Damphousse.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-188

Servitude sur le lot P.-46

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc de 4 m (ligne sud-ouest) et de 3 m (ligne nord-est) X 33,43 m de long sur le lot P-46 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Robert Launier et Fils inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement relatif à l'organisation et au maintien du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1001.1 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-04-189

Compte rendu - Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 24 février 1998

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 24 février 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-190

Séances ordinaires - Été 1998

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que les dates du 6 juillet et du 17 août 1998 soient retenues pour les séances ordinaires du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-191

Octroi à l'OMHTRO

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

qu'une somme de 300 $ soit octroyée à l'OMHTRO pour l'achat de fleurs et l'aménagement paysager des diverses résidences de l'Office municipal d'Habitation de Trois-Rivières-Ouest. Le conseil approprie ce montant au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-192 **Compte rendu R-03-98 - Comité environnemental**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu R-03-98 de la réunion du comité environnemental, tenue le 19 mars 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-193 **Politique d'installation d'arrêts**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adopte la politique relative à l'installation de panneaux d'arrêt sur son territoire, ladite politique étant tirée d'un extrait du précis de la signalisation routière au Québec produit par le ministère des Transports du Québec, et intitulé « *Les arrêts obligatoires* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-194 **Ententes - Québec-Gatineau**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la firme Québec-Gatineau les ententes pour traverses souterraines dans l'emprise de « *Les Chemins de Fer Québec-Gatineau inc.* » pour les dix (10) prochaines années et ce, au montant de 3 450,75 $ (taxes incluses). Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-195

Mandat à l'UMQ - Achat de gaz naturel

CONSIDÉRANT la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé de gaz naturel;

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer du gaz naturel;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé ayant un terme maximum de deux (2) ans, débutant le 1er novembre 1998 concernant le gaz naturel nécessaire pour les activités de la municipalité;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier des charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest consente, en considération des services rendus, à verser des frais administratifs à l'Union des municipalités du Québec et à un consultant, si nécessaire, à concurrence de leur part du contrat adjugé, totalisant un maximum de 0,07 $/gigajoule du montant de contrat avant taxes;

que copie de la présente résolution et du bordereau de commande soient transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-196

Contrat de cessions pour rues

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cessions pour rues des lots 160-1084 (rue de Montlieu) et 160-1085 (rue Savoie), pour zone tampon du lot 160-1082 et pour chemin de piétons du lot 160-1086, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-197

Achat des lots # 32-85, 32-12, 32-13, 32-14, 32-15, 32-16, 32-17, 32-18, 32-19, 32-93 et 32-92

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat d'achat des lots # 32-85, 32-12, 32-13, 32-14, 32-15, 32-16, 32-17, 32-18, 32-19, 32-93 et 32-92 (rue Borduas) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, adjudicataire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-198

Contrat de cession de lots

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports du Québec de nous céder à titre gratuit comme zone tampon les parcelles 5 et 6 ainsi qu'une partie des lots P-16-117, P-16-118, P-16–119, P-16-120 et P-16-121 et, que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-199

Convention entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et le gouvernement du Québec

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le sixième addenda à la convention entre le gouvernement du Québec et la Ville de Trois-Rivières-Ouest relative à l'exécution et au financement des ouvrages requis pour le traitement des eaux usées municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-200

Fête nationale 1998

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que monsieur René Laprise, directeur adjoint du Service des loisirs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisé à formuler une demande d'assistance financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale de 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-201

Mesures d'urgence - avril 1998

CONSIDÉRANT la Loi sur la protection des personnes et des biens en cas sinistré;

CONSIDÉRANT que les mesures d'urgence sont tous les moyens d'intervention pour préserver la vie des personnes, leur apporter secours, sauvegarder des biens ou atténuer les effets du sinistre;

CONSIDÉRANT le décret 452-98 concernant l'établissement d'un programme d'assistance financière relatif aux inondations survenues dans diverses municipalités du Québec en décembre 1997, à l'hiver et au printemps 1998;

CONSIDÉRANT qu'après constatations de la situation qui prévaut actuellement dans les secteurs inondés le 1er avril 1998;

CONSIDÉRANT qu'il est urgent de venir en aide à la population affectée;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil entérine la décision du maire de Trois-Rivières-Ouest monsieur Jean-Charles Charest d'avoir décrété les mesures d'urgence le 1er avril 1998;

que demande soit faite au gouvernement du Québec afin de désigner la Ville de Trois-Rivières-Ouest : zone sinistrée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-202 **Compte rendu R-03-98 - Comité de circulation**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu R-03-98 de la réunion du comité de circulation, tenue le 31 mars 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-203 **Compte rendu TP-02-98 - Comité des travaux publics**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu TP-02-98 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 12 février 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-204

Compte rendu TP-03-98 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu TP-03-98 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 19 mars 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-205

Demande de dérogation mineure

CONSIDÉRANT l'urgence de procéder à des travaux d'agrandissement au poste de pompage du puits no. 9, situé dans les limites territoriales de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de demander une dérogation mineure pour ce qui concerne la hauteur à construire affectant l'agrandissement;

CONSIDÉRANT que le bâtiment existant bénéficie d'une telle dérogation;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, vu l'urgence, demande au service d'urbaniste de la Ville de Trois-Rivières une dérogation mineure pour les fins de l'agrandissement du poste de pompage du puits no. 9 pour ce qui concerne sa hauteur de façon à ce que ledit bâtiment soit à la hauteur dérogatoire déjà consentie et reconnue par dérogation mineure pour le bâtiment existant sur les lieux et que le greffier soit autorisé à signer à cet égard toute demande et à transmettre tous les documents pertinents pour les fins des présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-206

Engagement de monsieur Denis Pichette

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Denis Pichette soit engagé à titre de technicien en traitement de l'eau à compter du 27 avril 1998, au salaire de 15,89 $/heure (échelon 4) selon les conditions prévues à la convention collective en vigueur et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-207

Promesse d'embauche au candidat Maxime Grenier

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à embaucher comme policier-pompier suppléant le candidat Maxime Grenier à la condition que les modalités ci-après soient rencontrées, à savoir :

1. qu'il ait réussi sa formation de policier et obtenu à cet égard de l'Institut de police le diplôme en attestant;

2. qu'il ait complété, à ses frais, toute la formation complémentaire qui pourrait lui être imposée par l'Institut de police notamment et particulièrement la formation ci-après détaillée qu'il devra avoir subie avec succès, à ses frais :

    a) formation en technicien d'opérateur de radar;
    b) manutention des armes de soutien;
    c) formation en intervention d'incendie;
    d) attestation concernant le secourisme et la réanimation cardio-respiratoire (RCR);

Les cours plus haut mentionnés au présent sous-paragraphe devront avoir été complétés soit avant son embauche comme policier-pompier suppléant ou soit avant que le candidat puisse obtenir la permanence comme policier-pompier suppléant.

En tout état de cause, le candidat devra se soumettre aux modalités de la convention collective en vigueur à Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-208

Subvention 1998 au budget du Service des loisirs

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le trésorier soit autorisé à préparer le chèque de subvention pour l'année 1998 à l'organisme suivant :

Subvention au budget du Service des loisirs	
Les Ballets de Trois-Rivières	50 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-209

Colloque - Fédération des unions de familles

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que Mme Nicole Laroche, conseillère, soit autorisée à participer au 10e colloque de la Fédération des unions de familles devant avoir lieu les 29, 30 et 31 mai 1998 à Lévis et qu'un montant maximum de 400 $ lui soit alloué. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-210

Vente d'une partie du lot P.-29 N.S. à Freightliner

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest est propriétaire d'une grande partie de terrains longeant l'autoroute 55;

CONSIDÉRANT l'offre de la compagnie Camions Freightliner M.B. Trois-Rivières ltée;

CONSIDÉRANT que ceux-ci veulent se relocaliser sur un terrain ayant une superficie de plus ou moins 208 300 pieds^2;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre de la compagnie *Camions Freightliner M.B. Trois-Rivières ltée* pour la vente d'une partie du lot P.-29 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières ayant une superficie de plus ou moins 208 300 pieds^2 au montant de 1,75 $/pieds^2 (taxes en sus) et, le prix de vente inclus le 10 % pour parc;

que ladite compagnie *Camions Freightliner M.B. Trois-Rivières ltée* s'engage à construire dans les douze (12) prochains mois un bâtiment ayant une superficie de plus ou moins 17 300 pieds^2;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vend pour une somme nominale de 1 $, la partie du terrain où se situe la servitude du gazoduc de Trans-Québec Maritimes, le tout tel que démontré sur un plan préparé par l'arpenteur Jean Pinard, a.g. de la firme Hamel, Pinard & associés et, que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rattachant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-211

Programme d'accompagnement en loisir

CONSIDÉRANT qu'il y a possibilité d'embaucher deux (2) personnes spécialisées pour nos terrains de jeux;

CONSIDÉRANT que ce programme est financé en totalité par le gouvernement du Québec;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de participer au *programme d'accompagnement en loisir pour personnes ayant une déficience*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-212

Félicitations - Institut de police de Nicolet

CONSIDÉRANT l'état d'urgence décrété dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest le 1er avril 1998;

CONSIDÉRANT l'initiative proposée par les dirigeants de l'Institut de Police du Québec pour assurer la sécurité des zones inondées autant à Trois-Rivières-Ouest qu'à Pointe-du-Lac;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement tout le personnel de l'Institut de Police du Québec à Nicolet et plus particulièrement tous les cadets et instructeurs qui, de près ou de loin, ont contribué à assurer la sécurité, des lieux et des résidents, aux abords des zones inondées par l'importante crue des eaux et les remercie pour leur excellent travail, leur dévouement ainsi que le support technique apporté lors de cette catastrophe naturelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-213

Félicitations - Club de Patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement tous les membres du Club de Patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest et plus particulièrement sa présidente, madame Carole Bellerose qui, par leur travail, leur implication et leur dévouement, ont contribué à l'organisation et la réalisation de la Soirée Hommage Lauréats 1997 le 27 mars 1998 au Centre des Arts de Shawinigan laquelle se clôtura par un franc succès.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-214

Subvention 1998 au budget de l'administration générale

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le trésorier soit autorisé à préparer le chèque de subvention pour l'année 1998 à :

Subvention au budget de l'administration générale	
École secondaire Chavigny	100 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-215 **Subvention - Congrès 1998 de l'Association québécoise des urbanistes**

CONSIDÉRANT que le congrès aura lieu à Trois-Rivières les 4, 5 et 6 juin 1998;

CONSIDÉRANT que monsieur Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques est membre du comité organisateur;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le trésorier à préparer un chèque au montant de 250 $ pour ces assises relatives au congrès 1998 de l'Association québécoise des urbanistes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Famille de Mme Phébée Beauchemin Biron : Remerciements pour sympathies.

Comité de Solidarité Tiers-Monde de Trois-Rivières (Frédérique Gagnon) : Demande d'aide financière.

Monsieur Rémy Désilets, député de Maskinongé : Accusé de réception de notre lettre 19 février dernier incluant notre résolution portant sur la « Route verte et les corridors verts de la Mauricie ».

Kruger inc. (Roland O. Cyrenne) : Monsieur Cyrenne abandonne la présidence et sera nommé vice-président du Conseil d'administration de Kruger inc.

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 4013.1 (lotissement).

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 5023.1 (construction).

Club Mère-Enfant : Remerciements pour l'aide financière.

Ministère des Affaires municipales - Direction des communications : Relance de la Semaine de la municipalité et du prix du Mérite municipal.

Organisation du hockey mineur de Trois-Rivières-Ouest : Invitation à la soirée des bénévoles.

Famille de M. Robert Marchand : Remerciements pour sympathies.

Réseau québécois de Villes et Villages en santé : Renouveler l'engagement par une déclaration des Maires du *Réseau québécois de Villes et Villages en santé* à l'occasion du forum national sur le développement social.

Dr. Guy R. Brisson, PhD, FACSM : Inondations (avril 1998).

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 avril 1998, à midi, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations madame la conseillère Nicole Laroche ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Louise Gélinas ainsi que monsieur le conseiller Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

Le sujet suivant est pris en considération :

98-04-216

Demande à la Ville de Trois-Rivières - Boulevard des Récollets

CONSIDÉRANT la demande formulée et reçue par M. Alain Bellerive le ou vers le 16 mars 1998 au sujet d'une ouverture donnant sur le boulevard des Récollets, section est, le tout en relation de la réalisation d'un projet de construction situé sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que nos services ont, dès réception, traité la demande formulée par M. Bellerive en s'adressant à la Ville de Trois-Rivières selon les termes de la lettre que notre greffier a fait tenir aux autorités municipales de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour cette lettre est demeurée sans réponse de la part de la Ville de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT les études sur la circulation du boulevard des Récollets, lesquelles ont été communiquées à la Ville de Trois-Rivières depuis déjà 4 ans;

CONSIDÉRANT la nécessité connue des villes depuis plusieurs années d'aménager une voie de desserte à la hauteur du chemin de fer en conséquence de l'augmentation du volume de circulation que les commerces à être construits vont générer;

CONSIDÉRANT d'autre part l'importance à accorder à l'implantation de nouveaux commerces, à la création d'emplois qui en découle et à la coopération que nos villes respectives doivent convenir dans le cadre du renouveau régional et de l'esprit d'entraide;

CONSIDÉRANT que notre ville est consentante à autoriser l'accès du commerce de monsieur Bellerive au boulevard des Récollets et plus spécifiquement dans le cadre d'une entente de réalisation de travaux sur le boulevard des Récollets;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande officiellement à la Ville de Trois-Rivières de se prononcer sur la demande formulée par notre greffier en date du 17 mars 1998, laquelle est demeurée sans réponse;

que vu la nécessité de répondre au promoteur en cause, la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Ville de Trois-Rivières de confirmer son intérêt au développement régional et à la nécessité de bien desservir les commerçants situés de chaque côté du boulevard des Récollets et les concitoyens réciproques qui fréquentent ces lieux par son engagement à procéder à une entente municipale concernant les travaux à réaliser sur le boulevard des Récollets en regard de l'augmentation du volume de circulation et particulièrement par l'aménagement de la voie de desserte à la hauteur de la traverse à niveau, conformément aux études connues.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 8 avril 1998 10326

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 8 avril 1998.

Jean-Charles Charest, maire

Nicole Laroche, conseillère

Jacques Carle, conseiller

Claude Lacroix, conseiller

Louise Gélinas, conseillère

André Carle, conseiller

Fernand Bouchard, conseiller

Yves Lévesque, conseiller

Jean-Noël Groleau, conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 20 avril 1998, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller André Carle motive son absence pour raisons personnelles.

98-04-217

Procès-verbal - Séance ordinaire du 6 avril 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 avril 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-218

Procès-verbal - Séance spéciale du 8 avril 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 8 avril 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-219

Liste de comptes C-11-98

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-11-98 concernant les chèques 64628, 67055, 67561 à 67652 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 9 avril 1998 et en autorise le paiement au montant total de 534 344,94 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-220

Liste de comptes C-12-98

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-12-98 concernant les chèques 67352, 67579, 67653 à 67797 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 16 avril 1998 et en autorise le paiement au montant total de 242 364,10 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-221

Liste de mutations M-02-98

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la liste de mutations M-02-98 couvrant la période du 1er au 28 février 1998, pour un montant total de revenus de 9 452,55 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-222

Liste de mutations M-03-98

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations M-03-98 couvrant la période du 1er au 15 mars 1998, pour un montant total de revenus de 12 196,40 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-223

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 10 mars 1998

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 10 mars 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-224

Surveillance de parcs

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest contribue pour un montant de 7 000 $, au programme de surveillance des parcs et des parcs-écoles, mis de l'avant par le Conseil Régional de Prévention de la Criminalité Mauricie - Bois-Francs, en collaboration avec la Commission scolaire de Chavigny, les directions d'école et la Ville de Trois-Rivières-Ouest. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-225

Règlement # 1001.2

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 1001.2 intitulé *Règlement relatif à l'organisation et au maintien du service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1001.1*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-226

Entente 9-1-1 - Baie-du-Febvre

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la municipalité de Baie-du-Febvre, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-227

Soumissions - Location de six (6) copieurs neufs

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la location de six (6) copieurs neufs, ont été ouvertes le 14 avril 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Bureautique Montcalm inc.	Option "A" - 3 ans Option "B" - 5 ans	67 310,33 $ 94 136,46 $
Systèmes de Bureautique S.B.M. inc.	Option "A" - 3 ans Option "B" - 5 ans	78 263,01 $ 113 529,68 $
Bureautique Digitec inc.	Option "A" - 3 ans Option "B" - 5 ans	66 875,53 $ 96 966,07 $

Firme	Montant	
Burotec V.S.L. inc.	Option "A" - 3 ans Option "B" - 5 ans	72 465,75 $ 115 600,12 $
G.D.X. Bureautique inc.	Option "A" - 3 ans Option "B" - 5 ans	72 465,75 $ 103 522,50 $
Arbour Bureautique	Option "A" - 3 ans Option "B" - 5 ans	80 732,88 $ 105 333,88 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Bureautique Montcalm inc. » pour une durée de cinq (5) ans, soit du 1er mai 1998 au 30 avril 2003, au montant de 0,02728 $ la copie, soit 94 136,46 $ (taxes incluses) pour 3 000 000 copies garanties, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme;

que cette dépense soit répartie sur cinq (5) ans et que le conseil approprie cette somme aux divers postes budgétaires courants concernés, soit la trésorerie, le service technique, la sécurité publique, les travaux publics, la bibliothèque et les loisirs (centre sportif) et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-228

<u>Soumissions - Mélanges bitumineux</u>

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de mélanges bitumineux, ont été ouvertes le 14 avril 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant		Montant corrigé (*)	
Simard-Beaudry inc., Division Pagé Construction	23,40 $/ton.m.	26 915,85 $	25,62 $/ton.m. (22,2 km aller-retour)	29 469,41 $
Construction et Pavage Maskimo ltée	23,69 $/ton.m.	27 249,42 $	26,09 $/ton.m. (24 km aller-retour)	30 010,02 $
Les Constructions et Pavages Continental inc., Division de 3264556 Canada inc.	28,00 $/ton.m.	32 207,00 $	35,00 $/ton.m. (environ 70 km aller-retour)	40 258,75 $
Construction Yvan Boisvert inc.	33,95 $/ton.m.	39 050,99 $	---	---
Les entreprises Bourget inc.	41,60 $/ton.m.	47 850,40 $	---	---

* Un coût de 0,10 $/km/ton.m. est ajouté pour tenir compte de la distance aller-retour à parcourir entre l'usine d'asphalte et l'édifice des travaux publics.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Simard-Beaudry inc., Division Pagé Construction » au montant de 23,40 $/ton.m., soit un montant total de 26 915,85 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-229

Soumissions - Coupe d'entrées charretières

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la coupe d'entrées charretières, ont été ouvertes le 14 avril 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Type	Prix unit. $/m	Montant ($)
Construction S.R.B. s.c.c.	Chaîne	29,10	23 280,00
	Trottoir (0-25 cm)	35,50	355,00
	Trottoir (26 à 50 cm)	47,50	475,00
	Trou dans la bordure	42,00	1 050,00
			25 160,00
Sciage et Forage Québec (1984) inc.	Chaîne	37,00	29 600,00
	Trottoir (0-25 cm)	45,00	450,00
	Trottoir (26 à 50 cm)	62,00	620,00
	Trou dans la bordure	48,00	1 200,00
			31 870,00

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Construction S.R.B. s.c.c. » au montant de 28 940,29 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 786 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par

canalisations souterraines du boulevard De Rigaud et autorisant une dépense n'excédant pas 139 447 $ et un emprunt de 128 748 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Quenneville et abrogeant le règlement # 770 et autorisant une dépense n'excédant pas 246 950 $ et un emprunt de 233 300 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-04-230

Renouvellement du bail - Lot P.-8 - Hydro-Québec

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec Hydro-Québec, le renouvellement du bail concernant la location du lot P.-8 pour une période de cinq ans, soit :

Période	Loyer de base
du 1er janvier 1999 au 31 décembre 1999	4 000 $
du 1er janvier 2000 au 31 décembre 2000	4 100 $
du 1er janvier 2001 au 31 décembre 2001	4 200 $
du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002	4 300 $
du 1er janvier 2003 au 31 décembre 2003	4 400 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-231

Entente - Samson Bélair/Deloitte & Touche, S.E.N.C.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche, S.E.N.C., l'entente pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997 et, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les modalités et l'étendue du mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-232

Entente - Samson Bélair/Deloitte & Touche, S.E.N.C.

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le trésorier soient autorisés à signer, avec la firme Samson Bélair/Deloitte & Touche, S.E.N.C., l'entente pour l'exercice terminé le 31 décembre 1997 et, acceptent la vérification annuelle du rapport financier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-233

Servitude - Canalisation du cours d'eau Bettez

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour fins d'utilité publique sur le lot 15-348-5-2 (rue le Royer), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à madame Nathalie Rivard et monsieur Réal Morin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-234

Félicitations - André Ricard et son équipe

CONSIDÉRANT la gigantesque somme de travail, le souci du détail très marqué ainsi que les innombrables heures allouées, par ***monsieur André Ricard et son équipe***, à la préparation et à la réalisation de la *Coupe Chrysler en Mauricie*;

CONSIDÉRANT l'implication de ***monsieur André Ricard*** au sein du hochey en Mauricie et plus particulièrement son intérêt à occuper des postes très importants dans ce milieu;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement ***monsieur André Ricard et son équipe*** qui ont fait de la *Coupe Chrysler*, tenue les 9, 10, 11 et 12 avril derniers, un événement grandiose ainsi qu'un succès inespéré et tient à souligner spécialement leur dévouement, leur implication et leur esprit communautaire au sein de la collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-235

Procès-verbal - Comité de retraite du 1er avril 1998

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le procès-verbal de la réunion du comité de retraite, tenue le 1er avril 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Louise Gélinas, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-236

Compte rendu # 01-98- Comité de relations de travail (employés cadres) du 31 mars 1998

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 01-98 de la réunion du comité de relations de travail (employés cadres), tenue le 31 mars 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jacques Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-237

Soumissions - Fourniture et installation de couvre-sols dans les salles des joueurs au centre sportif

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture et l'installation de couvre-sols dans les salles des joueurs au centre sportif, ont été ouvertes le 16 avril 1998 en présence de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Mme Denise Isabel, secrétaire-commis ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Tapis G. Paquin & Fils inc.	17 414,78 $
R. Magnan et fils inc.	19 919,94 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet

CONSIDÉRANT que la Ville a reçu une subvention de 24 000 $ dans le cadre des Jeux du Québec pour fin d'amélioration de nos équipements de loisir.

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Tapis G. Paquin & Fils inc. » au montant de 17 414,78 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante et, augmente le budget du centre sportif de 24 000 $ en considération de la subvention reçue.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-238

Compte rendu SPI-03-98 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu SPI-03-98 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 7 avril 1998, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-239 **Mandat - Beauchamp, Labbé et associés inc.**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil mandate la firme « Beauchamp, Labbé et associés inc. » pour préparer l'étude préliminaire ainsi que l'estimation des coûts de réalisation pour le bâtiment principal du parc Laviolette et ce, pour un montant de 8 946,16 $ (taxes incluses), le tout tel que décrit dans leur offre de service. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-240 **Présentation de plan au MEFQ**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit mandaté pour présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec le plan 3-1-138 (daté de janvier 1998) pour la rampe de mise à l'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-241 **Avance de fonds - Marche de l'Ouest**

CONSIDÉRANT que madame Nicole Laroche devra soumettre un rapport au conseil municipal relatif aux dépenses encourues par cet événement;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest verse une avance de fonds de 3 000 $ à madame Nicole Laroche au nom du comité ville en santé et ce, pour les opérations, les activités et les prix relatifs à la Marche de l'Ouest devant se tenir le 19 septembre 1998. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la canalisation souterraine des services d'Hydro-Québec, de COGECO Câble et de Bell Canada d'une partie de la rue du Fleuve et autorisant une dépense n'excédant pas 66 000 $ et un emprunt de 66 000 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-04-242

Sanctions disciplinaires à l'égard de MM. Luc Giguère et François Boudreau, policiers-pompiers

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à notre connaissance que les agents Luc Giguère et François Boudreau ont enfreint le Code de discipline;

CONSIDÉRANT que les employés concernés ont admis les faits reprochés;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le Directeur de la Sécurité publique après consultation de nos procureurs;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, aucune mesure disciplinaire ne figure au dossier de ces policiers-pompiers;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la recommandation suivante du directeur général : que les agents Luc Giguère et François Boudreau soient suspendus de leurs fonctions, sans salaire, pour une période de deux (2) jours d'affilée, soit seize (16) heures de travail chacun.

Ces suspensions prendront effet aux dates suivantes :

Agent Luc Giguère : du dimanche 26 avril 1998, 7 h 30 jusqu'au lundi 27 avril 1998, 11 h 30.

Agent François Boudreau : du samedi 2 mai 1998, 7 h 30 jusqu'au dimanche 3 mai 1998, 11 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-243

Sanction disciplinaire à l'égard de M. François Boudreau, policier-pompier

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à notre connaissance que l'agent François Boudreau a enfreint le Code de discipline;

CONSIDÉRANT que l'employé concerné a admis les faits reprochés;

CONSIDÉRANT les recommandations émises par le Directeur de la Sécurité publique après consultation de nos procureurs;

CONSIDÉRANT qu'il a d'autre offense au dossier de ce policier-pompier;

CONSIDÉRANT que, si monsieur Boudreau enfreint encore le Code de discipline, la sanction pour cette prochaine offense pourra aller jusqu'au congédiement définitif;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la recommandation suivante du directeur général : que l'agent François Boudreau soit suspendu de ses fonctions, sans salaire, pour une période de dix (10) jours d'affilée, soit quatre-vingts (80) heures de travail.

Cette suspension sera en vigueur durant la période suivante :

Agent François Boudreau : du dimanche 3 mai 1998, 11 h 30 jusqu'au samedi 16 mai 1998, 19 h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-244

Nomination - Jean Ferron

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest nomme *monsieur Jean Ferron* au poste d'enquêteur au Service de la sécurité publique, à titre provisoire, pour une période correspondant à la durée de l'entente intermunicipale, avec la Municipalité de Pointe-du-Lac, concernant le service de sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-245

Contribution au fonds "Entrepreneur Jeunesse" - CLD

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de contribuer au fonds "Entrepreneur Jeunesse" en collaboration avec le CLD de la MRC de Francheville, pour un montant de 11 500 $ afin de mieux aider les jeunes entrepreneurs âgés entre 18 et 29 ans inclusivement et que cette somme soit pris à même le budget de l'année courante et qu'il soit augmenté en conséquence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-246

Félicitations - Carole Bellerose

CONSIDÉRANT l'implication de ***madame Carole Bellerose*** depuis plusieurs années;

CONSIDÉRANT l'accomplissement d'une somme de travail impeccable, au sein du Club de Patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement ***madame Carole Bellerose*** pour sa récente nomination au poste de ***présidente*** de *l'Association mauricienne du Club de Patinage artistique* et, lui souhaite un franc succès dans ses nouvelles fonctions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-04-247

Pavage - Accotements - Ministère des Transports

CONSIDÉRANT que les accotements de la route 138 sont pavées entre l'autoroute Félix-Leclerc, de Pointe-du-Lac à Louiseville;

CONSIDÉRANT que cet élargissement sert de piste cyclable entre ces municipalités;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de continuer le pavage de ces accotements sur la route 138, dans les municipalités de Trois-Rivières-Ouest et Pointe-du-Lac ainsi que sur le boulevard Jean-XXIII afin que celles-ci servent de piste cyclable;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports du Québec de paver les accotements sur la route 138, dans les municipalités de Trois-Rivières-Ouest et Pointe-du-Lac ainsi que sur le boulevard Jean-XXIII afin que celles-ci servent de piste cyclable;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la Municipalité de Pointe-du-Lac de nous appuyer dans la présente demande;

que copie de cette résolution soit transmise au député du comté de Maskinongé, monsieur Rémy Désilets afin que celui-ci appui les deux (2) municipalités de son comté, dans cette démarche commune.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Famille de Mme Genève Mathews Bélanger : Remerciements pour sympathies.

Réseau québécois de Villes et Villages en santé : Certificat de participation.

Le Savoir Vert (Association des Services en Horticulture Ornementale du Québec) : Opération arbre en santé.

Bell : Monsieur Gilles Carrier quitte son poste de directeur régional de la Mauricie pour se consacrer entièrement à la tâche de directeur au service de la gestion du réseau.

Ministère de la Sécurité publique - Direction générale de la sécurité et de la prévention : Approbation de l'entente intervenue entre la Municipalité de Pointe-du-Lac et la Ville de Trois-Rivières-Ouest, relativement à la fourniture de services policiers.

Commission de protection du territoire agricole du Québec : Réforme de la justice administrative : *changements apportés dès le 1er avril 1998.*

Fondation L'Accord Mauricie inc. : Demande d'aide financière.

Monsieur Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue : Mise en place d'un nouveau programme d'aide ayant pour but d'identifier les secteurs d'activités où ***les mises en commun*** pourront contribuer à la réduction des coûts des services municipaux ou à l'amélioration des services offerts aux citoyens.

Monsieur Félix-Antoine Milette (stage en coopération internationale au Pérou) : Demande d'aide financière.

Famille de Mme Anita Girardeau Paquin : Remerciements pour sympathies.

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3044.1 (zonage).

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 21 avril 1998

Règlement # 787

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement **# 787** intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Savoie et de Montlieu ainsi que le remplacement d'aqueduc sur la rue Notre-Dame et autorisant une dépense n'excédant pas 582 233 $ et un emprunt de 545 936 $.*

Aucunes personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 21 avril 1998, je déclare que ledit règlement **# 787** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 4 mai 1998, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Messieurs les conseillers Fernand Bouchard et Yves Lévesque motivent leur absence pour raisons personnelles.

98-05-248

Procès-verbal - Séance ordinaire du 20 avril 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-249

Liste de comptes C-13-98

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-13-98 concernant les chèques 67798 à 67877 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 21 avril 1998 et en autorise le paiement au montant total de 371 634,58 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-250 **Liste de comptes C-14-98**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-14-98 concernant les chèques 67878 à 67962 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 28 avril 1998 et en autorise le paiement au montant total de 310 816,98 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-251 **Liste de mutations M-04-98**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la liste de mutations M-04-98 couvrant la période du 16 au 31 mars 1998, pour un montant total de revenus de 10 587,65 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-252 **Compte rendu # 3 - Comité des loisirs**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu # 3 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 9 avril 1998, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-253 **Compte rendu - Comité de la famille du 17 mars 1998**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 17 mars 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-254 **Compte rendu R-04-98 - Comité de circulation**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu R-04-98 de la réunion du comité de circulation, tenue le 28 avril 1998, portant sur les points relatifs à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-255 **Règlement # 786-A**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 786-A intitulé *Règlement modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 786 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard De Rigaud et autorisant une dépense n'excédant pas 139 447 $ et un emprunt de 128 748 $*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-256 **Règlement # 788**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 788 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par*

canalisations souterraines de la rue Quenneville et abrogeant le règlement # 770 et autorisant une dépense n'excédant pas 246 950 $ et un emprunt de 233 300 $, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la canalisation souterraine des services d'Hydro-Québec, de COGECO Câble et de Bell Canada d'une partie de la rue du Fleuve et autorisant une dépense n'excédant pas 66 000 $ et un emprunt de 66 000 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Ouverture

Soumissions - Travaux généraux d'horticulture

Les soumissions suivantes, pour les travaux généraux d'horticulture, ont été ouvertes le 4 mai 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Floriculture Gauthier inc.	Item "A" Item "B"	14 952,51 $ 264,56 $
Terrassement Moderne enr.	Item "A" Item "B"	13 803,00 $ 264,55 $
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	Item "A" Item "B"	20 129,38 $ 294,36 $

Après l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville les remet à M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet pour analyse et rapport.

98-05-257

Proclamation de la Semaine de la municipalité 1998

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la semaine du 7 au 13 juin 1998 soit proclamée "Semaine de la municipalité 1998", sous le thème *« Au coeur de la municipalité : le citoyen ».*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-258

Proclamation de la « *Journée internationale des familles* »

CONSIDÉRANT l'importance de :

- *Favoriser* la reconnaissance de la contribution des familles au développement de la collectivité;
- *Sensibiliser* toute la communauté, en particulier les gouvernements et le secteur privé, aux diverses réalités vécues par les familles;
- *Formuler* et *mettre en œuvre* des politiques globales apportant les ajustements requis par les diverses situations des familles;

CONSIDÉRANT que la municipalité est le palier de gouvernement le plus près du quotidien des familles;

CONSIDÉRANT que les municipalités du Québec et leur Carrefour « Action municipale et familles » ont reconnu leur rôle de catalyseur dans le développement de la politique familiale en milieu municipal;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la journée du 15 mai 1998 soit proclamée « *Journée internationale des familles* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-259

Proclamation de la « *Journée du Grand McDon* »

CONSIDÉRANT qu'il y aura 1 000 restaurants McDonald's au Canada incluant celui de Trois-Rivières-Ouest, qui verseront 1 $ sur la vente de chaque Big Mac à des organismes pour enfants;

CONSIDÉRANT qu'une partie des fonds sera remise aux Oeuvres de bienfaisance pour enfants Ronald McDonald

(OBERM) du Canada dont l'objectif est d'appuyer des organismes pour enfants partout au pays;

CONSIDÉRANT que la majorité des fonds recueillis sera remise à l'organisme La Maison de la famille de notre communauté;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la journée du 6 mai 1998 soit proclamée « *Journée du Grand McDon* » dans tous les restaurants McDonald's du Canada qui célébreront le ***11e Grand McDon***.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-260

Entente - École d'été 1999 à 2001 - Association des clubs de patinage artistique de la Mauricie

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer l'entente, pour l'École d'été 1999 à 2001, entre le Service des loisirs de Trois-Rivières-Ouest et l'Association des clubs de patinage artistique de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-261

Subvention - Jeux du Québec

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le trésorier soit autorisé à préparer le chèque de subvention de 800 $ au comité organisateur des *Jeux du Québec* pour une activité qui se déroulera le 16 octobre 1998. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-262 **Compte rendu - Comité des Jeux du Québec**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des Jeux du Québec, tenue le 11 mars 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président, secteur finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-263 **Fédération des Guides Catholiques - Exemption de taxes scolaires 1997-1998 ainsi que les droits sur mutations immobilières - Propriété du 7350, rue Notre-Dame**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accorde à la Fédération des Guides Catholiques du Diocèse / District de Trois-Rivières, pour la propriété du 7350, rue Notre-Dame à Trois-Rivières-Ouest, une subvention représentant l'équivalent des taxes scolaires 1997-1998 au montant de 152,12 $ ainsi que les droits sur mutations immobilières au montant de 839,00 $. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-264 **Compte rendu R-04-98 - Comité environnemental**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu R-04-98 de la réunion du comité environnemental, tenue le 16 avril 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-265 **Rapport des dépenses encourues - Verglas janvier 1998**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le rapport du Greffier de la ville, daté du 30 avril 1998 et relatif aux dépenses encourues lors du verglas de janvier 1998, soit adopté tel que présenté et ce, afin d'être soumis au Ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-266 **Contrat de cession pour chemin de piétons**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour chemin de piétons du lot P-17-336 (rue Bellefeuille) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Paul Villemure.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-267 **Tarif de la rémunération payable au personnel électoral, lors d'élections et de référendums municipaux - Remplacement de la résolution # 94-09-388**

Après étude et considération :

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal adopte le tarif suivant de la rémunération payable au personnel électoral, lors d'élections et de référendums municipaux, à savoir :

SECTION I Rémunération payable lors d'une élection

I : *Président d'élection*

1. Lorsqu'il y a scrutin, le président d'élection a droit à une rémunération horaire équivalente au taux horaire régulier du greffier de la ville pour les fonctions qu'il exerce lors de la tenue du scrutin.

2. Lorsqu'il y a un vote par anticipation, le président d'élection a droit à la rémunération équivalente au taux horaire régulier du greffier de la ville pour les fonctions qu'il exerce lors de la tenue du vote par anticipation.

   Cette rémunération est doublée lorsque le vote par anticipation dure 2 jours.

3. Pour l'ensemble de ses fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération jusqu'à concurrence de 4 000 $.

II : *Secrétaire d'élection*

4. Le secrétaire d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale à soixante-quinze pour cent (75 %) de celle du président d'élection.

III : *Adjoint au président d'élection*

5. Tout adjoint au président d'élection a le droit de recevoir une rémunération égale à cinquante pour cent (50 %) de celle du président d'élection.

IV : *Secrétaire-commis surnuméraire*

6. Selon la convention collective en vigueur.

V : *Scrutateur*

7. Tout scrutateur a le droit de recevoir une rémunération de onze dollars l'heure (11 $), repas et frais de déplacement inclus; plus 35 $ pour celui qui participe au dépouillement des votes du vote par anticipation le soir du scrutin (maximum de douze (12) heures).

VI : ***Secrétaire de bureau de vote***

8. Tout secrétaire de bureau de vote a doit de recevoir une rémunération horaire équivalente à soixante-quinze pour cent (75 %) de celle du scrutateur, repas et frais de déplacement inclus; plus 25 $ pour celui qui participe au dépouillement des votes du vote par anticipation le soir du scrutin.

VII : ***Préposé au maintien de l'ordre (constable)***

9. Tout préposé au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération horaire équivalente à neuf dollars (9 $) l'heure, repas et frais de déplacement inclus.

VIII : ***Préposé à l'information***

10. Tout préposé à l'information a le droit de recevoir une rémunération horaire équivalente au salaire d'une secrétaire-commis à taux simple, selon la convention collective en vigueur, repas et frais de déplacement inclus.

IX : ***Responsable de salle***

11. Tout responsable en salle a droit à une rémunération de vingt-cinq dollars (25 $) l'heure, repas et frais de déplacement inclus, plus cinquante dollars (50 $) pour la formation.

X : ***Membre d'une Commission de révision***

12. Le président d'une Commission de révision de la liste électorale a droit de recevoir une rémunération horaire de vingt-cinq dollars (25 $) l'heure, plus quarante dollars (40 $) pour la formation.

13. Tout réviseur d'une Commission de révision autre que le président a droit à une rémunération au taux de quinze dollars (15 $) l'heure, plus trente dollars (30 $) pour la formation.

14. Tout aide-réviseur d'une Commission de révision autre que le président a droit à une rémunération au taux de dix dollars (10 $) l'heure, plus trente dollars (30 $) pour la formation et des frais de trente-deux cents (0,32 $) le kilomètre.

15. Le secrétaire d'une Commission de révision a droit à une rémunération horaire équivalente à douze dollars (12 $) l'heure, plus vingt-quatre dollars (24 $) pour la formation.

16. Pour toute fraction d'heure, tout membre d'une Commission de révision de la liste électorale, y compris le président, a droit à une rémunération proportionnelle.

XI : ***Préposé au bureau du président d'élection***

17. Le préposé au bureau du président d'élection a le droit de recevoir une rémunération de dix dollars (10 $) l'heure, repas et frais de déplacement inclus.

Section II Rémunération payable lors d'un référendum

I. ***Greffier***

18. Lors d'un scrutin référendaire, la rémunération payable au président d'élection s'applique.

II. ***Autre personne exerçant une fonction référendaire***

19. Les articles 4 à 16 s'appliquent aux personnes qui, lors d'un référendum, exerce les fonctions correspondant à celles visées à ces articles.

Pour cette application, on entend par :

1. élection : le référendum;
2. président d'élection : le greffier ou le secrétaire-trésorier ou son remplaçant;
3. électeur : une personne habile à voter;
4. liste électorale : la liste référendaire.

Section III Rémunération payable au trésorier

20. Le trésorier de la ville à laquelle s'appliquent les sections 2 à 9 du chapitre 13 du titre I de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c E-2.2) a le droit de recevoir, pour les fonctions qu'il exerce à l'égard des rapports de dépenses électorales et des rapports financiers qu'il reçoit, la rémunération suivante :

1. cent dollars (100 $) pour chaque rapport de dépenses électorales d'un candidat indépendant autorisé;

2. pour le rapport des dépenses électorales d'un parti autorisé : quarante dollars (40 $) par candidat du parti lors de l'élection;

3. cinquante dollars (50 $) pour chaque rapport financier d'un candidat indépendant autorisé;

4. deux cents dollars (200 $) pour chaque rapport financier d'un parti autorisé.

21. Le trésorier à l'article 20 a le droit de recevoir, pour l'ensemble des autres fonctions qu'il exerce à l'occasion d'une élection, une rémunération égale au produit de la multiplication par le nombre de candidats à cette élection du montant suivant :

1. vingt dollars (20 $) pour chaque candidat indépendant autorisé;
2. dix dollars (10 $) pour chaque candidat d'un parti autorisé.

Section IV Rémunération pour la présence à une séance de formation

22. Toute personne visée aux sections I et II, sauf le greffier ou son remplaçant, le président d'élection, le secrétaire d'élection, l'adjoint au président d'élection et toute personne exerçant lors d'un référendum les fonctions qui correspondent à celles de ces deux derniers, a le droit de recevoir une rémunération de vingt dollars (20 $) pour sa présence à toute séance de formation tenue par le greffier, son remplaçant ou le président d'élection ou toute personne qu'il désigne.

Section V Rémunération pour les employés municipaux

23. Tout employé syndiqué de la Ville de Trois-Rivières-Ouest requis par le président d'élection à des tâches autres que celles désignées aux sections I et II a droit à une rémunération équivalente à celle qu'il toucherait suivant la convention collective.

24. Tout employé cadre requis par le président d'élection autre que pour une fonction prévue aux sections I et II, a droit de recevoir une rémunération équivalente au taux horaire

régulier pour le nombre d'heures requises par le président d'élection.

que cette résolution remplace la résolution # 94-09-388.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-268

Compte rendu C-98-03 - Comité culturel

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu C-98-03 de la réunion du comité culturel, tenue le 29 avril 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-269

Intervention au contrat de vente du lot 9-12 - Pub La Détente inc.

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest intervienne au contrat de vente du lot 9-12 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières par *Pub la Détente inc.* à *Gestion Gesamau inc.* et le ratifie purement et simplement renonçant, tant à l'égard du vendeur qu'à celui de l'acheteur advenant revente du terrain présentement acquis, à son droit de se porter acquéreur en priorité de tout l'immeuble présentement vendu et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-270

Modification de l'annexe "A" du règlement # 321

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein

montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 321 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 110,69 $ prévu pour le règlement # 321 (rues Roland et Forest) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7432-77-1324	19-31	17,43 m
TOTAL :		17,43 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-271

Modification de l'annexe "A" du règlement # 429

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 429 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 36 522,98 $ prévu pour le règlement # 429 (rues Longsault, côte Rosemont, Laflamme et Aubert) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-44-4071	161-511	22,59 m
7334-44-7534	161-504	18,21 m
7334-54-1473	162-602-2	17,98 m
7334-64-7617	162-617	19,25 m
7334-74-8560	162-744, 164-1-22	18,85 m
7334-83-9945	162-636, 164-1-7	18,61 m
7334-84-4012	164-1-15	18,00 m
TOTAL :		133,49 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-272

Modification de l'annexe "A" du règlement # 431

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 431 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 11 946,29 $ prévu pour le règlement # 431 (rues Bayonne et Routhier) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7333-27-4045	155-278	22,00 m
7333-37-1042	155-261-3, 155-261-2, 155-261-1	21,56 m
TOTAL :		43,56 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-273

Modification de l'annexe "A" du règlement # 435

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 435 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 14 939,36 $ prévu pour le règlement # 435 (rues Forest et

Gagnon) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7432-94-3242	19-85	18,29 m
7432-94-6780	19-64	18,29 m
7532-04-1732	19-68-1	17,98 m
TOTAL :		54,56 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-274

Modification de l'annexe "A" du règlement # 437

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 437 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 11 437,71 $ prévu pour le règlement # 437 (rue St-Germain) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7233-96-6295	150-230, 150-231	37,00 m
7233-97-2943	150-299, 151-21	22,85 m

Matricule	Lot(s)	Frontage
TOTAL :		59,85 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-275

Modification de l'annexe "A" du règlement # 438

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 438 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 992,70 $ prévu pour le règlement # 438 (chemin Sainte-Marguerite) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7433-83-3029	162-312	15,00 m
TOTAL :		15,00 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-276

Modification de l'annexe "A" du règlement # 442

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 442 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 461,23 $ prévu pour le règlement # 442 (rue Bellefeuille entre de Sienne et Lacerte) et que l'annexe "A" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7631-06-3647	17-245	27,50 m
TOTAL :		27,50 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-277

Modification de l'annexe "I" du règlement # 717

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la

Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 717 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 4 503,00 $ prévu pour le règlement # 717 (rue Goyer) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7234-41-8111	150-453	12,45 m
TOTAL :		12,45 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-278

Modification de l'annexe "I" du règlement # 720

CONSIDÉRANT le refinancement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être réémises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 720 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit refinancement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde renouvelable à long terme de 4 418,23 $ prévu pour le règlement # 720 (rues Sabourin et Lebel) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7531-57-8890	18-55	12,19 m
TOTAL :		12,19 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-279

Modification de l'annexe "I" du règlement # 762

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 762 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 65 408,38 $ prévu pour le règlement # 762 (rues Garneau, Boulay, Bellevue, Demontigny, Jacob, Mauriac, Gill, Le Beau, Jean-Racine, Gélinas et Guérin) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7429-85-1737	42-197-1	2,74 m
7429-85-6168	42-172	18,69 m
7429-86-0911	42-12	15,24 m
7429-94-5021	42-206	21,64 m
7429-94-6970	42-179	21,34 m
7429-94-9192	42-154	21,34 m
7429-95-2310	42-176	21,34 m
7429-96-8171	42-63	19,19 m
7529-03-2847	42-211	21,64 m
7529-03-7769	42-186	21,34 m
7529-04-1326	42-182	21,34 m
7529-04-1965	42-156	21,34 m
7529-04-3550	42-157	21,34 m
7529-05-1577	42-81	21,34 m
7529-05-1732	42-128	22,55 m
7529-06-0999	41-32	21,99 m
7529-06-6146	41-36	22,86 m
7529-13-4650	42-164	18,69 m
7529-14-0058	42-133	22,55 m
7529-14-2187	42-87	30,48 m
7529-14-7399	42-75, 42-74, P.-41-69	27,83 m
7529-15-1948	42-71, 41-66	22,86 m
7529-15-7839	41-43	19,81 m
7529-16-2158	41-10	21,34 m
7529-16-5130	41-12	19,81 m
7529-16-6164	40-65	19,81 m
7529-16-8244	40-67, 40-66	40,35 m
7529-22-3767	42-170	21,34 m
7529-23-3182	42-102, P.-42-92	28,66 m
7529-25-7560	P.-40-72	19,81 m
7529-33-0182	42-96, 41-76	22,86 m
7529-33-0910	P.-42-107, P.-42-106	30,69 m
7529-33-5138	42-99, 41-79	22,25 m
7529-33-8848	P.-41-56, P.-41-57	30,48 m

Matricule	Lot(s)	Frontage
7529-34-4059	41-24	21,34 m
7529-34-8659	40-80	18,29 m
7529-35-4283	40-103	21,53 m
7529-35-7936	40-107	17,68 m
7529-43-0898	P.-41-28, P.-41-29	24,38 m
7529-44-3881	40-111, P.-40-55, 40-112, 40-96	30,48 m
7530-53-1718	P.-34-50	19,74 m
7530-53-4714	34-52	20,12 m
TOTAL :		930,44 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-280

Modification de l'annexe "I" du règlement # 769

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 769 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 16 776,52 $ prévu pour le règlement # 769 (rue Auclair) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7234-86-3128	160-995	18,60 m
7234-86-4821	160-996	18,60 m
TOTAL :		37,20 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-281

Modification de l'annexe "I" du règlement # 771

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 771 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 18 039,05 $ prévu pour le règlement # 771 (rue Goyer) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7234-61-7852	464-337, 464-336	40,00 m
TOTAL :		40,00 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-282

Modification de l'annexe "I" du règlement # 772

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 772 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

Résolution afin que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 7 666,56 $ prévu pour le règlement # 772 (rues Montlieu, Blain et Chauveau) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7334-08-3676	161-622	17,00 m
TOTAL :		17,00 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-283

Modification de l'annexe "I" du règlement # 773

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la

Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 773 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 21 087,64 $ prévu pour le règlement # 773 (rue Maheu) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7332-36-7428	140-67	26,96 m
7332-36-9309	140-66	19,80 m
TOTAL :		46,76 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-284

Modification de l'annexe "I" du règlement # 775

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 775 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 32 339,15 $ prévu pour le règlement # 775 (section comprise entre la rue Roland et le 2720, côte Richelieu) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7432-88-9135	15-347, 15-348-4-1, 15-348-5-1	70,10 m
7432-96-9480	16-111	18,29 m
7432-97-2940	16-72	18,29 m
7532-06-2740	16-114	18,29 m
7532-06-3194	15-355-1	60,96 m
7532-06-9468	15-356	50,29 m
TOTAL :		236,22 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-285

Modification de l'annexe "I" du règlement # 776

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 776 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 4 230,24 $ prévu pour le règlement # 776 (rues Charbonneau, Dalpé et de l'Industrie Sud) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7431-06-7392	34-81	28,10 m
7431-16-5145	34-185	30,48 m
7431-17-8003	34-79	58,20 m
7431-18-1273	34-30, P.-34	57,84 m
7431-26-1273	34-88	30,48 m
7431-27-5268	34-184	41,60 m
7431-28-1204	34-209, P.-34	21,34 m
7431-36-1916	33-6	27,45 m
7431-37-2005	33-5, 34-159, 34-183	98,90 m
7532-27-3292	12-171, 15-415	31,09 m
7532-27-5371	15-416, 12-172	30,48 m
7532-28-7381	10-54	21,58 m
7532-38-0648	10-57-2	26,80 m
TOTAL :		504,34 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-286

Modification de l'annexe "I" du règlement # 777

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 777 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par

anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 43 985,30 $ prévu pour le règlement # 777 (partie boulevard Jean-XXIII) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7331-87-9058	P.-34-31	172,67 m
7431-06-0698	34-77	30,48 m
7431-09-7787	P.-31-2	36,72 m
7431-19-9491	31-5	97,17 m
7431-38-5313	P.-30, P.-31	52,18 m
TOTAL :		389,22 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-287

Modification de l'annexe "I" du règlement # 781

CONSIDÉRANT le financement par émission d'obligations prochainement;

CONSIDÉRANT qu'il est loisible à tout propriétaire d'un immeuble imposable en vertu de ce règlement de payer comptant le plein montant de la quote-part afférente à condition que ledit montant soit payé au plus tard 30 jours avant la date de publication dans la Gazette Officielle de l'avis de la vente des obligations à être émises en vertu du présent règlement;

CONSIDÉRANT que le prélèvement de la taxe spéciale imposée en vertu du règlement # 781 sera réduit en conséquence quant à l'immeuble de chaque propriétaire qui aura ainsi payé par anticipation pour les exemptions en capital et intérêts relatives audit financement par émission d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville renonce au solde d'emprunt à long terme de 8 837,52 $ prévu pour le règlement # 781 (rue du Fleuve entre Delormier et Gélinas) et que l'annexe "I" de ce règlement soit modifiée en conséquence :

Matricule	Lot(s)	Frontage
7529-44-9036	40-58	15,86 m
7529-53-0162	40-32-1, 40-98-1	32,32 m
7529-53-1283	40-32-3	18,29 m
7529-54-0764	38-76-2, 38-75-2	21,34 m
7529-54-2179	38-75-1, 38-76-1	19,03 m
7529-55-7518	38-38	16,19 m
7529-64-1391	38-78, 38-79, P.-37, P.-37-147	32,99 m
7529-64-5592	P.-37-82, P.-37	34,04 m
7529-75-1043	37-142, P.-37-143, P.-37-145, P.-37	51,25 m
TOTAL :		241,31 m

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-288

Carte des attraits touristiques - Édition 1998

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal accepte de verser un montant de 2 680 $ (taxes en sus) à l'Office tourisme et congrès T-R pour la publication d'une carte des attraits touristiques du Trois-Rivières métropolitain, édition 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-289 **Servitude sur le lot P.-49**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc sur le lot P.-49 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à madame Sylvie Bélisle et monsieur Denis Benoit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-290 **Rescinder la résolution numéro 98-04-241**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de rescinder la résolution numéro 98-04-241 étant donné que le chèque a été annulé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-291 **Crédits supplémentaires au projet # 98-00**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 80 000 $ au projet # 98-00 pour permettre la dépense suivante : meuble au Service des ressources humaines ainsi que des frais d'honoraires professionnels en ingénierie et urbanisme et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-292 **Fonds additionnels au mandat à LPA Groupe-conseil inc.**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 95-07-393 adoptée le 17 juillet 1995 et prévoyant des coûts de 28 139,82 $ pour faire l'étude et le plan directeur de l'égouttement pluvial de la 2e terrasse;

CONSIDÉRANT qu'à ce mandat, doit s'ajouter une étude complémentaire du parc industriel Charbonneau et de ses environs pour avoir un portrait global de la situation en rapport au cours d'eau Sainte-Marguerite, au nord de la voie ferrée;

CONSIDÉRANT que cette étude complémentaire est souhaitée en 2e étape par le ministère de l'Environnement et de la Faune en rapport au plan de gestion actuellement en préparation pour la section du cours d'eau Sainte-Marguerite qui concerne le restaurant Zorba;

CONSIDÉRANT la modélisation de 2 bassins de rétention supplémentaires et l'optimisation de tracé de rues;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest alloue des crédits additionnels de l'ordre de 17 450 $ plus taxes au mandat octroyé à la firme LPA Groupe-conseil inc. et ce, afin de compléter l'étude et le plan directeur de l'égouttement pluvial de la 2e terrasse. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-293 **Demande à la MRC - Cours d'eau Sainte-Marguerite**

CONSIDÉRANT la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, adoptée par le décret 1980-87 le 22 décembre 1987 et modifiée par le décret 1010-91 le 17 juillet 1991;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande à la MRC de Francheville de bien vouloir modifier le schéma d'aménagement de façon à soustraire le ruisseau Sainte-Marguerite de l'application des normes de protection des

milieux riverains en remplaçant ces dernières par l'application d'un plan de gestion dudit cours d'eau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-294

Annulation de la résolution # 98-04-179 - Soumissions - Fourniture et vente d'une chargeuse-rétrocaveuse

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve (1998) de marque John Deere, modèle 410E ou Caterpillar, modèle 436C, ont été ouvertes le 31 mars 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Item et option	Montant
Les Équipements Manuquip inc.	Item "A"	---
	Item "B" option I	---
	Item "B" option II	6 394,00 $
	Item "B" option III	---
Hewitt Équipement ltée	Item "A"	30 910,67 $
	Item "B" option I	7 433,00 $
	Item "B" option II	5 968,00 $
	Item "B" option III	3 710,00 $
M.C. Équipement inc.	Item "A"	29 055,31 $
	Item "B" option I	---
	Item "B" option II	9 450,00 $
	Item "B" option III	2 100,00 $

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la vente d'une chargeuse-rétrocaveuse 1993 de marque John Deere, modèle 510D avec trois godets, ont été ouvertes le 31 mars 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Alain Gagnon, contremaître ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Evam de l'Estrie inc.	45 089,80 $
Camion Lussicam Trans-Canada inc.	42 651,27 $
Machinerie R. Bissonnette enr.	33 518,51 $
Les Équipements J.C.F. enr.	41 417,64 $

Firme	Montant
Asphalte Général inc.	37 440,64 $
J.P. Doyon ltée	48 885,62 $

CONSIDÉRANT l'avis légal de Me Michel Richard de la firme Beaumier, Richard Avocats, en date du 4 mai 1998;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la résolution 98-04-179 soit annulée à toutes fins que de droit et que la demande de soumissions pour la fourniture et la vente d'une chargeuse-rétrocaveuse soit par le fait même annulée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-295

Vente d'une partie du lot P.-12 à M. J. Bégin & Mme B. Marchand

CONSIDÉRANT la demande faite par les demandeurs le 23 avril 1998;

CONSIDÉRANT le rapport et l'opinion du 4 mai 1998 de M. Réjean Dugré, é.a., évaluateur-conseil;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec M. Jean Bégin et Mme Bernadette Marchand, un contrat de vente d'une partie du lot P.-12 (rue Bellefeuille), ayant une superficie de 826 m^2 en contrepartie de la cession du lot 12-132 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, sur lequel ils s'engagent à fournir un droit de passage à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, au montant de 3 500 $ plus TPS & TVQ; les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge des futurs acquéreurs à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-296

Vente des lots P.-37-141, P.-37-143 & P.-37-145 à MM. Claude et Jean-Paul Houde et les lots P.-37-143 & 37-144-1 à Trois-Rivières Remorqueurs Ltée

CONSIDÉRANT la demande faite par les demandeurs le 16 septembre 1997;

CONSIDÉRANT le rapport et l'opinion du 4 mai 1998 de M. Réjean Dugré, é.a., évaluateur-conseil;

CONSIDÉRANT les travaux de modification de la conduite pluviale proposés par le Service technique de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec MM. Claude et Jean-Paul Houde, un contrat de vente des lots P.-37-141, P.-37-143 & P.-37-145 et avec Trois-Rivières Remorqueurs Ltée un contrat de vente des lots P.-37-143 & 37-144-1 (rues du Fleuve et/ou Delormier) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, ayant une superficie de 908,85 m^2, au montant total de 20 000 $ plus TPS & TVQ; les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge des futurs acquéreurs à compter de ce jour, en contrepartie, la Ville s'engage à déplacer la conduite pluviale à ses frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-297

Demande au Ministre responsable du loisir, du sport et du plein air - Piste cyclable

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministre responsable du loisir, du sport et du plein air de lui fournir une aide financière pour la construction d'une

piste cyclable reliant Trois-Rivières-Ouest à Pointe-du-Lac, sections du boulevard Jean-XXIII et celle longeant la Route 138 ainsi que l'aménagement d'un autre tronçon de piste cyclable et des sentiers dans le parc Laviolette et;

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de la municipalité de Pointe-du-Lac auprès du Ministre responsable du loisir, du sport et du plein air dans sa demande d'aide financière pour le pavage de la piste cyclable en bordure de la Route 138 entre Trois-Rivières-Ouest et Yamachiche.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-298 **Mur de soutènement - Ouvrage de protection**

CONSIDÉRANT qu'il y a eu érosion du mur de soutènement protégeant la berge Nord du fleuve Saint-Laurent, section comprise entre les rues Bellemare et Gélinas et ce, lors de l'inondation d'avril 1998;

CONSIDÉRANT que ce mur de protection a été construit par le Gouvernement fédéral vers la fin des années 1970, début des années 1980;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de protéger et colmater cet ouvrage de protection afin d'éviter des dommages permanents qui pourraient l'abîmer et le détériorer davantage;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au Ministre des Transports fédéral de bien vouloir entreprendre les travaux nécessaires pour que cet ouvrage de protection demeure en bon état et sécuritaire pour l'ensemble des citoyens de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-299 **Engagement de monsieur Sébastien Labonté**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que monsieur Sébastien Labonté soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 5 mai 1998, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin suite à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-300

Aide financière pour mémoire - Municipalités d'Yamachiche, Pointe-du-Lac et Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT le programme de dragage d'entretien aux quais 14 et 15 du port de Sorel, localisés à l'embouchure de la rivière Richelieu et du fleuve Saint-Laurent sur les bandes extérieures du bassin Lanctôt lequel est initié par Les Élévateurs de Sorel Ltée;

CONSIDÉRANT les répercussions possibles sur l'environnement;

CONSIDÉRANT la demande conjointe des municipalités d'Yamachiche et de Pointe-du-Lac pour participer à un mémoire relatif à ces travaux;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de participer financièrement au mémoire, pour le programme de dragage d'entretien aux quais 14 et 15 à Sorel par Les Élévateurs de Sorel Ltée, présenté par les municipalités d'Yamachiche, de Pointe-du-Lac et Trois-Rivières-Ouest et ce, jusqu'à concurrence d'un montant de 500 $. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-301 **Félicitations Stage band - École secondaire Chavigny**

CONSIDÉRANT que le Stage band de l'école secondaire Chavigny a participé au concours annuel All American Music qui se tient simultanément dans plusieurs villes des Etats-Unis;

CONSIDÉRANT que tous les jeunes musiciens, encadrés de leur directrice musicale, travaillaient très fort et que la persévérance et l'esprit de groupe ont eu raison des défis à relever;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement tous les membres du «Stage band» de Chavigny qui ont remporté cinq prix dont le trophée Oustanding couronnant le meilleur Stage band toutes catégories et exprime de plus sa fierté de compter dans sa collectivité des jeunes gens impliqués qui n'ont pas ménagé leur temps et leurs efforts pour remporter ces honneurs et;

que le conseil municipal tient de plus à souligner particulièrement la distinction de madame Michelle Corriveau qui, lors de ce concours, a été nommée meilleure directrice musicale étant le couronnement de sa carrière après plus de 26 années d'enseignement en musique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Conseil Régional de l'Environnement Mauricie : Salon de l'Environnement et du Développement Durable.

Bell Canada : Bell Canada renonce à l'augmentation tarifaire de 0,15 $ et réduit le prix du service local affaires de 12 %.

Ministère des Affaires municipales : Journée d'information sur les mises en commun d'activités municipales.

Journée de la Jonquille : Remerciements pour les dons recueillis dans l'hôtel de ville ainsi qu'une somme de 39 575,00 $ en Mauricie.

CLD de la MRC de Francheville (CEDIC) : Rapport d'activités 1997.

Société de l'assurance automobile du Québec : Campagne d'affichage pour contrer l'alcool au volant.

Groupe d'Action des Riverains : Demande d'appui concernant les nuisances environnementales causées par les activités du centre d'essais et d'expérimentation de la Défense nationale à Nicolet.

Madame Monique Gauthier et monsieur Gérard Villemure : Vitesse excessive sur une partie de la rue de la Montagne et l'arrêt obligatoire n'est pas respecté à l'intersection de la rue des Pins.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue 5 mai 1998, à 16 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations madame la conseillère Nicole Laroche ainsi que messieurs les conseillers, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Madame la conseillère Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix et Fernand Bouchard motivent leur absence pour raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération :

1- Adoption des soumissions - Tonte de gazon

2- Avis de motion - Services municipaux - Rue Bélanger

3- Adoption du projet # 98-06

4- Projet # 98-06 - Parc-école - École Les Terrasses (contribution)

5- Félicitations - Marie-Luc Jodoin

98-05-302

Soumissions - Tonte de gazon

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la tonte de gazon, ont été ouvertes le 5 mai 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
André Laroche	Total "A" Total "B" Total "C"	6 700,00 $ 9 700,00 $ 12 700,00 $
Roger Magnan	Total "A" Total "B" Total "C"	7 764,19 $ 11 646,28$ 15 097,03 $

Firme	Montant	
Entretien Frank Raymond inc.	Total "A" Total "B" Total "C"	8 033,35 $ 11 949,14 $ 14 643,69 $
Terrassement Moderne enr.	Total "A" Total "B" Total "C"	8 051,75 $ 12 652,75 $ 15 068,27 $
Gazon Expert S.E.N.C.	Total "A" Total "B" Total "C"	14 984,89 $ 23 178,06 $ 28 106,15 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Terrassement Moderne enr. a été jugée non conforme;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la partie la soumission de « André Laroche » au montant de 29 100,00 $ (exempt de taxes) incluant les items "A", "B" et "C" aux montants respectifs de 6 700 $, 9 700 $ et 12 700 $, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bélanger et autorisant une dépense n'excédant pas 104 428 $ et un emprunt de 98 264 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-05-303

Projet # 98-06

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits de 25 000 $ au projet # 98-06 (parc-école Les Terrasses) pour permettre la dépense suivante : rénovation des équipements de jeux jusqu'à concurrence de 25 000 $ sans excéder le tiers du coût du projet et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-304

Projet - Parc-école - École Les Terrasses

CONSIDÉRANT la demande du comité de l'école Les Terrasses pour la réorganisation de la cours de l'école;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest prévoit une contribution au projet parc-école pour la réorganisation de la cours de l'école Les Terrasses, jusqu'à concurrence de 25 000 $ sans excéder le tiers du coût du projet et que le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-305

Félicitations - Marie-Luc Jodoin

CONSIDÉRANT que ***madame Marie-Luc Jodoin***, en patinage artistique, a participé au *championnat canadien* de sa catégorie respective et elle a excellé;

CONSIDÉRANT que ***madame Marie-Luc Jodoin*** a obtenu une bourse de la *Fondation Claude-Mongrain*;

CONSIDÉRANT que ***madame Marie-Luc Jodoin*** a également mérité le prix *d'athlète prénovice de l'année au Québec* pour l'ensemble de sa saison, lors du congrès annuel de la Fédération de patinage artistique les 2 et 3 mai derniers;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement ***madame Marie-Luc Jodoin*** pour avoir mérité le prix d'***athlète prénovice de l'année au Québec*** pour l'ensemble de sa saison, lors du congrès annuel de la Fédération de patinage artistique les 2 et 3 mai derniers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Nous soussigné(e)s, renonçons à l'avis de convocation de l'assemblée spéciale du 5 mai 1998.

Jean-Charles Charest, maire

Nicole Laroche, conseillère

Jacques Carle, conseiller

Claude Lacroix, conseiller

Louise Gélinas, conseillère

André Carle, conseiller

Fernand Bouchard, conseiller

Yves Lévesque, conseiller

Jean-Noël Groleau, conseiller

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 19 mai 1998, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

98-05-306

Procès-verbal - Séance ordinaire du 4 mai 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 4 mai 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-307

Procès-verbal - Séance spéciale du 5 mai 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 5 mai 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-308 **Liste de comptes C-15-98**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-15-98 concernant les chèques 66992, 67693, 67963 à 68072 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 5 mai 1998 et en autorise le paiement au montant total de 496 691,29 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-309 **Liste de comptes C-16-98**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-16-98 concernant les chèques 66573, 67745, 67753, 67782, 68033, 68073 à 68174 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 12 mai 1998 et en autorise le paiement au montant total de 298 622,47 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-310 **Liste de mutations M-05-98**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations M-05-98 couvrant la période du 1er au 15 avril 1998, pour un montant total de revenus de 11 711,07 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-311 **Compte rendu C-98-04 - Comité culturel**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu C-98-04 de la réunion du comité culturel, tenue le 7 mai 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-312

Règlement # 789

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 789 intitulé *Règlement sur la canalisation souterraine des services d'Hydro-Québec, de Cogeco câble et de Bell Canada sur une partie de la rue du Fleuve et autorisant une dépense n'excédant pas 66 000 $ et un emprunt de 60 000 $*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bélanger et autorisant une dépense n'excédant pas 104 428 $ et un emprunt de 98 264 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. André Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement décrétant la fermeture d'une partie des rues du Fleuve et/ou Delormier portant les numéros de lots P.-37-143 et P.-37-145 et ce, en vertu de l'article 415-1 de la Loi sur les cités et villes et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement relatif au code de discipline du Service de sécurité publique et abrogeant les règlements # 1000.30 et 1003.1 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement relatif à l'organisation et au maintien du Service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1001.2 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-05-313

Annulation de la demande de soumissions - Travaux généraux d'horticulture

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour les travaux généraux d'horticulture, ont été ouvertes le 4 mai 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Floriculture Gauthier inc.	Item "A" Item "B"	14 952,51 $ 264,56 $
Terrassement Moderne enr.	Item "A" Item "B"	13 803,00 $ 264,55 $
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	Item "A" Item "B"	20 129,38 $ 294,36 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

CONSIDÉRANT qu'il serait plus avantageux de garder ce travail à l'interne compte tenu qu'une partie dudit travail doit être confiée aux employés de la Ville notamment la surveillance des travaux;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest annule la demande de soumissions pour les travaux généraux d'horticulture à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-314

Soumissions - Prolongement des services des rues Savoie et de Montlieu (règl. # 787)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des rues Savoie et de Montlieu (# 787), ont été ouvertes le 5 mai 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Simard-Beaudry inc., division Pagé Construction	245 463,47 $
Sintra inc. (Centre du Québec)	214 498,64 $
Aménagements Pluri-Services inc.	204 893,03 $
Cie de construction Dollard ltée	260 503,35 $
Gaston Paillé ltée	214 395,99 $
Constructions et pavages Continental, div. 3264556 Canada inc.	256 103,17 $
Construction Yvan Boisvert inc.	220 795,13 $
M. Cossette Excavation inc.	270 092,84 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Aménagements Pluri-Services inc. » au montant de 204 893,03 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 787.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-315

Soumissions - Pavillon de services - Parc Laviolette

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la construction d'un pavillon de services au parc Laviolette, ont été ouvertes le 12 mai 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Construction Goyette inc.	241 000,00 $
Charles-Eugène Roux inc.	249 054,00 $

Firme	Montant
Cie de construction Dollard ltée	302 290,30 $
Les Constructions Aubry et Boucher inc.	240 011,49 $
Construction Jean-Guy Rheault inc.	296 400,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Les Constructions Aubry et Boucher inc. » au montant de 240 011,49 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-03.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-316

Soumissions - Marquage des rues pavées

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le marquage des rues pavées, ont été ouvertes le 12 mai 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Service des lignes blanches Drummond inc.	Contrat 1 an Contrat 3 ans	27 191,66 $ 82 626,01 $
Lignco inc.	Contrat 1 an Contrat 3 ans	31 773,79 $ 98 050,78 $
Les Signalisations R.C. inc.	Contrat 1 an Contrat 3 ans	36 906,60 $ 110 719,80 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Service des lignes blanches Drummond inc. » au montant de 82 626,01 $ (taxes incluses) pour un contrat de trois (3) ans, soit 27 331,32 $ pour la première année, 27 331,32 $ pour la deuxième année et 27 963,37 $ pour la troisième année, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget de chacune de ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-317 **Demande - Ministère des Transports**

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de se conformer au Code de la sécurité routière relativement aux zones scolaires;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports l'autorisation de placer des panneaux de signalisation de 40 km dans les zones scolaires, en vertu de l'article 327 du Code de la sécurité routière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-318 **Proclamation de la *Journée nationale des Autochtones***

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la journée du 21 juin 1998 soit proclamée « *Journée nationale des Autochtones* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-319

Protocole d'entente - Achat d'une partie du lot P.-5

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le protocole d'entente, pour l'étude de forage phase IV, à des fins de construction d'un puits de production d'eau potable, relativement à l'achat de terrain d'une partie du lot P.-5, du cadastre officiel de la Paroisse de Saint-Étienne (situé dans la Ville de Trois-Rivières, à l'est de l'autoroute 55 et au nord du boulevard Saint-Michel), appartenant à monsieur Thomas J. Knox.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-320

Campagne d'économie d'eau potable 1998

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest participe à la campagne d'économie d'eau potable 1998 de l'Association québécoise des techniques de l'environnement et de l'Association des entrepreneurs de services en environnement du Québec (AQTE/AESEQ), moyennant un coût de 1 516,03 $ (taxes incluses) et que ce montant soit pris à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-321

Reconduction des clauses - Pavillon-jardin

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la Société d'Habitation du Québec le protocole d'entente pour la reconduction des clauses relatives à l'installation d'un pavillon-jardin sur la propriété de monsieur Éric Gruninger et ce, pour une période de deux (2) ans à compter du 1er juillet 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-322

Compte rendu # 4 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu # 4 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 6 mai 1998, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-323

Responsabilité de la rampe de mise à l'eau

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à assumer l'entière responsabilité au chemin d'accès ainsi que de l'aire du stationnement pour la rampe de mise à l'eau sous le pont Laviolette et que le ministère des Transports se dégage de toute responsabilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-324

Servitude sur le lot 47-4

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude de forme rectangulaire pour aqueduc de 4 m X 46,29 m sur le lot 47-4 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à I.C.G. Propane inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-325

Servitude sur le lot 49-1

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude de forme triangulaire pour aqueduc de 1,5 m X 30,48 m sur le lot 49-1 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Claude Lachapelle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brisebois, Arnaud et Sabourin ainsi que des feux de circulation de la rue Notre-Dame et autorisant une dépense n'excédant pas 460 900 $ et un emprunt de 446 543 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-05-326

Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 8 avril 1998

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 8 avril 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-327

Compte rendu TP-04-98 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu TP-04-98 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 16 avril 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-328

Soumissions - Réparation de bordures de rue et de trottoirs en béton, à prix unitaires

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la réparation de bordures de rue et de trottoirs en béton, ont été ouvertes le 14 mai 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Type	Montant
Cimentier Marock inc.	Bordure de béton 32 MPa Bordure de béton 45 MPa Trottoir de béton 32 MPa Trottoir de béton 45 MPa	42,50 $/m 45,50 $/m 83,78 $/m 89,49 $/m
Cimentier Expan inc.	Bordure de béton 32 MPa Bordure de béton 45 MPa Trottoir de béton 32 MPa Trottoir de béton 45 MPa	43,00 $/m 46,00 $/m --- ---

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Cimentier Marock inc. » au prix unitaire de 42,50 $/m li. (plus taxes) pour la bordure de béton 32 Mpa, au prix unitaire de 45,50 $/m li. (plus taxes) pour la bordure de béton 45 Mpa, au prix unitaire de 83,78 $/m li. (plus taxes) pour le trottoir de béton 32 MPa et au prix unitaire de 89,49 $/m li. (plus taxes) pour le trottoir de béton 45 MPa, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-329

Paiement comptant règlements # 162, 175 et 436

CONSIDÉRANT que la Ville prévoit réaliser une émission d'obligations le 20 juillet 1998;

CONSIDÉRANT qu'un emprunt sous les 2 millions de dollars nous permettrait d'emprunter sur billet, économisant ainsi les frais d'émission et d'escompte estimés à plus de 40 000 $;

CONSIDÉRANT que cette émission devrait comprendre le renouvellement de l'émission du 27 juillet 1993 au montant de 1 135 000 $ et que ce refinancement inclut celui des règlements # 162, 175 et 436;

CONSIDÉRANT que le paiement comptant, en plus de réduire l'emprunt total, réduirait le service de la dette, payable par l'ensemble, des années futures;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal autorise le trésorier à payer comptant le refinancement échu des règlements suivants et à modifier le budget 1998 de façon à prévoir cette dépense supplémentaire :

Règlement	Description	Refinancement échu
162	Amélioration et extension du réseau d'aqueduc et construction d'un réservoir de 1 million de gallons	47 300 $
175	Collecteur général # 1 en vue de l'épuration des eaux-vannes	15 700 $
436	Traitement Vyredox aux puits 5, 6 et 7 et certains autres travaux d'aqueduc	26 400 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-330

<u>Fonds additionnels au mandat de la firme Pluritec ltée</u>

CONSIDÉRANT la résolution numéro 97-09-474 adoptée le 2 septembre 1997 laquelle prévoyait des coûts de 74 954 $ (taxes incluses) pour la réalisation de la phase II du projet de traitement du fer pour le puits # 10;

CONSIDÉRANT qu'à ce mandat, doivent s'ajouter des coûts additionnels destinés à la réalisation des plans et devis d'éléments ajoutés au projet, compte tenu de la complexité dudit projet;

CONSIDÉRANT également l'ajout d'une étude technico-économique particulière pour le choix des pompes (optimisation électrique) couvrant les phases I et II;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest alloue des crédits additionnels de l'ordre de 23 005 $ (taxes incluses) au mandat octroyé à la firme Pluritec ltée et ce, relativement aux honoraires additionnels pour les plans détaillés de la phase II pour le traitement du fer et du manganèse. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 783.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-331

Dominic Pronovost - Policier-pompier temporaire

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que monsieur Dominic Pronovost soit confirmé au poste de policier-pompier temporaire à compter du 15 mai 1998, étant donné que sa période d'essai de 1 400 heures travaillées est terminée, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-332

Engagement de monsieur Jonathan Jauron - Policier-pompier suppléant

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que monsieur Jonathan Jauron soit engagé à titre de policier-pompier suppléant à compter du 20 mai 1998, aux conditions prévues à la convention collective en vigueur, conditionnellement à ce qu'il réponde aux normes d'embauche prévues à la Loi de police ainsi qu'aux normes minimales en ce qui a trait au service d'incendie tel qu'évalué par les responsables du service d'incendie et conditionnellement aussi à la recommandation du médecin suite à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-333

Compte rendu SPI-04-98 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu SPI-04-98 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 12 mai 1998, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-334

Responsabilité au parc Laviolette - Fête de la Famille

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à assumer l'entière responsabilité au parc Laviolette lors de la Fête de la Famille, qui aura lieu le 16 août prochain, étant donné que la Ville est autorisée à utiliser le quai temporaire qui a été construit lors des travaux de protection des piliers du pont Laviolette, et que le ministère des Transports se dégage de toute responsabilité à l'endroit de ce quai ainsi que des terrains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-335

Appui - Monsieur Jerry Turcotte - Demande de dérogation

CONSIDÉRANT que le règlement de zonage autorise des procédures de dérogation afin de permettre des agrandissements en zone d'inondation 0-20 ans suite à l'obtention d'une autorisation du MEFQ provincial et fédéral;

CONSIDÉRANT que cet agrandissement se fera en s'éloignant du fleuve et que ce projet n'affectera en rien l'écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT qu'il faut donner toutes les chances possibles aux citoyens qui désirent agrandir leur résidence pour le bien-être de leur famille;

CONSIDÉRANT que toutes les normes d'immunisation du MEFQ concernant les zones d'inondation seront respectées;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Jerry Turcotte adressée au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, à l'effet d'agrandir sa résidence située au 8345, rue du Fleuve à Trois-Rivières-Ouest, soit en zone d'inondation 0-20 ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-336

Financement, emprunts temporaires - Règlement # 787

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1999, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 787 - Savoie, de Montlieu et aqueduc rue Notre-Dame	545 936 $	90 %	491 342 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-337

Vente du lot P.-9 à Gestion Joubarne inc.

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec Gestion Joubarne inc., un contrat de vente du lot P.-9 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 8 500 $ taxes en sus; les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge du futur acquéreur à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-338

Appui - Municipalité de Pointe-du-Lac

CONSIDÉRANT la demande d'appui de la Municipalité de Pointe-du-Lac dans ses démarches pour éliminer ou réduire l'impact des nuisances causée par le Centre d'essais et d'expérimentation du ministère de la Défense Nationale à Nicolet;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la Municipalité de Pointe-du-Lac dans ses démarches auprès du ministre de la Défense Nationale, monsieur Art Eggleton et du ministre de l'Environnement et de la Faune, monsieur Paul Bégin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-339

Crédits supplémentaires au projet # 98-03

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 80 000 $ au projet # 98-03 pour permettre la dépense suivante : construction d'un pavillon de services au parc Laviolette et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-05-340

Serveur *UNIX* - Commission scolaire de Chavigny

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire de Chavigny a reçu l'information à l'effet que la Ville voulait se départir d'un serveur *UNIX*;

CONSIDÉRANT la lettre du 12 mai dernier de la Commission scolaire de Chavigny manifestant son intérêt à recevoir gracieusement ce serveur;

CONSIDÉRANT que cet équipement informatique sera placé à la disposition des élèves afin de leur permettre un plus grand développement au niveau réseau;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de fournir gratuitement le serveur *UNIX* à la Commission scolaire de Chavigny et autorise le greffier de la ville à s'en départir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Cabinet du ministre de la Sécurité publique : Accusé de réception de notre lettre du 9 avril dernier incluant la résolution # 98-04-201 portant sur la demande au ministre Pierre Bélanger, afin que la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit désignée « zone sinistrée » suite aux inondations de mars et avril 1998..

Monsieur Rémy Désilets, député de Maskinongé : Confirmation de leur appui concernant le projet d'utilisation des accotements de la route 138 afin que celles-ci servent de piste cyclable.

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3044.1 (zonage).

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 4013.1 (lotissement).

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 787.

Les résidents de la rue Borduas : Pétition concernant la venue prochaine d'un garage Freightliner dans le quartier.

Monsieur Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue : La "*Semaine québécoise des familles*" se tiendra du 11 au 17 mai prochains.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 785.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 786.

Madame Martine Gervais : Demande de citoyens afin d'étudier la possibilité d'implanter un arrêt au coin des rues Notre-Dame et Beaudry.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Règlement # 786-A

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement **# 786-A** intitulé *Règlement modifiant les articles 2, 3, 4, 5, 14 et 15 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 786 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard De Rigaud et autorisant une dépense n'excédant pas 139 447 $ et un emprunt de 128 748 $.*

Aucunes personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 20 mai 1998, je déclare que ledit règlement **# 786-A** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Règlement # 788

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement **# 788** intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Quenneville et abrogeant le règlement # 770 et autorisant une dépense n'excédant pas 246 950 $ et un emprunt de 233 300 $.*

Aucunes personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 20 mai 1998, je déclare que ledit règlement **# 788** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 1er juin 1998, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

98-06-341

Procès-verbal - Séance ordinaire du 19 mai 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 19 mai 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-342

Liste de comptes C-17-98

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-17-98 concernant les chèques 68175 à 68284 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 20 mai 1998 et en autorise le paiement au montant total de 537 311,75 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-343 **Liste de comptes C-18-98**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-18-98 concernant les chèques 68285 à 68374 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 27 mai 1998 et en autorise le paiement au montant total de 272 619,56 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-344 **Compte rendu # 5 - Comité des loisirs**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 5 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 1er avril 1998, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-345 **Compte rendu # 6 - Comité des loisirs**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu # 6 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 8 avril 1998, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-346 **Compte rendu - Comité de la famille du 28 avril 1998**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 28 avril 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-347

Compte rendu - Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 24 mars 1998

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 24 mars 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-348

Compte rendu - Comité des Jeux du Québec du 22 avril 1998

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des Jeux du Québec, tenue le 22 avril 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président, secteur finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-349

Compte rendu - Comité des Jeux du Québec du 6 mai 1998

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des Jeux du Québec, tenue le 6 mai 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président, secteur finances.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-350 **Compte rendu - Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 8 avril 1998**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 8 avril 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-351 **Compte rendu - Comité ville en santé du 5 mai 1998**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité ville en santé, tenue le 5 mai 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-352 **Procès-verbal - Comité de retraite du 26 mai 1998**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le procès-verbal de la réunion du comité de retraite, tenue le 26 mai 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Louise Gélinas, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-353 **Liste de mutations M-06-98**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de mutations M-06-98 couvrant la période du 16 au 30 avril 1998, pour un montant total de revenus de 10 008,46 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-354

Règlement # 637

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 637 intitulé *Règlement décrétant la fermeture d'une partie des rues du Fleuve et/ou Delormier portant les numéros de lots P.-37-143 et P.-37-145 et ce, en vertu de l'article 415.1 de la loi sur les cités et villes*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-355

Règlement # 790

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 790 *intitulé Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bélanger et autorisant une dépense n'excédant pas 104 428 $ et un emprunt de 98 264 $*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-356

Règlement # 791

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 791 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par*

canalisations souterraines des rues Brisebois, Arnaud et Sabourin ainsi que des feux de circulation de la rue Notre-Dame et autorisant une dépense n'excédant pas 460 900 $ et un emprunt de 446 543 $, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-357

Règlement # 1001.3

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 1001.3 intitulé *Règlement relatif à l'organisation et au maintien du Service de sécurité publique et abrogeant le règlement # 1001.2*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-358

Règlement # 1003.2

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le règlement # 1003.2 intitulé *Règlement relatif au code de discipline du Service de sécurité publique et abrogeant les règlements # 1000.30 et 1003.1*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-359

Soumissions - Prolongement des services du boulevard De Rigaud

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des services du boulevard De Rigaud (# 786-A), ont été ouvertes le 28 mai 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Simard-Beaudry inc., division Pagé Construction	64 874,75 $
Aménagements Pluri-Services inc.	61 902,06 $
Cie de construction Dollard ltée	64 487,98 $
Gaston Paillé ltée	57 140,49 $
M. Cossette Excavation inc.	63 241,09 $
Construction Yvan Boisvert inc.	65 662,71 $
J.P. Doyon ltée	67 355,82 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Gaston Paillé ltée » au montant de 57 140,49 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 786-A conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-360

<u>Soumissions - Repavage d'excavation</u>

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le repavage d'excavation, ont été ouvertes le 26 mai 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Simard-Beaudry inc., division Pagé Construction	1 couche 3m² et - 1 couche 3 m² et + 2 couches 3 m² et - 2 couches 3 m² et + TOTAL	795,00 $ 51 600,00 $ 538,50 $ 9 575,00 $ --- 71 900,41 $
Construction et pavage Maskimo ltée	1 couche 3m² et - 1 couche 3 m² et + 2 couches 3 m² et - 2 couches 3 m² et + TOTAL	549,00 $ 34 500,00 $ 357,00 $ 8 050,00 $ --- 49 985,26 $
Cie de construction Dollard ltée	1 couche 3m² et - 1 couche 3 m² et + 2 couches 3 m² et - 2 couches 3 m² et + TOTAL	489,00 $ 30 900,00 $ 324,00 $ 6 925,00 $ --- 44 443,36 $
Les Entreprises Bourget inc.	1 couche 3m² et - 1 couche 3 m² et + 2 couches 3 m² et - 2 couches 3 m² et + TOTAL	321,30 $ 28 740,00 $ 284,70 $ 7 990,00 $ --- 42 945,73 $
Construction Yvan Boisvert inc.	1 couche 3m² et - 1 couche 3 m² et + 2 couches 3 m² et - 2 couches 3 m² et + TOTAL	900,00 $ 59 700,00 $ 735,00 $ 14 000,00 $ --- 86 654,08 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Les Entreprises Bourget inc. » au montant de 42 945,73 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-361

Entente 9-1-1 - Village de Fortierville

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la municipalité du Village de Fortierville, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-362

Désaccord - Gestion des boues

CONSIDÉRANT que la MRC de Francheville a passé une résolution annonçant son intention de déclarer sa compétence en matière de gestion des boues (*compétence IV*);

CONSIDÉRANT que par cette manifestation la Régie entend exercer et mettre en place un système visant à rationaliser les vidanges de fosses septiques ainsi que les boues des systèmes de traitement municipaux;

CONSIDÉRANT que la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain possède déjà des infrastructures pour traiter telles boues et vidanges et qu'il y aurait lieu de procéder par l'intermédiaire de ladite régie;

CONSIDÉRANT les nouvelles technologies de traitement des boues;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest exprime son désaccord relativement à l'exercice de la *compétence IV* déléguée par la MRC de Francheville en matière de gestion des boues et que copie de la présente résolution lui soit transmise, par courrier recommandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-363

Financement, emprunts temporaires - Règlement # 785

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1999, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 785 - de Sienne (partie Nord)	714 014 $	90 %	642 612 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-364

Mandat à l'UMQ - Achat de sel pour le déglaçage des chaussées (chlorure de sodium)

CONSIDÉRANT la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium;

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de sodium et les quantités amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparée en date du 1er juin 1998;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant le chlorure de sodium, nécessaire pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer le chlorure de sodium et les quantités plus amplement décrites à la section information de la fiche d'identification préparé par le Service technique, en date du 1er juin 1998;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise l'Union des municipalités du Québec à utiliser un cahier des charges en substance conforme à celui soumis au conseil lors de cette réunion;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest consente, en considération des services rendus, à verser des frais administratifs à l'Union des municipalités du Québec à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 0,4 % du montant de contrat avant taxes;

que copie de la présente résolution et la fiche d'identification soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-365

Modification de la résolution # 451-91

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la résolution # 451-91 soit modifiée de la façon suivante :

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude d'égout pluvial sur le lot 34-161 (rue Arnaud) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à Les Entreprises E. Chaîné inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-366

Modification de la résolution # 94-10-428

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la résolution # 94-10-428 soit modifiée de la façon suivante :

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de cession pour rue d'une partie des lots 160-1 et 160-77 (rue Sainte-Marguerite Est) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières appartenant à monsieur Claude Bourque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-367

Modification de la résolution # 96-05-264

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la résolution # 96-05-264 soit modifiée de la façon suivante :

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer les contrat de lots suivants du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés sur la rue Brisebois :

Cession de l'emprise	P.-33	Sup. 3 903,1 m2	Harwick Development Corp. ltd
Cession de l'emprise	P.-34	Sup. 125,2 m2	Caisse populaire de Saint Lambert
Cession de l'emprise	P.-34	Sup. 2 179,2 m2	Les Entreprises E. Chaîné inc.

Servitude pluviale	P.-33	7,50 X 128,56 X 43,05 X 13,20 X 29,67 X 144,14 m	Harwick Development Corp. ltd
Servitude pluviale	P.-34	7,50 m X 159,92 X 7,87 X 162,31	Société en commandite 2088 Trois-Rivières-Ouest

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-368

Mutation de madame Joan Tellier au poste de secrétaire-commis à la Cour municipale

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que madame Joan Tellier soit mutée au poste de secrétaire-commis à la Cour municipale, à compter du 3 juin 1998, au salaire de 15,15 $/heure (classe 3, échelon 9), avec une période d'adaptation d'un (1) mois, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-369

Embauche de monsieur Éric Fréchette à titre d'inspecteur-technicien

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que monsieur Éric Fréchette soit engagé à titre d'inspecteur-technicien au Service des permis, à compter du 8 juin 1998, au salaire de 16,26 $/heure (classe 7, échelon 4), selon la convention collective en vigueur et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-370

Embauche de monsieur Jocelyn Gariépy à titre de technicien aide-arpentage

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que monsieur Jocelyn Gariépy soit engagé à titre de technicien aide-arpentage au Service des travaux publics, à compter du 8 juin 1998, au salaire de 15,35 $/heure (classe 3a, échelon 4), selon la convention collective en vigueur et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-371 **Embauche de monsieur René Dubord à titre de mécanicien**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que monsieur René Dubord soit engagé à titre de mécanicien au Service des travaux publics, à compter du 8 juin 1998, au salaire de 15,89 $/heure (classe 4, échelon 4), selon la convention collective en vigueur et ce, conditionnellement à la recommandation du médecin qui aura procédé à l'examen requis par la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Jacques Carle déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question puisqu'il fait partie du personnel de l'IPQ. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

98-06-372 **Rapport des dépenses encourues - Inondation avril 1998**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le rapport du greffier de la ville, daté du 28 mai 1998 et relatif aux dépenses encourues lors de l'inondation d'avril 1998, soit adopté tel que présenté et ce, afin d'être soumis au Ministre de la Sécurité publique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jacques Carle se joint maintenant au Conseil.

98-06-373

Demande au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que demande soit faite au Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation de bien vouloir se charger à titre gratuit, au nom et pour le compte de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, de l'exécution des travaux de drainage projetés dans la branche 14 du cours d'eau Sainte-Marguerite;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest s'engage à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent être effectués sans retard ni interruption et que la Ville s'engage également à apporter une attention particulière à son obligation d'entretien de ce cours d'eau conformément à la réglementation et à la loi.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-374

Modification de l'entente intermunicipale - Villes de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et ministres de la Justice du Québec et de la Sécurité publique du Québec

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec les villes de Trois-Rivières et Cap-de-la-Madeleine et les ministres de la Justice du Québec et de la Sécurité publique du Québec, une modification de l'entente intermunicipale relative au contrôle du temps supplémentaire des policiers témoins à la Cour du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-375

Modification de la résolution # 98-03-130

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que la résolution # 98-03-130 soit modifiée de la façon suivante :

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer la "Convention de contribution à l'organisation d'accueil" dans le cadre du Programme Écojeunesse National du Conseil canadien des ressources humaines de l'industrie de l'environnement. Le conseil approuve la candidature de monsieur Pascal Lymburner, ing. stag. à titre de stagiaire pour ledit programme, du 8 juin au 8 décembre 1998 et que cette dépense soit prise à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-376

Servitude sur le lot 15-356

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour égout pluvial de 6 m X 68,59 m sur le lot 15-356 (rue Sidbec Sud), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Édifices Albert et Fils inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-377

Servitude sur le lot 15-355-1

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour égout pluvial de 5 m (ligne nord-ouest) X 6 m (ligne sud-ouest) X 60,96 m (de long) sur le lot 15-355-1 (rue Saint-Joseph), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Édifices Albert et Fils inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-378

Projet de regroupement d'achat en assurance collective

CONSIDÉRANT que la gestion des services municipaux est en pleine transformation et que les Villes du Québec assistent depuis ces dernières années à une flambée des coûts d'assurance collective de leurs employés;

CONSIDÉRANT que depuis 1990, le coût moyen des avantages sociaux a augmenté de près de 50 % et davantage dans certains cas;

CONSIDÉRANT que la firme *André Gingras et Associés inc.* est mandatée par l'Union des Municipalités à titre de consultant expert en assurance collective dans le monde municipal;

CONSIDÉRANT que la firme *André Gingras et Associés inc.* a l'expertise du monde municipal et est en mesure d'assurer le leadership nécessaire pour maximiser la possibilité de regroupement d'achats en assurance collective afin de réduire les coûts d'assurance;

CONSIDÉRANT que la mise en commun des besoins d'assurance collective de chaque municipalité crée un pouvoir d'achat en accentuant la compétitivité entre les assureurs;

CONSIDÉRANT que la firme *André Gingras et Associés inc.* agira et ce, de façon exclusive à titre de consultant expert pour procéder à l'élaboration et à la mise en place, s'il y a lieu d'un projet de regroupement d'achats en assurance collective impliquant l'ensemble des villes de la grande région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que les buts visés par cette démarche sont de profiter d'économies d'échelle, d'une meilleure stabilité de tarification, d'une possibilité de ristourne de la part de l'assureur et de services accrus de l'assureur;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a tout intérêt à autoriser la firme *André Gingras et Associés inc.* à analyser la situation actuelle de son régime d'assurance collective et à présenter ses recommandations;

CONSIDÉRANT que la firme *André Gingras et Associés inc.*, s'engage à être rémunérée uniquement s'il y a concrétisation et mise en place d'une police d'assurance collective regroupant l'ensemble des villes de la grande région de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que la firme *André Gingras et Associés inc.* confirme qu'aucunes commissions ou qu'aucuns honoraires professionnels ne seront facturés si, à la suite de tout le processus, la Ville de Trois-Rivières-Ouest décidait de ne pas se joindre au regroupement d'achats en assurance collective, à la suite des résultats des appels d'offres;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise la firme *André Gingras et Associés inc.* à analyser la situation actuelle du régime d'assurance collective de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et à présenter ses recommandations. Le conseil autorise en outre la firme *André Gingras et Associés inc.* à obtenir tous les renseignements pertinents à l'élaboration de son dossier, comme l'expérience, les taux, copie de la facturation, police, dépliant explicatif et autres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-379

Félicitations mesdames Ginette Bellemare-Saint-Louis et Gaétane Martin

CONSIDÉRANT que mesdames Ginette Bellemare-Saint-Louis et Gaétane Martin ont été nommées *commissaires* à la nouvelle Commission scolaire Chemin-du-Roy;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement mesdames Ginette Bellemare-Saint-Louis et Gaétane Martin pour leur élection sans opposition, à titre de commissaire, à la nouvelle Commission scolaire Chemin-du-Roy.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur le prolongement du collecteur pluvial arrière lot entre les rues Bélanger et Delormier et autorisant une dépense n'excédant pas 43 450 $ et un emprunt de 43 450 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

CORRESPONDANCE

Conseil des loisirs de la Mauricie inc. : Réorganisation du loisir régional.

Famille de monsieur Gérard Rompré : Remerciements pour sympathies.

Ministère des Transports : Dépliant "Partageons la route".

Municipalité de Pointe-du-Lac : Pavage des accotements de la Route 138.

Ministère des Transports : Asphaltage d'accotements.

Résidents de la rue du Fleuve : Bande de terrain face à la rue Duval.

Mme Cathy Senay : Demande d'aide financière pour participer au programme Stages en milieu de travail au Mexique.

Association des Clubs de Patinage Artistique de la Mauricie inc. : 12e Soirée Hommage des Lauréats.

Monsieur Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales : Versement de l'aide financière dans le cadre du programme « Travaux d'infrastructures Canada-Québec ».

MRC de Francheville : Déclaration de compétence en matière de gestion des boues.

Famille de mademoiselle Catherine Beaumier : Remerciements pour sympathies.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Règlement # 789

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement **# 789** intitulé *Règlement sur la canalisation souterraine des services d'Hydro-Québec, de Cogeco câble et de Bell Canada d'une partie de la rue du Fleuve et autorisant une dépense n'excédant pas 66 000 $ et un emprunt de 60 000 $.*

Aucunes personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 2 juin 1998, je déclare que ledit règlement **# 789** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 15 juin 1998, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général et greffier adjoint.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard ainsi que monsieur le greffier Claude Touzin, o.m.a., motivent leur absence pour raisons personnelles.

98-06-380

Procès-verbal - Séance ordinaire du 1er juin 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 1er juin 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-381

Liste de comptes C-19-98

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-19-98 concernant les chèques 68375 à 68468 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 2 juin 1998 et en autorise le paiement au montant total de 316 070,57 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-382 **Liste de comptes C-20-98**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-20-98 concernant les chèques 68469 à 68576 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 11 juin 1998 et en autorise le paiement au montant total de 438 277,15 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-383 **Liste de mutations M-07-98**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste de mutations M-07-98 couvrant la période du 1er au 15 mai 1998, pour un montant total de revenus de 25 086,56 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-384 **Suppléance à la mairie**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que monsieur Yves Lévesque, conseiller, soit nommé maire suppléant pour une période de trois mois à compter du 1er juillet 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-385 **Compte rendu SPI-05-98 - Comité de la sécurité publique et des incendies**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu SPI-05-98 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 2 juin 1998, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-386 **Compte rendu R-05-98 - Comité de circulation**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu R-05-98 de la réunion du comité de circulation, tenue le 28 mai 1998, portant sur les points relatifs à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-387 **Compte rendu TP-05-98 - Comité des travaux publics**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu TP-05-98 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 14 mai 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-388 **Compte rendu R-05-98 - Comité environnemental**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu R-05-98 de la réunion du comité environnemental, tenue le 21 mai 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-389 **Compte rendu C-98-05 - Comité culturel**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu C-98-05 de la réunion du comité culturel, tenue le 3 juin 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-390 **Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 13 mai 1998**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 13 mai 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-391 **Compte rendu CRT 98-01 - Comité de relations de travail (employés municipaux)**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu CRT 98-01 de la réunion du comité de relations de travail (employés municipaux), tenue le 28 mai 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-392 **Règlement # 792**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 792 intitulé *Règlement sur le prolongement du collecteur pluvial arrière lot entre les rues Bélanger et Delormier et autorisant une dépense n'excédant pas 43 450 $ et un emprunt de 43 450 $*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-393

Soumissions - Éclairage de rues

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'éclairage de rues, ont été ouvertes le 2 juin 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
R. Dubuc inc.	61 587,74 $
Jean Caron et Fils inc.	56 623,78 $
Bruneau Électrique inc.	72 387,52 $
Laurent Cossette, Ent. électricien	70 551,38 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Jean Caron et Fils inc. » au montant de 56 623,78 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 778, 779, 782 et 784.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-394

Soumissions - Bordures de rue en béton

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la confection de bordures de rue en béton, ont été ouvertes le 9 juin 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Les Constructions Bé-Con inc.	92 630,34 $
Laval Construction, division de Union des Carrières et Pavages ltée	98 432,06 $
Jean Leclerc Excavation inc.	68 859,71 $
Pavages Maska inc.	100 116,33 $
Cimentier Laviolette inc.	71 742,76 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Jean Leclerc Excavation inc. » au montant de 68 859,71 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 774, 778, 779, 782 et 784.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-395

Soumissions - Aménagement d'une rampe de mise à l'eau et d'un quai flottant en bordure du fleuve Saint-Laurent sous le pont Laviolette

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'aménagement d'une rampe de mise à l'eau et d'un quai flottant en

bordure du fleuve Saint-Laurent sous le pont Laviolette, ont été ouvertes le 11 juin 1998 en présence de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Aménagements Pluri-Services inc.	23 469,58 $
Construction et Pavage Maskimo ltée	21 606,30 $
Lionel Deshaies inc.	31 585,87 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Construction et Pavage Maskimo ltée » au montant de 21 606,30 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-396

Soumissions - Agrandissement du centre sportif

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'agrandissement du centre sportif, ont été ouvertes le 9 juin 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs, Raymond Bluteau, architecte, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Construction Goyette inc.	732 600,00 $
Charles-Eugène Roux inc.	722 565,00 $

Firme	Montant
La Cie de Construction Dollard ltée	707 341,64 $
Progère Construction inc.	642 000,00 $
Le Groupe Drumco Construction inc.	704 880,00 $
Construction G. Therrien inc.	688 102,00 $
Construction Jean-Guy Rheault inc.	663 600,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Progère Construction inc. » au montant de 642 000,00 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-397

<u>Soumissions - Fourniture et plantation d'arbres</u>

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture et la plantation d'arbres, ont été ouvertes le 9 juin 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Floriculture Gauthier inc.	a) Frêne Patmore	320,00 $
	b) Épinette de Norvège	230,00 $
	c) Épinette du Colorado	270,00 $
	d) Érable de Norvège	355,00 $
	e) Cèdre à haie	34,50 $
	f) Mélèze d'Europe	258,00 $
	g) Chêne des marais	390,00 $
	h) Tilleul d'Europe	340,00 $
	i) Pin noir d'Autriche	400,00 $
	j) Érable Colonnaire	330,00 $
	k) Tilleul Greenspire	218,00 $
	l) Tilleul Glenleven	218,00 $
	m) Arbre à relocaliser	240,00 $
Pépinière du Lac Saint-Paul	a) Frêne Patmore	301,37 $
	b) Épinette de Norvège	215,10 $
	c) Épinette du Colorado	227,75 $
	d) Érable de Norvège	343,92 $
	e) Cèdre à haie	20,70 $
	f) Mélèze d'Europe	368,08 $
	g) Chêne des marais	437,10 $
	h) Tilleul d'Europe	276,06 $
	i) Pin noir d'Autriche	343,92 $
	j) Érable Colonnaire	356,58 $
	k) Tilleul Greenspire	202,44 $
	l) Tilleul Glenleven	202,44 $
	m) Arbre à relocaliser	---
Terrassement Moderne enr.	a) Frêne Patmore	245,00 $
	b) Épinette de Norvège	215,00 $
	c) Épinette du Colorado	215,00 $
	d) Érable de Norvège	300,00 $
	e) Cèdre à haie	15,00 $
	f) Mélèze d'Europe	300,00 $
	g) Chêne des marais	560,00 $
	h) Tilleul d'Europe	275,00 $
	i) Pin noir d'Autriche	360,00 $
	j) Érable Colonnaire	275,00 $
	k) Tilleul Greenspire	215,00 $
	l) Tilleul Glenleven	215,00 $
	m) Arbre à relocaliser	125,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie de la soumission de la firme « Floriculture Gauthier inc. » pour les éléments f) et g), une partie de la soumission de la firme « Pépinière du Lac St-Paul » pour les éléments i), k) et l) et une partie de la soumission de la firme « Terrassements Modernes enr. » pour les éléments a), b), c), d), e), h), j) et m), étant donné que chaque partie de ces soumissions sont les plus basses et conformes. Le conseil approprie ces sommes au budget des règlements # 740, 752, 769, 771 et 784 ainsi qu'au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-398

Embauche de madame Martine Girard à titre de commis aux comptes-fournisseurs

CONSIDÉRANT l'affichage du concours 98-04 relatif à l'ouverture d'un poste de commis aux comptes payables;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'actualiser et de franciser ce titre qui deviendra commis aux comptes-fournisseurs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que madame Martine Girard soit engagée à titre de commis aux comptes-fournisseurs au Service de la trésorerie, à compter du 6 juillet 1998, au salaire de 11,11 $/heure (classe IVa, échelon 1), selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-399

Politique culturelle de la Ville

CONSIDÉRANT qu'à l'instar de bon nombre de villes et de municipalités du Québec, le conseil municipal de Trois-Rivières-Ouest a pris la décision de se doter d'une politique culturelle;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest désire démontrer clairement aussi bien l'intérêt qu'elle accorde à la vie culturelle que son désir d'intervenir une fois de plus dans l'amélioration de la qualité de vie de sa population;

CONSIDÉRANT que sa population et la qualité des services offerts par l'administration municipale placent Trois-Rivières-Ouest dans une position favorable pour définir et mettre en vigueur une politique culturelle de nature à épanouir ses citoyens et à les rendre fiers d'habiter leur ville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest veut disposer d'un outil valable qui mobilisera les énergies naguère isolées ou dispersées, fixera des balises claires et proposera des orientations précises, de sorte que notre Ville pourra ainsi prendre avec fierté la place qui lui revient au sein du réseau culturel de la Mauricie;

CONSIDÉRANT que l'identité ouestrifluvienne repose sur les cinq piliers suivants et sont sur lesquels la politique culturelle s'appuie, soit :

- un sain environnement et une qualité de vie;
- une ouverture d'esprit et une communication;
- une population scolarisée à la recherche d'un épanouissement culturel;
- une identité et un engagement communautaire;
- la bibliothèque, moteur de notre développement culturel;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal adopte la Politique culturelle de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, datée du 25 mai 1998, laquelle est présentée par le comité culturel présidé par madame Nicole Laroche, conseillère; cette nouvelle Politique culturelle s'articule sur les cinq principes directeurs suivants :

- le droit d'accès;
- les artistes et les artisans;
- le patrimoine et l'héritage ouestrifluvien;
- le partenariat et le développement
- le lieu principal de développement culturel, notre bibliothèque.

Le conseil municipal profite également de l'occasion pour féliciter chaleureusement toute l'équipe qui a investi temps, énergie et travail assidu pour l'élaboration et la réalisation de cet important outil de travail.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Marion et des rues de Colombières et Faribault ainsi que l'instrumentation et le contrôle des puits # 6, 7 & 8 et autorisant une dépense n'excédant pas 845 475 $ et un emprunt de 842 865 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-06-400

Appui - Chambre de commerce et Barreau du district de Trois-Rivières

CONSIDÉRANT l'importance des activités et la population desservies dans le District judiciaire de Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que le rapport ***"Analyse et recommandations"*** déposé par la Chambre de commerce et le Barreau du district en mars 1990, démontrait la nécessité pour de nouvelles installations;

CONSIDÉRANT que le dossier a été reconnu comme faisant partie des priorités du Ministère en matière d'installations judiciaires;

CONSIDÉRANT que d'autres districts ont bénéficié depuis, d'améliorations importantes à leurs installations voire même une construction;

CONSIDÉRANT que malgré des améliorations mineures, les installations trifluviennes ne satisfont toujours pas aux impératifs de l'administration de la justice;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la Chambre de commerce et le Barreau afin que le District de Trois-Rivières soit doté d'installations adéquates pour l'administration de la justice et ce au bénéfice des justiciables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-401

Modification de la résolution numéro 98-05-297

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la résolution numéro 98-05-297 soit modifiée à l'effet de préciser la participation monétaire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest qui s'élèvera à 50 % du coût des travaux, incluant la participation d'éventuels partenaires du milieu et ce, dans le cadre de la demande d'aide financière présentée au Ministre responsable du loisir, du sport et du plein air pour la construction d'une piste cyclable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-402

Crédits supplémentaires au projet # 98-04

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 176 040 $ au projet # 98-04 (réaménagement des locaux du Service des loisirs) pour permettre la dépense suivante : divers ajouts modifiant le bâtiment et aménagement extérieur et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-403

Modification à l'entente de fermeture du projet d'assainissement du Trois-Rivières Métropolitain

CONSIDÉRANT que le Ministère accepte de hausser la limite d'admissibilité des émissaires de la Régie et que le coût admissible pour ces travaux passe donc de 451 000 $ à 665 000 $;

CONSIDÉRANT que le Ministère accepte de rendre admissible le remplacement de deux moteurs ainsi que la réparation d'un des deux moteurs endommagés pour un montant maximum admissible de 200 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que tout travail correctif additionnel sera à la charge complète des municipalités ou de la régie;

que les municipalités accepteront le transfert de la propriété de l'ensemble des immeubles et des ouvrages à compter de la signature de l'addenda de fermeture;

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le protocole d'entente finale concernant les travaux correctifs ainsi que le transfert des propriétés, le tout conditionnellement à l'acceptation des municipalités de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest, Cap-de-la-Madeleine et Sainte-Marthe-du-Cap.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-404 **Rescinder - Résolution numéro 98-06-368**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

de rescinder la résolution numéro 98-06-368 à toutes fins que de droit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-405 **Mutation de madame Carmen Francoeur au poste de secrétaire-commis à la Cour municipale**

CONSIDÉRANT l'entente à intervenir entre la Ville et le Syndicat des employés municipaux de Trois-Rivières-Ouest concernant la durée de la période d'adaptation;

CONSIDÉRANT que le syndicat se dit en accord avec la proposition;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que madame Carmen Francoeur soit mutée au poste de secrétaire-commis à la Cour municipale, pour une période d'adaptation s'échelonnant du 17 juin au 7 août 1998 telle que décrite dans l'entente, au salaire de 15,15 $/heure (classe 3, échelon 9), selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-406

Mandat à la firme *Les Consultants Falardeau & Associés ltée*

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal mandate la firme *Les Consultants Falardeau & Associés ltée* pour procéder à la préparation des plans et devis pour l'implantation de feux de circulation à l'intersection des rues Brisebois, Chavigny et Notre-Dame, pour effectuer la surveillance des travaux de mise en place ainsi que la supervision des équipements durant une période d'un (1) an, et autorise une dépense selon les taux horaires applicables jusqu'à un maximum de 13 291,14 $ (taxes incluses), selon leur offre de service du 27 février 1998. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 766.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-407

Félicitations - Madame Berthe Bellemare et monsieur Donat Manseau

CONSIDÉRANT la gigantesque somme de travail, le souci du détail très marqué ainsi que les innombrables heures allouées, par ***madame Berthe Bellemare et monsieur Donat Manseau***, à la préparation et à la réalisation des 7^{e} *Jeux des aînés de la Mauricie*;

CONSIDÉRANT les records du nombre de participants et du nombre de clubs inscrits lors desdits jeux;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement ***madame Berthe Bellemare et monsieur Donat Manseau*** qui ont fait des ***7e Jeux des aînés de la Mauricie***, tenue les 2, 3 et 4 juin derniers, un événement grandiose ainsi qu'un succès inespéré et tient à souligner spécialement leur dévouement, leur implication et leur esprit communautaire au sein de la collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-06-408 **<u>Félicitations et remerciements - Institut de police de Nicolet</u>**

CONSIDÉRANT le grand nombre de participants lors des 7e Jeux des aînés de la Mauricie les 2, 3 et 4 juin derniers;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement le *personnel de l'Institut de Police de Nicolet* et plus particulièrement tous les *cadets et instructeurs* qui, de près ou de loin, ont contribué bénévolement à assurer la sécurité et la circulation des lieux, lors des *7e Jeux des aînés de la Mauricie* les 2, 3 et 4 juin derniers et les remercie pour leur excellent travail, leur dévouement ainsi que le support technique apporté lors de cet événement grandiose.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Cabinet de la Mairesse - Ville de Drummondville : Remerciements pour implication lors de la tempête de verglas de janvier dernier.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 788.

Ministère des Affaires municipales : Projet de la piste cyclable en bordure de la Route 138 entre Trois-Rivières-Ouest et Yamachiche.

Ministère des Transports : Exemption de l'avertisseur sonore à certains passages à niveau sur le territoire de la ville.

Office de la langue française : Feuillet AutoCAD et dépliant Autodesk.

Ministère de la Sécurité publique, direction générale de la sécurité et de la prévention : Demande de renseignements et de documents relativement à la tempête de verglas survenue du 5 au 9 janvier 1998 pour le programme d'assistance financière.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Roland Lottinville, ing., directeur général
et greffier adjoint de la ville

Le 16 juin 1998 10448

Règlement # 790

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement **# 790** intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bélanger et autorisant une dépense n'excédant pas 104 428 $ et un emprunt de 98 264 $.*

Aucunes personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 16 juin 1998, je déclare que ledit règlement **# 790** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Règlement # 791

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement **# 791** intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines des rues Brisebois, Arnaud et Sabourin ainsi que des feux de circulation de la rue Notre-Dame et autorisant une dépense n'excédant pas 460 900 $ et un emprunt de 446 543 $.*

Aucunes personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 16 juin 1998, je déclare que ledit règlement **# 791** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 6 juillet 1998, à 20 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Jacques Carle motive son absence pour raisons personnelles.

98-07-409

Procès-verbal - Séance ordinaire du 15 juin 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 15 juin 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-410

Liste de comptes C-21-98

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-21-98 concernant les chèques 68577 à 68678 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 16 juin 1998 et en autorise le paiement au montant total de 233 512,12 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-411 **Liste de comptes C-22-98**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-22-98 concernant les chèques 68572, 68679 à 68767 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 23 juin 1998 et en autorise le paiement au montant total de 239 045,61 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-412 **Liste de comptes C-23-98**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-23-98 concernant les chèques 68708, 68768 à 68861 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 2 juillet 1998 et en autorise le paiement au montant total de 471 088,24 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-413 **Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 18 juin 1998**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 18 juin 1998, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-414 **Règlement # 793**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 793 intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Marion et des rues de Colombières et Faribault ainsi que l'instrumentation et le contrôle des puits # 6, 7 & 8 et autorisant une dépense n'excédant pas 845 475 $ et un emprunt de 842 865 $*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-415

Soumissions - Entretien ménager – Bibliothèque municipale

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'entretien ménager de la bibliothèque municipale, ont été ouvertes le 23 juin 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Service Lavage Soucy inc.	57 316,79 $
Services Ménagers Trifluviens inc.	69 015,00 $
Supranet enr.	26 100,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. René Laprise, directeur adjoint du Service des loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Supranet enr. » au montant de 26 100 $ (taxes incluses), soit 8 700 $ (taxes incluses) chaque année pour une durée de trois (3) ans, commençant le 9 juillet 1998 et finissant le 8 juillet 2001, étant donné que cette soumission est la plus

basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-416

Soumissions – Collecte de résidus domestiques dangereux

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes pour la réalisation d'une journée de collecte de résidus domestiques dangereux, ont été ouvertes le 30 juin 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing. M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Services environnementaux Laidlaw (Québec) ltée	Option « A » Option « B » Option « C »	18 157,85 $ 55 551,90 $ 94 460,46 $
Chemcycle Environnement inc.	Option « A » Option « B » Option « C »	16 189,77 $ 50 148,60 $ 86 467,74 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option "B" de la soumission de la firme « Chemcycle Environnement inc. » au montant de 50 148,60 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-417

Soumissions – Pavage de diverses rues

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le pavage de diverses rues, ont été ouvertes le 30 juin 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Construction et Pavage Portneuf inc.	237 365,71 $
Construction Yvan Boisvert inc.	202 843,49 $
Construction et Pavage Maskimo ltée	194 147,51 $
Simard-Beaudry inc., division Pagé Construction	209 871,39 $
Constructions et Pavages Continental, division de 3264556 Canada inc.	225 668,93 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Construction et Pavage Maskimo ltée » au montant de 194 147,51 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 774, 778, 779, 782 et 784 ainsi qu'au budget du projet 98-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-418

Soumissions – Services municipaux – Rue Quenneville

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour les services municipaux de la rue Quenneville, ont été ouvertes le 30 juin 1998

en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Construction Yvan Boisvert inc.	123 902,68 $
Gaston Paillé ltée	122 853,36 $
A. Plamondon & Fils inc.	149 343,63 $
Aménagements Pluri-Services inc.	124 446,66 $
Simard-Beaudry inc., division Pagé Construction	139 784,08 $
La Cie de Construction Dollard ltée	132 496,10 $
Entreprises Maskinongé inc.	192 659,65 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Gaston Paillé ltée » au montant de 122 853,36 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 788.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-419

<u>Soumissions – Égout pluvial – Rue du Fleuve</u>

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la construction d'un égout pluvial sur la rue du Fleuve, ont été ouvertes le 30 juin 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

André Cyrenne inc.	Item « A » Item « B » Item « C »	112 008,12 $ 64 805,99 $ 47 549,60 $
M. Bourassa excavation inc.	Item « A » Item « B » Item « C »	124 793,04 $ 71 821,15 $ 52 885,85 $
La Cie de Construction Dollard ltée	Item « A » Item « B » Item « C »	147 051,70 $ 88 410,10 $ 63 486,89 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Aménagements Pluri-Services inc. » au montant total de 222 427,32 $ (taxes incluses) des items A, B et C, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 784 et 787.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-421

Financement, emprunts temporaires, règlement # 788

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1999, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des

Firme	Montant
Aménagements Pluri-Services inc.	19 360,42 $
Construction et Pavage Maskimo ltée	22 891,13 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Aménagements Pluri-Services inc. » au montant de 19 360,42 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme à même le dépôt fait par l'entreprise « Trois-Rivières Remorqueurs ltée » suite à la vente d'un terrain par la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-420

Soumissions – Remplacement d'une conduite d'aqueduc – Rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le remplacement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Notre-Dame, ont été ouvertes le 2 juillet 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
M. Cossette Excavation inc.	Item « A » Item « B » Item « C »	118 492,03 $ 72 918,80 $ 50 728,74 $
Aménagements Pluri-Services inc.	Item « A » Item « B » Item « C »	107 851,51 $ 63 425,24 $ 51 150,57 $

emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 788 - Quenneville	233 300 $	90 %	209 970 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-422 **Programmes d'assistance financière gouvernementaux**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le greffier de la ville soit désigné signataire dans les programmes d'assistance financière relatifs à la tempête de verglas du 5 janvier 1997 (décret 1358-97), celle du 5 au 9 janvier 1998 (décret 27-98) ainsi que les inondations d'avril 1998 (décret 452-98) et que le conseil municipal s'engage à payer les différents bénévoles ainsi que le personnel cadre aux taux décrits dans les rapports du greffier pour ces événements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-423 **Dragage d'entretien aux quais 14 et 15 de Sorel**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest entérine le texte du mémoire déposé en son nom dans le cadre des audiences publiques du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le 8 juin 1998 s'opposant aux rejets en eaux libres dans le Lac Saint-Pierre du projet décennal de dragage d'entretien aux quais 14 et 15 de Sorel des promoteurs **Les Élévateurs de Sorel inc.**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-424 **Entente 9-1-1 - FORTIERVILLE**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la municipalité de Fortierville, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-425 **Démission de madame Marie-Josée Després**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la démission de madame Marie-Josée Després, à titre de préposée aux télécommunications (temps partiel régulier), soit acceptée à compter du 26 juin 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-426 **Projet # 98-07**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil vote des crédits de 40 000 $ au projet # 98-07 pour permettre la dépense suivante : aménagement du parc Borduas et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-427 **Projet # 98-08**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits de 50 000 $ au projet # 98-08 pour permettre la dépense suivante : aménagement du parc Marion et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-428

Contrat de cession d'une partie du lot 151 et servitude

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession d'une partie du lot 151 (rue de la Montagne) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à monsieur Richard Gervais en contrepartie d'une servitude d'égout pluvial sur ledit lot.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-429

Emprunt de 1 950 000 $ par billets, en renouvellement d'une émission d'obligations

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest se propose d'emprunter par billets un montant total de 1 950 000 $ en vertu des règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux :

Règlement d'emprunt	Pour un montant de
320	4 200 $
321	1 389 $
423	32 300 $
429	356 177 $
431	113 054 $
435	104 061 $
437	50 962 $
438	5 807 $
442	2 539 $
450	66 800 $
717	84 197 $
720	53 182 $

732	80 700 $
750	21 687 $
762	354 878 $
764	67 098 $
769	91 657 $
771	68 129 $
772	145 538 $
773	131 626 $
775	45 445 $
776	5 194 $
777	50 183 $
781	13 197 $

CONSIDÉRANT qu'il serait plus avantageux pour la municipalité de procéder au financement à long terme au moyen de billets au lieu d'obligations;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

que les billets seront signés par le maire et le trésorier;

que les billets seront datés du 20 juillet 1998;

que les billets porteront un taux d'intérêt non supérieur à 15%, payable semi-annuellement;

que les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

#	($)
1.-	96 500
2.-	100 600
3.-	106 300
4.-	112 500
5.-	117 600
5.-	1 416 500 (à renouveler)

que pour réaliser cet emprunt la municipalité doit émettre par billets pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt; c'est-à-dire pour un terme de :

- 5 ans (à compter du 20 juillet 1998); en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 6 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements pour tous les règlements sauf 320 et 321, chaque emprunt subséquent devant être pour le solde ou partie de la balance due sur l'emprunt.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-430

Acceptation de l'offre de financement par billets

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre qui lui est faite par la Banque Royale du Canada pour son emprunt de 1 950 000 $ par billets en vertu des règlements numéros 320, 321, 423, 429, 431, 435, 437, 438, 442, 450, 717, 720, 732, 750, 762, 764, 769, 771, 772, 773, 775, 776, 777 et 781, au prix de 100 % et échéant en série 5 ans comme suit :

96 500 $	5,79 %	20 juillet 1999
100 600 $	5,79 %	20 juillet 2000
106 300 $	5,79 %	20 juillet 2001
112 500 $	5,79 %	20 juillet 2002
1 534 100 $	5,79 %	20 juillet 2003

que les billets, capital et intérêts, seront payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-431

Vente de lots à Les Entreprises Carmiche inc.

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec Les Entreprises Carmiche inc., un contrat de vente du lot 18-137 ainsi qu'une partie du lot P.-18 (boulevard Royal) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 900 $ plus TPS & TVQ; les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge du futur acquéreur à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-432 **Demande au ministère des Transports**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que demande soit faite au ministère des Transports de bien vouloir réviser le non-accès sur le lot P.-140 face à la sortie # 183 de l'autoroute 55 sur le boulevard St-Jean; que cette révision consiste à faire lever le non-accès existant, de façon à permettre la construction d'une rue qui permettra l'accès aux terrains qui seront desservis dans un futur développement de ce secteur, le tout tel que démontré sur le plan numéro 240A/8S du Service technique de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-433 **Servitude sur les lots 38-1, 38-2 et 38-3**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc sur les lots 38-1, 38-2 et 38-3 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Roland Desrosiers.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-434 **Servitude sur le lot 42-236**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc sur le lot 42-236 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à madame Liliane Bigotaud Bourget.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-435 **Servitude sur une partie du lot P.-38**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc sur une partie du lot P.-38 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à madame Chantal Paillé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-436 **Servitude sur le lot 42-233**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc sur le lot 42-233 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à madame Viviane St-Pierre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-437 **Servitude sur le lot 42-237**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc sur le lot 42-237 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de

la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Henri-Paul Bordeleau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-438 **Servitude sur une partie du lot P.-40**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc sur une partie du lot P.-40 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Jean-Paul Levasseur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-439 **Servitude sur une partie du lot P.-40**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc sur une partie du lot P.-40 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à madame Denise Benoit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-440 **Servitude sur le lot 42-9**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc sur le lot 42-9 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à madame Hélène Nolet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-441 **Offre de service de la firme *Mensys***

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre de service de la firme *Mensys* du 5 juin 1998 relative à la mise à jour du logiciel *Recensement et élection* pour un montant révisé de 10 907,26 $, le tout tel que décrit dans ladite offre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-442 **Contrat de cession pour rue**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue du lot 2649 (boulevard De Rigaud) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Guy Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-443 **Modification de la résolution numéro 97-12-648**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal modifie la résolution numéro 97-12-648 pour ajouter les salaires du personnel cadre relativement à la tempête de verglas du 5 janvier 1997 (décret 1358-97).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-444 **Présentation de plans au MEFQ**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que l'ingénieur municipal et/ou son représentant autorisé soit mandaté pour présenter au ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec les plans suivants pour le prolongement des services du boulevard Marion et des rues Faribault et de Colombières :

Numéro	Description	Date
11-771	Voirie, égouts et aqueduc, boulevard Marion (de côte Richelieu à la rue de Colombières)	Juillet 1998
11-772	Voirie, égouts et aqueduc, boulevard Marion (de la rue de Colombières à la rue Audet)	Juillet 1998
11-773	Voirie, égouts et aqueduc, rue Faribault	Juillet 1998
11-774	Voirie, égouts et aqueduc, rue de Colombières	Juillet 1998
11-775	Servitude d'égout sanitaire entre côte Richelieu et la rue Faribault	Septembre 1998

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-445

Projet # 98-09

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil vote des crédits de 200 000 $ au projet # 98-09 (repavage 1998) pour permettre la dépense suivante : réfection de bordures, rapiéçage, repavage et scellement de fissures et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-446

Contrat avec la firme *Cebra inc. (MERX)*

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer avec la firme *Cebra inc. (MERX)* un contrat relatif à l'utilisation d'un système électronique d'appel d'offres sur *Internet* et ce, sans frais, le tout tel que décrit dans l'exemplaire du contrat type du 17 avril 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-447 **Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 25 mai 1998**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 25 mai 1998, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-448 **Servitude sur le lot 41-88**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc sur le lot 41-88 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à madame Lise Samson Brouillette.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-449 **Servitude sur les lots 36-133 et P.-36-132**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pluviale de 1 mètre des lots 36-133 et P-36-132 (rue Bélanger), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Guy Brouillette et/ou madame Monique Lemire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-450 **Servitude sur les lots 36-133 à 36-137**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de modification de la servitude pluviale existante (servitude de 3,16 au lieu de 3,76) des lots 36-133 à 36-137 (rue Bélanger), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Guy Brouillette et/ou madame Monique Lemire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-451 **Compte rendu - Comité ville en santé du 2 juin 1998**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville en santé, tenue le 2 juin 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-452 **Compte rendu R-06-98 - Comité environnemental**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu R-06-98 de la réunion du comité environnemental, tenue le 25 juin 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-453 **Compte rendu - Comité ville fleurie du 2 juin 1998**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 2 juin 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-454

Compte rendu - Comité ville fleurie du 25 juin 1998

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 25 juin 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-455

Annulation de la servitude pluviale sur le lot 140-12-4

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'annulation de la servitude pluviale sur le lot 140-12-4 (boulevard St-Jean), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Guy D'Astous.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-456

Annulation de la servitude pluviale sur le lot 140-12-1

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat d'annulation de la servitude pluviale sur le lot 140-12-1 (boulevard St-Jean), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Laurent Charbonneau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-457

Modification de la résolution numéro 98-05-267

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que l'élément VII de la résolution numéro 98-05-267 soit modifié de la façon suivante :

VII : Préposé au maintien de l'ordre (constable)

9. Tout préposé au maintien de l'ordre a le droit de recevoir une rémunération horaire équivalente au salaire d'une secrétaire-commis à taux simple, selon la convention collective en vigueur, repas et frais de déplacement inclus.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-458

Partenariat avec l'Office de tourisme et des congrès de Trois-Rivières

CONSIDÉRANT la *Stratégie pour le développement de l'industrie des rassemblements et des congrès*;

CONSIDÉRANT l'offre de partenariat destinée à la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre de partenariat relative à la *Stratégie pour le développement de l'industrie des rassemblements et des congrès*, présentée par l'Office de tourisme et des congrès de Trois-Rivières et s'engage à y verser une somme de 5 721 $ par année pour les trois (3) prochaines années. Le conseil approprie cette somme au budget de chacune de ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-459

Subvention – Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal autorise l'octroi d'une subvention de 100 $ à *Appartenance Mauricie Société d'histoire régionale* en échange de 25 calendriers historiques sur l'histoire de la Mauricie. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-460

Parcs-écoles Les Terrasses et Marguerite-Bourgeois

CONSIDÉRANT que les parcs-écoles Les Terrasses et Marguerite-Bourgeois se doivent d'être rénovés;

CONSIDÉRANT que la Commission scolaire du Chemin-du-Roy y injecte 8 000 $ à chacun desdits parcs-écoles;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest contribue aux projets parcs-écoles Les Terrasses et Marguerite-Bourgeois, pour un montant minimun de 10 000 $ jusqu'à concurrence de 12 000 $ chacun. Le conseil approprie ces sommes au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-461

Suspension de monsieur Jean-Marc Lemire

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à la connaissance du conseil municipal des faits concernant monsieur Jean-Marc Lemire, employé surnuméraire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT les manquements de l'employé concerné;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir impératif du conseil municipal de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la plus grande efficacité possible en ce qui a trait au travail exécuté par le personnel de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que monsieur Jean-Marc Lemire, employé surnuméraire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit suspendu de ses fonctions, sans salaire, pour une période de dix (10) jours ouvrables à compter du jeudi 9 juillet 1998 et ce, jusqu'au mercredi 22 juillet 1998 inclusivement. De plus, si d'autres écarts devaient se reproduire, des mesures disciplinaires plus importantes seront prises allant jusqu'à un congédiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-462

Subvention – Les Mélomanes de Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT que le 25 juillet prochain se tiendra, au parc Laviolette, une compétition provinciale de corps de tambours et clairons;

CONSIDÉRANT qu'à cette occasion, le groupe « Les Mélomanes de Trois-Rivières-Ouest » sera le rayonnement et la fierté de tous les Ouestrifluviens;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest octroie une subvention au montant de 500 $ aux organisateurs *« Les Mélomanes de Trois-Rivières-Ouest »* pour la tenue de cette compétition à l'échelle de la province.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-463

Demande au ministère de l'Environnement et de la Faune

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a fait plusieurs demandes auprès du ministère de l'Environnement et de la Faune afin de canaliser une partie du cours d'eau Sainte-Marguerite;

CONSIDÉRANT que la canalisation du cours d'eau Sainte-Marguerite adjacent au restaurant Zorba, permettra l'utilisation de cet espace pour aménager des cases de stationnement;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Environnement et de la Faune a déjà autorisé à d'autres endroits dans la ville, la canalisation de cours d'eau et ce, à des fins commerciales;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministre de l'Environnement et de la Faune, monsieur Paul Bégin de bien vouloir analyser ce dossier à nouveau afin de permettre la canalisation du cours d'eau Sainte-Marguerite, riverain au restaurant Zorba;

que copie de la présente soit transmise au député de Maskinongé, monsieur Rémy Désilets ainsi qu'au propriétaire du restaurant Zorba, monsieur Pericles Vlachoyannis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-07-464

<u>Félicitations – Chevaliers de Colomb de Trois-Rivières-Ouest</u>

CONSIDÉRANT que le 3 juillet 1998 s'est tenue, au pavillon communautaire de Trois-Rivières-Ouest, la première collecte de sang annuelle, parrainée par le conseil des Chevaliers de Colomb de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que les Chevaliers de Colomb de Trois-Rivières-Ouest n'ont rien négligé, autant dans la planification, la publicité et la sollicitation auprès des donneurs, afin qu'un plus grand nombre de gens réponde à leur appel;

CONSIDÉRANT que le nombre de donneurs a été fixé à 200 pour atteindre l'objectif de cette journée;

CONSIDÉRANT qu'au-delà de trois cents personnes sont venues donner leur sang lors de cette collecte;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement tous les membres des Chevaliers de Colomb de Trois-Rivières-Ouest et plus particulièrement monsieur François Milot, coordonnateur de la collecte du 3 juillet 1998, qui ont contribué à faire de cette première collecte de sang un record sans précédent et les remercie pour leur dévouement et leur implication auprès de la collectivité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Corporation des Jeux des Aînés de la Mauricie (Fadoq-Région Mauricie) : Reconnaissance à l'occasion des Jeux des Aînés de la Maurice.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 789.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation : Accusé de réception de notre lettre du 3 juin dernier portant sur les travaux de drainage.

Famille de madame Jeannette L. Malo : Remerciements pour sympathies.

Cabinet du ministre des Transports : Accusé de réception de notre lettre du 7 mai dernier voulant que Transports Canada remette en bon état le mur de soutènement protégeant la berge nord du fleuve Saint-Laurent afin que l'ouvrage de protection demeure sécuritaire.

M. Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales et ministre responsable du loisir, du sport et du plein air : Aide financière dans le cadre du Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes ayant une déficience.

CLD de la MRC de Francheville : Nouvelles modalités de fonctionnement.

Madame Lauréanne Brière et monsieur Alain Leclerc : Demande d'aide financière.

Les Ballets de Trois-Rivières : Remerciements pour l'aide financière.

M. Éric Olivério, président de l'AHMPDL : Demande d'abolition ou de diminution de la taxe supplémentaire au hockey mineur de Trois-Rivières-Ouest.

M. Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue : Encouragement et félicitations concernant la politique culturelle.

M. Serge Simard : Exprime son intention de se présenter à la mairie.

M. Marc-André Roy : Demande d'aide financière.

M. André Désilets : Taxation municipale.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Règlement # 792

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement **# 792** intitulé *Règlement sur le prolongement du collecteur pluvial arrière lot entre les rues Bélanger et Delormier et autorisant une dépense n'excédant pas 43 450 $ et un emprunt de 43 450 $.*

Aucunes personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 7 juillet 1998, je déclare que ledit règlement **# 792** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Règlement # 793

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement **# 793** intitulé *Règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Marion et des rues de Colombières et Faribault ainsi que l'instrumentation et le contrôle des puits # 6, 7 & 8 et autorisant une dépense n'excédant pas 845 475 $ et un emprunt de 842 865 $.*

Aucunes personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 20 juillet 1998, je déclare que ledit règlement **# 793** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue 3 août 1998, à 11 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations madame la conseillère Nicole Laroche ainsi que messieurs les conseillers, Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard et Jean-Noël Groleau.

Était aussi présent à cette assemblée, monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur Roland Lottinville, ing., directeur général, madame la conseillère Louise Gélinas ainsi que monsieur le conseiller Yves Lévesque motivent leur absence pour raisons personnelles.

Les sujets suivants sont pris en considération :

1- Adoption des soumissions – Prolongement des services et d'un collecteur sur la rue Bélanger

2- Adoption des soumissions – Prolongement des services des rues Brisebois, Arnaud & Sabourin

3- Adoption des soumissions – Fourniture d'un contrôleur de feux de circulation à l'intersection des rues Notre-Dame, Chavigny et Brisebois

4- Adoption des soumissions – Fourniture et installation de feux de circulation à l'intersection des rues Notre-Dame, Chavigny et Brisebois

5- Adoption des soumissions – Installation d'une vanne de maintien de pression face au puits no 1 – Boulevard Saint-Jean

6- Adoption des soumissions – Réfection de la rue de Sienne (partie nord)

7- Voies de communication à officialiser

8- Projet # 3045.1

9- Avis de motion # 3045.1

10- Projets # 2041.1 & # 3046.1

11- Avis de motion # 2041.1

12- Avis de motion # 3046.1

98-08-465

Soumissions – Prolongement des services et d'un collecteur pluvial sur la rue Bélanger

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des services et d'un collecteur pluvial sur la rue Bélanger, ont été ouvertes le 21 juillet 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Pascal Lymburner, ing., stag., ingénieur stagiaire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Aménagements Pluri-Services inc.	99 964,84 $
M. Cossette Excavation inc.	95 825,84 $
Simard-Beaudry inc., division Pagé Construction	144 932,03 $
Gaston Paillé ltée	92 714,15 $
André Cyrenne inc.	97 190,92 $
Les Entreprises Maskinongé inc.	104 550,52 $
La Cie de Construction Dollard ltée	109 656,78 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Gaston Paillé ltée » au montant de 92 714,15 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme aux budgets des règlements # 790 et 792.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-466

Soumissions – Prolongement des services des rues Brisebois, Arnaud et Sabourin

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des services des rues Brisebois, Arnaud et Sabourin, ont été ouvertes le 21 juillet 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Pascal Lymburner, ing., stag., ingénieur stagiaire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Sintra inc.	226 900,64 $
Aménagements Pluri-Services inc.	224 634,17 $
M. Cossette Excavation inc.	254 360,25 $
Simard-Beaudry inc., division Pagé Construction	265 708,39 $
Gaston Paillé ltée	205 730,23 $
André Cyrenne inc.	219 113,96 $
Les Entreprises Maskinongé inc.	231 963,44 $
La Cie de Construction Dollard ltée	228 553,51 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Gaston Paillé ltée » au montant de 205 730,23 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 791.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-467

Soumissions – Fourniture d'un contrôleur de feux de circulation à l'intersection des rues Notre-Dame, Chavigny et Brisebois

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture d'un contrôleur de feux de circulation à l'intersection des rues Notre-Dame, Chavigny et Brisebois, ont été ouvertes le 28 juillet 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Pascal Lymburner, ing., stag., ingénieur stagiaire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Logisig inc.	14 741,86 $
Synchronex enr.	15 039,52 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de la firme *Les Consultants Falardeau & associés ltée*;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme Synchronex a été jugée non conforme parce qu'elle n'incluait pas le dépôt de soumission exigé au devis;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Logisig inc. » au montant de 14 741,86 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 791.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-468

Soumissions – Fourniture et installation de feux de circulation à l'intersection des rues Notre-Dame, Chavigny et Brisebois

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture et l'installation de feux de circulation à l'intersection des rues Notre-Dame, Chavigny et Brisebois, ont été ouvertes le 28 juillet 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Pascal Lymburner, ing., stag., ingénieur stagiaire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Desbiens Techni-Services inc.	83 863,18 $
Jean Caron et Fils inc.	93 170,03 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de la firme *Les Consultants Falardeau & associés ltée*;

CONSIDÉRANT que la plus basse des deux soumissions, soit celle de la compagnie « Desbiens Techni-Services inc. » au prix de 83 863,18 $, a été jugée non recevable et est refusée pour les raisons suivantes :

1) Le projet de feux de circulation s'adresse à des entrepreneurs électriciens reconnus dans ce domaine spécialisé et dont l'expérience dans ce domaine des feux de circulation est jugée valable.

   L'entrepreneur « Desbiens Techni-Services inc. » dont la spécialité est le génie civil ne peut être retenu pour ces travaux d'électricité.

   Le devis spécifie que le soumissionnaire doit être reconnu comme entrepreneur suivant la spécialité mentionné au devis technique Art. 1.6B. Or l'analyse de la Licence d'entrepreneur de construction de la compagnie « Desbiens Techni-Services inc. » démontre qu'il n'est pas spécialisé en électricité mais plutôt en excavation, pavage, démolition, sautage et glissières de sécurité.

2) De plus, la signature de monsieur Jacques Desbiens n'est pas endossée par une résolution de corporation autorisant le signataire à signer pour cette soumission.

   Elle est plutôt endossée par une résolution de corporation autorisant le signataire à signer pour une soumission devant être présentée au ministère des Transports.

CONSIDÉRANT que la deuxième soumission, soit celle de la compagnie « Jean Caron et Fils inc. » entrepreneur électricien au prix de 93 170,03 $, a été jugée acceptable et conforme;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Jean Caron et Fils inc. » au montant de 93 170,03 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission conforme est la plus basse et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 791.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-469

Soumissions – Installation d'une vanne de maintien de pression face au puits no 1 – Boulevard Saint-Jean

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'installation d'une vanne de maintien de pression face au puits no 1 – Boulevard Saint-Jean, ont été ouvertes le 28 juillet 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Pascal Lymburner, ing., stag., ingénieur stagiaire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
La Cie de Construction Dollard ltée	18 721,47 $
Aménagements Pluri-Services inc.	17 368,78 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Aménagements Pluri-Services inc. » au montant de 17 368,78 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant, et ce conditionnellement à l'acceptation de la Ville de Trois-Rivières qui en assumera les coûts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-470

Soumissions – Réfection de la rue de Sienne (partie nord)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la réfection de la rue de Sienne (partie nord), ont été ouvertes le 30 juillet 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Pascal Lymburner, ing., stag., ingénieur stagiaire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Simard-Beaudry inc., division Pagé Construction	440 546,04 $
Aménagements Pluri-Services inc.	395 246,60 $
André Cyrenne inc.	393 649,17 $
La Cie de Construction Dollard ltée	365 695,54 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « La Cie de Construction Dollard ltée » au montant de 365 695,54 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le

maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 785.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-471

Voies de communication à officialiser

CONSIDÉRANT que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest reconnaît la qualité de l'odonymie locale par la diffusion de l'odonymie officialisée par la Commission de toponymie du Québec;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la Ville de Trois-Rivières-Ouest de poursuivre adéquatement la gestion qualitative de l'odonymie municipale;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest autorise le greffier de la ville à soumettre à la Commission de toponymie du Québec, la liste du 4 août 1998 des nouveaux noms de voies de communication à faire officialiser.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-472

Projet de modifications au règlement de zonage

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le projet de modifications, au règlement de zonage, faisant partie du projet # 3045.1, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. André Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3045.1) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

ARTICLE 1 Après l'entrée en vigueur de ce règlement, l'article suivant sera modifié comme suit :

Au règlement de zonage, le deuxième paragraphe de l'**article 4.2.2.4 classe 2** sera modifié de la façon suivante :

Les stations-service longeant les rues commerciales telles que Voyer, Notre-Dame, côte Richelieu et les boulevards Jean-XXIII, Saint-Jean, Royal, des Récollets et des Chenaux devront avoir une superficie minimum de plancher de 900 m^2 au sol, incluant l'ensemble commercial auquel elles se rattachent. La superficie minimale du lot où se déroule l'usage sera de 3 250 m^2. Dans les zones Cg où un bâtiment commercial de plus de 900 m^2 est existant sur le même lot alors la dimension minimale du bâtiment jumelé au poste d'essence pourra n'être que de 75 m^2. Toutefois, pour toutes les stations-service situées ailleurs sur le territoire, la superficie minimum de plancher du commerce sera de 250 m^2 au sol, implanté sur un terrain de 2 000 m^2 minimum.

ARTICLE 2 Après l'entrée en vigueur de ce règlement, la grille des spécifications suivante sera modifiée comme suit :

À la grille des spécifications résidentielles pour la zone 329 Ra^1, à l'élément «nombre d'étages, minimum et maximum (6.4)», on lira 1 - 2 au lieu de 1 - 1,5.

ARTICLE 3 Après l'entrée en vigueur de ce règlement, le plan de zonage demeure inchangé.

98-08-473

Projet de modifications au plan et au règlement d'urbanisme

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le premier projet de modifications, au plan d'urbanisme faisant partie du projet # 2041.1 ainsi qu'au règlement d'urbanisme (zonage) faisant partie du projet # 3046.1, soit adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le plan d'urbanisme (futur # 2041.1) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

District Marion

- L'aire d'affectation commerciale située en bordure de côte Richelieu et de la rue Marion projetée sera modifiée pour permettre l'agrandissement d'une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité.

- L'aire d'affectation de basse densité située en bordure du cours d'eau Milette et de la rue de Colombières projetée sera diminuée et remplacée par une aire d'affectation résidentielle de moyenne densité.

District Mauricien

- L'aire d'affectation d'expansion urbaine (agro-forestière) située à l'ouest du boulevard Saint-Jean et au nord du chemin Sainte-Marguerite sera diminuée pour permettre à la fois, la création d'une aire d'affectation résidentielle de basse densité et une aire de parcs et espaces verts.

District Rosemont

- L'aire d'affectation résidentielle de haute densité sera diminuée afin d'agrandir l'aire d'affectation commerciale située en bordure de la côte Rosemont et du boulevard de Rigaud.

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement de zonage # 3000 (futur # 3046.1) de la façon suivante et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite :

ARTICLE 1 Après l'entrée en vigueur de ce règlement, les articles suivants seront modifiés comme suit :

Au règlement de zonage, un **élément n)** sera créé à l'**article 6.8.2** et il se lira comme suit :

si la lettre "N" apparaît à la grille des spécifications, au moins 75 % des façades du bâtiment donnant sur une rue ainsi que 25 % des côtés latéraux doivent être constitués en maçonnerie.

Cette norme s'applique pour la construction de résidences multifamiliales. Toutefois, lorsqu'il s'agit de la construction de résidences unifamiliales de type isolé ou jumelé, la lettre "A" s'applique.

Au règlement de zonage, l'**élément b)** sera créé à l'**article 5.6.2.6** et il se lira comme suit :

b) lorsque la note 123 apparaît à la grille des spécifications pour une zone ou un secteur de zone donné, les marges de recul latérales pour un bâtiment unifamilial isolé seront de un mètre et cinq dixièmes (1,5 m) d'un côté et de quatre mètres (4,0 m) de l'autre lorsqu'il y absence de garage attenant et de un mètre et cinq dixièmes (1,5 m) de chaque côté lorsqu'il y a présence d'un garage attenant. Pour un bâtiment unifamilial jumelé, les marges de recul latérales seront de zéro (0) du côté du mur mitoyen et de quatre mètres (4,0 m) de l'autre côté lorsqu'il y a absence de garage attenant ou de un mètre et cinq dixièmes (1,5 m) lorsqu'il y a présence d'un garage attenant.

La marge de recul latérale pourra être réduite de un mètre et cinq dixièmes (1,5 m) à un mètre et deux dixièmes (1,2 m) si les deux conditions suivantes sont respectées :

1- Le mur latéral ne comporte aucune ouverture (porte, fenêtre ou autre). Il est toutefois permis de pratiquer à même le mur latéral, des jours translucides et dormants ainsi que des portes pleines ou à verre translucide;

2- La projection verticale au sol des avant-couvertures doit être à plus de six dixièmes de mètre (0,6 m) des lignes du terrain;

ARTICLE 2 Après l'entrée en vigueur de ce règlement, les grilles des spécifications suivantes seront modifiées comme suit :

À la grille des spécifications le pointage de la zone résidentielle multifamiliale 298 Rd demeurera inchangé sauf à la sous-division Rd multifamiliale isolée (4.2.1.4 classe 1), où un pointage sera ajouté et à la sous-division Rd multifamiliale jumelée (4.2.1.4 classe 2), où la note 56 sera enlevée.

À la grille des spécifications, la nouvelle zone résidentielle 302 Rad se lira comme suit :

Il y aura un pointage à la sous-division Ra unifamiliale isolée (4.2.1.1. classe 1);
On lira NOTE 56 à la sous-division Rd multifamiliale isolée 4.2.1.4 classe 1);
On lira A-B à l'élément «espace libre entre les bâtiments (5.3)»;
On lira NOTE 122 à l'élément «marge de recul avant (m) (5.4)»;
On lira 7,6 à l'élément «marge de recul arrière (m) (5.5)»;

On lira NOTE 5 à l'élément «marge de recul latérale (m) (5.6)»;
Il y aura un pointage à l'élément 5.7;
Il y aura un pointage à l'élément 5.10;
Il y aura un pointage à l'élément 5.11;
Il y aura un pointage à l'élément 5.12;
On lira A à l'élément «implantation p/r à la rue (5.13)»;
Il y aura un pointage à l'élément 6.1;
Il y aura un pointage à l'élément 6.2;
Il y aura un pointage à l'élément 6.3;
On lira 1-2 à l'élément «nombre d'étages minimum et maximum (6.4)»;
On lira 1-C à l'élément «nombre de logements maximum (6.5)»;
Il y aura un pointage à l'élément 6.6.2;
Il y aura un pointage à l'élément 6.6.3;
Il y aura un pointage à l'élément 6.7;
On lira N à l'élément «matériaux de revêtement des constructions (6.8)»;
Il y aura un pointage à l'élément 6.9;
Il y aura un pointage à l'élément 7.1;
Il y aura un pointage à l'élément 7.2;
Il y aura un pointage à l'élément 7.3;
Il y aura un pointage à l'élément 7.5;
Il y aura un pointage à l'élément 7.7;
Il y aura un pointage à l'élément 7.8;
Il y aura un pointage à l'élément 7.9;
Il y aura un pointage à l'élément 8.1;
Il y aura un pointage à l'élément 8.4;
Il y aura un pointage à l'élément 8.5;
Il y aura un pointage à l'élément 9.1;
Il y aura un pointage à l'élément 10.1;
Il y aura un pointage à l'élément 10.2;
Il y aura un pointage à l'élément 11.1;
On lira A-B à l'élément «obligation d'être desservi par les services d'aqueduc et d'égouts (11.3)»;
Il y aura un pointage à l'élément 11.5;
On lira OUI à l'élément «obligation ou non d'avoir un lot cadastré (7.1-7.2 (L)»;
repères 5-2-B

À la grille des spécifications, la nouvelle NOTE 122 sera créée et se lira comme suit :

Pour la construction de résidences unifamiliales isolées, la marge de recul avant minimum à respecter sera de six (6) mètres et celle prescrite pour la construction de bâtiment de type multifamilial sera de sept mètres et six dixièmes (7,6).

À la grille des spécifications pour les zones résidentielles 303 Ra et 304 Ra il y aura ajout d'un pointage à la sous-division Ra unifamiliale isolée (4.2.1.1. classe 1) et pour la zone 303 Ra seulement, à l'élément « matériaux de revêtement des constructions (6.8) », la lettre I sera remplacée par la lettre A;

À la grille des spécifications, les nouvelles zones résidentielles unifamiliales 430 Ra, 433 Ra, 435 Ra, 436 Ra auront un pointage identique qui se lira comme suit :

Il y aura un pointage à la sous-division Ra unifamiliale isolée (4.2.1.1. classe 1);
Il y aura un pointage à la sous-division Ra unifamiliale jumelée (4.2.1.1. classe 2);
On lira A-B à l'élément «espace libre entre les bâtiments (5.3)»;
On lira 7,6 à l'élément «marge de recul avant (m) (5.4)»;
On lira 7,6 à l'élément «marge de recul arrière (m) (5.5)»;
On lira NOTE 123 à l'élément «marge de recul latérale (m) (5.6)»;
Il y aura un pointage à l'élément 5.7;
Il y aura un pointage à l'élément 5.10;
Il y aura un pointage à l'élément 5.11;
Il y aura un pointage à l'élément 5.12;
On lira A à l'élément «implantation p/r à la rue (5.13)»;
Il y aura un pointage à l'élément 6.1;
Il y aura un pointage à l'élément 6.2;
Il y aura un pointage à l'élément 6.3;
On lira 1-2 à l'élément «nombre d'étages minimum et maximum (6.4)»;
On lira 1-C à l'élément «nombre de logements maximum (6.5)»;
Il y aura un pointage à l'élément 6.6.2;
Il y aura un pointage à l'élément 6.6.3;
Il y aura un pointage à l'élément 6.7;
On lira A à l'élément «matériaux de revêtement des constructions (6.8)»;
Il y aura un pointage à l'élément 6.9;
Il y aura un pointage à l'élément 7.1;
Il y aura un pointage à l'élément 7.2;
Il y aura un pointage à l'élément 7.3;
Il y aura un pointage à l'élément 7.5;
Il y aura un pointage à l'élément 7.7;
Il y aura un pointage à l'élément 7.8;
Il y aura un pointage à l'élément 7.9;
Il y aura un pointage à l'élément 8.1;
Il y aura un pointage à l'élément 8.4;
Il y aura un pointage à l'élément 8.5;
Il y aura un pointage à l'élément 10.1;
Il y aura un pointage à l'élément 10.2;
Il y aura un pointage à l'élément 11.1;

On lira A-B à l'élément «obligation d'être desservi par les services d'aqueduc et d'égouts (11.3)»;
Il y aura un pointage à l'élément 11.5;
On lira OUI à l'élément «obligation ou non d'avoir un lot cadastré (7.1-7.2 (L)»;
repères 5-2-A ou 5-2-A et 5-2-F

À la grille des spécifications, les nouvelles zones résidentielles unifamiliales 439 Ra, 440 Ra, 441 Ra, 442 Ra, 444 Ra et 453 Ra auront un pointage identique qui se lira comme suit :

Il y aura un pointage à la sous-division Ra unifamiliale isolée (4.2.1.1. classe 1);
On lira A-B à l'élément «espace libre entre les bâtiments (5.3)»;
On lira 7,6 à l'élément «marge de recul avant (m) (5.4)»;
On lira 7,6 à l'élément «marge de recul arrière (m) (5.5)»;
On lira NOTE 123 à l'élément «marge de recul latérale (m) (5.6)»;
Il y aura un pointage à l'élément 5.10;
Il y aura un pointage à l'élément 5.11;
Il y aura un pointage à l'élément 5.12;
On lira A à l'élément «implantation p/r à la rue (5.13)»;
Il y aura un pointage à l'élément 6.1;
Il y aura un pointage à l'élément 6.2;
Il y aura un pointage à l'élément 6.3;
On lira 1-2 à l'élément «nombre d'étages minimum et maximum (6.4)»;
On lira 1-C à l'élément «nombre de logements maximum (6.5)»;
Il y aura un pointage à l'élément 6.6.2;
Il y aura un pointage à l'élément 6.6.3;
On lira A à l'élément «matériaux de revêtement des constructions (6.8)»;
Il y aura un pointage à l'élément 6.9;
Il y aura un pointage à l'élément 7.1;
Il y aura un pointage à l'élément 7.2;
Il y aura un pointage à l'élément 7.3;
Il y aura un pointage à l'élément 7.5;
Il y aura un pointage à l'élément 7.7;
Il y aura un pointage à l'élément 7.8;
Il y aura un pointage à l'élément 7.9;
Il y aura un pointage à l'élément 8.1;
Il y aura un pointage à l'élément 8.4;
Il y aura un pointage à l'élément 8.5;
Il y aura un pointage à l'élément 10.1;
Il y aura un pointage à l'élément 10.2;
Il y aura un pointage à l'élément 11.1;
On lira A-B à l'élément «obligation d'être desservi par les services d'aqueduc et d'égouts (11.3)»;
Il y aura un pointage à l'élément 11.5;

On lira OUI à l'élément «obligation ou non d'avoir un lot cadastré (7.1-7.2 (L)»;
repères 5-2-A

À la grille des spécifications, les nouvelles zones résidentielles unifamiliales 431 Ra, 432 Ra, 434 Ra, 437 Ra, 438 Ra, 443 Ra et 445 Ra auront un pointage identique qui se lira comme suit :

Il y aura un pointage à la sous-division Ra unifamiliale isolée (4.2.1.1. classe 1);
On lira A-B à l'élément «espace libre entre les bâtiments (5.3)»;
On lira 7,6 à l'élément «marge de recul avant (m) (5.4)»;
On lira 7,6 à l'élément «marge de recul arrière (m) (5.5)»;
On lira NOTE 123 à l'élément «marge de recul latérale (m) (5.6)»;
Il y aura un pointage à l'élément 5.10;
Il y aura un pointage à l'élément 5.11;
Il y aura un pointage à l'élément 5.12;
On lira A à l'élément «implantation p/r à la rue (5.13)»;
Il y aura un pointage à l'élément 6.1;
Il y aura un pointage à l'élément 6.2;
Il y aura un pointage à l'élément 6.3;
On lira 1-2 à l'élément «nombre d'étages minimum et maximum (6.4)»;
On lira 1-C à l'élément «nombre de logements maximum (6.5)»;
Il y aura un pointage à l'élément 6.6.2;
Il y aura un pointage à l'élément 6.6.3;
On lira J à l'élément «matériaux de revêtement des constructions (6.8)»;
Il y aura un pointage à l'élément 6.9;
Il y aura un pointage à l'élément 7.1;
Il y aura un pointage à l'élément 7.2;
Il y aura un pointage à l'élément 7.3;
Il y aura un pointage à l'élément 7.5;
Il y aura un pointage à l'élément 7.7;
Il y aura un pointage à l'élément 7.8;
Il y aura un pointage à l'élément 7.9;
Il y aura un pointage à l'élément 8.1;
Il y aura un pointage à l'élément 8.4;
Il y aura un pointage à l'élément 8.5;
Il y aura un pointage à l'élément 10.1;
Il y aura un pointage à l'élément 10.2;
Il y aura un pointage à l'élément 11.1;
On lira A-B à l'élément «obligation d'être desservi par les services d'aqueduc et d'égouts (11.3)»;
Il y aura un pointage à l'élément 11.5;
On lira OUI à l'élément «obligation ou non d'avoir un lot cadastré (7.1-7.2 (L)»;
repères 5-2-A ou 5-2-A et 5-2-F

À la grille des spécifications, le pointage des nouvelles zones de parc de secteur 446 Pb et 448 Pb sera identique et se lira comme suit :

Il y aura un pointage à la sous-division parc de secteur (4.2.4.2)
Il y aura un pointage à l'élément 5.3;
On lira 7,6 à l'élément «marge de recul avant (m) (5.4)»;
On lira 6 à l'élément «marge de recul arrière (m) (5.5)»;
On lira 6 + 6 à l'élément «marge de recul latérale (m) (5.6)»;
Il y aura un pointage à l'élément 5.10;
On lira B à l'élément «implantation p/r à la rue (5.13)»;
On lira 1-2 à l'élément «nombre d'étages minimum et maximum (6.4)»;
Il y aura un pointage à l'élément 6.8;
Il y aura un pointage à l'élément 6.9;
Il y aura un pointage à l'élément 7.1;
Il y aura un pointage à l'élément 7.2;
Il y aura un pointage à l'élément 7.3;
Il y aura un pointage à l'élément 7.4;
Il y aura un pointage à l'élément 7.5;
Il y aura un pointage à l'élément 7.8;
Il y aura un pointage à l'élément 7.9;
Il y aura un pointage à l'élément 8.5;
Il y aura un pointage à l'élément 9.1;
Il y aura un pointage à l'élément 9.2;
Il y aura un pointage à l'élément 10.1;
Il y aura un pointage à l'élément 10.2;
Il y aura un pointage à l'élément 11.1;
On lira A-B à l'élément «obligation d'être desservi par les services d'aqueduc et d'égouts (11.3)»;
Il y aura un pointage à l'élément 11.5;
On lira OUI à l'élément «obligation ou non d'avoir un lot cadastré (7.1-7.2 (L)»;
On lira NOTE 37 à l'élément «largeur minimale du lot (3.1 L)»
repères 5-2-A

À la grille des spécifications, le pointage de la nouvelle zone de parc de secteur, 447 Pb sera identique à celui de la zone 446 Pb à l'exception des éléments 9.1 et 9.2 qui ne seront pas pointés.

À la grille des spécifications, le pointage de la nouvelle zone de parc de voisinage 449 Pa se lira comme suit :

Il y aura un pointage à la sous-division parc de voisinage (4.2.4.1)
Il y aura un pointage à l'élément 5.3;
On lira 7,6 à l'élément «marge de recul avant (m) (5.4)»;
On lira 6 à l'élément «marge de recul arrière (m) (5.5)»;

On lira 6 + 6 à l'élément «marge de recul latérale (m) (5.6)»;
Il y aura un pointage à l'élément 5.10;
On lira B à l'élément «implantation p/r à la rue (5.13)»;
On lira 1-2 à l'élément «nombre d'étages minimum et maximum (6.4)»;
Il y aura un pointage à l'élément 6.8;
Il y aura un pointage à l'élément 6.9;
Il y aura un pointage à l'élément 7.1;
Il y aura un pointage à l'élément 7.2;
Il y aura un pointage à l'élément 7.3;
Il y aura un pointage à l'élément 7.4;
Il y aura un pointage à l'élément 7.5;
Il y aura un pointage à l'élément 7.8;
Il y aura un pointage à l'élément 7.9;
Il y aura un pointage à l'élément 8.5;
Il y aura un pointage à l'élément 9.1;
Il y aura un pointage à l'élément 9.2;
Il y aura un pointage à l'élément 10.1;
Il y aura un pointage à l'élément 10.2;
Il y aura un pointage à l'élément 11.1;
On lira A-B à l'élément «obligation d'être desservi par les services d'aqueduc et d'égouts (11.3)»;
Il y aura un pointage à l'élément 11.5;
On lira OUI à l'élément «obligation ou non d'avoir un lot cadastré (7.1-7.2 (L)»;
On lira NOTE 37 à l'élément «largeur minimale du lot (3.1 L)»
repères 5-2-A

À la grille des spécifications, le pointage des nouvelles zones tampons 450 Pe, 451 Pe et 452 Pe sera identique et se lira comme suit :

Il y aura un pointage à la sous-division zone tampon (4.2.4.5)
Il y aura un pointage à l'élément 8.5;
Il y aura un pointage à l'élément 9.1;
Il y aura un pointage à l'élément 9.2;
On lira AUCUN à l'élément «affichage (10.1)»
On lira AUCUN à l'élément «entreposage extérieur (10.2)»
Il y aura un pointage à l'élément 11.1
Il y aura un pointage à l'élément 11.7
On lira OUI à l'élément «obligation ou non d'avoir un lot cadastré (7.1-7.2 (L)»;
On lira NOTE 37 à l'élément «largeur minimale du lot (3.1 L)»
repères 5-2-A

À la grille des spécifications, le pointage des nouvelles zones tampons 454 Pe et 455 Pe sera identique et se lira comme suit :

Il y aura un pointage à la sous-division zone tampon (4.2.4.5)
Il y aura un pointage à l'élément 8.5;
On lira AUCUN à l'élément «affichage (10.1)»
On lira AUCUN à l'élément «entreposage extérieur (10.2)»
Il y aura un pointage à l'élément 11.1
Il y aura un pointage à l'élément 11.7
On lira OUI à l'élément «obligation ou non d'avoir un lot cadastré (7.1-7.2 (L)»;
On lira 15 m à l'élément «largeur minimale du lot (3.1 L)»
repères 5-2-A

À la grille des spécifications, la nouvelle NOTE 123 se lira comme suit :

Les marges de recul latérales sont établies selon l'article 5.6.2.6 b) du règlement de zonage.

ARTICLE 3 Après l'entrée en vigueur de ce règlement, le plan de zonage sera modifié comme suit :

La zone commerciale 168 C sera diminuée pour permettre l'agrandissement de la zone résidentielle 298 Rd. La zone résidentielle unifamiliale 302 Ra sera annulée et remplacée par la nouvelle zone résidentielle 302 Rad. De plus, l'étendue des zones 302 Rad, 303 Ra, 304 Ra et 298 Rd sera remaniée.

Le sentier de piétons situé entre les rues Audet et de Colombière sera annulé.

La zone d'expansion-urbaine (agro-forestière) 220 A sera diminuée pour permettre à la fois, la création des zones résidentielles unifamiliales 430 Ra @ 445 Ra et 453 Ra ainsi que des zones de parc 446 Pb, 447 Pb, 448 Pb, 449 Pa, 450 Pe, 451 Pe, 452 Pe, 454 Pe et 455 Pe.

La zone 108 Ra1 sera diminuée pour permettre la création de la zone de parc 449 Pa.

La zone résidentielle 252 Ra sera diminuée pour permettre à la fois, l'agrandissement de la zone commerciale 255 C, la création de la zone résidentielle 430 Ra ainsi que la création des zones de parc 454 Pe et 455 Pe.

Le tracé de la zone commerciale 255 C sera modifié.

La zone résidentielle 9 Rde2 sera diminuée afin d'agrandir la zone commerciale 45 C pour englober le terrain situé angle côte Rosemont au nord du boulevard de Rigaud.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Urbanisme

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION tenue le 17 août 1998, à 19 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest et à laquelle assistaient mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques et René Bourassa, chef de la division des permis.

Cette assemblée a pour but d'informer la population sur le projet de modifications proposées au plan et au règlement d'urbanisme ainsi que les conséquences découlant de leur adoption et plus particulièrement les règlements **# 2041.1** intitulé *Règlement modifiant le plan d'urbanisme et* **# 3046.1** intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000.*

Quinze contribuables se sont présentés pour entendre les explications fournies par le greffier de la ville.

À 20 h 12, le 17 août 1998, monsieur le maire Jean-Charles Charest déclare l'assemblée levée. Après l'avoir signé, il a lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Jean-Charles Charest, maire

Zonage

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION tenue le 17 août 1998, à 19 h 45, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Jean-Charles Charest et à laquelle assistaient mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général, Claude Touzin, o.m.a., Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques et René Bourassa, chef de la division des permis.

Cette assemblée a pour but d'informer la population sur le projet de modification proposée au règlement de zonage ainsi que les conséquences découlant de son adoption et plus particulièrement le règlement **# 3045.1** intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000.*

Quinze contribuables se sont présentés pour entendre les explications fournies par le greffier de la ville.

À 20 h 12, le 17 août 1998, monsieur le maire Jean-Charles Charest déclare l'assemblée levée. Sur ce point, le conseil ajournera l'assemblée ordinaire pour rendre sa décision après l'ajournement. Après l'avoir signé, il a lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Jean-Charles Charest

Jean-Charles Charest, maire

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 17 août 1998, à 20 h 12, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Fernand Bouchard motive son absence pour raisons personnelles.

98-08-474

Procès-verbal - Séance ordinaire du 6 juillet 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 juillet 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-475

Procès-verbal - Séance spéciale du 3 août 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance spéciale tenue le 3 août 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-476

Liste de comptes C-24-98

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-24-98 concernant les chèques 68768, 68862 à 68952 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 7 juillet 1998 et en autorise le paiement au montant total de 267 872,69 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-477

Liste de comptes C-25-98

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-25-98 concernant les chèques 68953 à 69054 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 14 juillet 1998 et en autorise le paiement au montant total de 1 718 829,26 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-478

Liste de comptes C-26-98

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-26-98 concernant les chèques 68734, 69055 à 69158 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 21 juillet 1998 et en autorise le paiement au montant total de 335 421,44 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-479 **Liste de comptes C-27-98**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-27-98 concernant les chèques 68554, 69159 à 69307 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 28 juillet 1998 et en autorise le paiement au montant total de 6 875 753,09 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-480 **Liste de comptes C-28-98**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-28-98 concernant les chèques 69308 à 69468 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 12 août 1998 et en autorise le paiement au montant total de 589 721,26 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-481 **Liste de mutations M-08-98**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations M-08-98 couvrant la période du 16 au 31 mai 1998, pour un montant total de revenus de 27 576,57 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-482 **Liste de mutations M-09-98**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la liste de mutations M-09-98 couvrant la période du 1er au 15 juin 1998, pour un montant total de revenus de 36 854,22 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-483

Liste de mutations M-10-98

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations M-10-98 couvrant la période du 16 au 30 juin 1998, pour un montant total de revenus de 40 198,49 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-484

Compte rendu - Comité de la famille du 26 mai 1998

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 26 mai 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-485

Compte rendu TP-06-98 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu TP-06-98 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 11 juin 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-486

Compte rendu - Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 26 mai 1998

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 26 mai 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-487

Compte rendu - Comité ville en santé du 7 juillet 1998

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville en santé, tenue le 7 juillet 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-488

Compte rendu - Comité de la famille du 14 juillet 1998

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 14 juillet 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-489

Compte rendu SPI-06-98 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu SPI-06-98 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 21 juillet 1998, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-490 **Compte rendu R-06-98 - Comité de circulation**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu R-06-98 de la réunion du comité de circulation, tenue le 9 juillet 1998, portant sur les points relatifs à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-491 **Compte rendu - Comité ville fleurie du 15 juillet 1998**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 15 juillet 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-492 **Compte rendu - Comité ville fleurie du 21 juillet 1998**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 21 juillet 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-493 **Compte rendu - Comité de la famille du 3 août 1998**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 3 août 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-494 **Compte rendu TP-07-98 - Comité des travaux publics**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu TP-07-98 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 9 juillet 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-495 **Compte rendu # 7 - Comité des loisirs**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 7 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 18 juin 1998, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-496 **Projet # 98-10**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil vote des crédits de 175 000 $ au projet # 98-10 (achat d'un camion incendie) pour permettre la dépense suivante : achat d'un camion incendie et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-497

Soumissions – Réaménagement extérieur de l'entrée principale du centre sportif

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le réaménagement extérieur de l'entrée principale du centre sportif, ont été ouvertes le 4 août 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Aménagements Pluri-Services inc.	45 798,65 $
Construction et Pavage Maskimo ltée	49 538,95 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Aménagements Pluri-Services inc. » au montant de 45 798,65 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-498

Soumissions – Fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve (1998-1999) et vente d'une rétro-excavatrice de marque John Deere

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture d'une chargeuse-rétrocaveuse neuve (1998-1999) et la vente d'une rétro-excavatrice de marque John Deere, ont été ouvertes le 4 août 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
M.C. Équipement inc.	Item "A" Item "B" Item "C"	121 958,71 $ 68 472,08 $ ---
Hewitt Équipement ltée (1996)	Item "A" Item "B" Item "C"	138 662,64 $ 86 211,24 $ ---
Hewitt Équipement ltée (1999)	Item "A" Item "B" Item "C"	161 437,59 $ 108 986,19 $ ---
Entreprise L.P. inc. – 9064-6373 Québec inc.	Item "A" Item "B" Item "C"	--- --- 35 082,63 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'item « B » de la soumission de la firme « M.C. Équipement inc. » au montant de 68 472,08 $ (taxes incluses), en y ajoutant le contrat d'entretien de longue durée (5 ans) pour le train de roulement et l'hydraulique ainsi qu'en pourvoyant l'équipement d'un siège à air, pour un montant total est **78 582,32 $**, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-499

Soumissions – Cueillette et transport des déchets domestiques

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la cueillette et le transport des déchets domestiques, ont été ouvertes le 11 août 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Gestion Matrec inc.	Contrat "A" Contrat "B" Contrat "C"	1 344 501,46 $ 481 283,41 $ 1 783 106,30 $
Gestion Sanitaire Morin inc.	Contrat "A" Contrat "B" Contrat "C"	1 217 624,51 $ --- ---
Canadian Waste Services inc. (Intersan)	Contrat "A" Contrat "B" Contrat "C"	1 122 917,76 $ 293 678,55 $ 1 413 430,51 $
Jules Milette inc.	Contrat "A" Contrat "B" Contrat "C"	1 318 917,13 $ 504 448,64 $ 1 823 365,77 $
Récupération Tersol inc.	Contrat "A" Contrat "B" Contrat "C"	--- --- 1 737 662,15 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le contrat "C" (contrat de cinq ans) de la soumission de la firme « Canadian Waste Services inc. (Intersan) » au montant de 1 413 430,51 $ (taxes incluses), soit :

- 240 917,97 $ pour l'année 1998-1999
- 243 075,97 $ pour l'année 1999-2000
- 245 633,97 $ pour l'année 2000-2001
- 248 273,97 $ pour l'année 2001-2002
- 250 900,97 $ pour l'année 2002-2003

ces montants auxquels s'ajoutent les taxes, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie ces sommes au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-500

Soumissions – Fourniture de l'ameublement du Service des loisirs

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour la fourniture de l'ameublement du Service des loisirs, a été ouverte le 11 août 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Ameublements Buromax inc.	29 049,34 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Ameublements Buromax inc. » au montant de 29 049,34 $ incluant l'installation, le transport ainsi que les taxes, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-501

Soumissions – Réaménagement du système téléphonique du Service des loisirs

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le réaménagement du système téléphonique du Service des loisirs, ont été ouvertes le 11 août 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Uni-Communications	5 222,13 $
Bell Canada	5 120,05 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Bell Canada » au montant de 5 120,05 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-502

Soumissions – Fourniture d'un camion incendie autopompe 1050 GIPM

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour la fourniture d'un camion incendie autopompe 1050 GIPM, a été ouverte le 17 août 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Me Michel Richard, de la firme Beaumier, Richard Avocats, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Superior Emergency Vehicles ltd (Techno Feu inc.)	159 884,75 $

CONSIDÉRANT l'avis légal de Me Michel Richard de la firme Beaumier, Richard Avocats;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Superior Emergency Vehicles ltd (Techno Feu inc.) » au montant de 159 884,75 $ (taxes incluses) ainsi que les options décrites ci-dessous :

Options	Prix incluant toutes taxes
A) Moniteur de marque Akron 3423 avec base pliante ainsi qu'une lance Akron modèle 5060.	3 795,83 $
B) Deux lumières 110 volts installées de chaque côté du module de la pompe reliées à une génératrice Honda de 3500 watts localisée dans le compartiment arrière côté gauche. La génératrice devra être sur un tiroir coulissant et devra être munie d'un démarreur électrique.	4 779,29 $
C) Prise d'alimentation d'air localisée près de la porte du chauffeur.	132,28 $
D) Moins la valeur de rachat d'un camion autopompe Ford 1976 – Série C90KVB88270	(5 751,25 $)
Autopompe 1998 1050 GIPM	159 884,75 $
TOTAL	162 840,90 $

pour un montant total de **162 840,90 $**, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-503

Soumissions – Fourniture d'une benne-épandeuse et contrôle quantitatif installée sur un camion fourni par la Ville de Trois-Rivières-Ouest et vente d'une benne-épandeuse 1990

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture d'une benne-épandeuse et contrôle quantitatif installée sur un camion fourni par la Ville de Trois-Rivières-Ouest et vente d'une benne-épandeuse 1990, ont été ouvertes le 4 août 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Dal-Bel inc.	Item "A"	60 330,61 $
	Item "B"	63 206,24 $
	Item "C"	38 418,35 $
	Item "D"	21 912,26 $
	Item "E"	2 875,63 $
Michel Goyer ltée	Item "A"	46 659,43 $
	Item "B"	47 464,60 $
	Item "C"	33 575,33 $
	Item "D"	13 084,09 $
	Item "E"	805,17 $
Gilles Grégoire et Fils inc.	Item "A"	---
	Item "B"	---
	Item "C"	---
	Item "D"	11 099,91 $
	Item "E"	---

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'item "A" de la soumission de la firme « Michel Goyer ltée » au montant de 46 659,43 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-01.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement # 68 (1998) de la CITF, lequel adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges pour les exercices financiers 1999, 2000 et 2001 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-08-504

Financement, emprunts temporaires – Règlement # 789

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1999, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 789 – Rue du Fleuve (services souterrains)	60 000 $	90 %	54 000 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-505

Financement, emprunts temporaires – Règlement # 790

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1999, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après

leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 790 – Rue Bélanger	104 428 $	90 %	93 985 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-506

Financement, emprunts temporaires – Règlement # 791

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1999, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 791 – Rues Brisebois, Arnaud, Sabourin & Notre-Dame	446 543 $	90 %	401 888 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-507

Financement, emprunts temporaires – Règlement # 786-A

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier

d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1999, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 786-A – Boulevard de Rigaud	139 447 $	90 %	125 502 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-508

Point # 36 de l'ordre du jour reporté à la fin

CONSIDÉRANT l'assemblée publique de consulation ayant trait au second projet de règlement de zonage # 3045.1 et plus particulièrement les propositions affectant la rue Bélanger;

CONSIDÉRANT les nombreuses questions des citoyens relativement à l'impact possible de cette modification sur les propriétés environnantes;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le point # 36 soit reporté à la fin de l'ordre du jour afin d'être pris en considération lors de l'ajournement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-509

Règlement # 2041.1

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le règlement # 2041.1 intitulé *Règlement modifiant le plan d'urbanisme,* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-510 **Règlement # 3046.1**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 3046.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000,* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-511 **Servitude sur le lot 36-135**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour égout pluvial sur le lot 36-135 (rue Bélanger), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à messieurs Guy Brouillette et Jacques Laurendeau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-512 **Servitude sur le lot 42-235**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc de 3,0 m X 24,38 m sur le lot 42-235 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur André Boivin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-513 **Servitude sur le lot 42-234**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc de 3,0 m X 24,38 m sur le lot 42-234 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Ghislain Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-514

Servitude sur le lot 42-232

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc de 3,0 m X 24,39 m sur le lot 42-232 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Jean-Claude Bossé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-515

Servitude sur une partie du lot P.-40

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc de 3,0 m X 35,81 m sur une partie du lot P.-40 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Cie Gestion C. & G. Alarie inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-516

Servitude sur le lot 42-238

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc de 3,0 m X 24,99 m sur le lot 42-238 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Marcel Maheux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-517 **Servitude sur une partie du lot P.-38**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour aqueduc de 3,0 m X 25,71 m sur une partie du lot P.-38 (rue Notre-Dame), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Denis Rousseau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-518 **Servitude sur les lots 162-1-43 et 162-1-97**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude pour égout pluvial sur les lots 162-1-43 et 162-1-97 (rue de Champagne), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à madame Huguette Milette et monsieur Bruno Roy, le tout selon le rapport technique du 7 août 1998 présenté par M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, faisant partie intégrante du contrat. Les frais notariés sont à la charge des propriétaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-519 **Financement, emprunts temporaires – Règlement # 792**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le trésorier de la Ville soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 792 – Collecteur pluvial (arrière lot) – Rue Bélanger	43 450 $	90 %	39 105 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-520

Vente d'une partie du lot 150-320 à 2864-0753 Québec inc. (a/s de M. André Éthier)

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la compagnie 2864-0753 Québec inc. (a/s de M. André Éthier), un contrat de vente d'une partie du lot 150-320 (rue de l'Érablière) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au montant de 1 000 $ plus TPS & TVQ; les frais notariés ainsi que les taxes municipales et scolaires sont à la charge des futurs acquéreurs à compter de ce jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-521

Vente des lots P.-30, P.-31, P.-32, 32-86, 32-87, 32-96 et 32-97 à MFQ Vie, adjudicataire

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de vente des lots P.-30, P.-31, P.-32, 32-86; 32-87, 32-96 et 32-97 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, acquis par MFQ Vie, corporation d'assurance, lors de la vente pour taxes du 3 avril 1997, le tout tel que décrit dans le projet de contrat préparé par Me Claude Dupuis, notaire de Cap-Rouge.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-522

Embauche de madame Marie-Claude Lessard à titre de préposée aux télécommunications (poste régulier à temps partiel)

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que madame Marie-Claude Lessard soit engagée à titre de préposée aux télécommunications (poste régulier à temps partiel) au Service de la sécurité publique, à compter du 22 août 1998, au salaire de 10,61 $/heure (échelon 02), avec une période de probation, selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-523

Demande au ministère des Transports

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest est bordée au sud par le fleuve Saint-Laurent sur une distance de 5,9 kilomètres;

CONSIDÉRANT qu'il n'existe aucun accès public au fleuve Saint-Laurent sur le territoire de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Ville tente de fournir à ses concitoyens et aux gens de la Mauricie et du Centre du Québec un milieu de vie agréable et diversifié;

CONSIDÉRANT que la Ville a aménagé le parc Laviolette, au pied du pont Laviolette, lequel a une vocation régionale;

CONSIDÉRANT que les ententes la liant au ministère des Transports du Québec, la Ville tente d'aménager avec soin les abords de la descente nord du pont Laviolette;

CONSIDÉRANT que le pont Laviolette constitue un ouvrage de génie civil très important au Québec et qu'il mérite d'être mis en valeur;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de dix ans, les travaux d'empierrement des piliers du pont Laviolette ont nécessité la construction d'un quai temporaire de chargement à l'est des piliers au nord du pont Laviolette;

CONSIDÉRANT que ce quai de chargement devait être démantelé et que les lieux devaient être remis en état par le ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que le quai de chargement est toujours en place, qu'il a un caractère permanent et qu'il mériterait d'être aménagé et conservé à l'avantage de la population, à titre d'équipement collectif, permettant ainsi la mise en place d'une rampe de mise à l'eau ainsi qu'un point d'observation sur le fleuve;

CONSIDÉRANT que la Ville serait disposée à prendre à sa charge le quai de chargement au lieu et à la place du ministère des Transports;

CONSIDÉRANT que la Ville ne peut se substituer au ministère des Transports sans l'autorisation du ministère de l'Environnement et de la Faune;

CONSIDÉRANT l'apport d'un tel projet pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest et pour le récréo-tourisme en Mauricie et au cœur du Québec;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville sollicite du ministère des Transports qu'il lui cède à titre gratuit le quai de chargement construit au pied du pont Laviolette, après avoir apporté certaines modifications tel que décrites sur un plan préparé par le Service technique de la Ville et à la condition que la Ville obtienne, dans les douze (12) mois de la présente, toutes les autorisations requises du ministère de l'Environnement et de la Faune pour le maintien en place de ces équipements;

que le maire, le greffier et le directeur des travaux publics soient autorisés à entreprendre des négociations auprès du ministre de l'Environnement et de la Faune pour obtenir les autorisations nécessaires pour permettre l'aménagement d'un site d'observation;

que la municipalité entreprenne toutes les démarches requises auprès de monsieur Paul Bégin, ministre de l'Environnement et de la Faune, pour le sensibiliser à cette question et obtenir son appui;

qu'une copie de la présente soit transmise à monsieur Rémy Désilets, député du comté de Maskinongé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-524 **Compte rendu - Comité ville fleurie du 28 juillet 1998**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 28 juillet 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-525 **Compte rendu - Comité ville fleurie du 3 août 1998**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 3 août 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-526 **Compte rendu - Comité ville en santé du 4 août 1998**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité ville en santé, tenue le 4 août 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-527 **Crédits supplémentaires au projet # 96-03**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 2 000 $ au projet # 96-03 (parcs et terrains de jeux) pour permettre la dépense suivante : clôture de protection au parc Laviolette et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-528

Révision 98-02(R04) du plan municipal de sécurité civile de la Ville de Trois-Rivières-Ouest

CONSIDÉRANT l'importance pour la Ville de Trois-Rivières-Ouest d'actualiser son plan municipal des mesures d'urgence et d'être à la fine pointe en matière de ressources potentielles;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a dû appliquer tout récemment son plan municipal des mesures d'urgence dans le cadre des catastrophes de janvier 1997 (verglas), janvier 1998 (verglas) et d'avril 1998 (inondations);

CONSIDÉRANT que celui-ci a été révisé avec tous les chefs de service et le directeur général;

CONSIDÉRANT que l'élaboration finale du plan révisé a été préparé par monsieur Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville et en étroite collaboration avec madame Louise Tellier, secrétaire-greffe;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal autorise le greffier de la ville à présenter au ministère de la Sécurité publique, direction générale de la Sécurité civile, la révision 98-02(R04) du plan municipal de sécurité civile de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour approbation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-529

Acte d'annulation de servitudes entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières Remorqueurs ltée (MM. Claude et Jean-Paul Houde)

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer l'acte d'annulation de servitudes entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et Trois-Rivières Remorqueurs ltée, MM. Claude et Jean-Paul Houde concernant une servitude d'égout affectant la partie des lots 37-143, 37-145 et le lot 37-144-1 vendus à Trois-Rivières Remorqueurs ltée, MM. Claude et Jean-Paul Houde, ainsi qu'une servitude de restriction de construction affectant la partie du lot 37-141 vendue aux mêmes personnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-530 **Mandat à la firme LPA Groupe-Conseil inc.**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal mandate la firme *LPA Groupe-Conseil inc.* pour effectuer la réalisation des plans et devis de deux bassins de rétention pour le développement de la 2e Terrasse pour un montant de 42 000 $ (taxes incluses), le tout tel que décrit dans l'offre de service du 31 juillet 1998. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-531 **Crédits supplémentaires au projet # 98-00**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 50 000 $ au projet # 98-00 pour permettre la dépense suivante : étude de pompage futur puits # 11 et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-532 **Projet # 98-11**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil vote des crédits de 147 000 $ au projet # 98-11 (réfection d'infrastructures 1998) pour permettre la dépense suivante : divers travaux d'aqueduc et de voirie et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-533

Mandat à la firme Les Consultants H.G.E. inc.

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal mandate la firme *Les Consultants H.G.E. inc.* pour effectuer la réalisation d'un puits d'essai et des essais de pompage de 72 heures sur le futur site du puits # 11 afin de déterminer sa capacité, pour un montant de 46 000 $ (taxes incluses), le tout tel que décrit dans l'offre de service modifiée du 5 août 1998. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-534

Demande d'intervention auprès du ministère des Transports

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest demande au ministère des Transports du Québec leur intervention afin qu'il remplace la conduite de tôle ondulée sous la route 138, qui dessert la sortie du pont Laviolette, à l'intersection des rues Notre-Dame et Matton, le tout tel que démontré dans le plan préparé par le Service technique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-535

Vente d'un terrain dans le parc industriel

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à Meubles Désiré inc., ayant sa place d'affaires au 2275, boulevard des Récollets à Trois-Rivières-Ouest, les lots # 12-173 et 15-417 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Yvon Héroux, architecte, ayant une superficie de 2 130,2 m^2, au prix de 18,622 $/$m^2$, soit un montant total 39 668,58 $ plus TPS & TVQ; le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Robert Carrier, notaire, annexé à la présente pour en faire partie intégrante et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-536

Ajournement

CONSIDÉRANT que les membres du conseil n'ont pu expédier l'item 36 de l'ordre-du-jour;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil ajourne les délibérations à 21 h 15 quant à la considération de cet item;

qu'à 21 h 20, les membres du conseil reprennent les délibérations au sujet de l'item 36 de l'odre-du-jour.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-537

Second projet de modification au règlement de zonage

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

qu'un second projet de règlement de zonage contenant des dispositions susceptibles d'approbation référendaire (futur # 3045.1) soit adopté en modifiant l'article 2 du projet de règlement (rue Bélanger).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-08-538 **Crédits supplémentaires au projet # 98-01**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 14 800 $ au projet # 98-01 pour permettre la dépense suivante : boîte de camion 4 saisons et équipement de sel et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 790.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 791.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 786-A.

Caisse populaire Ste-Marguerite de Trois-Rivières : Admiration suite à la diffusion de la politique culturelle de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Groupe TVA inc. : Remerciements de la lettre d'appui relative à leur demande au Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes pour l'obtention du statut de réseau national.

Madame Marielle Trottier : Demande afin d'élargir une partie du chemin Sainte-Marguerite (situé entre côte Richelieu et côte Rosemont).

Ministère des Affaires municipales, direction du loisir et du sport, service de la sécurité : Consultation sur la sécurité nautique et la qualité de vie sur les lacs et cours d'eau du Québec.

Colonel Jacques Painchaud, Corporation du Royal 22e Régiment : Demande d'aide financière.

Monsieur David Anderson, ministre des Pêches et des Océans : Accusé de réception de notre lettre du 7 mai dernier incluant la résolution portant sur notre demande au Ministre des Transports, relative à la protection des rives dans la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Cabinet du ministre de l'Environnement et de la Faune : Accusé de réception de notre lettre du 9 juillet dernier relative à la canalisation du cours d'eau Sainte-Marguerite.

Cabinet du ministre de la Justice, procureur général et ministre responsable de l'application des lois professionnelles : Accusé de réception de notre lettre du 19 juin dernier incluant la résolution relative au palais de justice de Trois-Rivières.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 792.

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, bureau du sous-ministre : Branche 14 du cours d'eau Sainte-Marguerite.

Cabinet du ministre de l'Environnement et de la Faune : Accusé de réception de notre lettre du 16 juillet dernier incluant la résolution numéro 98-07-463 concernant la canalisation du cours d'eau Sainte-Marguerite.

Conseil Régional de l'Environnement Mauricie • Bois-Francs • Drummond : Concours JAIDDE et le Salon de l'Environnement et du Développement Durable.

Monsieur François Cadieux : Demande d'aide financière.

Monsieur Rémy Désilets, député de Maskinongé : Accusé de réception de notre lettre du 6 juillet dernier incluant la résolution numéro 98-07-463 portant sur la canalisation du cours d'eau Sainte-Marguerite.

Madame Cécile Schuhmann : Mémoire portant sur l'impact du parc industriel # 1 de Trois-Rivières et du parc de Trois-Rivières-Ouest.

Réseau environnement : Remerciements pour notre participation à la 21e campagne d'économie d'eau potable.

Avenue Jeunesse Trois-Rivières Métro : Remerciements pour les lettres de recommandation, la conférence de presse et l'aide financière.

Chambre des communes, bureau du chef de l'opposition : Loi sur le nouveau Canada (Loi visant à moderniser notre gouvernement pour le 21e siècle).

Monsieur Jean-Claude Deshaies : Sollicite la réouverture de son dossier.

Résidents des rues Montour, Deschênes, du Fleuve, des Peupliers et Sunny : Pétition concernant l'installation d'une borne-fontaine.

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 8 septembre 1998, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire suppléant Yves Lévesque, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le maire Jean-Charles Charest motive son absence pour raisons personnelles.

98-09-539

Procès-verbal - Séance ordinaire du 17 août 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 17 août 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-540

Liste de comptes C-29-98

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-29-98 concernant les chèques 69469 à 69566 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 26 août 1998 et en autorise le paiement au montant total de 2 592 732,08 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-541 **Liste de comptes C-30-98**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-30-98 concernant les chèques 69469, 69567 à 69664 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 31 août 1998 et en autorise le paiement au montant total de 332 365,35 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-542 **Liste de comptes C-31-98**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-31-98 concernant les chèques 69255, 69665 à 69770 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 1er septembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 226 587,64 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-543 **Liste des mauvaises créances CR 98-01**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la liste des mauvaises créances CR 98-01, relative à divers comptes, pour un montant total de 3 957,02 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-544 **Liste des mauvaises créances AFF 98-01**

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la liste des mauvaises créances AFF 98-01, relative à la taxe d'affaires, pour un montant total de 1 031,20 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-545

Liste de mutations M-11-98

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de mutations M-11-98 couvrant la période du 1er au 31 juillet 1998, pour un montant total de revenus de 17 231,00 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-546

Compte rendu - Comité de liaison adolescents-parents du 24 août 1998

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de liaison adolescents-parents, tenue le 24 août 1998, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-547

Compte rendu # 8 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu # 8 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 18 août 1998, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-548 **Compte rendu R-07-98 - Comité environnemental**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu R-07-98 de la réunion du comité environnemental, tenue le 30 juillet 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-549 **Compte rendu - Comité de la famille du 10 août 1998**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 10 août 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-550 **Compte rendu - Comité ville fleurie du 6 août 1998**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 6 août 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-551 **Compte rendu - Comité ville fleurie du 18 août 1998**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 18 août 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-552

Compte rendu - Comité ville fleurie du 1er septembre 1998

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 1er septembre 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-553

Soumissions – Construction de canalisation souterraine – Rue du Fleuve

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la construction de canalisation souterraine de la rue du Fleuve, ont été ouvertes le 1er septembre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Laurent Cossette entrepreneur électricien inc.	55 947,01 $
Aménagements Pluri-Services inc.	64 672,81 $
Télécon inc.	45 549,90 $
Chagnon (1975) ltée	74 886,46 $
Électro Saguenay ltée	55 235,01 $
Jean Leclerc Excavation inc.	39 919,43 $
Munitel (1987) inc.	39 421,37 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Munitel (1987) inc. » au montant de 39 421,37 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 789.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-554

Soumissions – Décorations de Noël

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de décorations de Noël pour les boulevards Jean-XXIII et Royal, ont été ouvertes le 3 septembre 1998 en présence de MM. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
C. R. Ouellette enr. / Gérard Ringuette	36 071,84 $
Les Agences Ray Bayard Agencies inc.	40 565,00 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Daniel Thibault, ing., urb., directeur des services techniques;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « C. R. Ouellette enr. / Gérard Ringuette » au montant de 36 071,84 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-555

Règlement # 876

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 876 intitulé *Règlement adoptant le règlement # 68 (1998) de la CITF, lequel adopte le programme des dépenses en immobilisations de la Corporation intermunicipale de transport des Forges pour les exercices financiers 1999, 2000 et 2001*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-556

Règlement # 3045.1

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le règlement # 3045.1 intitulé *Règlement modifiant le règlement de zonage # 3000*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-557

Financement, emprunts temporaires - Règlement # 793

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil ordonne au trésorier de procéder à la confection d'un rôle spécial pour l'imposition des taxes spéciales ainsi décrétées et négociées pour le paiement des intérêts des emprunts temporaires, dans le but de permettre au trésorier d'adresser aux contribuables concernés, après le 1er janvier 1999, les comptes de taxes appropriés, payables trente (30) jours après leur envoi; et que le trésorier soit autorisé à contracter des emprunts temporaires pour financer les dépenses effectuées en vertu du règlement suivant, jusqu'à concurrence de 90 % du montant d'emprunt autorisé par ledit règlement :

Règlement autorisé	Emprunt	Taux	Emprunt temporaire
# 793 – Rues Marion, de Colombières & Faribault ainsi que les puits # 6, 7 & 8	845 475 $	90 %	760 927 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-558

Entente 9-1-1 – Deschaillons-sur-Saint-Laurent

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la municipalité de Deschaillons-sur-Saint-Laurent, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-559

Modification de la résolution numéro 98–05–267

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le troisième paragraphe de l'élément I de la résolution numéro 98-05-267 soit modifié de la façon suivante :

I : ***Président d'élection***

3. Pour l'ensemble de ses fonctions, le président d'élection a le droit de recevoir une rémunération jusqu'à concurrence de 5 500 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-560

Séance ordinaire du 2 novembre 1998 reportée

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la tenue de la séance ordinaire du conseil municipal du 2 novembre 1998 soit reportée au 16 novembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-561

Contrat de cession de lot

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession du lot 2650 (boulevard Rigaud), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à monsieur Guy Tremblay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-562

Désaccord – Vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest exprime son désaccord relativement à l'exercice de la compétence de la MRC de Francheville en matière de vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes pour les municipalités de son territoire qui sont régies par la Loi sur les cités et villes et que copie de la présente résolution lui soit transmise, par courrier recommandé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-563

Cours de formation « Leadership de l'élu(e) et du gestionnaire »

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que monsieur le conseiller Yves Lévesque soit autorisé à s'inscrire au cours de formation « *Leadership de l'élu(e) et du gestionnaire* » de l'UMQ, qui se tiendra à Bécancour, le 2 octobre 1998 et qu'un montant maximum de 300 $ soit alloué à cet effet. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-564

Entente – Commission de la santé et de la sécurité du travail – Constitution d'une mutuelle de prévention

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que l'entente projetée avec la *Commission de la santé et de la sécurité du travail* relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 1999, soit acceptée telle que rédigée, et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer cette entente pour et au nom de la Ville ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été révoquée par une nouvelle résolution du conseil municipal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-565

Protocole d'entente – *Programme Accès*

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que monsieur Jean Proulx, directeur du Service de la sécurité publique de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit autorisé à signer le protocole d'entente entre le ministère de la Sécurité publique, l'Association des directeurs de police et de pompiers du Québec, la Sécurité publique de Cap-de-la-Madeleine, le Service de la sécurité publique de Trois-Rivières-Ouest et la Sécurité publique de Trois-Rivières, concernant le plan d'action 1998-1999 du « *Programme Accès* ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-566

Location d'un terrain pour dépôt de neige

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec le ministère des Transports du Québec, un contrat mensuel de location d'un immeuble pour fin de dépôt de neige, soit les lots P.-9, P.-10, P.-11, P.-12, P.-15, P.-16 et P.-17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au coût de 475 $/mois (plus TPS et TVQ) et ce, pour la période comprise entre le 1er décembre 1998 et le 1er avril 1999 ou au plus tard le 1er mai 1999, selon les conditions énumérées dans la lettre du 31 octobre 1996 de M. André Caron, directeur dudit ministère. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-567

Mutation de madame Denise Isabel au poste de secrétaire-commis au Service technique

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que madame Denise Isabel soit mutée au poste de secrétaire-commis au Service technique, pour une période d'adaptation s'échelonnant du 5 octobre au 4 novembre 1998 inclusivement, au salaire de 15,15 $/heure (classe 3, échelon 9), selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-568

Liste des salaires du personnel non-syndiqué

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la liste des salaires du personnel non-syndiqué pour la période du 1er avril 1996 au 30 septembre 1999 soit adoptée telle que présentée par le service des ressources humaines.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-569

Projet # 98-00 (Immobilisations 1998) : vanne de maintien de pression pour l'aqueduc du boulevard St-Jean au nord du puits # 1 à Trois-Rivières

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil vote des crédits d'un maximum de 17 368,70 $ au projet # 98-00 (immobilisations 1998) pour permettre la dépense suivante : installation d'une vanne de maintien de pression sur le boulevard St-Jean en face du puits # 1 et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire. Le conseil approprie à cette fin le montant payable par la Ville de Trois-Rivières, en vertu d'une entente intermunicipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-570

Soumissions – Inspection des quatre (4) émissaires de la ville

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'inspection des quatre (4) émissaires de la ville, ont été ouvertes le 8 septembre 1998 en présence de MM. Pascal Lymburner, ing., stag., ingénieur stagiaire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
SPG Hydro international inc.	7 036,08 $
Pro Marine	14 613,93 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « SPG Hydro international inc. » au montant de 7 036,08 $ (taxes incluses) étant donné que cette

soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante et ce, jusqu'à ce que les subventions de la SQAE soient versées aux fonds généraux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement adoptant le règlement no 1-G (1998) de la CITF, lequel amende le règlement no 1 déjà amendé par les règlements nos 1-A (1980), 1-B (1980), 1-C (1981), 1-D (1985), 1-E (1986) et 1-F (1989) concernant la régie interne de la Corporation intermunicipale de transport des Forges, quant à ce qui a trait à la rémunération des membres du conseil d'administration et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-09-571

Réaffectation d'une réserve

CONSIDÉRANT que le surplus réservé au 31 décembre 1997 comprenait une réserve pour l'enfouissement des déchets de 430 100 $ suite à une réclamation de Gestion des Rebuts DMP inc.;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, la Ville de Trois-Rivières-Ouest n'a fait l'objet d'aucunes actions en justice de la part de Gestion des Rebuts DMP inc. et que leur droit d'action à cet égard est maintenant prescrit, tel que confirmé par nos aviseurs légaux;

CONSIDÉRANT que la création d'une réserve pour le remboursement de la dette à long terme aurait l'effet de diminuer l'endettement net à long terme;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le trésorier retourne au surplus libre la réserve de 430 100 $ pour l'enfouissement des déchets et qu'il affecte le même montant à la réserve pour le remboursement de la dette à long terme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-572

Entente intermunicipale relative à la création d'un fonds pour la gestion des relations de travail

CONSIDÉRANT l'entente intermunicipale laquelle est pour une période de trois ans expirant le 31 décembre 1998;

CONSIDÉRANT qu'il n'est plus utile pour notre ville de renouveler cette entente;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

la Ville avise les autres villes partie à l'entente de sa décision de ne pas renouveler l'entente intermunicipale relative à la création d'un fonds pour la gestion des relations de travail;

que monsieur le Greffier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest est par les présentes autorisé à transmettre aux autres villes partie à l'entente, par courrier recommandé et avant la fin du mois de septembre courant, notre décision de ne pas renouveler;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest entend s'en remettre aux prescriptions de l'article 11 de l'entente intermunicipale à cette fin et conserve évidemment ses droits de recevoir tout surplus qui pourrait lui être versé en regard avec le fonds constitué;

que le gestionnaire du fonds, la Ville de Grand-Mère, soit avisé de faire rapport à la Ville de l'état des finances du fonds constitué;

qu'advenant décision des autres parties à l'entente d'y mettre fin, que la Ville réserve son droit au partage conformément à l'article 12 de la convention intermunicipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-573

Suspension de monsieur Jean-Marc Lemire

CONSIDÉRANT qu'il a été porté à la connaissance du conseil municipal des faits concernant monsieur Jean-Marc Lemire, employé surnuméraire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

CONSIDÉRANT les manquements de l'employé concerné;

CONSIDÉRANT qu'il est du devoir impératif du conseil municipal de prendre toutes les mesures nécessaires pour maintenir la plus grande efficacité possible en ce qui a trait au travail exécuté par le personnel de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que monsieur Jean-Marc Lemire, employé surnuméraire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit suspendu de ses fonctions, sans salaire, pour une période de trente (30) jours ouvrables à compter du lundi 14 au vendredi 25 septembre 1998, soit dix (10) jours ouvrables, et se poursuivra durant vingt (20) jours ouvrables lorsqu'il sera sensé être rappelé au travail au printemps 1999. De plus, l'employé sera avisé qu'en cas de récidive, nous n'aurons d'autre choix que de procéder à son congédiement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 2041.1 (urbanisme).

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3046.1 (zonage).

Centre d'économie Desjardins du Centre du Québec : Fermeture permanente de la rue Sangamo.

Ministère de la Sécurité publique, direction générale de la sécurité et de la prévention : Accusé de réception de la révision 98-02(R04) du plan municipal de sécurité civile de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Optimist International : Demande de commandite relative au *programme-souvenir du 9e Congrès Optimiste.*

Tolérance Zéro s.n.c. : Demande d'aide financière.

Commission de toponymie : Accusé de réception de notre résolution # 98-08-471 relative aux voies de communication à officialiser et transmission de l'analyse odonymique.

Monsieur Jacques Girard, directeur général des élections du Québec : Désire nous faire part de sa collaboration et de son support.

Ministère de la Sécurité publique, direction générale de la sécurité et de la prévention : Bilan des incendies déclarés au ministère de la Sécurité publique.

Ministère de l'Environnement et de la Faune : Canalisation du cours d'eau Sainte-Marguerite.

Ministère des Affaires municipales : Approbation du règlement # 793.

Réseau québécois de Villes et Villages en santé : Assemblée générale annuelle.

Monsieur Rémy Désilets, député de Maskinongé : Accusé de réception de notre lettre du 21 août dernier incluant la résolution # 98-08-523 portant sur une demande au ministère des Transports du Québec relative au quai de chargement construit au pied du pont Laviolette.

Monsieur Rémy Désilets, député de Maskinongé : Accusé de réception de notre lettre du 21 août dernier incluant la résolution # 98-08-534 portant sur le remplacement de la conduite de tôle ondulée sous la route 138.

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3046.1 (zonage).

Famille de Mme Claudette Carignan : Remerciements pour sympathies.

Escadron 226 – Cadets de l'air de Trois-Rivières-Ouest : Demande d'aide financière.

Sur ce, la séance est levée.

Yves Lévesque, maire suppléant

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 septembre 1998, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Discours du Maire

Le maire explique la situation financière actuelle de la Ville touchant tout particulièrement ses états financiers et le rapport des vérificateurs pour l'exercice clos le 31 décembre 1997, de même que son programme des dépenses d'immobilisations pour les années 1998-1999-2000.

De plus, d'après les relevés comptables en notre possession actuellement, il mentionne ce que pourraient indiquer nos états financiers au 31 décembre 1998 ainsi que les orientations générales du prochain budget de l'année 1999 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 1999-2000-2001.

98-09-574

Procès-verbal - Séance ordinaire du 8 septembre 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 8 septembre 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-575 **Liste de comptes C-32-98**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-32-98 concernant les chèques 69771 à 69886 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 9 septembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 795 492,74 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-576 **Liste de comptes C-33-98**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-33-98 concernant les chèques 69887 à 69950 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 15 septembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 5 059,20 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame la conseillère Louise Gélinas déclare qu'elle est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question en raison du paiement d'un compte à son époux puisqu'il fait l'entretien du site du Calvaire. Elle s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

98-09-577 **Liste de comptes C-34-98**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-34-98 concernant les chèques 69951 à 70039 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 15 septembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 215 049,71 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Madame Louise Gélinas se joint maintenant au conseil.

98-09-578 **Suppléance à la mairie**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que monsieur Claude Lacroix, conseiller, soit nommé maire suppléant pour une période d'un mois à compter du 1er octobre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-579 **Compte rendu TP-08-98 - Comité des travaux publics**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le compte rendu TP-08-98 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 13 août 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-580 **Compte rendu - Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 16 juin 1998**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 16 juin 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-581 **Compte rendu - Comité ville en santé du 2 septembre 1998**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité ville en santé, tenue le 2 septembre 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-582

Compte rendu SPI-07-98 - Comité de la sécurité publique et des incendies

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu SPI-07-98 de la réunion du comité de la sécurité publique et des incendies, tenue le 14 septembre 1998, soit adopté tel que présenté par M. André Carle, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-583

Proclamation de la *Semaine de l'appréciation à la jeunesse*

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la semaine du 9 au 15 novembre 1998 soit proclamée "*Semaine de l'appréciation à la jeunesse*".

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-584

Soumissions – Réfection de la bretelle d'accès sur côte Rosemont et élargissement de la rue Bellefeuille

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la réfection de la bretelle d'accès sur côte Rosemont et l'élargissement de la rue Bellefeuille, ont été ouvertes le 15 septembre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Pascal Lymburner, ing., stag., ingénieur stagiaire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Construction et Pavage Maskimo ltée	67 082,49 $

Firme	Montant
Construction Yvan Boisvert inc.	71 716,93 $
J.P. Doyon ltée	83 086,08 $
Simard-Beaudry inc., Div. Pagé Construction	105 248,26 $
Aménagements Pluri-Services inc.	66 151,25 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Aménagements Pluri-Services inc. » au montant de 66 151,25 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-585

<u>Soumissions – Réfection de la rue Garceau</u>

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la réfection de la rue Garceau, ont été ouvertes le 15 septembre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Pascal Lymburner, ing., stag., ingénieur stagiaire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Construction et Pavage Maskimo ltée	59 780,23 $
Construction Yvan Boisvert inc.	51 596,20 $
Simard-Beaudry inc., Div. Pagé Construction	50 440,31 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Simard-Beaudry inc., Div. Pagé Construction » au montant de 50 440,31 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-586

Soumissions – Remplacement d'une conduite d'égout pluvial sur la rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le remplacement d'une conduite d'égout pluvial sur la rue Notre-Dame, ont été ouvertes le 15 septembre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Pascal Lymburner, ing., stag., ingénieur stagiaire, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Lionel Deshaies inc.	Option # 1 91 916,49 $ Option # 2 93 515,34 $
Construction Yvan Boisvert inc.	Option # 1 87 652,51 $ Option # 2 85 605,08 $
La Cie de Construction Dollard ltée	Option # 1 90 313,72 $ Option # 2 93 241,45 $
J.P. Doyon ltée	Option # 1 92 783,25 $ Option # 2 92 583,94 $
Sintra inc. (Région Centre du Québec)	Option # 1 100 991,92 $ Option # 2 99 841,66 $

Firme	Montant	
Aménagements Pluri-Services inc.	Option # 1 Option # 2	86 745,46 $ 83 426,03 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option # 2 de la soumission de la firme « Aménagements Pluri-Services inc. » au montant de 83 426,03 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-587

<u>Soumissions – Prolongement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Boulay</u>

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement d'une conduite d'aqueduc sur la rue Boulay, ont été ouvertes le 17 septembre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Aménagements Pluri-Services inc.	19 254,33 $
La Cie de Construction Dollard ltée	19 903,64 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Aménagements Pluri-Services inc. » au montant de 19 254,33 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget des projets # 98-09 et # 98-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-588

Soumissions – Scellement de fissures dans le pavage

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le scellement de fissures dans le pavage dans diverses rues de la ville, ont été ouvertes le 17 septembre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Pavage Rolland Fortier inc.	13 515,44 $
Lignco inc. / Scelbec inc.	12 192,65 $
Groupe Lefebvre (M.R.P.) inc.	13 170,36 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Lignco inc. / Scelbec inc. » au montant de 12 192,65 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et

le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-09.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-589

Soumissions – Déplacement d'une vanne de réduction de pression sur côte Rosemont

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le déplacement d'une vanne de réduction de pression sur côte Rosemont, ont été ouvertes le 17 septembre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Aménagements Pluri-Services inc.	18 777,73 $
La Cie de Construction Dollard ltée	18 946,92 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Aménagements Pluri-Services inc. » au montant de 18 777,73 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-11.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-590

Règlement # 877

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le règlement # 877 intitulé *Règlement adoptant le règlement no 1-G (1998) de la CITF, lequel amende le règlement no 1 déjà amendé par les règlements nos 1-A (1980), 1-B (1980), 1-C (1981), 1-D (1985), 1-E (1986) et 1-F (1989) concernant la régie interne de la Corporation intermunicipale de transport des Forges, quant à ce qui a trait à la rémunération des membres du conseil d'administration*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-591 **Contrat de cession d'une partie du lot P.-11**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère;

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour zone tampon d'une partie du lot P.-11 (rue Marion), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Constructions Les Tourelles ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-592 **Rôle d'évaluation 1999**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le rôle d'évaluation pour l'année 1999, au montant de 816 087 400 $ (valeur imposable de 769 331 800 $ et valeur non imposable de 46 755 600 $), soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-593 **Rôle locatif 1999**

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le rôle locatif pour l'année 1999, au montant de 19 122 000 $ (valeur imposable de 18 940 900 $ et valeur non imposable de 181 100 $), soit accepté tel que présenté par la firme Évaluations L.G.P. (1985) enr.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bédard et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement décrétant la fermeture d'une partie du chemin Sainte-Marguerite Est (emprise de rue) portant les numéros de lots P.-8-1 et P.-8-4 et ce, en vertu de l'article 415.1 de la Loi sur les cités et villes et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-09-594

Appui – Comité organisateur de la 34e Finale des Jeux du Québec du Grand Trois-Rivières – Demande d'aide financière

CONSIDÉRANT que la tenue de la 34e Finale des Jeux du Québec génèrera d'importantes retombées économiques pour la région du Grand Trois-Rivières;

CONSIDÉRANT que le comité organisateur a présenté au Conseil régional de développement 04 un dossier élaborant les motifs justifiant une demande d'aide financière;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande d'aide financière que le comité organisateur de la 34e Finale des Jeux du Québec du Grand Trois-Rivières, hiver 1999 adresse au Conseil régional de développement 04.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-595

Crédits supplémentaires au projet # 98-10

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 11 000 $ au projet # 98-10 (achat d'un camion incendie) pour permettre la dépense suivante : achat de quatre (4) appareils respiratoires et dix (10) longueurs de boyaux avec raccords et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-596

Soumissions – Équipements au Service des incendies

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture d'équipements au Service des incendies, ont été ouvertes le 15 septembre 1998 en présence de MM. Michel Parent, capitaine aux incendies, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant ($) (prix unitaire avant taxes)
Boivin & Gauvin inc.	A) Item 1) 2 000,00 $ X 4 Item 2) 435,00 $ X 4 Item 3) 145,00 $ X 4 Item 4) 97,95 $ X 2 B) Item 1) --- Item 2) ---
CMP Mayer inc.	A) Item 1) --- Item 2) --- Item 3) --- Item 4) 137,00 $ X 2 B) Item 1) 440,00 $ X 10 Item 2) 115,00 $ X 2

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Michel Parent, capitaine aux incendies;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option « A », Items 1), 2), 3) & 4) de la soumission de la firme « Boivin & Gauvin inc. » au montant de 12 095,91 $ (taxes incluses) et l'option « B », Items 1) & 2) de la soumission de la firme « CMP Mayer inc. » au montant de 5 325,66 $, étant donné que ces parties de soumissions sont les plus basses et conformes. Le conseil approprie ces sommes au budget du projet # 98-10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-597

Compte rendu R-07-98 - Comité de circulation

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu R-07-98 de la réunion du comité de circulation, tenue le 17 septembre 1998, portant sur les points relatifs à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-598

Crédits supplémentaires au projet # 96-02

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 18 700 $ au projet # 96-02 (surplus réservé 1996) pour permettre la dépense suivante : compléter la mise à jour des cartes aériennes et que ce montant soit pris à même le surplus libre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-09-599

Compte rendu R-09-98 - Comité environnemental

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu R-09-98 de la réunion du comité environnemental, tenue le 17 septembre 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur le conseiller Jacques Carle déclare qu'il est susceptible d'être en conflit d'intérêt sur cette question puisqu'il travaille à l'Institut de police du Québec à Nicolet. Il s'abstient donc de participer aux délibérations et de voter.

98-09-600

Vente – Armes à feu usagées – Institut de police du Québec à Nicolet

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre du 8 septembre 1998 de l'Institut de police du Québec à Nicolet à l'effet de leur vendre dix (10) revolvers de calibre 38 usagés au coût de 85 $ chacun, le tout selon les règlements régissant la vente et le transport des armes à feu.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Monsieur Jacques Carle se joint maintenant au conseil.

98-09-601

Projet – Pompiers à temps partiel

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte le projet présenté par les pompiers à temps partiel à l'effet de doter la mascotte ***Lance-O-Feu***, d'un véhicule conforme à ses exigences et devant servir lors de ses déplacements promotionnels du Service des incendies de Trois-Rivières-Ouest. Le conseil alloue une somme maximale de 3 500 $ pour ce projet et que cette dépense soit prise à même le budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Famille de Mme Élisabeth Desbiens Imbeault : Remerciements pour sympathies.

La Société pour la prévention de la cruauté envers les animaux (canadienne) : Multi Vet a mis sur le marché un produit, ***AboiStop*** (ligne téléphonique spécifique pour recevoir tous les appels relatifs aux problèmes des chiens qui aboient).

Cabinet du ministre de l'Environnement et de la Faune : Accusé de réception de notre lettre du 21 août dernier incluant la résolution # 98-08-523 relative au quai de chargement construit au pied du pont Laviolette.

Ministère des Transports : *Loi maritime du Canada (LMC)* (nouvelle loi).

Madame Christiane Houle, o.m.a., greffière de la Ville de Grand-Mère : Non renouvellement à l'entente intermunicipale relative à la *Gestion des relations de travail.*

Le Club de Soccer de Francheville : Demande d'aide financière.

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 2041.1 (urbanisme).

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 5 octobre 1998, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Jean-Charles Charest, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Fernand Bouchard, Yves Lévesque et Jean-Noël Groleau.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

98-10-602

Procès-verbal - Séance ordinaire du 21 septembre 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 21 septembre 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-603

Liste de comptes C-35-98

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-35-98 concernant les chèques 70040 à 70133 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 22 septembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 277 238,39 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-604 **Liste de comptes C-36-98**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-36-98 concernant les chèques 70134 à 70280 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 29 septembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 589 354,05 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-605 **Liste de mutations M-12-98**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de mutations M-12-98 couvrant la période du 1er au 31 août 1998, pour un montant total de revenus de 31 820,89 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-606 **Compte rendu - Comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie du 23 septembre 1998**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité de la Société protectrice des animaux de la Mauricie, tenue le 23 septembre 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-607 **Compte rendu R-08-98 - Comité environnemental**

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le compte rendu R-08-98 de la réunion du comité environnemental, tenue le 20 août 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-608

Compte rendu # 9 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu # 9 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 22 septembre 1998, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-609

Compte rendu # 10 - Comité des loisirs

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu # 10 de la réunion du comité des loisirs, tenue le 1er octobre 1998, soit adopté tel que présenté par M. Fernand Bouchard, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-610

Compte rendu TP-09-98 - Comité des travaux publics

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu TP-09-98 de la réunion du comité des travaux publics, tenue le 24 septembre 1998, soit adopté tel que présenté par M. Jean-Noël Groleau, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-611

Modification de la résolution numéro 98–08–535

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la résolution # 98-08-535 soit modifiée de la façon suivante :

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest vende à ***Désiré Meubles inc.***, ayant sa place d'affaires au 2275, boulevard des Récollets à Trois-Rivières-Ouest, les lots # 12-173 et 15-417 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières ainsi qu'il apparaît au plan et à la description technique préparés par Yvon Héroux, architecte, ayant une superficie de 2 130,2 m^2, au prix de 18,622 $/m^2$, soit un montant total 39 668,58 $ plus TPS & TVQ; le tout suivant les termes et conditions d'un projet de contrat préparé par Me Robert Carrier, notaire, annexé à la présente pour en faire partie intégrante et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-612

Soumissions – Fourniture et mise en place d'équipements de parc – Parc Marion

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour la fourniture et la mise en place d'équipements de parc – Parc Marion, a été ouverte le 29 septembre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Soldec inc., div. Distribution Richard Tessier inc.	Option « 1 » 49 512,51 $ Option « 2 » 44 706,77 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option « 2 » de la soumission de la firme « Soldec inc., div. Distribution Richard Tessier inc. » au montant de 44 706,77 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-08.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-613

Soumissions – Fourniture et mise en place d'équipements de parc – Parc Borduas

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour la fourniture et la mise en place d'équipements de parc – Parc Borduas, a été ouverte le 29 septembre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Soldec inc., div. Distribution Richard Tessier inc.	28 651,58 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Soldec inc., div. Distribution Richard Tessier inc. » au montant de 28 651,58 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-07.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-614

Soumissions – Démantèlement, recyclage, reconstruction et finition de glissières de sécurité (viaduc du boulevard Jean-XXIII)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le démantèlement, le recyclage, la reconstruction et la finition de glissières de sécurité (viaduc du boulevard Jean-XXIII), ont été ouvertes le 29 septembre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Desbiens Techni-Services inc.	Option « A » 26 104,18 $ Option « B » 22 245,26 $ Option « C » 48 349,44 $
Les clôtures Spécialisées, 2957-4928 Québec inc.	Option « A » 13 915,14 $ Option « B » 11 112,00 $ Option « C » 25 027,14 $
Renoflex inc.	Option « A » 20 191,49 $ Option « B » 17 371,08 $ Option « C » 37 562,56 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'option « C » de la soumission de la firme « Les clôtures Spécialisées, 2957-4928 Québec inc. » au montant de 25 027,14 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-615

Règlement # 638

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 638 intitulé *Règlement décrétant la fermeture d'une partie du chemin Sainte-Marguerite portant les numéros de lots P.-8-1 et P.-8–4 et ce, en vertu de l'article 415.1 de la Loi sur les cités et villes*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jean-Noël Groleau, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bédard et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-10-616

Servitude sur le lot 34-245

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude électrique souterraine de 6 m X 3 m en faveur d'Hydro-Québec sur le lot 34-245 (rue Casgrain), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à madame Madeleine Gaboury.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-617

Servitude sur le lot 34-272

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de servitude électrique souterraine de 3,5 m X 2,5 m en faveur d'Hydro-Québec sur le lot 34–272 (rue du Fleuve), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Les Entreprises E. Chaîné inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-618

Nomination d'un chef d'équipe - Service des incendies

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal confirme l'engagement de *monsieur Pierre Bédard*, à titre de chef d'équipe (pompier à temps partiel) au Service des incendies, après une période d'essai d'une année et ce, à compter du 1er novembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-619

Mandat à la firme Beaumier, Richard Avocats (expropriation)

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la firme *Beaumier, Richard Avocats* soit mandatée pour procéder, par avis d'expropriation, à l'acquisition d'une partie de terrain (lots P.-140 et P-140-16), propriété de Auberge du Canada (2837617 Canada ltée), dans le but de permettre l'ouverture de la rue Bédard, le tout selon la description technique de la firme *Les Arpenteurs-Géomètres Serge Hamel, Jean Pinard* du 28 août 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-620

Regroupement d'achat – Assurance collective

CONSIDÉRANT qu'il est à l'avantage de la Ville de participer à la formation d'un regroupement de municipalités pour demander des soumissions pour l'acquisition de produits d'assurance collective;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de la recommandation préparée par monsieur Richard Paquin de la firme André Gingras & Associés inc.;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest participe à la formation d'un regroupement de municipalités, pour demander des soumissions pour l'acquisition de produits d'assurance collective pour son régime d'assurance collective;

que le conseil autorise le greffier de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, monsieur Claude Touzin, o.m.a., à procéder à un appel d'offres public pour l'acquisition de produits d'assurance collective, ceci pour et au nom des municipalités de Bécancour, Berthierville, Cap-de-la-Madeleine, Grand-Mère, Joliette, La Tuque, Louiseville, Nicolet, Notre-Dame-de-Lourdes, Notre-Dame-des-Prairies, Pointe-du-Lac, Saint-Ambroise, Sainte-Mélanie, Saint-Georges, Shawinigan et Trois-Rivières-Ouest;

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisée à accepter l'offre du plus bas soumissionnaire pour les villes mentionnées à l'alinéa précédent si, et seulement si, une résolution du conseil municipal desdites villes lui est transmise à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-621

<u>Mainlevée – Lot # 9-12</u>

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec *Pub La Détente inc.*, une mainlevée pour la radiation de la clause résolutoire et autres droits de garantie résultant en faveur de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et affectant le lot # 9-12 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-622

Compte rendu - Comité ville fleurie du 8 septembre 1998

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 8 septembre 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-623

Compte rendu - Comité ville fleurie du 15 septembre 1998

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité ville fleurie, tenue le 15 septembre 1998, soit adopté tel que présenté par M. Claude Lacroix, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-624

Procès-verbal - Comité de retraite du 1er octobre 1998

PROPOSÉ par M. Fernand Bouchard, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le procès-verbal de la réunion du comité de retraite, tenue le 1er octobre 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Louise Gélinas, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-625

Demande à monsieur Rémy Désilets, député du comté de Maskinongé

CONSIDÉRANT que la conduite d'égout pluvial traversant la route 138 est détériorée au point de requérir son remplacement immédiat;

CONSIDÉRANT que cette conduite de 900 mm de diamètre sert à drainer essentiellement les fossés de l'autoroute 55;

CONSIDÉRANT que ladite conduite avait été placée par le ministère des Transports du Québec dans l'emprise de la route 138 lors de la construction du pont Laviolette et des voies d'accès et ce, depuis plus de 30 ans;

CONSIDÉRANT que cette portion de la route 138 et son entretien a été rétrocédé par le ministère des Transports du Québec à la Ville de Trois-Rivières-Ouest le 1er avril 1993 et ce, sans aucune réfection;

CONSIDÉRANT le refus du ministère des Transports du Québec de remplacer à leur frais cette conduite;

CONSIDÉRANT le coût de remplacement estimé à 85 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

qu'une subvention soit demandée à monsieur Rémy Désilets, député du comté de Maskinongé, afin d'améliorer le réseau routier et de permettre le remplacement d'une conduite d'égout pluvial traversant la route 138 et ce, à même son budget discrétionnaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-626

Liste de comptes C-37-98

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-37-98 concernant les chèques 69997, 70281 à 70367 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 2 octobre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 820 941,93 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-627

Achat d'une partie des lots P.-140 et P.-140-26 appartenant à 2424-6373 Québec inc. (Pépin Mazda)

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest soit autorisée à acheter une partie de terrain appartenant à la compagnie 2424-6373 Québec inc. (Pépin Mazda), soit une partie des lots P.-140 et P.-140–26 ayant une superficie de 106 m^2, à titre de dédommagement, un montant de 3 000 $ (taxes si applicables) sera versé par la Ville. Les frais notariés, d'arpentage, de cadastre, de déplacement de deux luminaires ainsi que 3 à 5 poteaux de clôture seront aussi à la charge de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-628

Servitude sur une partie du lot 18 ainsi que sur lot 17-385

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat de servitude pour égout pluvial (cours d'eau Lacerte, Trois-Rivières-Ouest), laquelle servitude s'exercera sur une partie du lot 18 ainsi que sur le lot 17-385 du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, appartenant notamment à Launier ltée et Les Entreprises Carmiche inc.;

que les lots dont il est fait mention ci-dessus sont actuellement sujets à une rénovation cadastrale en cadastre du Québec et la présente résolution touchera donc les nouveaux lots tout comme s'ils étaient spécifiquement mentionnés aux présentes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-629

Implantation de l'Escouade régionale mixte

CONSIDÉRANT que le mandat premier de l'Escouade régionale mixte est de faire la lutte au crime organisé;

CONSIDÉRANT que ladite escouade sera coordonnée par la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT que cette escouade sera composée de policiers de la Sûreté du Québec, de la Gendarmerie royale du Canada et de sûretés municipales de la région;

CONSIDÉRANT que le ministre de la Sécurité publique, monsieur Pierre Bélanger a annoncé l'injection de 20 millions de dollars sur trois ans dans ce projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte de participer à l'implantation de l'Escouade régionale mixte et ce, conditionnellement à ce qu'il y est une entente entre la Fédération des policiers du Québec et les divers syndicats des organisations concernées;

que monsieur Jean Proulx, directeur du Service de la sécurité publique soit autorisé à signer ladite entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-630

Soumissions – Réparation de la surfaceuse à glace (Zamboni)

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour la réparation de la surfaceuse à glace (Zamboni) du centre sportif, a été ouverte le 2 octobre 1998 en présence de MM. René Laprise, directeur adjoint du Service des loisirs, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant (avant taxes)	
M.G. Service enr.	Option « I »	17 368 $
	Option « II »	2 500 $
	Option « III »	1 260 $
	Option « IV »	980 $

CONSIDÉRANT qu'il y a urgence de réparer les bris majeurs de la surfaceuse à glace (Zamboni) du centre sportif de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT l'avis légal de Me Michel Richard de la firme Beaumier, Richard Avocats, en date du 1er octobre 1998;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. René Laprise, directeur adjoint du Service des loisirs;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte les quatre options de la soumission de la firme « M.G. Service enr. » au montant de 25 429,73 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-631

Randonnée du Maire, édition 1999

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de collaboration que le comité de la *Randonnée du Maire, édition 1999* adresse aux différents corps de police de la région, à l'Institut de Police du Québec de Nicolet et au ministère des Transports du Québec, le tout conditionnellement à ce qu'il y ait une halte au parc Laviolette et que monsieur Michel Lemieux, directeur du Service des loisirs soit rencontré à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-632

RECONNAISSANCE, FÉLICITATIONS ET REMERCIEMENTS - MONSIEUR JEAN-CHARLES CHAREST

CONSIDÉRANT que *Monsieur Jean-Charles Charest* a annoncé, en juin dernier, son retrait de la vie politique municipale active après plus de **24 ans** de loyaux services, soit **8 ans** au poste de *conseiller* et **16 ans** à titre de *maire* de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que *Monsieur Jean-Charles Charest* a laissé à Trois-Rivières-Ouest de précieuses marques indélébiles de sa gestion à la mairie de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que l'écoute attentive et constante, de la population et des organismes communautaires, était l'une de ses principales priorités, autant auprès des jeunes, des adolescents et des personnes âgées;

CONSIDÉRANT que *Monsieur Jean-Charles Charest* a été le principal pionnier pour la reconnaissance du slogan distinctif de notre ville : *Trois-Rivières-Ouest la ville que l'on choisit!*

CONSIDÉRANT les nombreuses réalisations sous sa gouverne tant au niveau des infrastructures municipales, de l'environnement, des loisirs, de la culture et du développement général de la Ville;

CONSIDÉRANT que *Monsieur Jean-Charles Charest* a toujours préconisé le maintien d'une excellente collaboration avec les villes de la région tout en prenant soin de préserver l'autonomie bien évidente de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT que *Monsieur Jean-Charles Charest* a particulièrement favorisé les échanges harmonieux avec tous les employés municipaux et prenait le soin d'établir des contacts privilégiés avec chacun d'eux;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que soient adressés à *Monsieur Jean-Charles Charest,* notre digne représentant, les plus sincères remerciements qu'il soit possible de lui témoigner devant l'envergure de la tâche accomplie pour *sa ville* : *Trois-Rivières-Ouest*;

que des souhaits de bonne santé lui soient également transmis pour profiter pleinement d'une heureuse retraite en compagnie de tous les siens;

Monsieur le Maire, soyez assuré que votre devoir de premier magistrat de Trois-Rivières-Ouest a été amplement réalisé et surpassé...

Monsieur Charest, au nom de toute la population de Trois-Rivières-Ouest, simplement *MERCI & FÉLICITATIONS POUR TOUT!*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-633

REMERCIEMENTS ET FÉLICITATIONS - MONSIEUR FERNAND BOUCHARD

CONSIDÉRANT qu'après **20 ans** au poste de *conseiller municipal* à Trois-Rivières-Ouest, *Monsieur Fernand Bouchard* a annoncé son retrait de la politique municipale;

CONSIDÉRANT qu'au cours de ces mandats, les objectifs de développement, que s'était fixés *Monsieur Fernand Bouchard,* ont toujours été orientés en respectant la capacité de payer des contribuables et ce, sous le thème de la continuité;

CONSIDÉRANT les nombreuses réalisations auxquelles il s'est fait le *fervent défenseur* et plus particulièrement tous les dossiers touchant les loisirs et la culture;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que soient adressés à *Monsieur Fernand Bouchard* les plus sincères remerciements pour son dévouement, son implication et son esprit communautaire qui ont marqué ses concrétisations au cours des vingt dernières années. Conservez votre dynamisme et votre présence continuelle dans votre milieu, chez-nous à *Trois-Rivières-Ouest. BONNE RETRAITE DE LA POLITIQUE MUNICIPALE!*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-634

Subvention – *La Fête de Noël des petits amis*

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Noël Groleau, conseiller

que le conseil municipal autorise l'octroi d'une subvention de 200 $ au ***Comité des locataires de la Résidence Audet, « Noël des enfants »***, afin de défrayer une partie du coût de l'organisation de *La Fête des petits amis et de parrainer quelques enfants pour l'achat de cadeaux,* à l'intention de tous les enfants des habitations à loyer modique. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-10-635

Appui – Député Michel Bellehumeur, Berthier-Montcalm - Protection des rives du Saint-Laurent

CONSIDÉRANT que le niveau d'eau est anormalement haut depuis, plusieurs années;

CONSIDÉRANT que le trafic maritime produit des activités érosives importantes;

CONSIDÉRANT que Pêches et Océans Canada, par la Garde côtière, nous affirme que le programme de protection des rives ne découle d'aucunes obligations légales mais plutôt sous réserve de la disponibilité de fonds;

CONSIDÉRANT que la lutte au déficit fédéral nous annonce des surplus considérables;

CONSIDÉRANT qu'il peut être envisagé de remettre en action le programme de protection des rives;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande que monsieur Michel Bellehumeur, député de Berthier-Montcalm adresse à l'Honorable David Anderson, ministre des Pêches et Océans ainsi qu'à l'Honorable Paul Martin, ministre des Finances, afin de souligner l'urgence de réinvestir dans la protection des rives du fleuve Saint-Laurent avec les nouveaux programmes;

que copie de la présente résolution lui soit transmise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

MRC de Francheville : Certificat de conformité du règlement # 3045.1 (zonage).

Monsieur Gilles Normand, m.s.s., t.s., « *Projet régional sur l'exclusion sociale et la pièce de théâtre Défi-Science en Orbite* » : Demande d'aide financière.

Madame Stéphanie Charest-Doucet « Up with people » : Demande d'aide financière.

Madame Yolaine Tremblay, greffière, Ville de Cap-de-la-Madeleine : Entente intermunicipale relative à la création d'un fonds pour la gestion des relations de travail.

Madame Sylvie Gosselin, comité des locataires de la Résidence Audet, O.M.H. de Trois-Rivières-Ouest : Demande d'aide financière. « *La Fête de Noël des petits amis* »

Comité organisateur de la 34e Finale des Jeux du Québec du Grand Trois-Rivières, hiver 1999 : Appui à la demande d'aide financière.

Monsieur Richard Bergeron, responsable du parcours 1999 : Randonnée du Maire.

Me Louise Panneton, greffière, Ville de Shawinigan : Entente intermunicipale relative à la création d'un fonds pour la gestion des relations de travail.

Ministère de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie : Vente – Meubles Désiré inc.

Monsieur Michel Bellehumeur, député de Berthier-Montcalm, Chambre des Communes du Canada : Protection des rives du fleuve Saint-Laurent.

Le Corps de tambours et clairons *Les Mélomanes Trois-Rivières-Ouest* : Remerciements pour l'aide financière.

Orchestre symphonique de Trois-Rivières : Demande d'aide financière, *Matinées symphoniques 1999.*

Bureau du greffier, Ville de Shawinigan-Sud : Entente intermunicipale relative à la création d'un fonds pour la gestion des relations de travail.

Corporation intermunicipale de transport en commun : Régime de rentes pour les employés de la CITF (règlement no 69 (1998)).

Mesdames Céline Bordeleau et Doris Adam : Pétition (rues de Marseille, du Mont-Blanc, de Grenoble et De Coubertin).

Sur ce, la séance est levée.

Jean-Charles Charest, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Assermentation des membres du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest

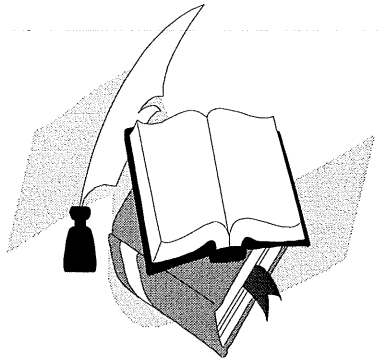

Le 9 novembre 1998

20 heures

Le 9 novembre 1998 10583

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Gaétan ALARIE**

domicilié à **7813, rue Notre-Dame, Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9B 1M7**

affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de :

Maire de la Ville de Trois-Rivières-Ouest

conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité ainsi que des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé : 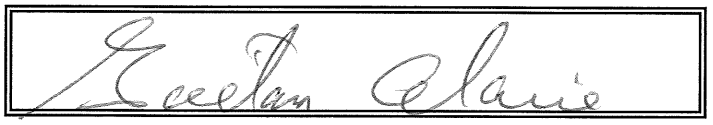

Affirmé solennellement devant moi, le 9e jour de novembre 1998.

Greffier de la ville

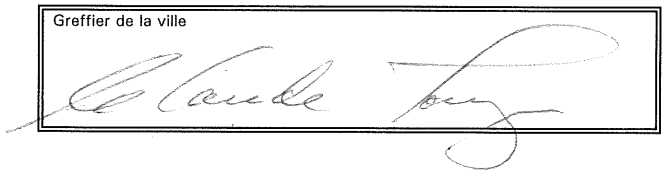

Le 9 novembre 1998 10584

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Nicole LAROCHE**

domiciliée à **3885, rue de Limoges, Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 4P9**

affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de :

Conseillère pour le district # 1 - du Carrefour

conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité ainsi que des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé : Nicole Laroche

Affirmé solennellement devant moi, le 9e jour de novembre 1998.

Greffier de la ville

Le 9 novembre 1998 10585

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Jacques CARLE**

domicilié à **710, rue Parent, Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9A 2Y6**

affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de :

Conseiller pour le district # 2 - Marion

conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité ainsi que des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé : Jacques Carle

Affirmé solennellement devant moi, le 9e jour de novembre 1998.

Greffier de la ville

Claude Tousignant

Le 9 novembre 1998 10586

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Claude LACROIX**

domicilié à **12, rue Doucet, Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9B 1A4**

affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de :

Conseiller pour le district # 3 - Terrasse du Fleuve

conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité ainsi que des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé : Claude Lacroix

Affirmé solennellement devant moi, le 9e jour de novembre 1998.

Greffier de la ville

Claude Tousignant

Le 9 novembre 1998 10587

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Louise GÉLINAS**

domiciliée à **7878, rue Notre-Dame, Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9B 1M5**

affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de :

Conseillère pour le district # 4 - Mauricien

conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité ainsi que des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé : Louise Gélinas

Affirmé solennellement devant moi, le 9e jour de novembre 1998.

Greffier de la ville

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **André Carle**

domicilié à **3100, rue Duberger, Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Z 4R6**

affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de :

Conseiller pour le district # 5 - Richelieu

conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité ainsi que des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé :

Affirmé solennellement devant moi, le 9e jour de novembre 1998.

Greffier de la ville 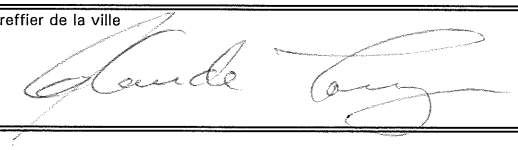

Le 9 novembre 1998 10589

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Jean-Marie LAMOTHE**

domicilié à **3050, rue de l'Estérel, Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 3P8**

affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de :

Conseiller pour le district # 6 - de la Montagne

conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité ainsi que des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé : Jean-Marie Lamothe

Affirmé solennellement devant moi, le 9e jour de novembre 1998.

Greffier de la ville

Le 9 novembre 1998 10590

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Yves LÉVESQUE**

domicilié à **4725, rue de Cherbourg, Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 7A4**

affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de :

Conseiller pour le district # 7 - de Cherbourg

conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité ainsi que des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé :

Affirmé solennellement devant moi, le 9e jour de novembre 1998.

Greffier de la ville

Le 9 novembre 1998 10591

SERMENT DE LA PERSONNE ÉLUE

Je, **Ginette BELLEMARE-SAINT-LOUIS**

domiciliée à **5365, rue de Grenoble, Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 3Z4**

affirme solennellement que j'exercerai ma fonction de :

Conseillère pour le district # 8 - Rosemont

conformément à la loi, avec honnêteté et justice dans les meilleurs intérêts de la municipalité ainsi que des habitants et contribuables qui la composent.

Et j'ai signé : Ginette Bellemare-St-Louis

Affirmé solennellement devant moi, le 9e jour de novembre 1998.

Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 16 novembre 1998, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Gaétan Alarie, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche, Louise Gélinas et Ginette Bellemare-Saint-Louis ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Jean-Marie Lamothe et Yves Lévesque.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

98-11-636

Procès-verbal - Séance ordinaire du 5 octobre 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 octobre 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-637

Liste de comptes C-38-98

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-38-98 concernant les chèques 70368 à 70469 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 14 octobre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 889 431,79 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-638 **Liste de comptes C-39-98**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-39-98 concernant les chèques 70470 à 70556 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 20 octobre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 229 925,00 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-639 **Liste de comptes C-40-98**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-40-98 concernant les chèques 70557 à 70667 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 27 octobre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 810 262,14 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-640 **Liste de comptes C-41-98**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-41-98 concernant les chèques 70668 à 70713 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 4 novembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 9 953,00 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-641 **Liste de comptes C-42-98**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-42-98 concernant les chèques 70714 à 70817 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 4 novembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 263 601,85 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-642 **Liste de comptes C-43-98**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-43-98 concernant les chèques 70818 à 70902 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 10 novembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 358 500,79 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-643 **Liste de comptes C-44-98**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-44-98 concernant les chèques 70903 à 71039 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 12 novembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 18 234,06 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-644 **Liste de mutations M-13-98**

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Marie Lamothe, conseiller

que la liste de mutations M-13-98 couvrant la période du 1er au 15 septembre 1998, pour un montant total de revenus de 6 418,00 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-645

Liste de mutations M-14-98

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que la liste de mutations M-14-98 couvrant la période du 16 au 30 septembre 1998, pour un montant total de revenus de 4 897,75 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-646

Suppléance à la mairie

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que madame Nicole Laroche, conseillère, soit nommée mairesse suppléante pour une période de trois mois à compter du 1er novembre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-647

Permanence de monsieur Denis Pichette

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que monsieur Denis Pichette soit nommé en permanence au poste de technicien en traitement de l'eau au Service des travaux publics à compter du 5 novembre 1998, date à laquelle il a complété sa période de probation et ce, conditionnellement à ce qu'il obtienne son permis de conduire de classe 3, tel que prévu dans la lettre d'engagement du 20 avril 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-648

Retour de madame Denise Isabel au Service du greffe

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de confirmer le retour, par décision personnelle, de madame Denise Isabel au poste de secrétaire-commis au Service du greffe, à compter du 19 octobre 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-649

Soumissions – Imperméabilisation de la toiture de l'édifice des travaux publics

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'imperméabilisation de la toiture de l'édifice des travaux publics, ont été ouvertes le 27 octobre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projets, Pascal Lymburner, ing., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Envirotoit Plus inc.	14 519,04 $
Sceltek 2000 inc.	34 727,37 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Envirotoit Plus inc. » au montant de 14 519,04 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme à même la retenue spéciale soustraite des montants des travaux payés à l'entrepreneur qui a effectué lesdits travaux du règlement # 734.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ouverture et refus

Soumissions – Imperméabilisation de la toiture du pavillon communautaire

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'imperméabilisation de la toiture du pavillon communautaire, ont été ouvertes le 27 octobre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projets, Pascal Lymburner, ing., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Envirotoit Plus inc.	**(NON CONFORME)** 14 519,04 $
Sceltek 2000 inc.	37 889,24 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projets;

CONSIDÉRANT l'avis légal de notre conseiller juridique de la firme Beaumier, Richard Avocats, en date du 5 novembre 1998;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme « Envirotoit Plus inc. » est non conforme;

CONSIDÉRANT que la soumission de la firme « Scelter 2000 inc. » est la plus basse et conforme au montant de 37 889,24 $ mais dépasse largement le budget prévu à cet fin, soit 27 000 $.

Suite aux recommandations reçues, la Ville de Trois-Rivières-Ouest annule les soumissions pour l'imperméabilisation de la toiture du pavillon communautaire à toutes fins que de droit.

Ouverture

Soumissions – Produits chimiques (traitement de l'eau)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de produits chimiques (traitement de l'eau), ont été ouvertes le 27 octobre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projets, Pascal Lymburner, ing., Denis Vaillancourt, contremaître en traitement de l'eau, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

NO	PRODUIT	TYPE/ FORMAT	U/M	FIRME	Non conforme	PRIX UNITAIRE
1.0	Aluminate de soude (Watafloc 38)	EN VRAC	Kg L	Produits chimiques Handy ltée		0.60
2.0	Carbonate de soude (léger)	EN SAC	Kg	Van Waters & Rogers ltée		0.373
				Stanchem inc.		0.379

3.1	Polymère	PERCOL LT-25	Kg	Allied Colloids (Canada) inc.		5.55
				AKP Canada ltée	NC	5.70
				Degrémont Erpac Canada inc.	NC	5.80
3.2	Polymère	QUAFLOC 46	Kg	BetzDearborn		7.49
				AKP Canada ltée	NC	5.86
3.3	Polymère	PERCOL LT-35	Kg	Allied Colloids (Canada) inc.		5.11
3.4	Polymère	ASP-20	Kg	Degrémont Erpac Canada inc.		5.80
3.5	Polymère	ERCOL LT22S	Kg	Allied Colloids (Canada) inc.		6.25
4.0	Polyphosphate sodium et zinc	BARIL	Kg	BetzDearborn		4.34
				ECC International/Calgon	NC	---
5.1	Charbon actif (Hydrodarco B)	EN SAC	Kg	Stanchem inc.	NC	1.815
				Degremont infilco ltée	NC	1.99
				Van Waters & Rogers ltée	NC	1.76
5.2	Charbon actif (Hydrodarco B)	EN VRAC	Kg	Stanchem inc.	NC	1.765
				Van Waters & Rogers ltée	NC	1.74
6.1	Chaux hydratée	EN SAC	Kg	Graybec Calc inc.		0.20856
				L.P. Tanguay ltée		0.264
				Van Waters & Rogers ltée		0.295
6.2	Chaux hydratée	SUPER-SAC	Kg	Graybec Calc inc.		0.2346
				L.P. Tanguay ltée		0.315
				Van Waters & Rogers ltée		0.390
6.3	Chaux hydratée (Bécancour)	EN VRAC	T.M.	Graybec Calc inc.	NC	153.65
	Chaux hydratée (Drummondville)			Graybec Calc inc.	NC	142.10
	Chaux hydratée (Trois-Rivières)			Graybec Calc inc.	NC	142.05
7.1	Chlore	EN 68 KG	Kg	Stanchem inc.		1.91
				Alcan produits chimiques	NC	---
7.2	Chlore	EN 907,2 KG	Kg	Stanchem inc.		1.13
				Alcan produits chimiques	NC	---
8.1	Hypochlorite de sodium	BARIL/20 L	LITRE	L.P. Tanguay ltée		0.30
				Produits Special P inc.		0.33
				Javel Drummond		0.35
				Van Waters & Rogers ltée		0.52
8.2	Hypochlorite de sodium	BARIL/205 L	LITRE	L.P. Tanguay ltée		0.27
				Javel Drummond		0.30
				Produits Special P inc.		0.325
				Van Waters & Rogers ltée		0.365
8.3	Hypochlorite de sodium	EN VRAC	LITRE	L.P. Tanguay ltée		0.27
				Javel Drummond		0.27
				Produits Special P inc.		0.315
8.4	Hypochlorite de sodium	DR'VILLE	LITRE	Javel Drummond		0.30
				L.P. Tanguay ltée		0.30
				Produits Special P inc.		0.315
				Van Waters & Rogers ltée		0.52
9.0	Sulfate d'aluminium	EN VRAC	T.M.S.	Alcan produits chimiques		215.75
				Produits chimiques General du Canada ltée		248.05
10.1	Soude caustique	EN BARIL	T.M.S.	Quadra chimie ltée		990.00
				Stanchem inc.		1 018.00
				Van Waters & Rogers ltée		1 300.00
				L.P. Tanguay ltée		1 680.00
10.2	Soude caustique	EN VRAC	T.M.S.	Stanchem inc.		421.50
				MultiChem Import Export inc.		432.22
				Van Waters & Rogers ltée		450.00
				Quadra chimie ltée		475.00
10.3	Soude caustique	CUBITAINER	T.M.S.	Stanchem inc.		898.00
				Quadra chimie ltée		1 060.00
				Van Waters & Rogers ltée		1 090.00
11.1	Silicate de sodium "N"	EN VRAC	T.M.	Silicates national ltée		183.42
				Stanchem inc.		195.57
				Quadra chimie ltée		210.00
11.2	Silicate de sodium "BW-43D"	N VRAC LIQ.	T.M.	Silicates national ltée		416.33
12.0	Chlorite de sodium	EN VRAC	Kg	Van Waters & Rogers ltée		2.15
13.1	Permanganate de potassium (Grade FF)	EN BARIL	Kg	Van Waters & Rogers ltée	NC	3.50
				Stanchem inc.	NC	3.516

13.2	Permanganate de potassium (Grade TECH)	EN BARIL	Kg	Stanchem inc.	NC	3.205
				Van Waters & Rogers ltée	NC	3.50
14.0	Poly-alum.-sil.-sulfate (Pass 55)	EN VRAC LIQ.	Kg	Produits chimiques Handy ltée		0.235
15.1	Chlorure ferrique	EN VRAC	Kg Fe	Van Waters & Rogers ltée		1.26
16.0	Bicarbonate de sodium	EN SAC	Kg	Stanchem inc.		0.539
				Van Waters & Rogers ltée		0.68
				Quadra chimie ltée		0.75
Tous ces prix n'incluent pas les taxes si applicables						

Après l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville les remet à M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projets pour analyse et rapport.

98-11-650

Soumissions – Fourniture de sable tamisé abrasif

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de sable tamisé abrasif, ont été ouvertes le 29 octobre 1998 en présence de MM. Pascal Lymburner, ing., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Thomas Bellemare ltée	12,20 $/ton.m.
Gravier Mont-Carmel inc.	11,24 $/ton.m.
Les Graviers M.D.M. enr.	10,22 $/ton.m.

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing. M.Ing, ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Les Graviers M.D.M. enr. » au montant total de 14 106,66 $ (taxes incluses), soit une quantité estimée de 1 500 tonnes au prix de 10,22 $ (taxes en sus) par tonne métrique livrée, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-651

Soumissions - Éclairage de diverses rues

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'éclairage de diverses rues, ont été ouvertes le 10 novembre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projets, Pascal Lymburner, ing., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Rémy Gravel et fils inc.	94 988,35 $
Laurent Cossette Ent. Électricien inc.	120 109,98 $
R. Dubuc inc.	106 424,59 $
Jean Caron et Fils inc.	97 053,55 $
Les installations électriques Grandmont ltée	101 952,38 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Marie Lamothe, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Rémy Gravel et fils inc. » au montant de 94 988,35 $ (taxes incluses) étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget des règlements # 786-A, 787, 788, 790, 791 & 793.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-652

Soumissions - Déneigement des puits, du stationnement du réservoir et du chemin d'accès pour le bâtiment des communications

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le déneigement des puits # 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 et 10 ainsi que du stationnement du réservoir d'eau potable et d'un chemin d'accès pour le bâtiment des communications, ont été ouvertes le 10 novembre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projets, Pascal Lymburner, ing., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
9018-9721 Québec inc.	259,00 $/appel
Les Jardins Gaétan Chassé inc.	239,90 $/appel

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing, ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Les Jardins Gaétan Chassé inc. » au montant de 239,90 $/appel (taxes en sus), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bédard et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-11-653

Adoption du rapport du président d'élection

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que le rapport du président d'élection du 1er novembre 1998, soit adopté tel que présenté par monsieur Claude Touzin, o.m.a., président d'élection.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ÉLECTION GÉNÉRALE

1ER NOVEMBRE 1998

RAPPORT DU PRÉSIDENT D'ÉLECTION

Équilibration des districts électoraux

Le 20 mai 1997, la nouvelle équilibration des districts électoraux était approuvée par le règlement # 871 et entrait en vigueur.

Liste électorale permanente

Avec l'avènement de la liste électorale permanente fournie par le Directeur général des élections du Québec, les étapes suivantes ont été suivies, à savoir :

- Le 15 décembre 1997 - Vérification et mise à jour de la liste des voies de circulation et des intervalles pour le compte du DGE.
- Le 11 mai 1998 - Demande au DGE à l'effet de bien vouloir fournir à la Ville de Trois-Rivières-Ouest la liste des électeurs domiciliés de la municipalité, sous support informatique.
- Le 12 juin 1998 - Description des districts électoraux par rapport aux voies de circulation pour le DGE.

Formation

Afin d'actualiser les connaissances des officiers municipaux en vue des prochaines élections municipales, la formation suivante a été intégrée à notre calendrier électoral :

- Les 16 et 17 avril 1998, à Saint-Hyacinthe où assistaient le président et le secrétaire. Cours «Une élection à l'horizon : catastrophe ou défi?, dispensé par la COMAQ.
- Le 13 mai 1998, à Longueuil où assistaient le président et son adjointe. Cours sur l'utilisation de l'informatique pour la production de la liste électorale municipale, dispensé par le DGE.
- Le 18 juin 1998, à Longueuil où assistaient le président et son adjointe. Cours de formation pour les présidents d'élection, dispensé par le DGE.

Délégation de pouvoir du DGE

Le 3 août 1998, le Directeur général des élections, M. Jacques Girard déléguait au président d'élection, les pouvoirs et devoirs relativement à l'autorisation des candidats indépendants.

Avis public d'élection

Le 27 août 1998, un avis public d'élection a été donné à l'effet que les postes de maire et de conseillers pour les districts numéros 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7 et 8 étaient ouverts et que les déclarations de candidatures devaient être produites au bureau du président d'élection du vendredi 4 septembre 1998 au vendredi 9 octobre 1998 inclusivement. Cet avis mentionnait également que si le scrutin devenait nécessaire, il serait ouvert le 25 octobre 1998 pour le vote par anticipation de 12 h à 20 h ainsi que le 1er novembre 1998, jour du scrutin de 9 h à 19 h. De plus, monsieur René Gauthier était nommé secrétaire d'élection et madame Louise Tellier adjointe au président.

Campagne électorale

Elle a eu une durée de 58 jours, débutant le 4 septembre 1998 pour se terminer le 1er novembre 1998.

Guide de l'électeur

Nous avons élaboré un guide de l'électeur qui a été distribué à toutes les portes de la municipalité par la Société canadienne des postes et ce, dès les premiers jours de septembre 1998.

Électeurs non-recoupés

Mi-août 1998, transmission par le DGE d'une liste TEST afin de débuter les vérifications, recherches et enquêtes nécessaires pour chacun des électeurs non-recoupés et non appariés.

Avis aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un lieu d'affaires

Le 3 septembre 1998, un avis public a été donné dans le but d'informer les copropriétaires indivis d'un immeuble et les cooccupants d'une place d'affaires des conditions requises afin d'être inscrits sur la liste électorale.

Réception de la liste électorale du DGE

Le 9 septembre 1998, le DGE nous transmettait la liste électorale municipale pour les électeurs domiciliés. Par la suite, nous entreprenions les travaux nécessaires afin d'y inclure les électeurs non-résidents ainsi que les commerces ayant le droit de vote.

Dépôt de la liste électorale

Le 2 octobre 1998, la liste électorale a été déposée à mon bureau; il y avait un total de 15 359 électeurs.

Avis public de la révision de la liste électorale

Le 2 octobre 1998, un avis public a été donné afin d'aviser le population de la révision de la liste électorale.

Carton «Avis aux électeurs»

Nous avons fait parvenir à tous les électeurs un carton «Avis aux électeurs» indiquant l'inscription de l'électeur sur la liste électorale et spécifiant aussi les modalités pour y apporter des corrections, des ajouts ou des radiations.

Consultation de la liste électorale

À la bibliothèque municipale et à l'hôtel de ville, du 5 octobre 1998 jusqu'à ce que la Commission de révision débute ses travaux, deux préposées ont répondu aux interrogations des électeurs. Près de deux cents personnes se sont présentées pour vérifier leur inscription en plus de la centaine d'appels téléphoniques reçus à ce sujet au secrétariat du président d'élection.

Commission de révision de la liste électorale

Elle a eu lieu du 14 au 17 octobre 1998, à l'hôtel de ville. Au total, 504 dossiers ont été traités dont 288 électeurs domiciliés et 216 électeurs non domiciliés.

Lors du dépôt de la liste électorale (avant révision), 15 359 électeurs étaient inscrits sur la liste électorale. Les membres de la Commission, sous la présidence de madame Louise Tellier, ont procédé à 84 inscriptions, 279 radiations, 43 changements d'adresses à l'intérieur des limites du territoire ainsi que 98 corrections.

À la fin des travaux de la Commission de révision, la présidente a présenté son rapport au président d'élection qui a par la suite intégré ces inscriptions, radiations, changements d'adresses et corrections afin de produire la liste électorale révisée où 15 164 électeurs y étaient inscrits.

Déclarations de candidatures

Voici la liste des bulletins de déclarations de candidatures que j'ai admis pour l'élection municipale du 1er novembre 1998 ainsi que la date de leur admission.

MAIRIE

Candidat	Agent officiel	Date
M. Pierre A. CLOUÂTRE	M. Maurice Alarie	98-09-04
M. Guy CÔTÉ	M. Jacques Campbell	98-09-09
M. Gaétan ALARIE	M. Gérard Surprenant	98-09-11
M. Serge SIMARD	M. Mansour Dieng	98-09-23

Conseiller - District 1 - du Carrefour

Mme Nicole LAROCHE	M. Pierre Tremblay	98-09-10
Mme Nicole ST-ONGE	Mme Claire Gauthier	98-10-07

Conseiller - District 2 - Marion

M. Jacques CARLE	M. Pierre Bourassa	98-09-11

Conseiller - District 3 - Terrasse du Fleuve

M. Claude LACROIX	M. Gilles Montour	98-09-15
M. Mario PERREAULT	Mme Andrée Ferron	98-09-28
M. Alain DESCORMIERS	Mme Claudette Cloutier	98-10-02
M. Robert SAINT-ARNAULT	M. Roland Charest	98-10-06

Conseiller - District 4 - Mauricien

M. Claude PELLERIN	Mme Diane Tardif	98-09-10
Mme Louise GÉLINAS	Mme Jeanne-Mance M.-Milot	98-09-10

Conseiller - District 5 - Richelieu

M. André CARLE	Mme Denise Gauthier	98-09-08

Conseiller - District 6 - de la Montagne

M. Jean-Marie LAMOTHE	M. Jean-Paul Bournival	98-09-04
M.Yves AYOTTE	M. Jean-Louis Gratton	98-09-18

Conseiller - District 7 - de Cherbourg

Mme Chantale TROTTIER-TURCOT	Mme Lucie Turbide	98-09-08
M. Yves LANDRY	M. Alain Gervais	98-09-23
M. Yves LÉVESQUE	M. Carol Côté	98-10-06

Conseiller -District 8 - Rosemont

Mme Ginette BELLEMARE-SAINT-LOUIS	M. Bernard Desmeules	98-09-09
M. Jean-Noël GROLEAU	M. Jean Laflamme	98-09-24
M. Daniel CHATELOIS	Mme Geneviève Chatelois	98-10-08
Mme Céline BORDELEAU	Mme Doris Adam	98-10-09

À 16 h 30 le 9 octobre 1998, soit immédiatement à la clôture de la mise en nomination, j'ai proclamé les candidats élus par acclamation dans les districts 2 et 5 et de plus, j'ai annoncé publiquement qu'un scrutin serait nécessaire à la mairie ainsi qu'aux postes de conseiller dans les districts numéros 1, 3, 4, 6, 7 et 8.

Avis public de proclamation des candidats élus par acclamation

Le 9 octobre 1998, j'ai donné un avis public de proclamation des candidats élus par acclamation à l'effet que M. Jacques CARLE a été élu par acclamation au poste de conseiller District 2 - Marion et M. André CARLE élu par acclamation au poste de conseiller District 5 - Richelieu.

Avis public du scrutin

Le 9 octobre 1998, j'ai donné un avis public à l'effet qu'un scrutin était nécessaire et serait ouvert le 25 octobre 1998 pour le vote par anticipation et le 1er novembre 1998 pour le scrutin et que les candidats à cette élection seraient :

MAIRIE

Candidat	Parti autorisé ou équipe reconnue
Gaétan ALARIE 7813, rue Notre-Dame Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9B 1M7	Candidat indépendant
Pierre A. CLOUÂTRE 5520, rue de Liège Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 5N1	Candidat indépendant
Guy CÔTÉ 215, rue Rouette Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9A 3B6	Candidat indépendant
Serge SIMARD 158, rue Bellevue Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9B 1H6	Candidat indépendant

Conseiller - District 1 - du Carrefour

Nicole LAROCHE 3885, rue de Limoges Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 4P9	Candidat indépendant
Nicole ST-ONGE 142, rue Gélinas Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9B 1N8	Candidat indépendant

Conseiller - District 3 - Terrasse du Fleuve

Alain DESCORMIERS
7585, rue du Fleuve Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9B 1K7

Claude LACROIX
12, rue Doucet Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9B 1A4

Mario PERREAULT
236 E, rue des Peupliers Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9A 5C9

Robert SAINT-ARNAULT
5776, rue Notre-Dame Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9A 5A1

Conseiller - District 4 - Mauricien

Louise GÉLINAS
7878, rue Notre-Dame Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9B 1M5

Claude PELLERIN
1105, boulevard Mauricien Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G9B 1V8

Conseiller - District 6 - de la Montagne

Yves AYOTTE
5490, rue Laflamme Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 5C9

Jean-Marie LAMOTHE
3050, rue de l'Estérel Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 3P8

Conseiller - District 7 - de Cherbourg

Yves LANDRY
6085, rue Laflamme Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 6W9

Yves LÉVESQUE
4725, rue de Cherbourg Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 7A4

Chantale TROTTIER-TURCOT
3750, rue Lelièvre Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 5W6

Conseiller - District 8 - Rosemont

Ginette BELLEMARE-SAINT-LOUIS
5365, rue de Grenoble Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 3Z4

Céline BORDELEAU
3340, côte Rosemont Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 4N6

Daniel CHATELOIS
3290, côte d'Azur Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 3V9

Jean-Noël GROLEAU
5325, rue de Poitiers Candidat indépendant
Trois-Rivières-Ouest (Québec) G8Y 4T1

De plus, l'avis public mentionne que le recensement des votes sera effectué à compter de 19 h 30, le 1er novembre 1998 à la Salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville.

Responsables de salle

Le 23 septembre 1998, de 19 h à 21 h, j'ai tenu, en compagnie du secrétaire d'élection et de l'adjointe au président, une session de formation de tous les responsables de salle, soit MM. Vincent Fortier, Pierre Chaîné, Yves Trépanier, Denis Vaillancourt, Daniel Magny et René Laprise ainsi que Mmes Geneviève Demaret et France René pour leur expliquer le déroulement de la journée du scrutin et les informer de la Loi électorale (LERM). Toutes ces personnes ont été assermentées devant moi.

Préposés au maintien de l'ordre et préposées à l'information

Le 30 septembre 1998, de 19 h à 20 h 30, j'ai tenu, en compagnie du secrétaire d'élection et de l'adjointe au président, une session de formation de tous les préposés au maintien de l'ordre (9) et de toutes les préposées à l'information (18) pour leur expliquer la procédure à suivre lors de la journée du scrutin et les informer de la Loi électorale (LERM). Toutes ces personnes ont été assermentées devant moi.

Commission de révision

Le 6 octobre 1998, de 19 h à 21 h, j'ai tenu, en compagnie du secrétaire d'élection et de l'adjointe au président, une session de formation des membres de la Commission de révision (6) pour leur expliquer la procédure à suivre lors des travaux de la Commission et les informer de la Loi électorale (LERM). Toutes ces personnes ont été assermentées devant moi.

Candidats

Le 13 octobre 1998, de 19 h à 21 h 30, j'ai tenu, en compagnie du secrétaire d'élection, de l'adjointe au président et du conseiller juridique, une rencontre pour les candidats, leur agent officiel ainsi que deux observateurs. Lors de cette soirée, nous avons passé en revue le déroulement et le rôle des principaux intervenants lors de la journée de l'élection. À maintes reprises au cours de la soirée, le président d'élection, pressé par les interventions de différents candidats, a dû préciser sa position quant à l'encadrement des releveurs de listes, se basant sur l'article 96 LERM.

Litige au sujet des releveurs de listes

Suite à la position prise par le président d'élection au sujet des releveurs de listes, une plainte a été déposée au DGE par Me Patricia Charette, notaire pour le candidat Pierre A. Clouâtre.

Suite à cette plainte, le président d'élection a informé le DGE de la procédure qu'il entendait suivre pour les releveurs de listes et lui a fourni toute la documentation pertinente incluant les grilles.

Le DGE, par l'entremise de Me Jean Chartier, directeur des affaires juridiques par intérim, a confirmé par lettre le 20 octobre 1998, que la décision du président d'élection ne va pas à l'encontre des dispositions de la LERM.

Scrutateurs et secrétaires du bureau de vote

Le 20 octobre 1998, de 19 h à 22 h, j'ai tenu, en compagnie du secrétaire d'élection et de l'adjointe au président, une session de formation des scrutateurs (67) et des secrétaires (65) pour leur expliquer la procédure à suivre lors de la journée du scrutin et les informer de la Loi électorale (LERM). Toutes ces personnes ont été assermentées devant moi.

Carte de rappel aux électeurs

Chaque électeur inscrit sur la liste électorale a reçu une carte de rappel indiquant leur district, l'endroit où il vote ainsi que le nom des candidats à la mairie ainsi qu'au poste de conseiller de leur district, s'il y a lieu.

Bulletins de vote

Le 20 octobre 1998, les bulletins de vote, imprimés par Formules Municipales ont été livrés à l'hôtel de ville. Monsieur Fernand Tétrault, vice-président, directeur de l'entreprise a fourni une attestation à l'effet que les bulletins ont été imprimés par cette compagnie, qu'ils nous ont tous été remis

et qu'il n'a pas été fourni à qui que ce soit, d'autres bulletins de la même description. J'ai, par la suite, vérifié le nombre de bulletins qui s'élevait à 34 200 bulletins pour la mairie et les districts 1, 3, 4, 6, 7 et 8.

Comptage des bulletins

Le 24 octobre 1998, j'ai compté, en compagnie de M. René Gauthier ainsi que Mmes Louise Tellier et Nathalie Talbot, tous les bulletins de vote. Le nombre de bulletins à la mairie est de 19 500, 2 100 pour le district # 1, 2 400 pour le district # 3, 2 100 pour le district # 4, 2 700 pour le district # 6, 2 700 pour le district # 7, 2 700 pour le district # 8 totalisant un nombre de 34 200 bulletins.

Vote par anticipation

Le bureau de vote par anticipation a été ouvert de 12 h à 20 h. Tout le personnel électoral du 1er novembre 1998 a été invité à voter lors de cette journée. En tout, ce sont 821 personnes qui se sont prévalues de leur droit de vote, représentant un taux de participation de 5,4 %.

Ouverture des bureaux de scrutin

À 9 heures, le 1er novembre 1998, tous les scrutateurs, après une dernière vérification des documents, ont ouvert les bureaux de scrutin aux électeurs. En général, la journée s'est bien déroulée, même si l'affluence a été plus marquée en certaines occasions. Le président d'élection n'a eu à intervenir qu'à quelques reprises. Tous les candidats ont très bien collaboré au cours de la votation.

Releveurs de listes

La journée du scrutin, le 1er novembre 1998, tous les candidats se sont conformés aux instructions du président d'élection en ce qui a trait au rôle des releveurs de listes.

Recensement des votes

Immédiatement à la fermeture des bureaux de scrutin à 19 h, les scrutateurs ont procédé au recensement des votes en faveur de chaque candidat et ont transmis au responsable de salle, leur rapport respectif aussitôt que toutes les boîtes ont été compilées et fermées. Les résultats officiels ont été donnés à l'hôtel de ville, dès 19 h30 et le décompte final a été donné vers 21 h 15. Voici ce rapport en détail :

RÉSULTAT DU RECENSEMENT DU VOTE

Élection générale du 1er novembre 1998

Je, président d'élection, annonce le résultat du recensement des votes :

MAIRIE

A) Les candidats suivants ont reçu le nombre de votes inscrit vis-à-vis leur nom respectif, à savoir :

Nom des candidats	Appartenance politique	Nombre de votes
Gaétan ALARIE	Candidat indépendant	3 641
Pierre A. CLOUÂTRE	Candidat indépendant	2 208
Guy CÔTÉ	Candidat indépendant	2 508
Serge SIMARD	Candidat indépendant	79

B) Le nombre d'électeurs inscrits est de 15 164.
C) Le nombre de bulletins valides est de 8 436.
D) Le nombre de bulletins rejetés est de 117.
E) Avec une majorité en faveur de Gaétan ALARIE de 1 133.

M. Gaétan ALARIE =	42,57 %
M. Pierre A. CLOUÂTRE =	25,82 %
M. Guy CÔTÉ =	29,32 %
M. Serge SIMARD =	0,92 %
Rejetés =	1,37 %
	100 %

Conseiller - District 1 - du Carrefour

A) Les candidats suivants ont reçu le nombre de votes inscrit vis-à-vis leur nom respectif, à savoir :

Nom des candidats	Appartenance politique	Nombre de votes
Nicole LAROCHE	Candidat indépendant	558
Nicole ST-ONGE	Candidat indépendant	142

B) Le nombre d'électeurs inscrits est de 1 534.
C) Le nombre de bulletins valides est de 700.
D) Le nombre de bulletins rejetés est de 26.
E) Avec une majorité en faveur de Nicole LAROCHE de 416.

Mme Nicole LAROCHE =	76,86 %
Mme NICOLE ST-ONGE =	19,56 %
Rejetés =	3,58 %
	100 %

Conseiller - District 3 - Terrasse du Fleuve

A) Les candidats suivants ont reçu le nombre de votes inscrit vis-à-vis leur nom respectif, à savoir :

Nom des candidats	Appartenance politique	Nombre de votes
Alain DESCORMIERS	Candidat indépendant	168
Claude LACROIX	Candidat indépendant	723
Mario PERREAULT	Candidat indépendant	70
Robert SAINT-ARNAULT	Candidat indépendant	239

B) Le nombre d'électeurs inscrits est de 1 755.
C) Le nombre de bulletins valides est de 1 200.
D) Le nombre de bulletins rejetés est de 29.
E) Avec une majorité en faveur de Claude LACROIX de 484.

M. Alain DESCORMIERS =	13,67 %
M. Claude LACROIX =	58,83 %
M. Mario PERREAULT =	5,70 %
M. Robert SAINT-ARNAULT =	19,45 %
Rejetés =	2,35 %
	100 %

Conseiller - District 4 - Mauricien

A) Les candidats suivants ont reçu le nombre de votes inscrit vis-à-vis leur nom respectif, à savoir :

Nom des candidats	Appartenance politique	Nombre de votes
Louise GÉLINAS	Candidat indépendant	706
Claude PELLERIN	Candidat indépendant	362

B) Le nombre d'électeurs inscrits est de 1 655.
C) Le nombre de bulletins valides est de 1 068.
D) Le nombre de bulletins rejetés est de 9.
E) Avec une majorité en faveur de Louise GÉLINAS de 344.

Mme Louise GÉLINAS =	65,55 %
M. Claude PELLERIN =	33,61 %
Rejetés =	0,84 %
	100 %

Conseiller - District 6 - de la Montagne

A) Les candidats suivants ont reçu le nombre de votes inscrit vis-à-vis leur nom respectif, à savoir :

Nom des candidats	Appartenance politique	Nombre de votes
Yves AYOTTE	Candidat indépendant	506
Jean-Marie LAMOTHE	Candidat indépendant	887

B) Le nombre d'électeurs inscrits est de 2 193.
C) Le nombre de bulletins valides est de 1 393.
D) Le nombre de bulletins rejetés est de 22.
E) Avec une majorité en faveur de Jean-Marie LAMOTHE de 381.

M. Yves AYOTTE =	35,76 %
M. Jean-Marie LAMOTHE =	62,69 %
Rejetés =	1,55 %
	100 %

Conseiller - District 7 - de Cherbourg

A) Les candidats suivants ont reçu le nombre de votes inscrit vis-à-vis leur nom respectif, à savoir :

Nom des candidats	Appartenance politique	Nombre de votes
Yves LANDRY	Candidat indépendant	449
Yves LÉVESQUE	Candidat indépendant	704
Chantale TROTTIER-TURCOT	Candidat indépendant	265

B) Le nombre d'électeurs inscrits est de 2 284.
C) Le nombre de bulletins valides est de 1 418.
D) Le nombre de bulletins rejetés est de 15.
E) Avec une majorité en faveur de Yves LÉVESQUE de 255.

M. Yves LANDRY =	31,33 %
M. Yves LÉVESQUE =	49,13 %
Mme Chantale TROTTIER-TURCOT =	18,49 %
Rejetés =	1,05 %
	100 %

Conseiller -District 8 - Rosemont

A) Les candidats suivants ont reçu le nombre de votes inscrit vis-à-vis leur nom respectif, à savoir :

Nom des candidats	Appartenance politique	Nombre de votes
Ginette BELLEMARE-SAINT-LOUIS	Candidat indépendant	756
Céline BORDELEAU	Candidat indépendant	111
Daniel CHATELOIS	Candidat indépendant	134
Jean-Noël GROLEAU	Candidat indépendant	255

B) Le nombre d'électeurs inscrits est de 2 065.
C) Le nombre de bulletins valides est de 1 256.
D) Le nombre de bulletins rejetés est de 6.
E) Avec une majorité en faveur de Ginette BELLEMARE-SAINT-LOUIS de 501.

Mme Ginette BELLEMARE-SAINT-LOUIS =	59,90 %
Mme Céline BORDELEAU =	8,80 %
M. Daniel CHATELOIS =	10,62 %
M. Jean-Noël GROLEAU =	20,21 %
Rejetés =	0,47 %
	100 %

Taux de participation 8 553 électeurs, soit 56,4 %

Avis public du résultat de l'élection Le 1er novembre 1998, un avis public a été donné afin d'informer la population des personnes élues membres du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

Avis public du résultat du recensement du vote Le 1er novembre 1998, un avis public a été donné à l'effet de publier le résultat du recensement du vote.

Conclusion

La liste électorale permanente du DGE n'a pas, à notre point de vue, remporté tout le succès escompté. Le DGE devrait encore mieux informer la population qu'il est de la responsabilité de chaque électeur de s'assurer que son nom soit inscrit sur la liste électorale et d'y apporter les correctifs nécessaires. Même si nous avons produit un guide de l'électeur à cet effet, il aurait dû y avoir beaucoup plus de publicité pour sensibiliser la population à cette nouvelle procédure puisque l'ère des recensements est maintenant terminée.

Pour conclure ce rapport, il est à souligner que la campagne électorale ainsi que les élections se sont bien déroulés. Je tiens à remercier tous les officiers d'élections, le personnel du service du greffe, le secrétaire d'élection, M. René Gauthier et plus particulièrement, Mme Louise Tellier, adjointe au président qui m'a secondé et épaulé de façon remarquable. Ce fut très probablement pour elle une expérience très enrichissante car elle a réellement vécu les multiples facettes d'une élection. Dans certains cas, une élection peut être une catastrophe, mais pour elle, il s'agissait d'un vrai défi.

Je tiens également à remercier tous les candidats et leurs représentants qui, au cours de la compagne et du scrutin, ont respecté les directives et les demandes du président d'élection, assurant ainsi une très bonne collaboration pour le dénouement de cette campagne électorale.

Trois-Rivières-Ouest
Le 12 novembre 1998

Le président d'élection
Claude Touzin, o.m.a.

98-11-654

Offre de service - Mensys

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte l'offre de service de la firme Mensys du 9 septembre 1998 relative à la certification de conformité des logiciels pour l'an 2000 pour un montant de 20 290,43 $ (taxes incluses), le tout tel que décrit dans ladite offre. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-655

Transfert de propriétés et de servitudes - SQAE

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la demande de la SQAE relative au transfert des propriétés et des servitudes permettant la réalisation des travaux d'assainissement de l'intercepteur du Fleuve, de l'intercepteur Charbonneau, du poste de pompage Doucet ainsi que du poste de pompage Demontigny et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer tous documents concernant ledit transfert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-656

Annulation de servitude sur une partie des lots 37, 37-143 & 37-145 ainsi que le lot 37-142

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer l'acte d'annulation d'une servitude de restriction de construction affectant une partie des lots 37, 37-143 et 37-145 ainsi que le lot 37-142 entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et MM. Claude et Jean-Paul Houde.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-657

Prévisions budgétaires 1999 - OMHTRO

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que les prévisions budgétaires 1999 pour les six (6) ensembles immobiliers de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest, soit le 01914, le 01361, le 02915, le 03047, le 03206 et le 03302, accusant un déficit de 711 501,00 $ à répartir respectivement dans les proportions de 71 150,00 $ à la Ville de Trois-Rivières-Ouest et 640 351,00 $ à la Société d'habitation du Québec, soient acceptées telles que présentées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-658

Location d'un site pour fin de dépôt de neige

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest loue, aux firmes N. Veillette Excavation inc. et Construction et Pavage Maskimo ltée, un immeuble pour fin de dépôt de neige, soit les lots P.-9, P.-10, P.-11, P.-12, P.-15, P.-16 et P.-17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, au coût de 237,50 $/mois chacun (plus TPS et TVQ), le tout selon les conditions énumérées dans leurs lettres du 12 novembre 1996 et 18 novembre 1996.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-659

Protocole d'entente 1999 - SPAM

PROPOSÉ par M. Jean-Marie Lamothe, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un protocole d'entente, pour l'année 1999, avec la Société protectrice des animaux de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-660

Rétrocession de servitude sur le lot 1 206 601 (2590-3)

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de rétrocession de servitude pour sentier de piétons sur le lot 1 206 601 (2590-3) (rivière Milette), à Services immobiliers Franciens inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-661

Nomination des représentants des comités

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que les représentants de la Ville de Trois-Rivières-Ouest au sein des divers comités, dont le président ou la présidente est identifié(e) par le chiffre 1, soient nommés pour une période de deux (2) ans à compter du 16 novembre 1998 :

MRC de Francheville	- M. Maire - M. Yves Lévesque (suppléant)
CITF	- M. Maire - M. Yves Lévesque (suppléant)
Comité de concertation scolaire	1. M. Jean-Marie Lamothe 2. M. Roland Lottinville 3. M. Michel Lemieux
Comité d'assainissement des eaux	- M. Claude Lacroix - M. Roland Lottinville
Comité des loisirs (Unité Régionale de Loisir et de Sport de la Mauricie)	1. M. André Carle
Comité de circulation	1. M. Claude Lacroix
Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie	1. M. Claude Lacroix
Comité culturel	1. Mme Nicole Laroche
Comité de liaison adolescents-parents	1. Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis
Comité de la famille	1. Mme Nicole Laroche
Activités communautaires (Tourisme Trois-Rivières-Ouest)	1. Mme Nicole Laroche
Comité environnemental	1. M. Yves Lévesque

Comité de retraite	1. Mme Louise Gélinas 2. M. Roland Lottinville 3. M. Claude Touzin
Comité de relations de travail (Employés cadres)	1. M. Jacques Carle
Comité de relations de travail (Employés municipaux)	1. M. André Carle
Comité ville fleurie	1. M. Yves Lévesque
OMHTRO	- M. Jacques Carle - M. Jean-Marie Lamothe - M. André Carle
Comité du bruit	1. M. Jean-Marie Lamothe
Comité du développement Internet	1. M. Jacques Carle
Comité de la sécurité publique et des incendies	1. M. Jean-Marie Lamothe
Comité de la nouvelle glace	1. M. André Carle
Comité des travaux publics	1. Mme Louise Gélinas
Comité ville en santé (Marche de l'Ouest)	1. Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis
Société protectrice des animaux de la Mauricie	1. M. Yves Lévesque
CLD de la MRC de Francheville	- M. Maire
Comité des Jeux du Québec	- M. Maire 1. M. Claude Lacroix (secteur finances)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jacques Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement modifiant les articles 1, 2, 3, 4, 13 et 14 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 793 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Marion et de la rue Faribault ainsi que l'instrumentation et le contrôle des puits # 6, 7 & 8 et autorisant une dépense n'excédant pas 841 947 $ et un emprunt de 840 910 $ et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-11-662

Achat des lots P.-2578, P.-2579, P.-23 et P.-25

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat d'achat des lots P.-2578, P.-2579, P.-23 et P.-25 (rue Corbeil) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, adjudicataire, le tout tel que décrit dans le certificat d'adjudication du 18 novembre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-663

Achat des lots P.-162-1, P.-165-1 et P.-162-1

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer un contrat d'achat des lots P.-162-1, P.-165-1 et P.-162-1 (côte Rosemont) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à la Ville de Trois-Rivières-Ouest, adjudicataire, le tout tel que décrit dans le certificat d'adjudication du 18 novembre 1997.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-664

Compte rendu - Comité de la famille du 4 novembre 1998

PROPOSÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 4 novembre 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-665

Crédits supplémentaires au projet # 98-00

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 38 000 $ au projet # 98-00 pour permettre la dépense suivante : bancs de scie et planeur menuiserie, protecteur anti-chute au sentier de piétons du parc Laviolette, sondage de sol (dépôt de neige), plaque vibrante et autres dépenses déjà approuvées et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-666

Appui – Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice inc.

CONSIDÉRANT l'importance, en terme de superficie, du couvert forestier sur le territoire de la Mauricie;

CONSIDÉRANT l'impact historique et actuel de l'activité d'exploitation de la forêt sur l'économie mauricienne;

CONSIDÉRANT le potentiel de développement industriel et récréotouristique de la forêt;

CONSIDÉRANT la dynamique, la fierté et la mobilisation que susciterait, chez tous les partenaires régionaux, le titre de *Capitale forestière canadienne*;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie le projet de mise en candidature de la Mauricie pour l'obtention du titre de *« Capitale forestière canadienne en l'an 2001 »*, projet que pilote l'Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-667

Levée de servitude de non-accès du lot P.-140

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de levée de servitude de non-accès affectant le lot P.-140, du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, entre la Ville de Trois-Rivières-Ouest et le ministère des Transports, le tout tel que décrit dans la lettre du 1er octobre 1998 de M. Gilles Milot, É.A., ministère des Transports, direction de la Mauricie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-668

Concert de Noël – Paroisse Sainte-Catherine-de-Sienne

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal autorise l'octroi d'une subvention de 30 $ au *Comité du 10e anniversaire de l'orgue de la Paroisse Sainte-Catherine-de-Sienne*, parrainé par madame Estelle Montour, présidente, afin de se procurer six (6) billets (5 $ chacun) pour le *Concert de Noël*, qui se tiendra le 5 décembre 1998. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-669

Cours de formation à l'intention des élus municipaux

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que madame Ginette Bellemare-Saint-Louis et monsieur Jean-Marie Lamothe soient autorisés à s'inscrire au cours de formation « *L'élu(e)… gestionnaire des fonds publics* » (cours no 1) de l'UMQ, qui se tiendra à Québec, les 23 et 24 janvier 1999 et qu'un montant maximum de 600 $ soit alloué à chacun à cet effet;

que monsieur le maire Gaétan Alarie, mesdames Nicole Laroche et Louise Gélinas ainsi que messieurs Claude Lacroix et Yves Lévesque soient autorisés à s'inscrire au cours de formation « *L'élu(e)… et la mise à jour de ses connaissances* » (cours no 2) de l'UMQ, qui se tiendra entre le 23 janvier et le 13 mars 1999 (lieu à déterminer), et qu'un montant maximum de 450 $ soit alloué à chacun à cet effet. Le conseil approprie ces sommes au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-670

Subvention - Dépouillement de l'arbre de Noël

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal autorise l'octroi d'une subvention de 250 $ au comité parrainé par monsieur André Bourassa, afin de défrayer une partie du coût de l'organisation du « *Dépouillement de l'arbre de Noël* » à l'intention des enfants de tous les employés, qui déroulera le 12 décembre prochain, dans la salle du conseil de l'hôtel de ville. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-671

Félicitations – Lauréats du Mérite municipal 1998

CONSIDÉRANT que trois mauriciens ont été honorés lors de la remise des prix du *Mérite municipal 1998*, à Québec, le 12 juin 1998;

CONSIDÉRANT que la candidature de *monsieur Jacques Lessard* a été retenue, catégorie citoyens, Trois-Rivières, pour son travail exceptionnel dans deux grands dossiers : les « ***Jeux d'hiver de 1999*** » et l'organisation et le suivi du projet « ***Renouveau économique*** »;

CONSIDÉRANT que la candidature de *monsieur Roger Baril*, chef de service à la Division du matériel roulant des travaux publics de Trois-Rivières, a été retenue, catégorie employés municipaux, Trois-Rivières, pour son ***ingéniosité***, son ***imagination*** et le ***grand soin*** qu'il met dans l'accomplissement de ses fonctions;

CONSIDÉRANT que la candidature de *monsieur Éric Beauchesne* a été retenue, catégorie organismes communautaires, Salon du livre de Trois-Rivières qui célèbre dix ans d'animation culturelle dans la région de la Mauricie, pour l'***originalité des activités présentées*** au *Salon du livre*;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Marie Lamothe, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement messieurs ***Jacques Lessard***, ***Roger Baril*** et ***Éric Beauchesne*** pour leur récente nomination et l'obtention du titre *Mérite municipal 1998*, lors de la remise des lauréats du *Mérite municipal 1998*, région Mauricie, qui s'est tenue, à Québec, le 12 juin 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-672

Félicitations – Monsieur Fernand Bouchard – OMHTRO

CONSIDÉRANT l'implication active de ***monsieur Fernand Bouchard***, soit *15 ans de loyaux services* auprès de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest, dont *12 ans* à titre de *président*;

CONSIDÉRANT qu'il est ***important de souligner*** le travail souvent discret des personnes impliquées dans les diverses actions sociales de notre communauté municipale;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères félicitations à ***monsieur Fernand Bouchard*** pour son *implication* durant toutes ces années, à titre de président de l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest et, tient à le remercier pour son *dévouement* et sa *générosité* auprès de cet organisme.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-673

Remerciements – Monsieur Jean-Noël Groleau

CONSIDÉRANT que *monsieur Jean-Noël Groleau* a été mandaté au poste de *conseiller municipal* de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, pour une période de ***4 ans***, soit 1994-1998;

CONSIDÉRANT l'écoute attentive et soutenue de *monsieur Jean-Noël Groleau* auprès des employés municipaux;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que soient adressés à *monsieur Jean-Noël Groleau* les plus sincères remerciements pour son *dévouement*, son *implication* ainsi que son *esprit communautaire* tout au long de son mandat, au poste de *conseiller municipal* de la Ville de Trois-Rivières-Ouest.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-674

Félicitations - Équipe de football Les Lions de Chavigny

CONSIDÉRANT que l'équipe de football Les Lions de Chavigny ont été finalistes quatre (4) années consécutives;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jean-Marie Lamothe, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement tous les membres de l'équipe, l'entraîneur ainsi que l'organisation des Lions de l'école secondaire Chavigny de Trois-Rivières-Ouest, pour leur performance comme finaliste du **"Bol d'Or juvénile AA"** 1998, le 15 novembre dernier au stade Hébert de Saint-Léonard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-675

Félicitations – Madame Isabelle Deschênes

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement madame Isabelle Deschênes qui a été sélectionnée pour faire partie de l'équipe du Québec au hockey féminin, pour les moins de 18 ans, lui permettant, de participer aux Jeux du Canada à Cornerbrook, Terre Neuve, en mars 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-11-676

Félicitations aux élu(e)s et réélu(e)s - Élection municipale 1998

Municipalité de Champlain

Maire : René Laganière

Conseiller(ère)s :

Jean-Charles Brideau	Liette Marchand
Julien Pellerin	Nicole Tanguay
Guy Laganière	Claude Pintal

Ville de Grand-Mère

Mairesse : Linda Lafrenière

Conseiller(ère)s :

Jacques Pellerin	Jacques Déry
Sylvain Trudel	Gilles Genois
Gérald Boivin	Réal Daneault

Municipalité de Saint-Prosper de Champlain

Maire : Germain Lafontaine

Conseiller(ère)s :

Gérard Massicotte	Jocelyne Lacasse
Roger Fiset	Michel Grosleau
Guy Croteau	Magella Gagnon-Hébert

Municipalité de Saint-Stanislas

Maire : Marc E. LeClerc

Conseiller(ère)s :

Jean-Pierre Bordeleau	Jacques Martel
Robert Beaupré	Jean-Marc Beaudoin
Lucille T. Rousseau	Alain Guillemette

Ville de Shawinigan

Mairesse : Lise Landry

Conseiller(ère)s :

Michel Gélinas	Bob Vallières
Robert Duchesneau	Alain Lord
Jean-Yves Tremblay	Fernand Tom Pellerin
Bertrand St-Onge	Gilles Marchand

Ville de Trois-Rivières

Maire :	Guy LeBlanc	
Conseiller(ère)s :	Serge Parent	Daniel Perreault
	Guy Daigle	Pierre A. Dupont
	André Noël	Alain Gamelin
	Roland Thibeault	Jean-François Philibert
	Michel Legault	Henri-Paul Jobin
	Chrystiane Thibodeau	Françoise H. Viens

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement toutes les personnes élues au sein du conseil de chacune des municipalités et des villes ci-dessus mentionnées, lors de l'élection municipale 1998 et, tient à leur souhaiter un mandat des plus fructueux.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Famille de monsieur Blaise Montour : Remerciements pour sympathies.

Le Traversier, service d'entraide en santé mentale : Demande d'aide financière.

Ministère des Transports, centre de services de Cap-de-la-Madeleine : Remplacement du ponceau situé sur la route 138 près du pont Laviolette.

Ministère des Affaires municipales, direction des politiques et de la fiscalité : Proportion médiane et facteur comparatif du rôle d'évaluation foncière – Exercice financier 1999.

Office municipal d'habitation de Trois-Rivières-Ouest : Demande de lettres patentes supplémentaires.

Fleur de Mai : Demande d'aide financière.

Comité du 10e anniversaire de l'orgue de la Paroisse Sainte-Catherine-de-Sienne « Concert de Noël » : Demande d'aide financière.

Ministre de l'Industrie, du Commerce, de la Science et de la Technologie : Vente de terrain industriel (Désiré Meubles inc.).

Parents d'Alexandre et de Sandrine : Remerciements pour le support à l'intégration d'Alexandre et de Sandrine aux activités du Coin des jeunes à l'été 1998.

Régie régionale de la santé et des services sociaux, Mauricie-Bois-Francs, direction générale : Nominations au conseil d'administration.

Association forestière de la Vallée du Saint-Maurice inc. : Demande d'appui pour que la Mauricie obtienne le titre de la *Capitale forestière canadienne en l'an 2001.*

Corporation de développement communautaire de Francheville : Demande d'aide financière.

Monsieur Rémy Désilets, député de Maskinongé : Accusé de réception de notre lettre du 13 octobre dernier relative à l'amélioration du réseau routier local et au remplacement d'une conduite d'égout pluvial traversant la route 138.

Commission municipale du Québec : Enregistrement du règlement # 3045.1 (zonage).

Commission scolaire du Chemin-du-Roy : Sécurité des élèves lors des déplacements vers les écoles.

Sports Hommage Desjardins 04, Unité Régionale de Loisir et de Sport de la Mauricie : Demande d'aide financière.

Monsieur Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de l'habitation : Lancement par la SHQ de la seconde programmation (1998) du programme AccèsLogis.

Anciens Combattants Canada, direction des communications : Semaine des anciens combattants qui se tiendra du 5 au 11 novembre 1998.

Madame Louise Beaudoin, ministre de la Culture et des Communications et ministre responsable de la Charte de la langue française : Programmes - « *Soutien au développement des collections des bibliothèques publiques* » et « *Soutien aux projets d'informatisation pour les bibliothèques publiques* ».

École Les Terrasses : Sécurité des écoliers de l'école Les Terrasses – Parc de Montlieu.

Ville de Trois-Rivières : Félicitations aux élu(e)s de Trois-Rivières-Ouest.

Consultants MESAR inc. : Félicitations aux élu(e)s de Trois-Rivières-Ouest.

Comité organisateur de la 34e Finale des Jeux du Québec, Hiver 1999 du Grand Trois-Rivières : Déléguer un représentant du conseil municipal pour chacune des municipalités du Grand Trois-Rivières.

Beauchamps, Labbé et associés inc. : Félicitations aux élu(e)s de Trois-Rivières-Ouest et offre de services d'architecture pour tous projets à venir.

Madame Lucille Turcotte, directrice générale, Fondation des Anges : Demande d'aide financière.

Cabinet du ministre de l'Environnement et de la Faune : Aménagement d'un quai de chargement au pied du pont Laviolette.

Ville de Saint-Louis-de-France : Félicitations aux élu(e)s de Trois-Rivières-Ouest.

Chambre de commerce du district de Trois-Rivières : Meilleurs vœux de succès aux élu(e)s de Trois-Rivières-Ouest.

Municipalité de Champlain : Félicitations aux élu(e)s de Trois-Rivières-Ouest.

Le Groupe François Lafond inc. : Félicitations aux élu(e)s de Trois-Rivières-Ouest.

Sur ce, la séance est levée.

Gaétan Alarie, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 7 décembre 1998, à 20 h, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Gaétan Alarie, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche, Louise Gélinas et Ginette Bellemare-Saint-Louis ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle et Yves Lévesque.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Monsieur le conseiller Jean-Marie Lamothe motive son absence pour raisons personnelles.

Déclaration des intérêts pécuniaires

En vertu de l'article 358 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), les membres du conseil municipal déposent leur déclaration des intérêts pécuniaires et le greffier de la ville en prend acte.

Mairesse d'un jour et son conseil municipal

La Ville de Trois-Rivières-Ouest reçoit la mairesse d'un jour et son conseil municipal tous élus dans le cadre de la "*Semaine de l'appréciation à la jeunesse",* du Club Optimiste Trois-Rivières-Ouest.

98-12-677

Procès-verbal - Séance ordinaire du 16 novembre 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 16 novembre 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-678 **Liste de comptes C-45-98**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-45-98 concernant les chèques 71040 à 71122 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 17 novembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 472 707,63 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-679 **Liste de comptes C-46-98**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-46-98 concernant les chèques 71040, 71123 à 71252 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 24 novembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 727 864,32 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-680 **Liste de comptes C-47-98**

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-47-98 concernant les chèques 71167, 71253 à 71343 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 1er décembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 961 906,82 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-681 **Liste de mutations M-15-98**

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la liste de mutations M-15-98 couvrant la période du 1er au 15 octobre 1998, pour un montant total de revenus de 4 429,09 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-682

Liste de mutations M-16-98

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que la liste de mutations M-16-98 couvrant la période du 16 au 31 octobre 1998, pour un montant total de revenus de 8 974,95 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-683

Liste de mutations M-17-98

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la liste de mutations M-17-98 couvrant la période du 1er au 15 novembre 1998, pour un montant total de revenus de 48 217,04 $, soit adoptée telle que présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-684

Compte rendu - Comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie du 22 septembre 1998

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, tenue le 22 septembre 1998, soit adopté tel que présenté par M. Yves Lévesque, président.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-685

Permanence de monsieur Éric Fréchette

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que monsieur Éric Fréchette soit nommé en permanence au poste d'inspecteur-technicien au Service des permis, lorsqu'il aura complété sa période de probation prévue à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-686

Permanence de monsieur Jocelyn Gariépy

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que monsieur Jocelyn Gariépy soit nommé en permanence au poste de technicien aide-arpentage au Service des travaux publics, lorsqu'il aura complété sa période de probation prévue à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-687

Permanence de monsieur René Dubord

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que monsieur René Dubord soit nommé en permanence au poste de mécanicien au Service des travaux publics, lorsqu'il aura complété sa période de probation prévue à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-688

Soumissions – Produits chimiques (traitement de l'eau)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de produits chimiques (traitement de l'eau), ont été ouvertes le 27 octobre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projets, Pascal Lymburner, ing., Denis Vaillancourt, contremaître en traitement de l'eau, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

NO	PRODUIT	TYPE/ FORMAT	U/M	FIRME	Non conforme	PRIX UNITAIRE
1.0	Aluminate de soude (Watafloc 38)	EN VRAC	Kg L	Produits chimiques Handy ltée		0.60
2.0	Carbonate de soude (léger)	EN SAC	Kg	Van Waters & Rogers ltée		0.373
				Stanchem inc.		0.379
3.1	Polymère	PERCOL LT-25	Kg	Allied Colloids (Canada) inc.		5.55
				AKP Canada ltée	NC	5.70
				Degrémont Erpac Canada inc.	NC	5.80
3.2	Polymère	AQUAFLOC 464	Kg	BetzDearborn		7.49
				AKP Canada ltée	NC	5.86
3.3	Polymère	PERCOL LT-35	Kg	Allied Colloids (Canada) inc.		5.11
3.4	Polymère	ASP-20	Kg	Degrémont Erpac Canada inc.		5.80
3.5	Polymère	PERCOL LT22S	Kg	Allied Colloids (Canada) inc.		6.25
4.0	Polyphosphate sodium et zinc	BARIL	Kg	BetzDearborn		4.34
				ECC International/Calgon	NC	---
5.1	Charbon actif (Hydrodarco B)	EN SAC	Kg	Stanchem inc.	NC	1.815
				Degremont infilco ltée	NC	1.99
				Van Waters & Rogers ltée	NC	1.76
5.2	Charbon actif (Hydrodarco B)	EN VRAC	Kg	Stanchem inc.	NC	1.765
				Van Waters & Rogers ltée	NC	1.74
6.1	Chaux hydratée	EN SAC	Kg	Graybec Calc inc.		0.2085
				L.P. Tanguay ltée		0.264
				Van Waters & Rogers ltée		0.295
6.2	Chaux hydratée	SUPER-SAC	Kg	Graybec Calc inc.		0.2346
				L.P. Tanguay ltée		0.315
				Van Waters & Rogers ltée		0.390
6.3	Chaux hydratée (Bécancour)	EN VRAC	T.M.	Graybec Calc inc.	NC	153.65
	Chaux hydratée (Drummondville)			Graybec Calc inc.	NC	142.10
	Chaux hydratée (Trois-Rivières)			Graybec Calc inc.	NC	142.05
7.1	Chlore	EN 68 KG	Kg	Stanchem inc.		1.91
				Alcan produits chimiques	NC	---
7.2	Chlore	EN 907,2 KG	Kg	Stanchem inc.		1.13
				Alcan produits chimiques	NC	---
8.1	Hypochlorite de sodium	BARIL/20 L	LITRE	L.P. Tanguay ltée		0.30
				Produits Special P inc.		0.33
				Javel Drummond		0.35
				Van Waters & Rogers ltée		0.52
8.2	Hypochlorite de sodium	BARIL/205 L	LITRE	L.P. Tanguay ltée		0.27
				Javel Drummond		0.30
				Produits Special P inc.		0.325
				Van Waters & Rogers ltée		0.365
8.3	Hypochlorite de sodium	EN VRAC	LITRE	L.P. Tanguay ltée		0.27
				Javel Drummond		0.27
				Produits Special P inc.		0.315
8.4	Hypochlorite de sodium	DR'VILLE	LITRE	Javel Drummond		0.30
				L.P. Tanguay ltée		0.30
				Produits Special P inc.		0.315
				Van Waters & Rogers ltée		0.52
9.0	Sulfate d'aluminium	EN VRAC	T.M.S.	Alcan produits chimiques		215.75
				Produits chimiques General du Canada ltée		248.05

10.1	Soude caustique	EN BARIL	T.M.S.	Quadra chimie ltée		990.00
				Stanchem inc.		1 018.00
				Van Waters & Rogers ltée		1 300.00
				L.P. Tanguay ltée		1 680.00
10.2	Soude caustique	EN VRAC	T.M.S.	Stanchem inc.		421.50
				MultiChem Import Export inc.		432.22
				Van Waters & Rogers ltée		450.00
				Quadra chimie ltée		475.00
10.3	Soude caustique	CUBITAINER	T.M.S.	Stanchem inc.		898.00
				Quadra chimie ltée		1 060.00
				Van Waters & Rogers ltée		1 090.00
11.1	Silicate de sodium "N"	EN VRAC	T.M.	Silicates national ltée		183.42
				Stanchem inc.		195.57
				Quadra chimie ltée		210.00
11.2	Silicate de sodium "BW-43D"	EN VRAC LIQ.	T.M.	Silicates national ltée		416.33
12.0	Chlorite de sodium	EN VRAC	Kg	Van Waters & Rogers ltée		2.15
13.1	Permanganate de potassium (Grade FF)	EN BARIL	Kg	Van Waters & Rogers ltée	NC	3.50
				Stanchem inc.	NC	3.516
13.2	Permanganate de potassium (Grade TECH)	EN BARIL	Kg	Stanchem inc.	NC	3.205
				Van Waters & Rogers ltée	NC	3.50
14.0	Poly-alum.-sil.-sulfate (Pass 55)	EN VRAC LIQ.	Kg	Produits chimiques Handy ltée		0.235
15.1	Chlorure ferrique	EN VRAC	Kg Fe	Van Waters & Rogers ltée		1.26
16.0	Bicarbonate de sodium	EN SAC	Kg	Stanchem inc.		0.539
				Van Waters & Rogers ltée		0.68
				Quadra chimie ltée		0.75
Tous ces prix n'incluent pas les taxes si applicables						

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest a reçu mandat de différentes villes aux fins de procéder à une demande de soumissions publiques pour la fourniture de produits chimiques nécessaires au traitement de l'eau;

CONSIDÉRANT que depuis quelques années, le regroupement d'achats a permis une économie importante au niveau des coûts d'achat;

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières-Ouest, au nom des municipalités ci-après désignées, a procédé à une demande de soumissions publiques pour les différents produits chimiques;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que les soumissions suivantes jugées les plus basses conformes soient retenues et ce pour les différentes catégories de produits et que ces prix s'appliquent pour chacune des municipalités et villes concernées et participantes au regroupement, à savoir : Sainte-Marthe-du-Cap, Cap-de-la-Madeleine, Trois-Rivières, Grand-Mère, Louiseville, Nicolet, Plessisville, Saint-Louis-de-France, Trois-Rivières-Ouest, Bécancour, Victoriaville, Drummondville et la Régie d'Aqueduc De Grand Pré;

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte une partie des soumissions des firmes :

NO	PRODUIT	TYPE FORMAT	U/M	FIRME	QTÉ EST. 1999	PRIX UNITAIRE		MONTANT TOTAL
1.0	Aluminate de soude (Watafloc 38)	EN VRAC	Kg L	Produits chimiques Handy ltée	245 000	0.60		147 000.00 $
2.0	Carbonate de soude (léger)	EN SAC	Kg	Van Waters & Rogers ltée	41 700	0.373		15 554.10 $
3.1	Polymère	PERCOL LT-25	Kg	Allied Colloids (Canada) inc.	500	5.55		2 775.00 $
3.2	Polymère	AQUAFLOC 464	Kg	BetzDearborn	1 000	7.49	*	7 490.00 $
3.3	Polymère	PERCOL LT-35	Kg	Allied Colloids (Canada) inc.	225	5.11		1 149.75 $
3.4	Polymère	ASP-20	Kg	Degrémont Erpac Canada inc.	1 575	5.80		9 135.00 $
3.5	Polymère	PERCOL LT22S	Kg	Allied Colloids (Canada) inc.	500	6.25		3 125.00 $
4.0	Polyphosphate sodium et zinc	BARIL	Kg	BetzDearborn	11 500	4.34		49 910.00 $
5.1	Charbon actif (Hydrodarco B)	EN SAC	Kg		-	-		-
5.2	Charbon actif (Hydrodarco B)	EN VRAC	Kg		-	-		-
6.1	Chaux hydratée	EN SAC	Kg	Graybec Calc inc.	45 000	0.20856		9 385.20 $
6.2	Chaux hydratée	SUPER-SAC	Kg	Graybec Calc inc.	20 000	0.2346		4 692.00 $
6.3	Chaux hydratée (Bécancour)	EN VRAC	T.M.	Graybec Calc inc.	25	153.65		3 841.25 $
6.3	Chaux hydratée (Drummondville)	EN VRAC	T.M.	Graybec Calc inc.	250	142.10		35 525.00 $
6.3	Chaux hydratée (Trois-Rivières)	EN VRAC	T.M.	Graybec Calc inc.	160	142.05		22 728.00 $
7.1	Chlore	EN 68 Kg	Kg	Stanchem inc.	28 530	1.91		54 492.30 $
7.2	Chlore	EN 907,2 Kg	Kg	Stanchem inc.	100 000	1.13		113 000.00 $
8.1	Hypochlorite de sodium	BARIL/20 L	LITRE	L.P. Tanguay ltée	30 900	0.30		9 270.00 $
8.2	Hypochlorite de sodium	BARIL/205 L	LITRE	L.P. Tanguay ltée	21 500	0.27		5 805.00 $
8.3	Hypochlorite de sodium	EN VRAC	LITRE	L.P. Tanguay ltée	141 000	0.27		38 070.00 $
8.4	Hypochlorite de sodium	DR'VILLE	LITRE	Javel Drummond	38 000	0.30		11 400.00 $
9.0	Sulfate d'aluminium	EN VRAC	T.M.S.	Alcan produits chimiques	1 460	215.75		314 995.00 $
10.1	Soude caustique	EN BARIL	T.M.S.	Quadra chimie ltée	2.4	980.00		2 352.00 $
10.2	Soude caustique	EN VRAC	T.M.S.	Stanchem inc.	90	421.50		37 935.00 $
10.3	Soude caustique	CUBITAINER	T.M.S.	Stanchem inc.	8	898.00		7 184.00 $
11.1	Silicate de sodium "N"	EN VRAC	T.M.	Silicates national ltée	566	183.42		103 815.72 $
11.2	Silicate de sodium "BW-43D"	EN VRAC LIQ.	T.M.	Silicates national ltée	60	416.33		24 979.80 $
12.0	Chlorite de sodium	EN VRAC	Kg	Van Waters & Rogers ltée	19 000	2.15		40 850.00 $
13.1	Permanganate de potassium (Grade FF)	EN BARIL	Kg		900	-		-
13.2	Permanganate de potassium (Grade TECH)	EN BARIL	Kg		6 000	-	*	-
14.0	Poly-alum.-sil.-sulfate (Pass 55)	EN VRAC LIQ.	Kg	Produits chimiques Handy ltée	25 000	0.235		5 875.00 $
15.0	Chlorure ferrique	EN VRAC	Kg Fe	Van Waters & Rogers ltée	10 000	1.26		12 600.00 $
16.0	Bicarbonate de sodium	EN SAC	Kg	Stanchem inc.	2 250	0.539		1 212.75 $
	Tous ces prix n'incluent pas les taxes si applicables							1 096 146.87 $

étant donné que ces parties de soumissions sont les plus basses et conformes. Le conseil approprie la somme attribuable à Trois-Rivières-Ouest au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-689

Soumissions – Pierre concassée

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de pierre concassée, ont été ouvertes le 1er décembre 1998 en présence de MM. Pascal Lymburner, ing., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Type	Prix unitaire $/ton.m.
Michel Bellerive et Fils excavation inc.	Poussière	8,60
	¼" net	12,80
	1" net	12,10
	0-¾"	9,00
	0-2½"	9,00
	4-8"	10,60
	0-8"	6,25
	tout venant	7,65
	TOTAL	49 503,89 $
Simard-Beaudry inc, div. Pagé Construction	Poussière	8,50
	¼" net	11,75
	1" net	10,50
	0-¾"	8,50
	0-2½"	8,30
	4-8"	10,20
	0-8"	7,50
	tout venant	7,20
	TOTAL	46 777,80 $
Noé Veillette inc.	Poussière	8,15
	¼" net	12,55
	1" net	10,80
	0-¾"	7,50
	0-2½"	7,50
	4-8"	10,85
	0-8"	7,65
	tout venant	7,15
	TOTAL	44 077,58 $
Construction & Pavage Maskimo ltée	Poussière	7,00
	¼" net	11,75
	1" net	10,10
	0-¾"	7,50
	0-2½"	7,50
	4-8"	8,00
	0-8"	7,25
	tout venant	7,00
	TOTAL	41 524,03 $

Firme	Type	Prix unitaire $/ton.m.
Transport Neault et Dupont inc.	Poussière	7,44
	¼" net	11,94
	1" net	10,44
	0-¾"	7,39
	0-2½"	7,24
	4-8"	10,44
	0-8"	6,80
	tout venant	6,40
	TOTAL	42 386,71 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Construction & Pavage Maskimo ltée » au montant de 41 524,03 $ (taxes incluses), pour une quantité approximative de 700 ton.m. de poussière de pierre, 150 ton.m. de ¼" net, 500 ton.m. de 1" net, 2 500 ton.m. de 0-¾", 100 ton.m. de 0-2½", 300 ton.m. de 4-8", 150 ton.m. de 0-8" et 200 ton.m. de tout venant, étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-690

Soumissions - Sable (classes « A » et « B »)

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture de sable (classes « A » et « B »), ont été ouvertes le 1er décembre 1998 en présence de MM. Pascal Lymburner, ing., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant	
Transport Neault et Dupont inc.	Classe « A » Classe « B » **TOTAL**	3,09 $/ton.m. 3,09 $/ton.m. 12 439,95 $
Noé Veillette inc.	Classe « A » Classe « B » **TOTAL**	4,00 $/ton.m. 4,00 $/ton.m. 16 103,50 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projet;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Transport Neault et Dupont inc. » au montant de 12 439,95 $/ton.m. (taxes incluses) pour une quantité approximative de 2 000 ton.m. de sable classe « A » et 1 500 ton.m. de sable classe « B », étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bédard et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-12-691

Règlement # 793-A

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que le règlement # 793-A intitulé *Règlement modifiant les articles 1, 2, 3, 4, 13 et 14 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 793 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Marion et de la rue Faribault ainsi que l'instrumentation et le contrôle des puits # 6, 7 & 8 et autorisant une dépense n'excédant pas 841 947 $ et un emprunt de 840 910 $,* soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1999, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement des eaux, la tarification pour l'éclairage des rues, la location de contenants ainsi que la cueillette, le transport et la récupération des ordures ménagères recyclables et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement concernant les développements domiciliaires 1999, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1999 et abrogeant le règlement # 577-N-1 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-18 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1 sur les tarifs du service d'aqueduc et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

Mme Nicole Laroche, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux et décrétant la création d'un fonds pour payer certaines dépenses des membres du conseil pour l'année 1999 et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-12-692

Entente 9-1-1 - Daveluyville

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec la municipalité de Daveluyville, une convention pour la conclusion d'une entente intermunicipale pour la fourniture d'un service d'acheminement d'appels d'urgence 9-1-1.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-693

Appui – Monsieur Gilles Bouchard – Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec

CONSIDÉRANT que sur le lot visé par la demande, il n'y a jamais eu, par le passé, d'exploitation agricole puisque ce terrain est boisé et non défriché;

CONSIDÉRANT que ce lot n'offre aucune possibilité d'être utilisé à des fins agricoles compte tenu de son étroitesse et compte tenu également, qu'il est situé à l'angle de deux rues et voisin de résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune conséquence néfaste pour les activités agricoles existantes actuellement puisque le lot visé est entouré de résidences unifamiliales;

CONSIDÉRANT que la ferme d'élevage la plus proche se situe à une distance de ± 800 mètres de l'endroit visé, il n'y aura donc aucune contrainte environnementale pour le futur résidant;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucune contrainte pour les agriculteurs du secteur puisque le terrain visé est entouré de résidences unifamiliales et que son accès est restreint;

CONSIDÉRANT que l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole ne sera nullement affectée compte tenu que le terrain actuel est trop étroit pour recevoir de l'équipement ou de la machinerie agricole;

CONSIDÉRANT qu'il n'y aura aucun effet négatif pour la préservation des natures eau et sol du milieu;

CONSIDÉRANT qu'un refus de la part de la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec aurait pour effet de laisser le terrain vacant puisque non exploitable par les agriculteurs par son accès limité et sa superficie restreinte;

CONSIDÉRANT que le projet est conforme aux règlements de la Ville de Trois-Rivières-Ouest, au règlement de contrôle intérimaire, au schéma d'aménagement ou au document complémentaire en vigueur;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest appuie la demande de monsieur Gilles Bouchard adressée à la Commission de Protection du Territoire Agricole du Québec, à l'effet d'utiliser à des fins autres qu'agricoles, le lot P.-59 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour l'établissement d'une nouvelle résidence.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-694

Rétrocession de servitude sur le lot 42-78

PROPOSÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de rétrocession de servitude pour égout pluvial sur le lot 42-78 (rue Mauriac), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, à madame Denise Robert et monsieur Guy Martel, selon les conditions et exigences énumérées à l'acte, le tout aux frais des futurs acquéreurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-695

Mandat à l'Union des municipalités du Québec pour l'achat de formulaires pour les cours municipales

CONSIDÉRANT la proposition de l'Union des municipalités du Québec de procéder, au nom des municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant l'achat de formulaires pour les cours municipales;

CONSIDÉRANT l'article 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire procéder à cet achat regroupé pour se procurer les formulaires et les quantités amplement décrits au bon de commande préparé en date du 23 novembre 1998;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que la municipalité confie à l'Union des municipalités du Québec le mandat de procéder, en son nom et avec les autres municipalités intéressées, à un achat regroupé concernant les formulaires pour les cours municipales, nécessaires pour les activités de la municipalité et ce, afin de se procurer lesdits formulaires et quantités amplement décrites au bon de commande préparé par monsieur Roger Champagne, en date du 23 novembre 1998;

que la municipalité s'engage, si l'Union des municipalités du Québec adjuge un contrat, à respecter les termes du présent mandat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjugé;

que la municipalité consent, en considération des services rendus par l'Union des municipalités du Québec, à verser à l'Union des frais administratifs, à concurrence de leur part du contrat adjugé, représentant 3 % du montant de contrat;

que copie de la présente résolution ainsi que du bordereau de commande soient transmises à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-696

<u>Monsieur Luc Mongrain – Policier-pompier temporaire</u>

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que monsieur Luc Mongrain soit confirmé au poste de policier-pompier temporaire à compter du 3 décembre 1998, étant donné que sa période d'essai de 1 400 heures travaillées est terminée, le tout selon la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-697

Subvention - Comité des élus et des directeurs de police de la Mauricie

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal autorise l'octroi d'une subvention de 300 $ au comité des élus municipaux et des directeurs de police de la Mauricie, afin de défrayer le coût d'opération des diverses activités dudit comité pour l'année 1998. Le conseil approprie cette somme au budget de l'année courante.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-698

Félicitations à messieurs les députés Rémy Désilets & Guy Julien

CONSIDÉRANT que monsieur Rémy Désilets a été élu, pour un premier terme, à titre de député du comté de Maskinongé le 12 septembre 1994;

CONSIDÉRANT que lors de son premier mandat, monsieur Désilets a toujours été proche de ses électeurs et de la population de son comté et en particulier à Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT l'appui constant et la confiance manifestée par l'ensemble des citoyens du comté de Maskinongé, ayant permis à monsieur Désilets de remporter une belle victoire lors des élections du 30 novembre dernier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement monsieur Rémy Désilets pour sa réélection à titre de député du comté de Maskinongé et lui souhaite un fructueux second mandat.

ET ÉGALEMENT

CONSIDÉRANT que monsieur Guy Julien a été élu, pour un premier terme, à titre de député du comté de Trois-Rivières le 12 septembre 1994;

CONSIDÉRANT que lors de son premier mandat, monsieur Julien a toujours été proche des citoyens étant ministre responsable de la région Mauricie-Bois-Francs;

CONSIDÉRANT l'appui constant et la confiance manifestée par l'ensemble des citoyens du comté de Trois-Rivières, ayant permis à monsieur Julien de remporter une belle victoire lors des élections du 30 novembre dernier;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite sincèrement monsieur Guy Julien pour sa réélection à titre de député du comté de Trois-Rivières et lui souhaite un fructueux second mandat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-699

Contrat de cession pour rue

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue des lots 160-1088 et 161-648 (rues de Montlieu et Blain), du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, appartenant à Terrasse Duvernay ltée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-700

Destruction de documents - Cour municipale

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que le greffier de la ville soit autorisé à procéder à la destruction des constats d'infraction et des dossiers payés pour les années 1994 et 1995, en conformité avec le calendrier de conservation des archives de la Cour municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-701

Fermeture du règlement # 730

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 730 : Jean-XXIII - Molson O'Keefe – bibliothèque municipale sont terminés et ont coûté 1 975 638 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 1 975 638 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de fermer le règlement # 730 (Jean-XXIII – Molson O'Keefe – bibliothèque municipale).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-702

Fermeture du règlement # 740 (de Montlieu, Goyer et Sicard)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 740 : de Montlieu, Goyer et Sicard sont terminés et ont coûté 455 324,38 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 455 324,38 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de fermer le règlement # 740 (de Montlieu, Goyer et Sicard).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-703

Fermeture du règlement # 744 (Ledoux, Sabourin et Saint-Aubin)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 744 : Ledoux, Sabourin et Saint-Aubin sont terminés et ont coûté 560 524,65 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 560 524,65 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

de fermer le règlement # 744 (Ledoux, Sabourin et Saint-Aubin).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-704

Fermeture du règlement # 746 (Laflamme)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 746 : Laflamme sont terminés et ont coûté 249 369,43 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 249 369,43 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

de fermer le règlement # 746 (Laflamme).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-705

Fermeture du règlement # 752 (Blain)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 752 : Blain sont terminés et ont coûté 101 310,35 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 101 310,35 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de fermer le règlement # 752 (Blain).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-706

Fermeture du règlement # 706 (puits # 8, 9 & 10 et ligne d'amenée)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 706 : puits # 8, 9 & 10 et ligne d'amenée sont terminés et ont coûté 1 144 804,45 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 1 152 080 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de retourner l'excédent de 7 275,55 $ au surplus libre et de fermer le règlement # 706 (puits # 8, 9 & 10 et ligne d'amenée).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-707

Fermeture du règlement # 734 (édifice des travaux publics)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 734 : édifice des travaux publics sont terminés et ont coûté 862 040,89 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 870 390 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

de retourner l'excédent de 8 349,11 $ au surplus libre et de fermer le règlement # 734 (édifice des travaux publics).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-708

Fermeture du règlement # 743 (boulevard Jean-XXIII et côte Verdun)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 743 : Jean-XXIII et côte Verdun sont terminés et ont coûté 4 153 735,08 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 4 158 354,54 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de retourner l'excédent de 4 619,46 $ au surplus libre et de fermer le règlement # 743 (Jean-XXIII et côte Verdun).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-709

Fermeture du règlement # 745 (Amyot et Maheu)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 745 : Amyot et Maheu sont terminés et ont coûté 323 204,40 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 324 893,71 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de retourner l'excédent de 1 689,31 $ au surplus libre et de fermer le règlement # 745 (Amyot et Maheu).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-710

Fermeture du règlement # 767 (de Sienne Sud et Angers)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 767 : de Sienne Sud et Angers sont terminés et ont coûté 231 612,27 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 231 670,85 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de retourner l'excédent de 58,58 $ au surplus libre et de fermer le règlement # 767 (de Sienne Sud et Angers).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-711

Fermeture du règlement # 775 (canalisation du ruisseau Bettez)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 775 : canalisation du ruisseau Bettez sont terminés et ont coûté 220 166,62 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 220 532,72 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de retourner l'excédent de 366,10 $ au surplus libre et de fermer le règlement # 775 (canalisation du ruisseau Bettez).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-712

Fermeture du règlement # 780 (de Beauvais et de Nantes)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 780 : de Beauvais et de Nantes sont terminés et ont coûté 250 812,47 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 260 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

de retourner l'excédent de 9 187,53 $ au surplus libre et de fermer le règlement # 780 (de Beauvais et de Nantes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-713

Fermeture du règlement # 762 (réfection secteur Demontigny)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 762 : réfection secteur Demontigny sont terminés et ont coûté 1 335 074,34 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 1 236 912,06 $ et qu'il reste à emprunter 259 714 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

de contribuer à même les recettes 1998 d'un montant de 98 162,28 $, de renoncer au solde à emprunter de 259 714 $ et de fermer le règlement # 762 (réfection secteur Demontigny).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-714

Fermeture du règlement # 764 (de Montlieu)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 764 : de Montlieu sont terminés et ont coûté 95 786,02 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 89 098,27 $ et qu'il reste à emprunter 13 024 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de contribuer à même les recettes 1998 d'un montant de 6 687,75 $, de renoncer au solde à emprunter de 13 024 $ et de fermer le règlement # 764 (de Montlieu).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-715

Fermeture du règlement # 769 (Auclair)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 769 : Auclair sont terminés et ont coûté 134 654,30 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 133 952,26 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de contribuer à même les recettes 1998 d'un montant de 702,04 $ et de fermer le règlement # 769 (Auclair).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-716

Fermeture du règlement # 771 (Goyer)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 771 : Goyer sont terminés et ont coûté 109 266,86 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 109 266,86 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de fermer le règlement # 771 (Goyer).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-717

Fermeture du règlement # 772 (de Montlieu, Blain et Chauveau)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 772 : de Montlieu, Blain et Chauveau sont terminés et ont coûté 201 651,40 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 199 154,58 $ et qu'il reste à emprunter 35 530 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

de contribuer à même les recettes 1998 d'un montant de 2 496,82 $, de renoncer au solde à emprunter de 35 530 $ et de fermer le règlement # 772 (de Montlieu, Blain et Chauveau).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-718

Fermeture du règlement # 776 (éclairage Charbonneau, Dalpé et de l'Industrie Sud)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 776 : éclairage Charbonneau, Dalpé et de l'Industrie Sud sont terminés et ont coûté 14 181,18 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 9 861,71 $ et qu'il reste à emprunter 10 864 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de contribuer à même les recettes 1998 d'un montant de 4 319,47 $, de renoncer au solde à emprunter de 10 864 $ et de fermer le règlement # 776 (éclairage Charbonneau, Dalpé et de l'Industrie Sud).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-719

Fermeture du règlement # 777 (égout pluvial partie Jean-XXIII)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 777 : égout pluvial partie Jean-XXIII sont terminés et ont coûté 116 088,02 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 100 533,39 $ et qu'il reste à emprunter 64 165 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de contribuer à même les recettes 1998 d'un montant de 15 554,63 $, de renoncer au solde à emprunter de 64 165 $ et de fermer le règlement # 777 (égout pluvial partie Jean-XXIII).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-720

Fermeture du règlement # 781 (du Fleuve, de Delormier à Gélinas)

CONSIDÉRANT que les travaux du règlement # 781 : du Fleuve, de Delormier à Gélinas sont terminés et ont coûté 165 751,97 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 23 443,91 $ et qu'il reste à emprunter 222 162 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de contribuer à même les recettes 1998 d'un montant de 142 308,06 $, de renoncer au solde à emprunter de 222 162 $ et de fermer le règlement # 781 (du Fleuve, de Delormier à Gélinas).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-721

Fermeture du projet # 94-11 (équipements - bibliothèque)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 94-11 : équipements – bibliothèque sont terminés et ont coûté 183 360,49 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 194 500 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de retourner au fonds de roulement la contribution excédentaire de 11 139,51 $ et de fermer le projet # 94-11 (équipements - bibliothèque).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-722

Fermeture du projet # 96-00 (immobilisations 1996)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 96-00 : immobilisations 1996 sont terminés et ont coûté 270 884,92 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 330 227,44 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 59 342,52 $ et de fermer le projet # 96-00 (immobilisations 1996).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-723

Fermeture du projet # 96-01 (fonds de roulement 1996)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 96-01 : fonds de roulement 1996 sont terminés et ont coûté 216 750,67 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 280 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de retourner au fonds de roulement la contribution excédentaire de 63 249,33 $ et de fermer le projet # 96-01 (fonds de roulement 1996).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-724

Fermeture du projet # 96-03 (parcs et terrains de jeux)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 96-03 : parcs et terrains de jeux sont terminés et ont coûté 55 303,15 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 52 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de contribuer à même les recettes 1998 d'un montant de 3 303,15 $ et de fermer le projet # 96-03 (parcs et terrains de jeux).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-725

Fermeture du projet # 96-04 (parc Marion)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 96-04 : parc Marion sont terminés et ont coûté 16 245,06 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 20 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 3 754,94 $ et de fermer le projet # 96-04 (parc Marion).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-726

Fermeture du projet # 96-05 (repavage 1996)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 96-05 : repavage 1996 sont terminés et ont coûté 115 374,36 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 116 500 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 1 125,64 $ et de fermer le projet # 96-05 (repavage 1996).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-727

Fermeture du projet # 97-00 (immobilisations 1997)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 97-00 : immobilisations 1997 sont terminés et ont coûté 187 177,84 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 202 697 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 15 519,16 $ et de fermer le projet # 97-00 (immobilisations 1997).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-728

Fermeture du projet # 97-01 (fonds de roulement 1997)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 97-01 : fonds de roulement 1997 sont terminés et ont coûté 166 747,37 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 196 500 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de retourner au fonds de roulement la contribution excédentaire de 29 752,63 $ et de fermer le projet # 97-01 (fonds de roulement 1997).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-729

Fermeture du projet # 97-03 (repavage 1997)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 97-03 : repavage 1997 sont terminés et ont coûté 140 090,16 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 145 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 4 909,84 $ et de fermer le projet # 97-03 (repavage 1997).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-730

Fermeture du projet # 97-04 (égout sanitaire - Demontigny et éclairage - Saint-Jean)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 97-04 : égout sanitaire – Demontigny et éclairage – Saint-Jean sont terminés et ont coûté 20 185,06 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 35 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 14 814,94 $ et de fermer le projet # 97-04 (égout sanitaire – Demontigny et éclairage – Saint-Jean).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-731

Fermeture du projet # 97-05 (boucle CITF et talus Saint-Jean / Sainte-Marguerite)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 97-05 : boucle CITF et talus Saint-Jean / Sainte-Marguerite sont terminés et ont coûté 15 425,93 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 17 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 1 574,07 $ et de fermer le projet # 97-05 (boucle CITF et talus Saint-Jean / Sainte-Marguerite).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-732

Fermeture du projet # 97-06 (bouclage aqueduc - Decelles et Goyer)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 97-06 : bouclage aqueduc - Decelles et Goyer sont terminés et ont coûté 42 812,60 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 60 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de retourner au surplus libre la contribution excédentaire de 17 187,40 $ et de fermer le projet # 97-06 (bouclage aqueduc – Decelles et Goyer).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-733

Fermeture du projet # 98-10 (achat d'un camion incendie)

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 98-10 : achat d'un camion incendie sont terminés et ont coûté 185 686,66 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 186 000 $;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

de diminuer de 313,34 $ la contribution 1998 du F.A.B. et de fermer le projet # 98-10 (achat d'un camion incendie).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-734

Modification de l'annexe "A" du règlement # 492 (rues Goyer, Decelles, Pilon et côte Richelieu)

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que l'annexe A du règlement # 492 (Goyer, Decelles, Pilon et côte Richelieu), éléments # 58 et 62, soit modifiée de la façon suivante :

Lots	Superficie
P.-2590 et P.-11	250,05 m
	Total : 250,05 m
1 707 092	178,34 m
1 206 614	71,71 m
	Total : 250,05 m

et ce, en vertu de l'article 564 de la Loi sur les cités et villes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jacques Carle donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement décrétant la fermeture d'un tronçon de la rue de la Sangamo (1 548,1 m) portant le numéro de lot 1 669 457 et ce, en vertu de l'article 415.1 de la Loi sur les cités et villes et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-12-735

Félicitations – « Concert de Noël – Paroisse de Sainte-Catherine-de-Sienne »

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement le comité responsable et sa présidente madame Estelle Montour, tous les organisateurs, les membres de la chorale et l'organiste de la Paroisse madame Suzanne Bellemare, pour la magnifique prestation et le franc succès remportés lors *du Concert de Noël* qui a eu lieu le 5 décembre dernier, lequel avait pour but de souligner les dix ans de l'inauguration de l'orgue de la Paroisse Sainte-Catherine-de-Sienne.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-736

Félicitations – Marleen Baker

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest offre ses plus sincères félicitations à madame Marleen Baker pour sa récente nomination au poste de directrice générale du Centre de bénévolat du Trois-Rivières métropolitain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-737

Félicitations – Club Optimiste Trois-Rivières-Ouest – Mairesse et conseillers d'un jour

CONSIDÉRANT que le Club Optimiste Trois-Rivières-Ouest 1994, dans le cadre de la *Semaine de l'appréciation à la jeunesse, édition 1998*, a organisé, pour une 2e année consécutive, un concours à travers les écoles primaires du territoire de Trois-Rivières-Ouest, ayant pour but d'élire un maire d'un jour et son conseil municipal;

CONSIDÉRANT l'intérêt manifesté par nos jeunes étudiants en participant en grand nombre aux activités organisées dans le cadre de ce concours;

CONSIDÉRANT que les élus d'un jour se sont particulièrement illustrés dans la vie scolaire de leur école;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement les organisateurs et membres du Club Optimiste Trois-Rivières-Ouest 1994 pour leur implication au sein de la jeunesse ouestrifluvienne et de la communauté en général et les remercie pour leur précieux dévouement lequel crée un impact positif sur la vie des jeunes de notre milieu et;

que des félicitations soient également adressées à la mairesse d'un jour et son conseil municipal ainsi que des remerciements pour l'excellent travail accompli lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 décembre dernier. Les élu(e)s municipaux d'un jour sont :

Valérie Gélinas, *mairesse d'un jour*
Élève de 6e année de l'école Saint-Dominique

Marie-Christine Roy, *conseillère municipale*
Élève de 6e année de l'école Sainte-Catherine-de-Sienne

Marie-Ève Lefebvre, *conseillère municipale*
Élève de 5e année de l'école Notre-Dame-du-Rosaire

Félix Perron, *conseiller municipal*
Élève de 2e année de l'école Marguerite-Bourgeois

Alexandre Bellemare, *conseiller municipal*
Élève de 4e année de l'école Richelieu

Dominique Trudel, *conseiller municipal*
Élève de 6e année de l'école du Bois-Joli

Tristan Bergeron, *conseiller municipal*
Élève de 1re année de l'école Les Terrasses

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Madame Kim Bayley, enseignante (École secondaire Chavigny) : Demande d'aide financière.

Madame Isabelle Deschênes, hockeyeuse (Jeux du Canada 1999) : Demande d'aide financière.

Âge d'Or Sainte-Catherine-de-Sienne : Demande d'aide financière.

Monsieur Roland Désaulniers, président, Cité de l'énergie : Félicitations aux élu(e)s de Trois-Rivières-Ouest.

Comité du 10e anniversaire de l'orgue de la Paroisse Sainte-Catherine-de-Sienne « Concert de Noël » : Remerciements pour l'aide financière.

Club de patinage artistique de Trois-Rivières-Ouest : Demande d'aide financière.

Madame Sonia Raymond et monsieur Éric Lajoie : Pétitions relatives à la sécurité sur la rue de l'Estérel.

Centre Le Havre de Trois-Rivières inc. : Demande d'aide financière.

Monsieur David Anderson, C.P., député, ministre des Pêches et des Océans : Accusé de réception de notre lettre du 9 octobre dernier relative au programme de protection des rives.

Monsieur Rémy Trudel, ministre des Affaires municipales et ministre responsable de la région Abitibi-Témiscamingue : Passage à l'an 2000 - Organismes publics.

Monsieur Pierre Piché, consultant sénior, Groupe ASQ inc. : Contre-expertise – Assurances collectives.

Sur ce, la séance est levée.

Gaétan Alarie, maire

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Le 21 décembre 1998

SÉANCE SPÉCIALE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 décembre 1998, à 19 heures, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire monsieur Gaétan Alarie; prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche, Louise Gélinas et Ginette Bellemare-Saint-Louis ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Jean-Marie Lamothe et Yves Lévesque.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

Les sujets suivants sont pris en considération :

1- Adoption des indices d'améliorations locales pour l'année 1999.

2- Adoption du règlement # 1999.

3- Adoption du règlement # 57-S-19.

4- Résolution afin de fixer le taux d'intérêt pour les arrérages de taxes de l'année 1999.

5- Résolution afin d'adopter le programme triennal d'immobilisations 1999-2000-2001.

98-12-738

Indices d'améliorations locales pour l'année 1999 et nouveaux indices

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que les indices d'améliorations locales pour l'année 1999 soient adoptés tels que présentés :

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
308	côte Rosemont – de Lisieux – Aubert – De Coubertin	Superficie	48 866,80	0,19207	9 386 $
320	Sirois – Garceau	Frontage	363,84	3,4163	1 243 $
321	Roland – Forest	Frontage	218,68	2,14469	469 $
327	Bellefeuille – côte Richelieu – Brunet	Superficie	13 867,50	1,2309	17 070 $

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
339	de la Montagne	Frontage	356,83	19,14	6 829 $
342	Codère - Le Royer – St-Joseph	Superficie	24 562,50	1,0839	26 624 $
347	Ste-Marguerite Est	Superficie	8 126,10	0,4516	3 670 $
351-F	de Liège	Frontage	80,17	13,83	1 109 $
351-S	de Liège	Superficie	2 515,17	0,4409	1 109 $
360	de Lausanne	Frontage	134,41	15,79	2 122 $
361	de Maricourt – de Liège	Frontage	271,57	26,42	7 176 $
364	Quirion	Frontage	307,79	26,85	8 264 $
371	côte Richelieu	Superficie	2 894,80	0,23490	680 $
372	Lefort	Frontage	122,39	15,54	1 902 $
373	de Bordeaux – de Picardie	Frontage	246,19	5,16	1 271 $
375	de Picardie – de Bordeaux	Frontage	283,11	21,29	6 026 $
376	Quirion	Frontage	307,79	4,53	1 393 $
377	Lefort (Ouest)	Frontage	122,39	3,61	442 $
378	Lefort (Est)	Frontage	407,62	35,79	14 587 $
379	De Musset – de Rouen – Routhier – Chagnon	Frontage	394,59	34,60	13 654 $
383	Aubert – d'Orléans	Frontage	399,10	34,66	13 833 $
384	Brunet – Grenier	Frontage	500,19	37,95	18 982 $
386	côte Richelieu	Frontage	48,40	25,85	1 251 $
389	des Dominicains	Frontage	274,34	8,99	2 466 $
391	Ste-Marguerite Est	Frontage	87,48	8,42	737 $
393	Chateleine - du Mans - du Havre	Frontage	396,64	36,51	14 482 $
394-A	Laflamme - du Havre - Chamonix – de Louisbourg	Frontage	603,23	37,67	22 722 $
395	De Musset - Clermont - Chagnon – Gilbert – de Rouen	Frontage	488,49	36,68	17 918 $
396	de Cherbourg – de Turenne – Labossière - Lelièvre – de l'Érablière	Frontage	1 298,77	36,67	47 625 $
397	de Lisieux – côte Rosemont – Précourt	Frontage	720,78	36,60	26 377 $
398	Brunet - Carrier	Frontage	226,31	36,41	8 240 $
400	Notre-Dame	Frontage	474,50	7,36	3 493 $
401	Quirion – de la Montagne	Frontage	259,15	36,50	9 458 $
402	Roberge	Frontage	151,51	11,37	1 722 $
403	des Dominicains	Frontage	869,26	9,86	8 571 $
408	Précourt - Gadbois - Aubert	Frontage	904,89	32,11	29 057 $
409	côte Richelieu	Frontage	115,39	34,93	4 031 $
411	Richer	Superficie	9 854,50	0,664	6 541 $
412	Chateleine – de Chamonix	Frontage	613,26	34,07	20 894 $
413	de Fontenelle – de Maricourt – de La Rochelle	Frontage	624,10	34,18	21 333 $
417	des Pins	Frontage	257,36	34,08	8 771 $
418	Bellefeuille	Frontage	313,93	5,56	1 744 $
419	Lauzon	Frontage	321,75	24,92	8 017 $
420	de Turenne	Frontage	506,10	34,08	17 249 $
421	de Poitiers - Dumouchel	Frontage	336,58	34,13	11 489 $
422	Bellefeuille	Superficie	23 606,30	0,7163	16 909 $

Le 21 décembre 1998

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
423	Jean-XXIII - Brodeur	Frontage	124,37	35,14	4 370 $
424	côte Richelieu	Superficie	5 079,60	0,7186	3 650 $
425	Meunier	Superficie	15 865,30	0,7044	11 175 $
426	de l'Érablière	Frontage	247,32	34,15	8 446 $
427	Audet - Brunet – Couture – côte Richelieu	Frontage	612,07	36,44	22 302 $
429	du Long- Sault - Laflamme - côte Rosemont - Aubert	Frontage	1 301,81	36,87	48 000 $
431	de Bayonne - Routhier	Frontage	412,23	37,12	15 300 $
432	côte Richelieu	Frontage	224,82	36,17	8 132 $
435	Forest - Gagnon	Frontage	380,04	37,06	14 086 $
437	de St-Germain	Frontage	266,67	25,92	6 913 $
438	Ste-Marguerite Est	Frontage	87,75	9,61	843 $
439	de Cherbourg - De Tilly	Frontage	1 340,00	44,26	59 304 $
441	de Cherbourg	Frontage	414,56	44,34	18 382 $
442	Bellefeuille	Frontage	151,37	2,55	386 $
444	Cambert – Frontenac	Frontage	280,99	44,34	12 459 $
445	Dagenais - Brodeur - Gagnon - Roland - Fabre – Corbeil	Frontage	1 028,05	40,00	41 121 $
446	Dagenais - Brodeur - Corbeil – Fabre	Superficie	38 579,30	0,9433	36 390 $
447	Lauzon - Bernard – Marion	Frontage	551,48	39,96	22 035 $
448	Laflamme - côte Rosemont - Loiselle - Messier – Chateleine	Frontage	2 133,83	44,28	94 486 $
450	Mongeau	Frontage	237,00	37,84	8 968 $
452-1	Julien – Bellefeuille	Frontage	229,92	43,40	9 979 $
452-2	Julien – Bellefeuille	Frontage	402,87	83,52	33 649 $
455	de St-Germain	Frontage	322,16	43,62	14 054 $
456	de la Sidbec	Frontage	715,97	72,179	51 678 $
458	Quenneville - Matton	Frontage	168,12	43,55	7 321 $
459	de Cherbourg - Routhier – de Rouen	Frontage	472,67	44,45	21 008 $
460	Corbeil – Fabre	Frontage	576,04	39,10	22 526 $
461	Corbeil - Fabre - Jean-XXIII	Frontage	530,37	58,98	31 280 $
464	de Gascogne – de Cambrai – Auclair - de Montauban	Frontage	1 790,46	42,16	75 482 $
465	côte Rosemont – de Cherbourg	Frontage	1 459,29	42,15	61 504 $
466	de Cherbourg - Decelles – de St-Germain – de La Rochelle – de Turenne – Dozois	Frontage	1 215,96	42,12	51 219 $
468	côte Richelieu	Frontage	356,98	6,562	2 343 $
469	Lavallée – de Chambord – de Bernières	Frontage	291,33	41,56	12 108 $
470	Marion - Tanguay - Daviau	Frontage	1 393,95	42,14	58 742 $
471	Duberger	Frontage	311,93	42,02	13 107 $
475	Charbonneau – Ste-Marguerite Ouest - St-Jean - Jean-XXIII	Frontage	1 562,07	9,64	15 063 $
476	Iberville	Frontage	44,50	9,89	440 $
482	Quenneville - Mauricien	Frontage	271,47	40,74	11 060 $

Le 21 décembre 1998

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
483	Rouette	Frontage	171,27	3,04	521 $
484	Gagnon – Lavigne – Fabre – Pilon – Lemay	Frontage	2 170,29	42,09	91 337 $
486	Charbonneau - Dalpé	Frontage	703,86	31,35	22 063 $
488	de Bernières - Lavallée - Préville - Donais - Rigaud	Frontage	837,76	38,20	32 003 $
489	Quenneville - Mauricien	Frontage	380,46	40,86	15 547 $
490	Marion	Frontage	784,75	40,75	31 981 $
491	de l'Industrie	Frontage	252,98	55,94	14 151 $
492	Goyer - Decelles - Pilon - côte Richelieu	Frontage	1 281,90	36,78	47 142 $
493	de Cherbourg	Frontage	353,71	40,71	14 399 $
494	de Sienne Sud	Frontage	37,15	6,49	241 $
499	Corbeil	Frontage	669,44	36,40	24 365 $
703	Préville - Donais	Frontage	520,71	36,89	19 210 $
705	Audet - Carrier - Rivard	Frontage	228,18	36,68	8 369 $
707	Bellefeuille - Huard - Ledoux – Tanguay – Valiquette – Marion	Frontage	2 857,38	36,71	104 895 $
708	Bélanger	Frontage	372,93	37,06	13 821 $
712	Ste-Marguerite Ouest – Jean-XXIII	Frontage	719,19	11,483	8 258 $
717	Goyer	Frontage	232,79	37,25	8 672 $
720	Sabourin – Lebel	Frontage	146,73	37,22	5 461 $
721	Arnaud	Frontage	365,53	42,89	15 676 $
724	Lebel - Brosseau – Sabourin	Frontage	822,36	42,95	35 323 $
728	Anctil - Decelles – Dozois - Goyer - Laflamme – Sicard	Frontage	956,52	42,90	41 038 $
732	Marion (Est) – Audet	Frontage	297,75	27,45	8 173 $
733	Quenneville - Nolin – Borduas	Frontage	614,96	32,16	19 779 $
735	Brosseau - Robitaille - Jean-XXIII	Frontage	436,68	29,98	13 091 $
736	Sabourin - Nolin – Borduas	Frontage	160,29	30,03	4 814 $
737	de Montlieu - Blain - Savoie – Chauveau	Frontage	517,54	29,10	15 058 $
738	Audet	Frontage	109,72	29,35	3 220 $
739	Massicotte - Robitaille	Frontage	546,18	29,23	15 966 $
740	Goyer - Sicard – de Montlieu	Frontage	678,10	29,13	19 753 $
741	Audet – Marion	Frontage	61,09	29,25	1 787 $
743-1	Jean-XXIII - côte Verdun	Frontage	1 699,86	21,52	36 578 $
743-2	Jean-XXIII - côte Verdun	Frontage	82,25	7,90	650 $
744-B	Ledoux - St-Aubin	Frontage	942,79	38,03	35 859 $
745	Amyot – Maheu	Frontage	420,91	35,12	14 784 $
746-B	Laflamme	Frontage	412,62	37,93	15 650 $
747	St-Jean (partie)	Frontage	278,43	6,49	1 808 $
748	Jean-XXIII (partie)	Frontage	154,62	7,16	1 107 $
749	Rigaud	Frontage	158,39	26,91	4 262 $
751	Marion - riv. Milette	Superficie	14 864,99	0,5769	8 575 $
752	Blain	Frontage	150,11	26,07	3 914 $
753	de Montlieu	Frontage	164,05	34,81	5 710 $
754	Guay - du Fleuve	Frontage	480,75	8,22	3 950 $

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
755	Lacerte (Phase A)	Frontage	695,83	10,00	6 958 $
756	Lacerte (Phase B)	Frontage	253,49	2,99	759 $
757	Grenier - Parent - Rivard	Frontage	782,72	3,10	2 430 $
758	Riopel - Bernard	Frontage	1 157,95	5,99	6 931 $
759	Deshaies - Després	Frontage	1 657,79	5,90	9 782 $
760	St-Jean	Frontage	2 752,32	6,57	18 077 $
761	St-Jean	Frontage	3 060,96	11,21	34 299 $
762	Garneau – Boulay – Bellevue – Demontigny – Jacob – Mauriac – Le Beau – Jean-Racine – Gélinas – Gill – Guérin	Frontage	5 048,19	6,05	30 525 $
764	de Montlieu	Frontage	160,55	36,64	5 883 $
766	Royal	Frontage	1 512,59	19,03	28 778 $
767	de Sienne (Sud) - Angers	Frontage	248,26	14,02	3 481 $
769	Auclair	Frontage	203,24	39,19	7 964 $
771	Goyer	Frontage	151,07	38,88	5 873 $
772	de Montlieu – Blain – Chauveau	Frontage	322,72	38,93	12 564 $
773	Maheu	Frontage	291,87	38,88	11 347 $
775	Ruisseau Bettez (de Roland au 2720, côte Richelieu)	Frontage	331,95	11,98	3 976 $
776	Charbonneau – Dalpé - de l'Industrie Sud	Frontage	619,21	1,28	794 $
777	Jean-XXIII (partie)	Frontage	444,06	9,88	4 388 $
781	du Fleuve	Frontage	360,36	3,50	1 261 $

ET

que les nouveaux indices d'améliorations locales suivants soient adoptés tels que présentés, dans le but de pourvoir au financement temporaire des règlements à émettre en juillet 1999 :

REGL.	SECTEUR	BASE DE CALCUL		INDICES	MONTANT
778	de Montlieu - Auclair	Frontage	167,03	66,88 $	11 171 $
779	Ledoux - aqueduc côté Ouest de côte Richelieu de CP Rail à Gagnon	Frontage	489,39	66,50 $	32 544 $
782	Bélanger	Frontage	342,06	66,00 $	22 576 $
784	Chauveau - de Montlieu – Savoie – aqueduc Notre-Dame	Frontage	574,93	61,54 $	35 381 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-739

Règlement # 1999

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 1999 intitulé *Règlement concernant l'adoption des prévisions budgétaires pour l'année 1999, l'imposition des taxes foncières générales, spéciales, d'assainissement des eaux, la tarification pour l'éclairage des rues, la location de contenants ainsi que la cueillette, le transport et la récupération des ordures ménagères recyclables*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

Monsieur le conseiller Yves Lévesque demande au greffier d'enregistrer sa dissidence sur ledit règlement # 1999 relativement à l'adoption du budget.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

98-12-740

Règlement # 57-S-19

PROPOSÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le règlement # 57-S-19 intitulé *Règlement abrogeant à toutes fins que de droit le règlement # 57-S-18 et modifiant les articles 14, 15 et 31 du règlement # 57-S-1 sur les tarifs du service d'aqueduc*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-741

Fixation du taux d'intérêt des taxes et des créances impayées et décret de l'ajout d'une pénalité au montant des taxes municipales exigibles

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

1. que les taxes municipales portent intérêt à un taux de 9 %; ce taux s'applique à toutes les créances impayées et ce, à compter du 1er janvier 1999;

2. que la Ville décrète qu'une pénalité de 5 % soit ajoutée au montant des taxes municipales exigibles et ce, à compter du 1er janvier 1999, conformément à l'article 250.01 de la Loi sur la fiscalité municipale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Le 21 décembre 1998

98-12-742

Programme triennal d'immobilisations 1999-2000-2001

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le programme triennal d'immobilisations au montant de 8 144 400 $ pour l'année 1999, au montant de 6 321 800 $ pour l'année 2000 et au montant de 5 756 600 $ pour l'année 2001, soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Sur ce, la séance est levée.

Gaétan Alarie

Gaétan Alarie, maire

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

SÉANCE ORDINAIRE du conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest tenue le 21 décembre 1998, à 19 h 30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de son honneur le maire Gaétan Alarie, prenaient aussi place à la table des délibérations mesdames les conseillères Nicole Laroche, Louise Gélinas et Ginette Bellemare-Saint-Louis ainsi que messieurs les conseillers Jacques Carle, Claude Lacroix, André Carle, Jean-Marie Lamothe et Yves Lévesque.

Étaient aussi présents à cette assemblée, messieurs Roland Lottinville, ing., directeur général et Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville.

98-12-743

Procès-verbal - Séance ordinaire du 7 décembre 1998

CONSIDÉRANT que copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil municipal au plus tard la veille de la présente séance;

IL EST

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

de s'abstenir de lire le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 1998 et qu'il soit adopté par le conseil municipal tel que rédigé par le greffier de la ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-744

Liste de comptes C-48-98

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-48-98 concernant les chèques 69916, 69930, 69939, 71344 à 71483 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 9 décembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 357 439,54 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-745

Liste de comptes C-49-98

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le conseil municipal approuve la liste de comptes payables C-49-98 concernant les chèques 71484 à 71575 inclusivement, présentée par M. Jean-Yves Martin, c.g.a., trésorier, datée du 17 décembre 1998 et en autorise le paiement au montant total de 479 726,64 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-746

Compte rendu - Comité de la famille du 17 novembre 1998

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Marie Lamothe, conseiller

que le compte rendu de la réunion du comité de la famille, tenue le 17 novembre 1998, soit adopté tel que présenté par Mme Nicole Laroche, présidente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-747

Séance ordinaire du mois de janvier 1999

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

de fixer au 18 janvier 1999 la seule séance ordinaire du mois de janvier 1999.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-748

Soumissions – Entretien planifié des contrôles, des éléments de régulation, des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour l'entretien planifié des contrôles, des éléments de régulation, des systèmes de chauffage, de ventilation et de climatisation à l'hôtel de ville et à

l'édifice de la Sécurité publique, ont été ouvertes le 8 décembre 1998 en présence de MM. Pascal Lymburner, ing., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Aubin réfrigération inc.	Total 1 an 7 591,65 $ Total 2 ans 15 183,30 $ Total 3 ans 23 154,53 $
Climatisation Trois-Rivières inc.	Total 1 an 6 297,62 $ Total 2 ans 12 847,14 $ Total 3 ans 19 658,92 $
Honeywell ltée	Total 1 an 5 438,38 $ Total 2 ans 10 959,58 $ Total 3 ans 16 563,60 $
Multi-Énergie Best inc.	Total 1 an 4 693,02 $ Total 2 ans 8 751,10 $ Total 3 ans 12 961,02 $
Pélissier réfrégiration	Total 1 an 7 706,68 $ Total 2 ans 15 567,48 $ Total 3 ans 23 583,58 $
Climatisation et réfrigération F. Bélanger enr.	Non conforme

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Multi-Énergie Best inc. » au montant total de 8 751,10 $ (taxes incluses) pour deux (2) ans, soit 4 693,02 $ (taxes incluses) pour la première année (1999) et 4 058,08 $ (taxes incluses) pour la deuxième année (2000), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie ces sommes au budget courant de chacune de ces années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-749

Soumissions - Véhicule d'occasion

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour la vente d'un tracteur 1966, de marque Inter, a été ouverte le 10 décembre 1998 en présence de Mme Louise Tellier, secrétaire-greffe et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville :

Firme	Montant
Centre de Moteur Trois-Rivières inc.	2 600 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de « Centre du Moteur Trois-Rivières inc. » au montant de 2 600 $ + taxes, étant donné que cette soumission représente la meilleure offre pour la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-750

Soumissions – Prolongement des services du boulevard Marion et de la rue Faribault

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour le prolongement des services du boulevard Marion et de la rue Faribault, ont été ouvertes le 15 décembre 1998 en présence de MM. Pascal Lymburner, ing., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Cie de construction Dollard ltée	447 233,33 $
Sintra inc.	485 290,43 $
André Cyrenne inc.	458 314,78 $
Simard-Beaudry inc., div. Pagé Construction	459 734,24 $

Firme	Montant
Aménagements Pluri-Services inc.	406 835,08 $
M. Cossette Excavation inc.	386 353,16 $
R. Guilbeault construction inc.	505 376,72 $
Gaston Paillé ltée	376 781,61 $
Construction Yvan Boisvert inc.	440 330,64 $
G.N.P. inc.	395 396,14 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de la firme « Gaston Paillé ltée » au montant total de 376 781,61 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme et que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat s'y rapportant. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 793.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Ouverture

Soumissions - Assurances collectives

Les soumissions suivantes, pour le régime d'assurances collectives, ont été ouvertes le 15 décembre 1998 en présence de Mme Christiane Comeau, adjointe en ressources humaines, MM. Pascal Lymburner, ing., Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville, Richard Paquin, conseiller en avantages sociaux de la firme André Gingras & associés inc. ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Municipalités	Croix Bleue du Québec	Sun Life du Canada	Assurance vie Desjardins-Laurentienne
Bécancour	10 199,77 $	8 521,74 $	9 174,13 $
Berthierville	4 014,76 $	4 219,60 $	6 436,38 $
Cap-de-la-Madeleine			
- cadres & non-synd.	8 211,88 $	6 489,39 $	7 022,62 $
- cols blancs	5 480,74 $	4 654,17 $	4 912,84 $
- cols bleus	11 033,09 $	9 733,73 $	10 197,58 $
Grand-Mère	12 655,74 $	8 613,54 $	8 928,57 $
Joliette	20 342,88 $	16 036,65 $	16 231,32 $
La Tuque	2 535,02 $	2 832,86 $	2 378,79 $
Louiseville	3 148,20 $	2 844,50 $	3 230,39 $
Nicolet	4 600,43 $	3 397,50 $	4 653,00 $
Notre-Dame-de-Lourdes	194,75 $	143,49 $	240,13 $
Notre-Dame-des-Prairies	2 918,66 $	2 278,57 $	2 091,33 $
Pointe-du-Lac	2 308,83 $	2 981,32 $	3 090,77 $
Saint-Ambroise	911,62 $	684,45 $	889,51 $
Sainte-Mélanie	622,87 $	698,05 $	726,43 $
Saint-Georges	2 891,88 $	2 679,87 $	3 553,54 $
Trois-Rivières-Ouest	17 963,04 $	14 386,12 $	14 097,05 $
L'option MMA (mort & mutilation accidentels) est incluse dans ces prix.			

Firmes	MMA
La Citadelle Assurances	0,0200
Westbury Vie	0,0155
La compagnie d'Assurances American Home	0,0200

Après l'ouverture des soumissions, le greffier de la ville les remet à M. Richard Paquin, conseiller en avantages sociaux de la firme André Gingras & Associés inc. pour analyse et rapport.

Ouverture

Soumissions – Assurances de dommages

CONSIDÉRANT que la soumission suivante, pour les assurances de dommages, a été ouverte le 17 décembre 1998 en présence de

Mme Denise Isabel, secrétaire-commis et M. Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
B.F. Lorenzetti & Associés inc.	121 803 $ (+ ou -)

Après l'ouverture de la soumission, le greffier de la ville la remet à la firme Caron Bélanger Ernst & Young qui procédera à l'analyse et produira un rapport pour le 18 janvier 1999.

98-12-751

Soumissions – Plaque vibrante

CONSIDÉRANT que les soumissions suivantes, pour la fourniture d'une plaque vibrante « Tremix MV310 », ont été ouvertes le 10 décembre 1998 en présence de MM. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projets, Claude Touzin, o.m.a., greffier de la ville ainsi que des représentants des diverses compagnies :

Firme	Montant
Machineries Baron & Tousignant ltée	12 077,63 $
Manulift	17 023,70 $

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions reçues ainsi que le rapport et l'opinion de M. Vincent Fortier, ing., M.Ing., ingénieur de projets;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le préambule précité fasse partie intégrante de cette résolution, que la Ville de Trois-Rivières-Ouest accepte la soumission de « Machineries Baron & Tousignant ltée » au montant de 12 077,63 $ (taxes incluses), étant donné que cette soumission est la plus basse et conforme. Le conseil approprie cette somme au budget du projet # 98-00.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller réitère l'avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines de la rue Bédard et autorisant un emprunt pour couvrir la dépense et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-12-752

Règlement # 577-O

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par M. Jean-Marie Lamothe, conseiller

que le règlement # 577-O intitulé *Règlement concernant les développements domiciliaires 1999, la taxation et la participation monétaire des promoteurs et la politique générale effective jusqu'au 31 décembre 1999 et abrogeant le règlement # 577-N-1*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-753

Règlement # 639

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

que le règlement # 639 intitulé *Règlement concernant le remboursement des frais encourus par les élus municipaux et décrétant la création d'un fonds pour payer certaines dépenses des membres du conseil pour l'année 1999*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-754

Règlement # 640

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par M. André Carle, conseiller

que le règlement # 640 intitulé *Règlement décrétant la fermeture d'un tronçon de la rue de la Sangamo (1 548,1 m) portant le numéro de lot 1 669 457 et ce, en vertu de l'article 415.1 de la Loi sur les cités et villes*, soit adopté tel que rédigé dans le livre des règlements de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. André Carle, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement ajoutant l'article 2.7.8 au règlement # 2002 concernant le permis d'affichage et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-12-755

Entente – Service prévention suicide de Trois-Rivières

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que monsieur Jean Proulx, directeur du Service de la sécurité publique (Sûreté municipale de Trois-Rivières-Ouest – Service d'urgence 9-1-1), soit autorisé à signer, avec le Service prévention suicide de Trois-Rivières, une entente de collaboration relative à l'intervention d'urgence auprès des personnes suicidaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-756

Achat du lot 1 206 096

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec madame Pierrette Joly Ross, un contrat d'achat du lot 1 206 096 (15-245 - rue de Sienne), du cadastre du Québec, pour une somme de 1 959 $ (taxes si applicables). Les frais inhérents à l'achat ainsi que les frais notariés seront à la charge de la Ville, le tout tel que décrit dans notre lettre du 25 novembre 1998. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 785.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-757

Achat du lot 1 206 095

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec Placements Soremar inc., un contrat d'achat du lot 1 206 095 (15-244 - rue de Sienne), du cadastre du Québec, pour une somme de 1 959 $ (taxes si applicables). Les frais inhérents à l'achat ainsi que les frais notariés seront à la charge de la Ville, le tout tel que décrit dans notre lettre du 25 novembre 1998. Le conseil approprie cette somme au budget du règlement # 785.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-758

Contrat de cession pour rue

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer le contrat de cession pour rue des lots 1 707 080 (rue Faribault) et 1 707 091 (boulevard Marion) et de servitude pour égout sanitaire du lot 1 707 073 (rue Faribault), du cadastre du Québec, appartenant à Services immobiliers Franciens inc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-759

Quittance – Mauricie Auto inc.

PROPOSÉ par M. Jean-Marie Lamothe, conseiller

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que le maire ou le maire suppléant et le greffier ou le greffier adjoint soient autorisés à signer, avec *Mauricie Auto inc.*, une quittance pour la radiation de la clause résolutoire et autres droits de garantie résultant en faveur de la Ville de Trois-Rivières-Ouest et affectant le lot # 1 207 677 (12-6 & 12-7-2 – rue de l'Industrie) du cadastre du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-760

Départ – Monsieur Sylvain Dion

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

que l'embauche de monsieur Sylvain Dion, à titre de pompier à temps partiel, prenne fin le 7 septembre 1998 pour son manque de disponibilité.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-761

Crédits supplémentaires au projet # 98-00

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

que le conseil vote des crédits supplémentaires de 82 158 $ au projet # 98-00 (immobilisations 1998) pour permettre la dépense suivante : radio - véhicule # 46, dépoussiéreur - garage, réservoir à saumure et deux véhicules de police et que ce montant soit pris à même le fonds d'administration budgétaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-762

Permanence de madame Martine Girard

PROPOSÉ par M. Jacques Carle, conseiller

APPUYÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

que madame Martine Girard soit nommée en permanence au poste de commis aux comptes-fournisseurs au Service de la trésorerie, lorsqu'elle aura complété sa période de probation prévue à la convention collective en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

Mme Louise Gélinas, conseillère donne avis de motion à l'effet qu'elle présentera à une prochaine séance un règlement adoptant les prévisions budgétaires pour l'année 1999 de la Régie intermunicipale d'assainissement des eaux du Trois-Rivières métropolitain et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-12-763

Affectation du surplus libre de l'exercice du 31 décembre 1998

CONSIDÉRANT que le résultat net de l'exercice terminé au 31 décembre 1998 permettra de dégager un surplus libre;

CONSIDÉRANT que le conseil peut réserver les fonds nécessaires pour pourvoir à certaines dépenses, sans utiliser son pouvoir de taxation;

IL EST

PROPOSÉ par M. Claude Lacroix, conseiller

APPUYÉ par Mme Ginette Bellemare-Saint-Louis, conseillère

que le trésorier affecte une partie du surplus libre pour l'exercice se terminant le 31 décembre 1998 à des fins spécifiques, soit :

Réclamations (égouts)	20 000 $
Élections municipales	50 000 $
Excédent prévu en 1998 au budget 1999	140 000 $
Total	210 000 $

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-764

Fermeture du projet # 98-01

CONSIDÉRANT que les travaux du projet # 98-01 : fonds de roulement 1998 sont terminés et ont coûté 216 715,59 $;

CONSIDÉRANT que le financement réalisé à date totalise 242 927 $;

IL EST

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par M. Jacques Carle, conseiller

de retourner au fonds d'administration budgétaire un montant de 14 800 $, de retourner au fonds de roulement la contribution excédentaire de 11 411,41 $ et de fermer le projet # 98-01 : fonds de roulement 1998.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-765

Renoncement d'emprunt des règlements # 765 et 783

CONSIDÉRANT que le budget de la Ville prévoit des contributions aux règlements en cours;

CONSIDÉRANT que certaines dépenses ont été révisées à la baisse;

CONSIDÉRANT que l'économie réalisée par la contribution des fonds généraux évitera le financement par émission d'obligations payable par l'ensemble de la Ville;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Nicole Laroche, conseillère

APPUYÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

de renoncer à une partie des emprunts suivants :

Règl.	Sujets	Emprunts approuvés ($)	Emprunts révisés ($)	Contribution budget 98 ($)
765	Puits # 6, 9 & réservoir	1 495 000	1 395 000	100 000
783	Traitement du fer au puits # 10 et travaux d'aqueduc	1 067 000	767 000	300 000

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-766

Projet de gymnase – École Notre-Dame-du-Rosaire

CONSIDÉRANT le projet de construction et d'aménagement d'un gymnase à l'école Notre-Dame-du-Rosaire;

CONSIDÉRANT la pénurie de disponibilité de locaux pour les diverses activités supervisées par le Service des loisirs de la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

CONSIDÉRANT la volonté d'en faire un projet où les partenaires suivants sont impliqués : le ministère de l'Éducation, la Commission scolaire Chemin-du-Roy, le conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Rosaire et la Ville de Trois-Rivières-Ouest;

IL EST

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ par M. Jean-Marie Lamothe, conseiller

que la Ville de Trois-Rivières-Ouest adhère au projet de construction et d'aménagement d'un gymnase à l'école Notre-Dame-du-Rosaire conditionnellement :

- ❑ à l'implication financière du ministère de l'Éducation du Québec, de la Commission scolaire Chemin-du-Roy et du conseil d'établissement de l'école Notre-Dame-du-Rosaire;
- ❑ à ce que ce gymnase soit inclus dans l'entente d'utilisation des locaux par la Ville de Trois-Rivières-Ouest;
- ❑ au respect des règlements municipaux de construction;
- ❑ à solutionner le problème de stationnement que ce projet entraînera;

et à ce moment, la participation financière de la Ville de Trois-Rivières-Ouest sera établie à 15,38 % du coût du projet et ce, jusqu'à concurrence d'un montant maximum de 100 000 $.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Avis de motion

M. Jacques Carle donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement adoptant et approuvant le budget 1999 de la CITF au montant de 7 014 688 $ pour le transport régulier et de 714 067 $ pour le transport adapté et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

Avis de motion

M. Claude Lacroix, conseiller donne avis de motion à l'effet qu'il présentera à une prochaine séance un règlement sur le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement # 635 de la façon suivante :

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 La rémunération annuelle de base actuelle du Maire est de 26 937 $ et celle de chaque Conseiller(ère) est de 9 740 $.

ARTICLE 2 Le(la) conseiller(ère) qui est désigné(e) maire(sse) suppléant(e) reçoit une rémunération additionnelle de base de 566 $ par trois (3) mois actuellement.

ARTICLE 3 Chaque membre du Conseil reçoit une allocation annuelle de dépenses égale à la moitié de sa rémunération de base conformément à la Loi sur le traitement des élus municipaux.

ARTICLE 4 La rémunération de chaque membre du Conseil est indexée à la hausse, le cas échéant, pour chaque exercice financier suivant celui de l'année 1999.

Cette indexation correspond au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Canada calculé conformément à l'article 5 de la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001).

ARTICLE 5 La rémunération et l'allocation des dépenses des membres du Conseil sont payées en cinquante-deux (52) versements hebdomadaires égaux.

ARTICLE 6 Les rémunérations et les allocations de dépenses actuelles et proposées des membres du Conseil sont les suivantes :

		Rémunération annuelle de base	Rémunération additionnelle	Allocation annuelle de dépenses
Maire	Actuelle	26 937 $	2 000 $	11 867 $
	Proposée	29 337 $	3 200 $	11 867 $
Conseillers(ères)	Actuelle	9 740 $		4 870 $
	Proposée	10 940 $		5 470 $

		Rémunération additionnelle annuelle	Allocation annuelle de dépenses
Conseillers(ères) désigné(e)s Maire(sse) suppléant(e)	Actuelle	2 264 $	1 132 $
	Proposée	2 264 $	1 132 $

ARTICLE 7 De plus, le règlement prévoit une rémunération additionnelle lorsqu'un membre du Conseil est président d'un comité. Un montant de 67,47 $ de base plus 33,73 $ d'allocation par réunion qu'il préside est prévu à cet effet et ce, jusqu'à concurrence de 1 214,40 $ annuellement.

ARTICLE 8 Les montants requis pour payer ces rémunérations et allocations seront pris à même les fonds généraux de la corporation, et un montant suffisant sera annuellement approprié au budget à cette fin.

ARTICLE 9 Le Conseil décrète, que suivant la Loi la somme versée par ce règlement sera rétroactive à compter du 1er janvier 1999.

ARTICLE 10 Le règlement # 635 est abrogé à toutes fins que de droit.

ARTICLE 11 Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi après avoir reçu les approbations requises.

et que demande de dispense de lecture dudit règlement soit faite.

98-12-767

Félicitations – Madame Dominique Garceau

PROPOSÉ par Mme Louise Gélinas, conseillère

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement *madame Dominique Garceau*, artiste-peintre ouestrifluvienne qui a remporté récemment le titre de lauréate du *premier Grand Prix du Concours international des Artistes Peintres et Sculpteurs du Québec*, catégorie « Frontière figurante » au Centre Pierre-Péladeau de Montréal et profite également de l'occasion pour lui manifester son encouragement dans la poursuite de ses œuvres démontrant l'impression de son précieux talent.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-768 **Félicitations – Monsieur Maxime Thibodeau**

PROPOSÉ par M. Yves Lévesque, conseiller

APPUYÉ par à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement *monsieur Maxime Thibodeau* qui a été choisi pour faire partie de l'équipe Les Frontaliers qui représentera le Québec au tournoi international de hockey junior de France, du 25 décembre au 1er janvier 1999, profite également de l'occasion pour lui souhaiter un franc succès et lui exprimer sa fierté de compter parmi la population ouestrifluvienne un athlète qui s'illustre hors frontière.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

98-12-769 **Félicitations – Monsieur Alexandre Marchand**

PROPOSÉ par M. André Carle, conseiller

APPUYÉ à l'unanimité

que le conseil municipal de la Ville de Trois-Rivières-Ouest félicite chaleureusement *monsieur Alexandre Marchand* pour l'obtention du titre d'*athlète québécois de l'année* ainsi que celui d'*athlète-étudiant canadien de l'année* lors du gala de la Fédération d'athlétisme du Québec qui s'est tenu à Montréal le 19 décembre dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

CORRESPONDANCE

Mesdames Marleen Baker et Nicole Déziel, Maison de la Famille de l'Ouest : Vœux de Noël et pour la Nouvelle Année.

L'honorable Paul Martin, C.P., député, ministre des Finances : Accusé de réception de notre lettre du 9 octobre dernier relative au programme de protection des rives.

Madame Aline C. Lambert, greffière de la Ville de Louiseville : Résolution de félicitations aux nouveaux élus.

Fédération de l'Âge d'Or du Québec – Région Mauricie : 30e anniversaire de la fondation. – Félicitations pour l'apport à la réalisation des objectifs du club de l'Âge d'or.

Famille de M. Réginald Guilbert : Remerciements pour sympathies.

Monsieur Michel Morissette, Sport Hommage Desjardins 04 : Remerciements à monsieur le maire Gaétan Alarie pour son implication lors du XVIIe Gala Sport Hommage Desjardins.

Sur ce, la séance est levée.

Gaétan Alarie

Gaétan Alarie, maire

Claude Touzin

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville

Règlement # 793-A

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant le règlement **# 793-A** intitulé *Règlement modifiant les articles 1, 2, 3, 4, 13 et 14 ainsi que les annexes I, II et III du règlement # 793 lequel porte sur la confection de l'aqueduc, de l'égout sanitaire, de l'égout pluvial, de la mise en forme, des bordures de béton, du pavage et de l'éclairage par canalisations souterraines du boulevard Marion et de la rue Faribault ainsi que l'instrumentation et le contrôle des puits # 6, 7 & 8 et autorisant une dépense n'excédant pas 841 947 $ et un emprunt de 840 910 $.*

Aucunes personnes habiles à voter ne se sont présentées.

À 19 h 1, le 22 décembre 1998, je déclare que ledit règlement **# 793-A** est réputé avoir été approuvé par les personnes habiles à voter et qu'après l'avoir signé, j'ai lu le présent certificat dans l'enceinte réservée aux séances du conseil.

Claude Touzin, o.m.a.
Greffier de la ville